This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

.S669 V.36, C.1
rnal politique de C
Stanford University Libraries
3 6105 048 799 691

STANFORD·VNIVERSITY·LIBRARY

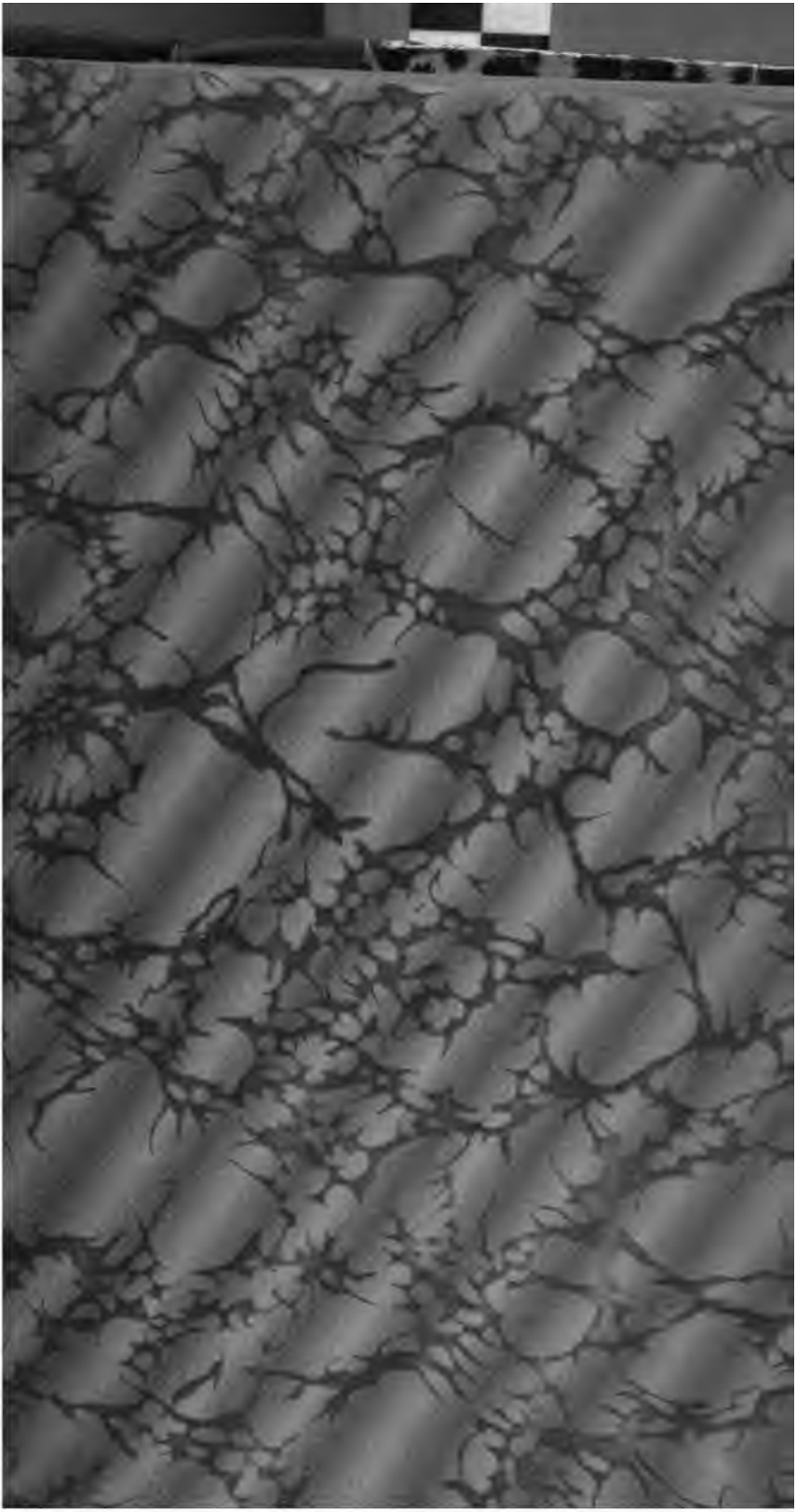

٩٠٠١
٤٠٤٠٤

JOURNAL POLITIQUE

DE

CHARLES DE LACOMBE

DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Charles de Lacombe
1832 - 1904

Imp. L. Tolmer

JOURNAL POLITIQUE

DE

CHARLES DE LACOMBE

DÉPUTÉ A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PUBLIÉ

POUR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

PAR

A. HÉLOT

TOME I

PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Rue Bonaparte, 82

36. 1907

NOTICE BIOGRAPHIQUE

I.

Etienne-Charles Mercier de Lacombe naquit à Paris le 25 septembre 1832. Il appartenait par son père à une ancienne famille du Midi, et, par sa mère, née Nigon de Berty, à une famille qui avait marqué au Parlement de Paris [1]. Son père avait servi honorablement sous l'Empire dans l'administration militaire du comte Daru. Il avait conservé le goût de la gloire napoléonienne, mais sans attachement particulier au régime. Il représentait cet esprit moyen, fréquent en France depuis nos révolutions, qui demande avant tout à un gouvernement la stabilité dans l'ordre. Froid dans l'habitude de la vie, il était profondément affectueux, d'un désintéressement et d'une délicatesse rares. Sa mère, royaliste ardente, chrétienne éprouvée, a laissé à tous ceux qui l'ont approchée le souvenir d'une femme supérieure. Elle avait l'esprit vif, le cœur chaud, l'âme la plus dévouée. Elle était en même temps judicieuse, précise, d'un bon et sûr conseil. Charles de Lacombe eut de l'un et de l'autre. Dans les luttes politiques il fut comme son père un homme de son temps, unissant à des convictions très ardentes et très fermes un rare esprit de justice et de modération; et

1. Le nom de Berty figure avec honneur dans la correspondance des plus considérables magistrats ou avocats du XVIIIe siècle, de Malesherbes, des présidents d'Aligre et d'Ormesson, de Joly de Fleury, d'Élie de Beaumont, et dans celles de plusieurs personnages de cour ou de lettres, comme le prince de Montmorency-Tingry et Voltaire.

Charles De Lacombe
1832 - 1904

resté fidèle aux sentiments de ma vie : l'amour de la grandeur de la France et l'amour de sa liberté. Je suis heureux d'avoir votre suffrage, car, politiquement et littérairement, vous êtes un bon juge. Je vous remercie du regret que vous éprouvez de ne pouvoir pas parler de ce volume au public et je vous sais gré de l'intention autant que du fait lui-même.

« Il n'y a rien ici de bien nouveau. Le gouvernement italien demande le prix de sa sagesse au gouvernement français. L'obtiendra-t-il ? Je n'en sais rien, mais je commence à le craindre. En général, on croit que l'on proposera au pays l'occupation mixte, transition évidente à l'évacuation définitive. On glisse sur le plan incliné de notre politique avec l'accroissement de vitesse des lois de la gravitation. On prend là une bien grande responsabilité !

« Adieu, Monsieur, recevez la nouvelle expression de mon estime et de mon attachement.

« A. THIERS. »

« 4 juin 1863.

« Je vous remercie mille fois de vos sentiments pour moi, et de votre noble manière de penser sur toutes choses. Vous et votre frère êtes devenus en peu de temps des amis de cœur pour moi. Je vous adresse donc l'assurance de ma plus sincère amitié et ne vous en dis pas davantage, ayant à écrire des centaines de lettres. Mes hommages respectueux à Mme de Lacombe.

« Tout à vous. A. THIERS. »

« 27 avril 1866.

« Mille remerciements, mon cher Monsieur de Lacombe, pour cet article plein de raison et de talent, et dans lequel je suis si puissamment soutenu. Vos encouragements me sont précieux et me donnent la force dont j'ai besoin pour continuer cette lutte ingrate et dans laquelle je suis si peu secondé. Mais des paroles telles que les vôtres sont une récompense qui donnerait du cœur à qui n'en aurait pas. Je vous remercie

donc bien vivement et vous adresse la nouvelle assurance de ma chaleureuse amitié.

« A. THIERS. »

« 12 août 1866.

« MON CHER MONSIEUR DE LACOMBE,

« Je ne veux pas traverser Paris sans vous remercier en passant de votre charmante lettre, si affectueuse pour moi, selon votre coutume.

« Je vous assure que je suis bien touché de vos sentiments et de ceux de votre frère et que je vous rends l'amitié que vous voulez bien me porter. Ici, les tristes conséquences de notre politique intérieure se développent et la Prusse fait impudemment ses affaires, sans vouloir faire les nôtres, à aucun degré. Quel chemin la France a fait depuis trois mois, dans la voie de l'amoindrissement où elle s'est mise avec la doctrine des nationalités ! Le bon sens est cruellement vengé, mais, malheureusement, c'est sur notre pays que la vengeance s'exerce et on ne réparera pas aisément le mal qu'on vient de lui faire.

« Je vais passer la fin de l'été à la campagne, à Franconville, par Luzarches (Seine-et-Oise), et en attendant l'hiver, je vous serre cordialement la main.

« A. THIERS. »

Ces lettres de M. Thiers expliquent le rôle de pacificateur que nous verrons Charles de Lacombe remplir à l'Assemblée nationale, en sa qualité de membre de la droite, auprès du Président de la République. Jamais cependant il ne fit à cette amitié qui, malgré des dissidences, devait durer jusqu'à la mort, le sacrifice de ses idées.

En juin 1858, il avait saisi une occasion nouvelle d'aller avec un de ses amis, le comte de Bourbon-Lignières, porter au prince, alors à Francfort, l'hommage de sa fidélité. C'était la dernière fois qu'il devait le revoir.

A la même époque, voyageant en Angleterre, il fut heureux

d'offrir ses hommages aux princes d'Orléans, et notamment au duc d'Aumale, mais il tint à ne leur être présenté que comme légitimiste et par le plus grand des légitimistes, Berryer. A un bal des étudiants d'Oxford il eut l'honneur d'être présenté au prince de Galles, aujourd'hui Edouard VII. Il rapporta d'Angleterre les plus agréables souvenirs, comme en témoigne cette lettre adressée au retour à M. Guizot :

« Ville-d'Avray, 29 juillet 1860.

« MONSIEUR,

« Apprenant à mon retour d'Angleterre que vous avez quitté Paris, je ne puis résister au désir de vous adresser de nouveau l'expression des remerciements que je vous dois et que je me serais empressé d'aller vous porter moi-même si j'avais eu l'espoir de vous rencontrer.

« J'ai été vivement touché de la bonté que m'a témoignée lord Stanhope, mais tout en lui gardant le plus reconnaissant souvenir, je ne pouvais oublier qui me l'avait méritée, et c'est surtout vers la bienveillante recommandation qui m'amenait auprès de lui que ma gratitude a besoin de remonter. Lord Stanhope a bien voulu s'intéresser, jusque dans les moindres détails, à tout ce qui pouvait me rendre le séjour de Londres utile et agréable, il m'a présenté chez lui à quelques-uns des personnages que je devais le plus ambitionner de connaître, et j'ai été bien heureusement surpris en trouvant un jour parmi les invités avec lesquels il m'avait fait l'honneur de me réunir, M. le duc d'Aumale.

« J'avais déjà vu le prince à Twickenham ; j'avais déjà apprécié, sous l'accent familier et vif de son entretien, son âme toute française. Il était fortement et tristement préoccupé des événements que nous sommes condamnés à contempler, des difficultés terribles qu'amasse, pour les gouvernements honnêtes, la politique violente et imprévoyante qui triomphe en Italie et de la question de savoir comment reconstruire à travers tant de conflits l'alliance de l'autorité et de la liberté, comment éviter à la fois ces réactions et ces révolutions, qui malheureusement s'appellent les unes les autres. C'est surtout la

destinée de la France, comme je me permettais de le lui faire observer, qui décidera du sort de l'Italie et de l'Europe, et à ce sujet, je le voyais avec bonheur porté vers ces idées de rapprochement et d'union auxquelles vous avez attaché, Monsieur, l'autorité de votre nom et de vos efforts.

« Je n'aurai pas, Monsieur, la présomption de vous entretenir de mes impressions de voyage : un séjour de six semaines en Angleterre, c'est bien peu, d'ailleurs, et j'ai éprouvé une fois de plus qu'on ne s'aperçoit jamais si bien de ce que l'on ignore que lorsqu'on commence à connaître. Lord Palmerston vient de résumer solennellement, en l'adoucissant, la disposition présente de l'Angleterre tout entière; une défiance absolue de la parole impériale et une résolution inébranlable de se préparer coûte que coûte à tout événement; tel est le sentiment qui éclate dans tous les rangs. Je ne veux pas finir sans vous reporter les souvenirs de M. Ellice que j'ai vu chez lord Lyndhurst, puis chez lui, et qui m'a bien chargé d'être son interprète auprès de vous. »

Déjà il unissait au dévouement le plus profond à M. le comte de Chambord l'indépendance la plus loyale. A propos d'un article sur l'abstention, il avait reçu communication d'une lettre où le Prince manifestait ses regrets. Charles de Lacombe tint à lui exposer les raisons de sollicitude patriotique et monarchique qui l'avaient inspiré. Il le fit dans une lettre qui marque le point de départ d'une ligne de conduite où le dévouement s'unira à la fermeté et à l'indépendance personnelle [1].

Pendant ce temps, les affaires de la France et de l'Église s'étaient embrouillées. Castelfidardo avait eu lieu. Les complications de la guerre d'Italie avaient ouvert la série d'aventures où l'Empire allait se perdre avec le pays. L'*Ami de la Religion* avait signalé les dangers, et sa franchise courageuse avait grandi avec eux. Grâce au talent de ses rédac-

1. Voir cette lettre à l'appendice.

teurs, il était devenu une puissance d'opinion. Son succès amena sa perte. Par des manœuvres secrètes, il dut changer de mains et bientôt disparaître.

Mais le *Correspondant* restait, revue de la cause dont l'*Ami de la Religion* était le journal. Charles de Lacombe y avait publié son premier article sur les Souvenirs de Villemain, dès 1854. Son étude lui valut cette lettre du célèbre critique, si peu prodigue d'éloges :

« 26 avril 1854.

« MONSIEUR,

« En parcourant vos pages, j'ai éprouvé une autre satisfaction que celle d'être loué. Je vous félicite d'avoir, si jeune et à travers bien des exemples contraires, trouvé déjà une manière d'écrire si saine et si pure J'attribue cet avantage à des préférences d'étude où je vous engage à persister. Croyez, en effet, cher Monsieur, que pour la vérité qui est le fond essentiel, pour la méthode, pour la diction, pour le langage, les grands écrivains du XVIIe siècle sont les maîtres uniques, indispensables, qu'on ne peut remplacer, auxquels il n'y a guère de nouveautés à mêler. C'est ce qui doit nous rendre circonspects à écrire et timides après avoir écrit, tout en restant fort touchés de certains suffrages. »

Les articles de Charles de Lacombe avaient aussi attiré sur lui l'attention du comte de Montalembert, qui, s'appliquant à répandre dans les âmes le feu dont il était embrasé, adressait aux deux frères ces ardentes exhortations :

« La Roche-en-Brény, le 8 décembre 1854.

« MES CHERS AMIS,

« J'ai reçu avec bonheur vos deux lettres du 30 et du 1er. C'est une vraie jouissance pour moi, et à peu près la seule qui me reste, que de voir renaître dans vos jeunes âmes les convictions généreuses, l'enthousiasme du bien, avec l'amour de la liberté et l'horreur de toute bassesse, dont je me sentais enflammé à votre âge. Je ne veux pas dire qu'aujourd'hui je

sois devenu infidèle à ce que je croyais il y a vingt ans. Mais le temps et surtout le pays m'ont valu de si durs mécomptes, que j'ai le plus grand besoin d'être consolé et rafraîchi par le contact de votre jeune énergie. Je ne voudrais pas avoir à me reprocher de vous faire illusion sur la difficulté et les amertumes de la carrière à laquelle vous paraissez vouloir vous dévouer. Mais une fois votre parti pris, je crois que vous y trouverez aussi la force et la satisfaction que donne aux nobles cœurs la double satisfaction du devoir accompli et de l'*honneur* maintenu. J'insiste beaucoup sur l'honneur.

« Vous dépeignez fort exactement ce sentiment de solitude et de *surprise d'être seul*, qui saisit et attriste de jeunes gens à leur entrée dans la vie. J'ai passé par là, comme je crois vous l'avoir déjà dit. Car, à partir du moment où j'ai vu, à vingt-trois ans, celui que j'avais pris pour maître sombrer dans l'abîme, jusqu'au jour où, vingt ans plus tard, la République m'a envoyé à l'Assemblée constituante, j'ai toujours dû marcher seul et sans qu'une main quelconque me fût tendue par ceux qui auraient pu m'encourager ou me guider. Rien ne me rendra plus heureux que de pouvoir être pour d'autres ce qu'on n'a pas été pour moi. Amenez-moi donc sans crainte et sans réserve tous les jeunes gens chez qui vous trouverez des dispositions analogues aux vôtres, et qui auront envie de s'enflammer au contact du feu que je tâche de conserver sous la cendre. Pourvu que nous soyons quelques-uns, il ne faut pas s'effrayer de notre petit nombre; ce sont toujours les minorités qui remuent les âmes : sachons seulement en constituer une énergique et résolue au sein de la jeunesse, et je vous réponds qu'elle fera fermenter l'engrais à despotisme, et que de cet engrais sortiront encore de belles et abondantes moissons. »

« La Roche-en-Brény, 23 septembre 1855.

« Mes chers amis, je suis accablé de visites et de travaux, mais je ne veux pas laisser plus longtemps sans réponse les excellentes lettres que vous m'avez tous les deux écrites le

10 et le 16 septembre. Vous me reposez, vous me consolez, vous me rajeunissez par votre enthousiasme pour la vérité, par votre indignation contre le triomphe du mensonge et de la platitude. par votre généreuse confiance dans l'avenir. Je suis bien triste, mais je le serais bien plus encore si ma pensée ne pouvait, de temps à autre, se reporter sur des âmes comme les vôtres qui resteront, j'en suis sûr, à jamais fidèles aux nobles croyances que j'ai tâché de servir et dont la défaite et l'abandon me font rougir pour le temps et le pays où j'ai le malheur de vivre. Le temps viendra peut-être où vous pourrez relever ce drapeau, que je croyais avoir si profondément planté dans le cœur des catholiques. Grâce à vous, on me rendra peut-être justice. Mais, quel que soit l'avenir, et quand même, comme je suis trop souvent tenté de le croire, nous n'en aurions pas d'autre que celui du Bas-Empire, il vaut mille fois mieux vivre et mourir à part de cette orgie de servitude, que d'en devenir à un degré quelconque le complice ou l'instrument. »

La Roche-en-Brény, quel souvenir!.... Nul n'était plus accueillant que l'ancien chef du parti catholique. Jamais famille ne représenta mieux la foi, la vaillance, la grâce que cette noble maison de Montalembert, où toutes les vertus régnaient avec tous les dons de l'esprit. De Mme de Montalembert, le baron d'Eckstein pouvait dire : « C'est une héroïne de Corneille. » Par leurs enthousiasmes et leurs indignations, l'illustre orateur et la « grande comtesse » allumaient dans les âmes l'étincelle héroïque.

Entre toutes les amitiés que Charles de Lacombe dut à Montalembert, aucune ne devait lui être plus précieuse que celle de M. de Falloux. En lui présentant les deux frères, Montalembert leur avait dit, comme s'il eût redouté un charme : « Prenez garde de vous attacher à lui plus qu'à moi! » Il y avait, en effet, dans toute la personne de M. de Falloux une séduction qui attirait. Il avait de l'esprit, une parole claire, fine, caressante, une volonté nette, impérieuse. inflexible; il

unissait l'intelligence, la passion, l'autorité, ce qui donnait à sa manière quelque chose d'enveloppant. La liaison devint tout de suite si étroite, qu'après un séjour des deux frères au Bourg-d'Iré, M. de Falloux, en quête de repos pour sa santé, se décida à partager leur saison aux eaux d'Ussat. Ils se quittèrent amis intimes et restèrent tels jusqu'à la fin.

Ce fut l'*Ami de la Religion* qui valut à Charles de Lacombe l'amitié de Berryer. Le grand orateur avait été charmé d'y trouver cette politique de conciliation qu'il demandait en vain aux feuilles d'extrême droite. Il ne se contenta pas d'adresser des félicitations aux deux frères, il désira faire ample connaissance avec eux dans cette solitude d'Augerville, où le roi de la parole, après s'être fait tant admirer au barreau et à la tribune, se faisait plus aimer encore. Séduit par le talent et par le charme rare de Charles de Lacombe, il lui demanda de recueillir ses souvenirs, de publier ses discours et d'écrire l'histoire de sa longue vie dépensée à servir passionnément deux exilées : la monarchie et la liberté. Il lui écrivait, le 9 octobre 1865 : « Ce qui m'importe le plus, ce que je ne veux confier qu'à vous, c'est l'exposé historique de la ligne que j'ai suivie. » Et encore, le 29 août 1867 : « Soyez l'introducteur de mon souvenir dans votre génération. »

En ces années de laborieuse et féconde jeunesse, Charles de Lacombe ne s'était pas borné à des polémiques de journal. Tout en prenant une part active à l'action et au développement des œuvres religieuses, il avait poursuivi une étude historique qui répondait à son idéal : la politique de Henri IV. L'Académie française couronna cet ouvrage du second prix Gobert. Certains chapitres très fouillés, comme ceux qui ont trait aux questions religieuses, font encore autorité. Le P. Gratry pouvait écrire en toute vérité et justice de *Henri IV et sa politique*, que c'était « un livre admirable de science, de style, de sens moral et politique [1]. » Le comte de Chambord

1. Charles de Lacombe collabora très activement à la publication des lettres missives de Henri IV, confiée à M. Berger de Xivrey par le minis-

et la duchesse de Parme, auxquels Charles de Lacombe avait fait hommage de son travail, remercièrent l'auteur par ces lettres :

« Frohsdorf, le 14 août 1857.

« J'ai été bien touché, Monsieur, des sentiments dont votre lettre contient l'expression, et j'ai voulu vous en témoigner ici ma gratitude. Je n'ai pas oublié la bonne visite que vous êtes venu nous faire à Venise avec votre famille, et je suis heureux de voir que l'idée que j'avais conçue de vous s'est pleinement réalisée. Votre étude sur Henri IV en est pour moi une nouvelle preuve. Justement persuadé que ce grand roi n'a pas de meilleur historien que lui-même, c'est surtout dans son admirable correspondance que vous avez cherché le vrai sens de sa politique. Montrer ainsi dans son véritable jour la chrétienne et royale pensée qui a été l'âme de ce beau règne, c'est utilement servir la noble cause dont le triomphe, aujourd'hui comme alors, peut seul sauver la France. Je vous en fais mes bien sincères remerciements. Je sais que votre frère rivalise avec vous d'application, de dévouement et de zèle; soyez mon interprète auprès de lui et de tous les vôtres, et croyez à ma constante affection.

« HENRY. »

« 5 avril 1861.

« J'ai reçu, Monsieur, avec un vif intérêt l'ouvrage que vous avez si heureusement exécuté et que vous avez eu la bonne pensée de m'envoyer. Mon aïeul vous aurait su gré d'avoir ainsi rendu le plan qu'il avait formé pour ces deux pays qui fixent aujourd'hui tous les regards, je veux vous en remercier, Monsieur, vous dire que mon frère goûte beaucoup votre travail, et que je ne manquerai pas de le faire lire à mes enfants.

« LOUISE. »

tre de l'instruction publique. Toutefois, par un scrupule de délicatesse, il déclina l'honneur de cette collaboration : non pas qu'il y fût insensible, mais parce que, pour y mettre son nom, il eût fallu solliciter une délégation officielle peu compatible avec ses opinions politiques.

II.

Au milieu de ces travaux et de ces succès, un événement s'était passé qui devait avoir la plus grande influence sur la vie de Charles de Lacombe. En 1861, aux eaux de Saint-Sauveur, il avait rencontré la jeune fille qui devait lui donner le bonheur. Six mois après la rencontre faite dans les Pyrénées, Mgr Dupanloup bénissait, dans l'église de Saint-Sulpice, le mariage de Charles de Lacombe avec Mlle Louise Denier [1]. M. le comte de Chambord félicitait Mme Mandaroux-Vertamy de ce mariage, et la duchesse de Parme adressait cette lettre à Charles de Lacombe :

« 9 mars 1862.

« MONSIEUR,

« J'ai appris avec un véritable intérêt votre mariage avec la petite-fille de M. Mandaroux-Vertamy, dont nous ne pouvons pas oublier le dévouement.

« Croyez, Monsieur, que je fais des vœux bien sincères pour votre bonheur.

« LOUISE. »

Orpheline de mère, Mlle Louise Denier avait été élevée, ainsi que sa sœur, par ses grands-parents maternels. Elle était la petite-fille de M. Mandaroux-Vertamy, jurisconsulte sagace, élevé d'âme et de parole, lié d'intime amitié avec le prince de Polignac, Chateaubriand, Hyde de Neuville, Berryer, et membre du conseil de tutelle du comte de Cham-

1. M. de Montalembert écrivait, le 23 janvier 1862, à M. de Lacombe :

« MON CHER AMI,

« J'ai appris avec la plus vive satisfaction la nouvelle de votre mariage. « J'ai beaucoup connu M. Mandaroux-Vertamy; il avait consenti à faire « partie de ce Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse, qui « a obtenu des résultats si considérables et si inespérés dans un temps si « différent de celui-ci. C'était un homme d'honneur et de cœur comme on « en rencontre peu de nos jours. Tout ce qui sort d'une si bonne souche « doit offrir les meilleures garanties pour le bonheur que je vous souhaite « du fond du cœur et dont vous êtes si digne. »

bord. M. Mandaroux-Vertamy était mort en 1858, mais il avait connu et apprécié Ch. de Lacombe, rencontré souvent dans les œuvres communes, et celui-ci savait trouver dans sa nouvelle famille parfaite harmonie de sentiments [1].

Une part de sa vie allait être donnée à l'Auvergne. C'est à Auzon, qu'après un voyage en Italie et un séjour à Rome, après avoir reçu la bénédiction de Pie IX, assisté aux cérémonies de la semaine sainte, le jeune ménage était venu s'établir. Dès 1864, les électeurs du canton vinrent demander à Charles de Lacombe de prendre au conseil général la place de M. Mandaroux-Vertamy.

Aussitôt un lien de reconnaissance et d'affection se noua entre le jeune candidat, devant qui s'ouvrait si vite la carrière politique, et les électeurs heureux de rencontrer en lui un dévouement inlassable et un talent hors pair. C'était au temps de l'Empire dictatorial. Partout la lutte était difficile. A Auzon, elle fut particulièrement vive.

« Je suis heureux, écrivait-il, parce que je sens la sympathie publique autour de moi.... Cette atmosphère me rend plus fort, plus en possession de mes facultés, » et sa modestie ajoutait : « J'ai entendu dans ma campagne électorale la plus belle oraison funèbre qui pût être faite de M. Mandaroux-Vertamy, et je dirai la plus belle qu'un homme puisse ambitionner. Sur cent personnes, je n'en ai peut-être pas vu deux qui ne m'aient dit : « Il m'a rendu service, à moi et aux miens. » Après six ans, la mémoire de ses bienfaits est demeurée aussi vive que si on ne l'avait perdu qu'hier. Vous jugez si j'ai été heureux et fier de voir cette affection se reporter sur moi. Je ne cesse d'en rapporter les titres à celui qui les possédait seul, mais

1. Le 15 octobre 1883, Mme Mandaroux-Vertamy, âgée de quatre-vingt-treize ans, s'éteignait à Chappes. Sans force, sans parole, presque dans l'autre vie déjà, on lui nomma son petit-fils. A ce nom, dans un éclair d'énergie retrouvée et comme du fond de la mort, elle prononça fortement : « Ah ! c'est vous, mon cher Charles ; depuis que vous êtes entré dans la famille, la paix et le bonheur sont revenus pour moi.... » Et elle rentra dans l'éternel silence. Charles de Lacombe aimait le souvenir de cette bénédiction d'aïeule.

c'est pour moi un grand honneur qu'on m'ait si vite jugé digne de le recueillir, et j'ai la satisfaction de pouvoir me dire que, même battu, il n'est personne qui ne reconnaisse en moi le vrai candidat du pays. »

A trois reprises, Charles de Lacombe recommença le combat.

Celui de 1867 fut singulièrement animé. Le sous-préfet de Brioude devint légendaire. Charles de Lacombe échoua de quelques voix, grâce à la pression écrasante de l'administration impériale. Il attaqua l'élection, se défendit lui-même au Puy, devant le conseil de préfecture et un public local que la curiosité avait fait nombreux. Par la chaleur de sa parole, il remporta un succès que l'avocat de son adversaire, M. de La Bâtie (plus tard son collègue à l'Assemblée nationale), saluait ainsi : « Si M. de Lacombe a été vaincu dans la lutte, il en est bien dédommagé par le triomphe oratoire qu'il vient de remporter; sans doute il pouvait le prévoir, mais il doit trouver que son attente est encore dépassée. »

Cette campagne, infructueuse quant au succès immédiat, n'en fut pas moins pour lui de grande importance. Elle lui révéla ses propres forces : le sang-froid, l'ardeur et la fermeté réunis, le don d'improvisation et de riposte, une voix d'un courant pur et d'une longue haleine, d'un timbre net et clair, d'un accent vibrant, très propre à exprimer jusqu'aux nuances de l'âme et à produire ces impressions pénétrantes qui font la puissance de l'orateur.

M. Thiers l'avait suivi de ses vœux. Il écrivait de Tourville :

« 21 juillet 1867.

« MON CHER MONSIEUR DE LACOMBE,

« Je vous remercie de votre approbation qui, vous le savez, est l'une de celles qui me réconfortent le plus et dont je fais le plus grand cas. Ici, tout est au sombre, la politique, le commerce, et toutes choses. Je fais des vœux pour votre élection. Ayez bon courage et vous aurez ou vous approcherez au moins de la victoire. Il faudrait qu'on fût bien peu appréciateur du mérite dans votre pays pour ne pas vous nommer.

« Tout à vous de cœur. A. THIERS. »

« Trouville, 29 août 1867.

« MON CHER MONSIEUR DE LACOMBE,

« Votre lettre est venue me chercher ici, où je suis venu pour une quinzaine, pour prendre l'air de la mer. Nous nous portons tous assez bien et nous allons repartir pour finir la saison au *château de Franconville, par Luzarches (Seine-et-Oise)*. Je vous donne notre adresse pour que vous sachiez où nous trouver si vous aviez à m'écrire. Nous serons à Paris aux derniers jours d'octobre.

« Oui, votre prétendue défaite est un triomphe, par votre conduite et celle de votre sous-préfet. Recueillez bien tous les détails de cette élection avec les preuves à l'appui, car il n'est pas possible qu'elle ne soit pas placée sous les yeux des pouvoirs publics. Occupez-vous donc de ce dossier.

« L'opinion publique s'est visiblement réveillée partout et nous promet de bons résultats aux élections politiques prochaines. Les électeurs qui auront le sens commun devront vous envoyer au Corps législatif et ils y enverront, outre un homme de talent et un galant homme, un libéral de la bonne et vraie qualité, unissant au respect du grand passé de la France l'intelligence et l'amour de son avenir ! Avenir, hélas ! si ce gouvernement-ci lui en laisse un.

« Adieu, mon cher Monsieur, croyez à toute mon amitié et à ma profonde estime.

« A. THIERS. »

Pendant ces campagnes politiques, Charles de Lacombe menait brillamment le même combat dans la *Gazette de France*, où M. Janicot, l'un de ses plus fidèles amis, avait groupé de vaillantes et brillantes plumes : de Pontmartin, de Boissieu, de Gaillard, le baron de Larcy; au *Correspondant*, où il publia en mai 1864, sur l'Arbitraire, un article que Jules Ferry jugeait ainsi :

« Paris, 29 juin 1864.

« MON CHER COLLÈGUE,

« Pardonnez-moi d'avoir autant tardé de répondre à votre

envoi. Après avoir lu votre brochure qui devrait être un livre, je n'ai su jusqu'à ces derniers jours où vous adresser ma réponse. Votre lettre avait été saisie, avec beaucoup d'autres, en vertu de cet Arbitraire légal, que vous avez si bien décrit et auquel chaque jour prend soin d'ajouter un nouveau chapitre. Nous avons tous les annuaires imaginables excepté un seul, le plus utile, l'annuaire des actes arbitraires. Il y aurait de quoi faire un livre; le vôtre est fait et très bien fait; vous n'auriez qu'à le tenir au courant. Sous une forme ou sous une autre, on dira ce que l'on pense de votre travail, dont la forme est si ingénieuse, le point de vue si neuf et si vrai, et l'exécution de tout point si excellente. Je veux que, dans tous les cas, vous ne doutiez pas de ma bonne volonté, de mon zèle à vous être agréable, mais seulement de mon influence qui est mince.

« Croyez-moi, mon cher collègue, votre tout dévoué.

« J. FERRY. »

Les événements s'assombrissaient pour l'Empire et, hélas! aussi pour la France. Quand la guerre d'Italie avait commencé, Charles de Lacombe avait opposé, dans le *Correspondant*, à la politique de Napoléon III qui, par ces attaques contre les États secondaires de l'Italie, ne devait aboutir qu'à l'unification piémontaise, la politique de Henri IV qui, dans son grand dessein, avait voulu constituer une Italie indépendante et confédérée, où le pape aurait été le président et l'arbitre. L'Empereur, mal inspiré, avait poursuivi sa rêverie solitaire. La France s'était laissé précipiter passivement dans de ténébreuses aventures. Les fautes s'étaient accumulées. L'unité italienne allait enfanter Sadowa et marquer l'avènement de l'hégémonie prussienne sur la prépondérance française et sur l'équilibre européen. Charles de Lacombe publia dans le *Correspondant* de septembre 1866 un article sur la guerre d'Allemagne qui, relu à distance, apparaît comme une prophétie.

Prévost-Paradol lui écrivait le 30 octobre 1866 :

« MON CHER CONFRÈRE,

« C'est bien malgré moi que je ne vous ai pas encore félicité de votre admirable article sur la guerre d'Allemagne. Ce n'est pas faute d'en avoir parlé à tout le monde, et j'interroge presque les passants sur vous comme La Fontaine sur Baruch. La mort du *Courrier* [1] me prive du plaisir d'imprimer ce que je pense de votre article. C'est un des regrets, et non certes le moins vif, que ce pauvre journal me laisse.

« PRÉVOST-PARADOL. »

Et M. Thiers, le 13 novembre :

« MON CHER MONSIEUR,

« Je suis vraiment bien coupable envers vous, mais pas autant que je le parais; depuis que j'ai reçu votre dernière lettre, j'ai été absent plusieurs fois, par divers motifs, et ce n'est guère que depuis peu de jours, que j'ai posé le pied à Paris d'une manière un peu ferme. M'y voici définitivement établi, et j'en profite pour vous faire tous mes remerciements et vous renouveler l'assurance de toute mon amitié. J'ai lu votre dernier écrit sur la guerre d'Allemagne et je l'ai trouvé excellent. Clair, net, posant bien la question, supérieurement écrit, avec un vrai langage politique, il ne laisse rien à désirer, et il ne sera pas inutile à la formation d'une opinion saine sur ce grave sujet. J'y retrouve toujours vos anciens sentiments pour moi et je n'ai pas besoin de vous dire que j'en suis vivement touché, et que je vous les rends en profonde estime et en sincère amitié.

« Ici règne une anxiété profonde; on entrevoit la guerre dont on a horreur et on n'ignore pas les causes et les auteurs de la mauvaise position faite à la France; toutes les échéances arrivent à la fois : Mexique, Rome, Allemagne, et on n'a pas l'excuse de n'avoir pas été averti.

1. Le *Courrier du dimanche* avait été supprimé à la suite de l'article de Prévost-Paradol du 2 août 1866.

« Adieu, mon bien cher Monsieur de Lacombe, et croyez-moi tout à vous.

« A. THIERS. »

Il avait donc marqué sa place à Paris comme en Auvergne, et c'est alors qu'une proposition lui fut faite, singulièrement flatteuse, étant donné son âge. Le *Correspondant*, qui paraissait depuis 1856 sous la direction d'un comité présidé par le comte de Montalembert, avait grandi en publicité. On voulut lui donner un directeur unique, et voici en quels termes le prince Albert de Broglie s'adressait à Charles de Lacombe :

« Broglie, 15 septembre 1867.

« MONSIEUR,

« Je voulais vous écrire, il y a un mois, au moment où nous étions rapprochés par la sympathie d'une commune défaite, due à des moyens analogues, mais bien plus glorieuse pourtant pour vous que pour moi. Je ne désespère pas que l'élection d'Auzon et celle de Broglie, mises en regard l'une de l'autre, ne servent à compléter, entre les mains de quelques-uns de mes amis de l'opposition, le dossier du procès qu'il faut faire une fois pour toutes, la session prochaine, aux candidatures officielles. On y verra les résultats absurdes et étranges que produit l'intervention personnelle des préfets dans les réunions électorales, soit qu'ils usent insolemment, comme le vôtre, du monopole de propagande orale qu'ils s'arrogent, soit qu'ils consentent, comme le mien, à se mettre un instant sur un terrain d'égalité qui manque sous leurs pieds. Je crains que cette bataille où vous avez été si près de réussir, et qui vous laisse tant de chances pour la prochaine, ne prépare d'avance une réponse négative à la question que je suis chargé de vous adresser. Vous devinez qu'il s'agit du *Correspondant*, dont la double publicité est désirée par nos amis. Y a-t-il quelque espoir que vous vouliez vous charger des soins multipliés qu'un tel changement rendrait nécessaires? Vous savez combien nous le désirons tous et que moi, en particulier, je mets le choix d'un directeur tel que vous

comme condition expresse à l'opération elle-même et à la reprise d'une part dans la collaboration plus active que celle que j'ai pu y donner depuis deux ans. Malheureusement vous savez aussi que, non pas moi, mais la force même des choses impose au recueil transformé une autre condition : c'est la présence à peu près continue du directeur dans le lieu où la rédaction doit être centralisée. Je comprends combien cette présence à Paris s'accorde peu avec les soins que réclame une prochaine candidature, mais j'espère toujours que vous aurez trouvé une solution à cette contradiction. En tous cas, je suis obligé de vous demander de me fixer tout à fait à cet égard, parce que les mesures à prendre pour être en mesure de profiter de la nouvelle loi, dès le lendemain de son adoption, sont assez nombreuses et présentent un caractère d'urgence.

« Vous avez vu les succès de nos amis à Malines. La cause catholique et libérale se relève évidemment du coup très rude qu'elle avait subi il y a deux ans. Mais c'est un succès qui a grand besoin d'être ménagé pour éviter les fautes commises et tracer aux laïques engagés dans la politique une voie qui les mette à l'abri des coups qui ne sont destinés qu'à des combats théologiques.

« Veuillez croire, Monsieur, à mes sentiments de considération et de dévouement.

« BROGLIE. »

L'Auvergne réclamait ses droits ; Charles de Lacombe lui fit le sacrifice d'une situation qui répondait à toutes ses aspirations et dont il sentait tout l'honneur et le prix.

En ces années, un effort énergique fut tenté par les hommes des différents partis pour arrêter, sans s'attacher aux récriminations du passé, les développements de la politique personnelle et pour remettre la France en possession de sa tradition et de ses destinées. Ils n'avaient nulle idée de conspiration, mais seulement la résolution de demander au pouvoir les garanties des pays libres, sans lesquelles un gouvernement

moderne ne peut exister. C'est ce que l'on a appelé l'Union libérale. M. Berryer était entré dans le mouvement avec la pensée que M. le comte de Chambord apportant la sauvegarde de son principe et de ses droits héréditaires, la réconciliation des partis pourrait se faire autour de lui.

Un journal d'union libérale s'était fondé à Clermont, sous le patronage d'amis de Charles de Lacombe, M. Moulin, le baron de Barante, le vicomte de Chabrol, et de notables du parti républicain modéré, comme MM. Bardoux, Girot-Pouzol. Berryer, consulté par Charles de Lacombe, le pressait de donner sa collaboration par cette lettre-manifeste :

« Mon cher Monsieur de Lacombe,

« C'est avant-hier seulement que j'ai pu lire l'article que vous avez inséré, le 11 de ce mois, dans l'*Indépendant du Centre*. Je vous félicite bien d'avoir accordé à ce journal votre utile collaboration. Vous étiez bien certain d'avance que j'applaudirais à votre loyale résolution. Laissons dire à quelques esprits aveuglément exclusifs, s'ils ne sont pas follement égoïstes, que l'union électorale est une duperie et qu'elle est défendue d'une *piteuse manière*. J'ai lu ce mot dans le journal de M. de Riancey, au moment où il allait recevoir une sérieuse réfutation par le succès électoral obtenu par M. Grévy, grâce au concours intelligent de nos amis politiques. L'accord des hommes de bonne foi, amis de l'ordre et de la liberté, est pour tous un devoir impérieux dans la déplorable situation des vrais intérêts de la France au dedans et au dehors. Ces intérêts sont fatalement compromis par les extravagances et les calculs égoïstes et corrupteurs du gouvernement personnel. Après tant de révolutions que notre malheureux pays a traversées depuis le commencement de ce siècle, après l'épuisement et la chute des gouvernements qui se sont succédé comme des expédients salutaires dans des circonstances périlleuses, mais comme des expédients sans garantie de durée, sans conditions réelles de stabilité, il est impossible de prévoir ce que sera la forme et la nature du gouvernement

qui sortira d'une crise nouvelle. Tout est possible, mais quelle que soit la forme du gouvernement qui triomphe en des jours d'orage, ce gouvernement ne pourra vivre qu'à la condition d'accepter, de consacrer les libertés publiques, de les pratiquer loyalement. Le régime constitutionnel sera la loi et la condition inévitable de l'avenir. Empire, royauté, république ne pourront, si ce n'est s'établir, du moins subsister quelque temps avec honneur, qu'en assurant au pays, dans la libre action de députés régulièrement et librement élus, le *self-government*. Que tous ceux donc qui veulent de bonne foi et avec intelligence cet ordre de libertés pour tous, en fassent la principale de leurs occupations et l'objet commun de leurs efforts, quel que soit le mode et la nature de la constitution du pouvoir exécutif, desquels ils peuvent attendre le plus de garantie du maintien des libertés publiques.

« Poursuivez ce but, mon cher de Lacombe. Nos efforts pour l'atteindre, en nous dégageant de l'esprit de rancunes, de nos préjugés et de nos préventions; ces efforts, actifs et sincères, seront l'accomplissement d'un grand et généreux devoir envers la patrie, dont nous nous sommes appliqués, sous tous les régimes que nous avons désirés ou subis, à servir les véritables et permanents intérêts.

« Recevez mes bien affectueux compliments et croyez à la cordiale amitié qui m'attache à vous et à votre frère.

« BERRYER.

« 25 août 1868. »

De cette lettre, on a pu dire avec raison qu'elle était le testament politique du grand orateur. Il mourut, en effet, trois mois après, le 26 novembre. Cette mort excita un hommage universel de regrets et d'admiration. Elle laissa dans la politique un vide immense que la chute de l'Empire et les ruines de l'Invasion allaient agrandir encore. Lorsque, deux ans après, Charles de Lacombe entra dans la vie politique, il avait au cœur, avec le souvenir et l'exemple de Berryer, ses suprêmes conseils et ses dernières confidences.

M. Thiers s'intéressait aussi à cette œuvre d'union libérale. Voici les lettres qu'il écrivit encore à Charles de Lacombe, avant et pendant cette année terrible qui devait bouleverser les destinées de la France et sa propre destinée :

« Château de Franconville, par Luzarches (Seine-et-Oise), 10 oct. 1868.

« Mon cher Monsieur de Lacombe,

« Vous allez croire que je vous oublie, et pourtant je vous assure que non. Je pense souvent à vous, au tort que mon silence me donne à votre égard; mais une foule de gens, qui sont bien loin de m'être aussi chers que vous, s'adressent à moi, et en répondant à un, sur six ou huit, je perds tout le temps que je voudrais donner à mes études chéries. C'est pour moi un vrai désespoir. Aujourd'hui, cependant, j'envoie promener les importuns pour les amis, et je vous écris enfin pour vous prier de croire que, loin de vous oublier, je vous apprécie, vous aime comme vous le méritez. Je suis charmé des détails que vous m'avez donnés sur vos affaires locales, qui m'intéressent à cause de vous d'abord, à cause de plusieurs de nos amis et de la cause de l'Union libérale, qui est la vraie cause des amis du pays et de la liberté. Tâchez donc de nous arriver, car pour moi, si je reste à cette Chambre, il n'est personne que je désire y voir autant que vous. Vos excellentes opinions sur toutes choses, votre esprit si distingué feraient de vous un compagnon d'armes des plus utiles. Mais qu'adviendra-t-il d'ici à l'hiver? L'échec si regrettable, et par moi si regretté, de M. Dufaure m'a fort affligé. Pourtant, il n'est pas découragé et j'espère que dans une élection générale il sera plus heureux. Nous verrons, du reste, dans cinq mois. Les affaires d'Espagne sont un certain service rendu à la paix ; je doute que ce soit un service rendu à la liberté. Je crains bien que si les Espagnols se conduisent comme on n'est que trop fondé à le croire, on nous la présente comme un miroir, en nous engageant à nous y mirer. On redira à l'Union libérale, qu'impuissante pour fonder, bien que puissante pour détruire, elle mettrait la France dans l'état où l'Espagne semble desti-

née à être bientôt. Aussi bien, c'est avec une extrême inquiétude que je regarde ce qui s'y passe, et c'est la seule diversion que je me permette par rapport à mon travail. Je suis en plein dans les travaux scientifiques, et j'admire comment nos sots matérialistes y peuvent trouver la raison de leur absurde philosophie. La nature, contemplée avec les yeux de la science, ne dit pas autre chose que regardée avec ceux de l'ignorance; elle n'a qu'un sens, de quelque façon qu'on l'interprète; or, il faut avoir un sens bien absurde ou bien fermé pour ne pas le saisir.

« Ah! mon cher ami, combien je renoncerais à la politique pour les nobles études, si n'était le devoir! Je n'oublie pas que c'est votre voix qui a contribué plus que toute autre à me forcer à m'y rendre, et je me résigne à ma tâche, malgré mon âge et mes dégoûts.

« Adieu, mille hommages à Mme de Lacombe et mille sincères amitiés pour vous.

« Mme Dosne va mieux. Sa fille et moi allons très bien.

« Tout à vous de cœur.

« A. THIERS. »

« 14 juin 1869.

« MON CHER AMI,

« Je vous remercie de votre lettre, et je vous demande pardon de n'y avoir pas encore répondu. Mais je suis accablé de besogne et de fatigue, et je ne sais si ma santé pourra suffire à tout cela. Aussi ne vous adresserai-je aujourd'hui qu'un accusé de réception, et une nouvelle confirmation de tous mes sentiments pour vous; pris entre deux feux, j'ai vaincu l'ennemi, mais ma victoire ne me vaut que la prolongation d'un fardeau accablant. Du reste, je ne faillirai pas à ma tâche et je serai digne des amis dont l'affection et l'estime sont la consolation de ma peine. Vous êtes des meilleurs, et je vous remercie de me réconforter de temps en temps de vos bonnes et affectueuses paroles.

« Les troubles de Paris sont calmés : frivoles en apparence,

ils sont en réalité fort sérieux et le signe d'une marée montante. Je ne crois guère aux mains cachées et ne vois en tout cela que les causes générales. Or, elles sont graves et très graves.

« Adieu et tout à vous de cœur. A. THIERS. »

« Mes hommages respectueux à Mme de Lacombe. »

« 12 avril 1870.

« MON CHER DE LACOMBE,

« Je voudrais bien vous voir un moment ce matin, pour que vous me fissiez un petit article rectificatif dans la *Gazette de France*.

« Tout à vous de cœur. A. THIERS. »

« Tours, 24 novembre 1870.

« MON CHER MONSIEUR DE LACOMBE,

« Je vous écris deux mots pour vous remercier de votre lettre et de vos articles. Je crois avoir fait mon devoir et, si tout le monde le faisait, nous ne serions pas exposés, au sortir des mains de l'empire, à tomber dans les mains de la démagogie. Pourtant, s'il y a des élections, j'espère que les honnêtes gens nous donneront une majorité digne de la gravité des circonstances. Il s'agit de savoir si nous aurons des élections. Les esprits tournent de ce côté, soit à Tours, soit à Paris, dans le gouvernement s'entend, car dans le public, l'opinion est unanime en faveur des élections. Mais les démagogues, si ardents pour les assemblées lorsqu'ils étaient à la porte du pouvoir, n'en veulent plus depuis qu'ils sont dedans; tout comme à l'égard des plébiscites qui étaient un crime à leurs yeux il y a six mois, et qui, à l'heure qu'il est, leur paraissent une sainte mesure de salut public.

« Tout cela dégoûterait des hommes, si la vérité ne mettait les cœurs bien faits au-dessus de tous les dégoûts.

« Adieu, mon cher Monsieur, je vous serre la main bien tendrement. Mes dames envoient à Mme de Lacombe leurs plus affectueux sentiments. A. THIERS. »

« *P.-S.* — Persistez, dans votre journal, à soutenir la cause du bon sens et de la saine liberté. »

III.

La guerre surprit Charles de Lacombe en Auvergne. Après le 4 septembre, et l'Empire renversé, le gouvernement de la Défense nationale s'organisait partout arbitrairement; il reçut à Chappes, de la préfecture du Puy, à la date du 21 septembre, sa nomination de président d'une commission constituée à Auzon et de maire de la commune dont il était d'ailleurs et déjà le premier conseiller municipal élu. Dans le désarroi général, il ne pouvait se refuser à la tâche immédiate, car elle avait son péril. Mais il ne manqua pas de protester contre l'illégalité du procédé et d'annoncer qu'il démissionnerait quand l'ordre serait rétabli.

On parlait d'élections générales, Charles de Lacombe restait hésitant, tiraillé entre la Haute-Loire, son pays, où par Auzon, Brioude, le Puy, il avait de fortes attaches, où il était désigné, et Clermont, où l'attirait l'œuvre du journal, car l'*Indépendant*, ballotté depuis six mois en des voies différentes, n'en gardait pas moins son importance. Le vicomte de Chabrol, allant à d'autres combats, réclamait ainsi sa présence : « Si les Prussiens marchent sur Paris, je partirai, car je puis encore me battre sur les remparts; il faut veiller de très près ici. » Quelques jours après le départ de M. de Chabrol, une émeute soulevée à Clermont par de prétendus partisans de la guerre à outrance menaçait à la fois la vie du rédacteur en chef et l'œuvre du journal [1]. Cet incident, loin de

1. 14 septembre 1870.

Cher monsieur,

L'article d'hier soir m'a fait courir, pendant quatre heures, le risque de la vie. Une foule furieuse n'a cessé de demander ma mort et je n'ai pu lui échapper qu'à grand'peine. Je suis encore caché dans une retraite d'où je vous écris. C'est l'explication du numéro d'aujourd'hui.

Tout à vous.

Ch. de Guerle.

l'émouvoir, fixa au contraire la résolution de Charles de Lacombe. Le journal était en péril, il vint aussitôt s'établir à Clermont et en prendre la direction. Il avait l'intention de continuer à l'*Indépendant* le caractère sous lequel il s'était fondé : la conciliation appelant tous les partis sur le terrain commun de l'ordre et de la liberté, montrant à tous le salut dans la liberté. La tâche était difficile et délicate, souvent douloureuse et obscure à travers les tragiques événements. Les honnêtes gens étaient partout dans un état désolant de dispersion, d'effarement, d'inertie. La même timidité qui leur fermait la bouche sous l'Empire la leur fermait bien davantage dans ce temps de catastrophes.

Il s'agissait de grouper, rassurer, porter en avant les conservateurs déroutés, les défendant à la fois contre les réactions de droite et celles de gauche. Pris entre deux feux comme les modérés, il ripostait des deux côtés avec fermeté égale, écrivant par exemple, le 15 octobre, à un des patrons du journal qu'il trouvait timoré : « J'accepte sans aucune arrière-pensée la République, j'engage tous mes amis à faire de même et à travailler loyalement à la fonder dans l'ordre et la liberté, mais je ne serai pas plus son courtisan que d'aucun autre régime et je ne mettrai pas sur mon front une étiquette que je n'y avais pas mise hier. Le journal ne prendra d'autorité que si, au milieu des courants passagers et mobiles, il maintient invariablement sa ligne libérale. On peut, en s'affirmant, éveiller certaines colères, mais sans parler de ces menaces qu'on fait évanouir, comme de vains fantômes, en marchant contre elles, il faut compter aussi les courages que l'on relève et les adhésions que l'on suscite par une allure franche et décidée. » Et de la même plume et le même jour, répondant à un ami, royaliste autorisé, qui réclamait la formation de comités royalistes : « Pour moi, sans manquer aux convictions que m'ont données les leçons de l'histoire et l'étude de notre pays, sans cesser de croire que le retour de la maison de Bourbon tout entière eût été la solution la plus conforme aux intérêts comme aux antécédents de la France, je ne me crois pas le

droit de contrarier l'expérience qui se fait en ce moment. Après tant de révolutions successives, je m'attache aux principes qui survivent à tous les gouvernements et dont le scrupuleux respect est pour tous les gouvernements, quels qu'ils soient, la première condition d'existence; l'ordre, la liberté, le régime constitutionnel garantissant au pays, par des élections sincères, la direction réelle de ses propres destinées. Si la République se pénètre de ces principes et les applique fidèlement, nous ne pourrions lui refuser notre loyal concours; si elle les viole, elle périra comme ses prédécesseurs, sans que nous y portions la main. Mais, gouvernement ou parti, c'est en arborant fermement ces principes qu'on ralliera la France. »

Charles de Lacombe avait donc pris à lui seul la direction et la rédaction quotidienne de l'*Indépendant*, donnant chaque jour la note politique et les conseils de conduite. Le journal devint bientôt le centre, le point de ralliement si nécessaire aux conservateurs, il mena la bataille électorale et au scrutin du 8 février la liste du journal passait tout entière; Charles de Lacombe arrivait le sixième sur onze députés.

L'Assemblée nationale fut la plus grande et la plus digne de mémoire qu'il y ait eu dans notre pays. Elle comprenait tous les hommes de cœur et de talent qui avaient été écartés par l'Empire, ou qui s'étaient volontairement éloignés des affaires publiques pendant plus de vingt ans. Ils trouvèrent tout à refaire : la Constitution et les lois, le territoire à libérer, l'administration à réorganiser. S'ils n'oublièrent pas complètement les intérêts de parti, s'ils ne furent pas exempts d'illusions, ils ne considérèrent guère dans leurs délibérations que la justice, la liberté, le bien public. Ils rendirent à la France son âme qu'elle avait en quelque sorte perdue. Charles de Lacombe se trouvait admirablement à l'aise dans une Assemblée aux passions si généreuses. Ce fut l'époque la plus brillante de sa vie. Ici nous devons laisser la parole au journal. Ces notes, écrites dans l'émotion des luttes, diront mieux que nous ne saurions le faire le rôle de Charles de

Lacombe à l'Assemblée nationale, ce mélange extraordinaire d'ardeur et de sang-froid qui aurait dû faire de lui « un personnage de premier rôle ». Son discours du 21 janvier 1875 fit sensation; il fut ainsi apprécié dans le *Français* du 23 janvier :

« M. Charles de Lacombe a défendu le projet de la commission par des raisons à la fois très politiques et très élevées. Quelle abondance d'idées justes, de vues sages, de mots vrais, de réflexions fines, de rapprochements heureux! M. Charles de Lacombe n'a pas été avocat comme M. de Ventavon et comme M. Lenoël. C'est un historien, un penseur, devenu homme politique. Nulle déclamation; rien dans l'argumentation qui sente le métier; pas de phrase inutile. La pensée jaillit d'un esprit dans lequel elle a été longtemps méditée. Tout est raison dans ce qu'a dit hier M. de Lacombe. C'est le langage même du patriotisme. A deux ou trois reprises, une flamme vive et brillante a passé à travers les paroles de l'orateur, et une lumière chaude et vive a éclairé toute l'Assemblée. Le discours de M. de Lacombe est un des meilleurs que la Chambre ait jamais entendus. C'est un de ces discours qui font passer à travers les partis le souffle des fermes émotions. »

En 1876, après avoir été désigné pour le Sénat par ses collègues du centre droit par dix voix contre douze, il vit son nom combattu dans le Puy-de-Dôme. Il rentra alors avec sérénité dans la retraite et dans la vie de province.

Le contact quotidien d'autrefois entre le publiciste de l'*Indépendant* et ses lecteurs, la reconnaissance pour le mandat reçu, l'avaient depuis longtemps attaché à l'Auvergne; il revint s'y établir. Aux hommes d'élite qui avaient combattu côte à côte avec lui et dont plusieurs étaient devenus ses collègues à l'Assemblée, il avait voué une de ces amitiés qu'il savait si bien témoigner. Les sympathies, à son retour, naissaient et s'échangeaient d'elles-mêmes. Le prélat qui gouvernait le diocèse, les membres du clergé, lui avaient donné leur confiance. Membre du conseil de fabrique de la cathédrale,

associé à toutes les œuvres catholiques, il était aussi très touché de voir les jeunes gens rechercher spontanément sa direction et ses conseils. Le lien se resserrait ainsi plus étroitement; chaque jour l'attachait davantage à la vie locale du Puy-de-Dôme. Lorsque l'Académie de Clermont l'élut pour son président, à l'accent de la voix qui remerciait, on devinait l'émotion de la gratitude : l'Auvergne l'avait définitivement conquis. Il conservait le désir d'y fixer sa retraite parmi des affections si douces, aux dernières années de la vie.

Ces préoccupations étaient d'ailleurs diversion et non empêchement au travail de sa propre pensée. Charles de Lacombe donna d'abord une nouvelle édition de son *Henri IV* qui méritait cette lettre de Mgr Dupanloup :

« Mon cher ami,

« Mes accablements habituels entre le Sénat et mon diocèse ne me permettent presque jamais de rien lire; mais ici je retrouve quelque liberté et je viens de lire votre *Henri IV*.

« Je ne puis résister au désir de vous dire quel plaisir il m'a fait. C'est un chef-d'œuvre.

« Hélas! pourquoi un tel exemple et de telles leçons n'ont-ils pas servi à son petit-fils!

« J'ai été heureux du moins de vous retrouver sur la brèche, où, naguère, je me rencontrais si souvent avec vous. Quelle tristesse de ne plus vous voir là où on était si content de vous serrer la main chaque jour! »

Puis il acheva la *Vie de M. de Serres*. L'ouvrage obtint de l'Académie française le prix Guizot. Il continuait la pensée de pacification nationale qui avait déjà inspiré Henri IV et sa politique. De ce livre Vacherot devait dire à l'Institut : « Rien n'y manque pour en rendre la lecture attachante, ni le sujet, ni la pensée, ni le langage, et je l'ai lu avec passion. » A l'occasion du même ouvrage, M. le comte de Chabrol écrivait dans le *Français* du 22 juin 1881 :

« Un jour, en 1875, après un discours prononcé par M. de Lacombe à l'Assemblée nationale, le *Français* saluait en lui

un penseur et un politique de la grande école. Une parole vibrante et distinguée, un sentiment patriotique ému comme une foi religieuse, des idées mûries indiquant une méditation habituelle et de longues études, au milieu même de l'élan oratoire une sorte de crainte de livrer des convictions aimées à un public qui pourrait les accueillir avec indifférence, tout rappelait en l'orateur les meilleurs jours de nos belles assemblées. Les noms de M. de Martignac, de M. de Serres, tous ces grands souvenirs accouraient d'eux-mêmes sous la plume. Nous n'avons rien à retirer de ces éloges. Que pourrons-nous ajouter si nous disons ici que M. de Lacombe écrivain est bien le même qu'il était à la tribune, et que l'historien de Henri IV est surpassé par l'historien de M. de Serres? »

Cet hommage rendu à de Serres, Charles de Lacombe eut hâte de publier les discours politiques et judiciaires de Berryer et surtout de raconter sa vie. Il terminait cette tâche en 1895 [1]. Par une exception sans précédent, l'Académie française décerna à cette monographie sa plus haute récompense : le grand prix Gobert, qu'elle n'avait accordé jusque-là qu'à des histoires générales.

En même temps, Charles de Lacombe collaborait à la *Défense*.

Tant de travaux ne ralentissaient pas son œuvre au *Correspondant*, où il donna une série d'articles qui mériteraient d'être réunis en volumes : Couthon ou Comment on devient terroriste, le maréchal Fabert, le Pape et l'Europe, l'Enseignement civique, le prince de Metternich, l'Enseignement d'État, la Ligue du bien, Berryer et Eugène Delacroix. Puis il ne tarda pas à prendre la rédaction de la chronique politique de la grande revue catholique. Les dons du politique et de l'orateur jetèrent un nouveau lustre. Il avait bien, en effet, tout ce que demande cette écrasante et délicate tâche : une vie dévouée au travail, une sagesse perspicace, une constante

1. Charles de Lacombe, *Vie de Berryer*, Firmin-Didot, 1894-1895, 3 vol. in-8.

modération, une grande indépendance, un tact sûr. La première chronique qui succéda à celles de Charles de Lacombe débutait par ces lignes :

« En commençant la rédaction de cette chronique, que le *Correspondant*, par un honneur dont je sens tout le prix et tout le poids, veut bien confier de nouveau à mes soins dévoués, j'ai le devoir très doux de saluer la mémoire de mon prédécesseur, M. Charles de Lacombe, qui, dix ans de suite, a occupé cette place avec la plus rare supériorité. Le bel hommage, si pathétique et si juste, que M. le vicomte de Meaux lui rendait, le 10 mars, au nom du *Correspondant* [1], ne laisse rien qu'on puisse dire après lui, ni dans le regret ni dans la louange. Mais, au temps de division et de trouble où nous sommes, il y a un mérite que les exemples de M. Charles de Lacombe ne peuvent trop nous rappeler : c'est qu'il fut, parmi nous, pour tous les intérêts religieux et nationaux de notre pays, un homme de conciliation, comme il l'avait été, dans son rôle parlementaire, à l'Assemblée nationale, et comme il le fut, dans ses œuvres historiques, toutes consacrées à de grands pacificateurs, Henri IV, de Serre, Berryer. Ses hautes qualités, vite notoires, avaient valu à M. Charles de Lacombe, jeune encore, une autorité considérable. Sa vibrante éloquence avait, dans de graves débats, ému l'Assemblée; mais on n'avait pas seulement admiré l'orateur : on avait unanimement apprécié l'esprit politique qui animait tous ses conseils. On n'ignorait pas non plus sa loyale abnégation. Le désintéressement avec lequel il refusa deux fois le pouvoir avait porté jusqu'au respect l'estime qui l'entourait, et ce respect, en le suivant dans la retraite, prit, devant son cercueil, la forme de la plus imposante manifestation. Chrétien convaincu, il mit, ici, dans tous ses jugements, toutes les vertus de son âme, et voilà pourquoi il a représenté le *Correspondant* avec une noblesse et une fidélité qui restent des modèles. »

1. Voir l'Appendice A.

Les loisirs que lui laissaient les chroniques, Charles de Lacombe les employait à un dernier grand ouvrage : la *Vie de Mme de Brinon* [1], collaboratrice de Mme de Maintenon à Saint-Cyr, première supérieure de l'illustre maison et qui eut l'honneur plus grand encore d'être la correspondante de Bossuet et de Leibniz et leur intermédiaire dans l'élaboration du projet de réunion des Églises. Il achevait cette étude, et pensait à écrire comme œuvre dernière la biographie d'un saint, lorsque se firent sentir les atteintes de la dernière maladie.

Au foyer dont il était l'âme, il eut la consolation de revoir autour de lui enfants, petits-enfants, tous ceux qui sentaient si bien le bonheur de lui appartenir. Plus que jamais son âme se répandait. Mais la mort approchait. Sa vie devait être jusqu'au bout militante. Comme le soldat blessé qui combat encore, il dicta les chroniques du 25 janvier et du 10 février 1904. Au soir du 27, il s'endormait la pensée tournée vers sa tâche prochaine; et au matin du 28, après avoir dit doucement : « Seigneur, ayez pitié de moi ! » sans souffrance, sans adieu, sans plus regarder en arrière, et aussi sans surprise, brisant tant de liens si chers, son âme retournait à Dieu.

En Charles de Lacombe était la foi : lumière et force; jeune homme à travers les incertitudes et les anxiétés de carrière, plus tard sous le poids des labeurs aimés, souvent trop lourds, elle l'avait soutenu, lui inspirant tour à tour, suivant qu'il lui était demandé, vaillance ou résignation. La foi était en lui, parlante, agissante, comme visible à travers sa frêle enveloppe, l'expression de ses yeux, le charme de sa voix; communicative par un don de sympathie auquel nul ne résistait. Elle conduisit sa vie, la faisant toute droite, d'une unité sans ombre et combien douce à ceux qu'il aimait!

La mort de Charles de Lacombe excita dans tous les partis des regrets unanimes. Les *Débats* aussi bien que la *Gazette de*

1. M. de Lacombe a laissé trois enfants : Jeanne, mariée à M. le comte de Brinon, petit-neveu de Mme de Brinon; Noémi, mariée à M. Élie Sarrauste de Menthière; Julien, qui a épousé Mlle Marguerite de Léobardy.

France s'en firent les interprètes. Ce fut, dans les rangs décimés des anciens membres de l'Assemblée nationale, un hommage universel de respect. Tous sentaient qu'une vie venait de finir qui avait été bien remplie, mais qu'en même temps, par les malheurs de la patrie, une destinée était restée inachevée.

Entre tant de témoignages partis des rangs les plus divers, ces lettres d'anciens collègues et amis ne sont-elles pas les plus belles couronnes à déposer sur un tombeau ?

M. le comte de Chabrol écrivait à Mme Charles de Lacombe :

« Marseille, 4 mars.

« MADAME,

« Très sérieusement atteint d'une crise de goutte au cœur, je n'ai pu vous écrire encore. Je ne fais que penser à votre douleur qui est mienne, et mes longues nuits de malade ne sont que désolation et vision du cher passé ! Si je l'avais su malade, j'aurais passé par Paris pour le voir. Je ne puis me consoler de ne pas lui avoir dit adieu !

« Je lui devais tant ! Au début de ma vie politique il a été le guide, l'ami toujour sûr, l'appui. Il a exercé sur moi une protection pleine de tendresse.

« Il avait un cœur d'enfant avec une intelligence de sage et la vaillance d'un héros.

« Je ne fais que penser à Clermont, à Versailles. Une heure passée près de lui me rendait ces bonheurs perdus, est-il croyable que cette heure-là ne doive plus se retrouver !

« Excusez cette lettre, je suis trop faible pour la continuer, et puis, vraiment, le chagrin est trop fort. »

Mêmes sentiments chez Mme la comtesse de Montalembert, M. le vicomte de Meaux et le comte Sugny, députés de la Loire.

« MADAME,

« Combien j'ai à cœur de vous dire à quel degré je prends part à votre soudain malheur et de quel profond regret j'accompagne celui qui vous a été enlevé, au moment où on

le croyait guéri, après les longues et cruelles souffrances de cet hiver! Je le suivais de loin avec une bien vive et bien affligée sympathie inquiète. Je m'informais de ses nouvelles, sans pouvoir aller les chercher moi-même, car depuis des semaines, on ne m'a pas laissée sortir à mon gré; ma disposition à l'asthme et à un ralentissement des fonctions du cœur dès que je marche, ne faisant que s'augmenter cette année.

« Au milieu de mes regrets de ne pouvoir aller à vous, malgré notre si proche voisinage, j'espérais toujours qu'un printemps meilleur nous réunirait encore! et voilà ces espérances changées tout à coup pour vous, Madame, en ce deuil, dont j'ai, depuis trente-quatre ans, tant expérimenté la terrible amertume. Vous jugez si j'ai appris avec consternation votre irréparable malheur et le nôtre à tous! Voilà un zélé défenseur des persécutés et de toutes les meilleures causes, prématurément enlevé de ce triste monde, lorsqu'on avait tellement besoin d'âmes et de talents actifs comme les siens! Nous sommes réellement tous à plaindre infiniment avec vous, Madame. Mais vous, qui jouissiez d'un bonheur et d'une continuelle intimité si précieuse, si animée, et si faite pour réconforter tous ses entours et amis, je ne puis assez vous exprimer mon union à votre excessive douleur.

« M. de Meaux va être consterné, car vous savez le degré d'estime, d'affection et de considération qu'il ressentait pour les dons qu'avait reçus celui qu'il pleure en ce moment, j'en suis sûre, et je suis émue bien particulièrement pour mon cher gendre. Quel temps fertile en tristesses publiques et privées! elles abondent de toutes parts!

« Recevez, encore une fois, la bien sensible expression de ces douloureux sentiments.

« Comtesse DE MONTALEMBERT, douairière. »

« *P.-S.* — Je prie de cœur pour celui qui n'en a peut-être pas besoin, après tant de travaux pour les bonnes causes, mais je le fais par reconnaissance du bien qu'il nous a fait depuis sa première jeunesse. »

Au Comte Hilaire de Lacombe.

« Montbrison, 29 octobre 1904.

« CHER AMI,

« Comment vous dire ma surprise et ma douleur ? Lorsqu'en traversant Paris, au mois de décembre, j'avais vu votre frère sur sa chaise longue, lorsque j'avais su par sa femme combien il avait souffert, je l'avais plaint ; je m'étais affligé de l'impuissance à laquelle il se sentait réduit, mais que j'étais loin d'imaginer que je ne le reverrais plus, que nous n'échangerions plus ensemble nos communs souvenirs et nos communs regrets ! Nos deux vies avaient été constamment rapprochées et nos deux cœurs, unis dans l'action, l'étaient de plus en plus dans la retraite. Il me semble qu'en le perdant, je perds une des parties les meilleures de moi-même. Hélas ! il aura retrouvé dans l'autre monde plus d'amis qu'il n'en laisse et qu'il ne nous en reste en celui-ci. Prions Dieu de nous tenir prêts, comme lui, à les rejoindre et à le retrouver lui-même....

« DE MEAUX. »

A Mme Ch. de Lacombe.

« MADAME,

« Vous avez eu la bonté de m'envoyer un touchant souvenir de la fin si chrétienne de M. de Lacombe. Permettez que je vous adresse tous mes remerciements. J'ai lu et relu cette page admirable, j'ai médité ces paroles si saintes, et j'ai reconnu, dans cette suprême expression de ses sentiments, l'homme de très grand talent et de non moins haute vertu qui, du collège à la tombe, n'a cherché que le bien et pratiqué que le devoir. Il a été notre modèle. Je le prie d'être auprès de Dieu notre intercesseur, et de nous obtenir la grâce, après l'avoir de loin suivi dans la vie, de l'imiter dans sa mort de vrai et de résolu catholique. Je me permets de m'associer à votre douleur et à celle de vos enfants. Malgré les certitudes que donne la foi, la séparation est toujours un déchirement.

« Daignez agréer l'expression de ma gratitude, et l'hommage

du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Madame, votre très dévoué serviteur.

« Comte DE SUGNY. »

Nous ne saurions mieux terminer cette notice que par cette lettre de M. Étienne Lamy, ancien député du Jura, directeur du *Correspondant*, membre de l'Académie française, à M. Hilaire de Lacombe :

« MONSIEUR,

« J'ai appris avec une grande tristesse la mort de votre frère. Il y a plus de trente ans que j'avais commencé à le connaître, c'est-à-dire à l'aimer. Nous ne siégions pas sur les mêmes bancs à l'Assemblée nationale, mais malgré l'injustice habituelle aux partis, il n'y avait personne qui ne rendît hommage à son talent, à son caractère, et je sentais bien qu'entre lui et moi les désaccords étaient sur les choses secondaires et l'accord sur les essentielles. Depuis, la défense de ces intérêts permanents est devenue tout le devoir, et je n'ai pas cessé d'admirer en votre frère la force, la modestie, le désintéressement, la constance et l'éclat de son dévouement à la France et à l'Église. Dieu lui avait été prodigue des plus rares dons; Charles de Lacombe, par la manière dont il les a employés, a fait de ces dons autant de mérites. C'est pourquoi, ni vous, ni tous ceux à qui il manque aujourd'hui, n'ont à craindre en songeant à lui; il était de ceux que la mort récompense. Mais dans les tristes jours où nous vivons, il semble qu'il soit plus pénible de perdre les hommes comme votre frère : les défenseurs de la vérité deviennent si peu nombreux, et si peu savent se donner tout entiers à elle comme il le fit !

« E. LAMY. »

Dans les œuvres et la vie de Charles de Lacombe, il y avait quelque chose de meilleur encore que la science de l'historien, le talent de l'orateur et du publiciste : à savoir, son âme; il n'y en eut pas de plus chrétienne.

A. HÉLOT.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

Les notes qui suivent, notes au jour le jour, toutes de premier jet, véritables instantanés, n'étaient pas destinées d'abord à sortir des petits cahiers où elles furent écrites en courant, souvent presque illisibles et toujours sans rature. C'était, au retour de la Chambre, la conversation du soir, fixant par quelques mots et pour n'en pas perdre la trace, les impressions vives et rapides de jours si remplis. Bien des années plus tard, à la campagne, Charles de Lacombe, mettant la main sur ces cahiers, y sentit vivre encore les noms et les choses d'autrefois. Il résolut d'y revenir, de les relire au temps de la retraite.... L'heure de la retraite ne devait pas sonner pour lui.

Ce journal, qu'il n'a pu revoir, garde donc son caractère de notes, d'impressions jetées en hâte, documents plutôt qu'œuvre achevée. C'est sous cette forme primitive qu'il est offert aux lecteurs.

Ils devront à la bienveillance du regretté comte de Blois et de M. le baron de Roux-Larcy quelques lettres du comte de Falloux et de M. le baron de Larcy, dont ils apprécieront tout l'intérêt.

Les divisions par chapitres, les sommaires, les notes sont de l'éditeur.

JOURNAL D'UN DÉPUTÉ

CHAPITRE Ier

L'ASSEMBLÉE A BORDEAUX ET LA COMMUNE

SOMMAIRE : L'Assemblée nationale à Bordeaux; Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République française; premiers dissentiments dans l'Assemblée; discussion et vote du traité de Versailles; translation de l'Assemblée à Versailles; la Commune; correspondance avec le comte de Falloux.

Février 1871

15 février. — Je suis à Bordeaux depuis hier. On pense que M. Thiers [1] sera nommé, demain ou après-demain, chef du pouvoir exécutif.

1. Thiers (1797-1877). L'année 1830 le trouva directeur du *National*. Il mena la campagne contre les Ordonnances et en faveur de Louis-Philippe. Envoyé à la Chambre par les électeurs des Bouches-du-Rhône, il fut sous-secrétaire d'État aux finances dans le cabinet Lafitte (1830), ministre de l'intérieur du cabinet du 11 octobre 1832, président du conseil et ministre des affaires étrangères des cabinets du 22 février 1836 et du 1er mars 1840. Il démissionna à la suite des affaires d'Égypte. Rappelé au pouvoir dans la nuit du 23 au 24 février, il fut débordé par la révolution. Envoyé à la Constituante et à la Législative, il y dirigea le parti conservateur. Lors du coup d'État, il fut exilé, mais rentra dès le mois d'août 1852. Élu député de la Seine en 1863, il se fit au Corps législatif l'avocat des libertés nécessaires et l'adversaire de la politique extérieure de Napoléon III. Le gouvernement de la Défense nationale le chargea d'une mission diplomatique auprès des cours de l'Europe. Élu à l'Assemblée nationale par vingt-sept départements, il fut nommé, le 17 février 1871, chef du pouvoir exécutif, puis, le 31 août, président de la République française. Il fut renversé le 24 mai 1873.

17 février. — L'Assemblée est évidemment royaliste, avec même une portion très ardente. Nous aurons des orages terribles. A l'heure présente a déjà surgi une question qui va peut-être amener des divisions. MM. Dufaure [1], J. Grévy [2], Vitet [3], Léon de Maleville [4], Rivet [5], de la Redorte [6], Barthélemy Saint-Hilaire [7], ont proposé hier de nommer M. Thiers chef du pouvoir exécutif de la République française [8]. Ces deux derniers mots, qu'ils ont placés sous des inspirations qui tiennent à leur séjour à Paris, et qui ne concordent guère avec les dispositions de

1. Dufaure (1798-1881). Il fut élu, en 1834, député de Saintes, qui ne cessa de le réélire jusqu'en 1849. Il fut ministre des travaux publics dans le cabinet Soult du 12 mai 1839, ministre de l'intérieur dans le cabinet du 13 octobre 1848 et dans le cabinet du 2 juin 1849. Envoyé par la Charente-Inférieure à l'Assemblée nationale, il fut appelé par Thiers et par Buffet au ministère de la justice, puis nommé président du conseil en 1876 et 1877.

2. Grévy (1807-1891). Envoyé par le Jura à la Constituante, à la Législative, au Corps législatif (1868), il fut réélu à l'Assemblée nationale, dont il fut nommé président dès sa réunion, fonction qu'il garda jusqu'au 2 avril 1873. Rappelé à cette charge le 8 mai 1876, il la garda jusqu'au 30 janvier 1879, date de son élection à la présidence de la république, qu'il occupa jusqu'au 2 décembre 1887.

3. Vitet (1802-1873). Il fut envoyé à la Chambre des députés par la Seine-Inférieure, de 1834 à 1848. Il y appartint au parti doctrinaire. Membre de la Législative (1849), il s'y rangea parmi les royalistes. Il protesta contre le 2 décembre. La Seine-Inférieure le renomma à l'Assemblée nationale, il y fit partie de la droite.

4. De Maleville (1803-1879). Député du Tarn-et-Garonne de 1834 à 1848, de la Seine en 1849, sous-secrétaire d'État à l'intérieur, dans le cabinet Thiers du 1er mars 1840, puis ministre de l'intérieur dans le premier cabinet de Louis-Napoléon (1848). Envoyé par les Landes à l'Assemblée nationale, il y siégea au centre gauche.

5. Rivet (baron) (1800-1872). Député de Brive en 1839, du Rhône en 1848, de la Corrèze en 1871. Il fit partie de la réunion Féray.

6. De la Redorte (comte Matthieu) (1803-1886). Député de Carcassonne de 1834 à 1840, ambassadeur à Madrid, membre de la Législative, puis député de l'Aude à l'Assemblée nationale, où il appartint au centre droit.

7. Barthélemy Saint-Hilaire (1805-1889). Député à la Constituante, à la Législative, au Corps législatif (1869), il fut envoyé par la Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale. Chef du cabinet de M. Thiers, il fut pour ce dernier un collaborateur de tous les instants.

8. *Notes et souvenirs de M. Thiers*, p. 131-133.

nos provinces, ces deux mots ont excité les réclamations les plus vives. Il était fort aisé de ne les point mettre ; il est bien plus délicat de les retrancher et je ne sais pourtant si on évitera une proposition en ce sens. Pour moi, après avoir exprimé, non en mon nom personnel, mais au nom du tempérament de cette Chambre, mon regret aux signataires de la proposition, je me demande si une phrase jetée adroitement dans le rapport, et indiquant qu'on a simplement constaté un fait sans engager l'avenir ni les principes, ne permettrait pas de maintenir la rédaction et d'éviter une scission déplorable. Quelques-uns paraissent goûter cette idée, mais je ne sais si on s'en contentera, et la question du vote devient bien délicate.

Que M. Berryer [1] nous manque ! Il n'y a aucun chef de connu, M. Thiers devenant gouvernement.

Une autre difficulté va sans doute se présenter. M. Thiers aurait promis, dit-on, à Jules Favre [2] de maintenir J. Simon [3] à l'Instruction publique. Il est impossible de faire admettre cela aux conservateurs, et on dit cependant que M. Thiers ne veut pas ou ne croit pas pouvoir céder. Il entre dans une phase bien cruelle. Pour moi, je ferai tout mon possible pour lui rester fidèle et empêcher les divisions. Tant que la question étrangère ne sera

1. Berryer (1790-1868). Député de la Haute-Loire, puis des Bouches-du-Rhône, de 1830 à 1849, et, de 1867 à 1868, chef du parti légitimiste.

2. Favre (1809-1880). Député de la Loire à la Constituante, et alors sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, puis député du Rhône à la Législative. Élu à Paris, en 1858, il fut le chef des Cinq et renommé en 1863 et 1869. Membre et vice-président du gouvernement de la Défense nationale, il reçut de ses collègues le portefeuille des affaires étrangères, qui lui fut conservé par Thiers jusqu'après la signature du traité de Francfort.

3. Simon (1814-1890). Député des Côtes-du-Nord à la Constituante, puis député de la Seine au Corps législatif (1863). Réélu en 1869, il devint membre du gouvernement de la Défense nationale, où il prit le portefeuille de l'instruction publique, qu'il garda jusqu'au 19 avril 1873 et reprit, en décembre 1876, avec la présidence du Conseil.

pas résolue surtout, l'union est si nécessaire! Mais je n'envisage pas l'avenir sans appréhensions.

Proposition de M. Keller [1] sur l'Alsace-Lorraine [2]. Elle nous place dans une situation bien cruelle. Le mandat de représentant n'est pas enviable en face de cette terrible paix. Nous nous en rapporterons au patriotisme de M. Thiers en lui laissant sa liberté de conduite. Tout à l'heure, il était environné des députés alsaciens-lorrains qui le suppliaient de conserver leur pays à la France; c'était le mettre à la torture.

M. Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif. Tout s'est bien passé; on craignait des orages qui n'ont pas éclaté [3].

M. Thiers va entamer les négociations pour la paix [4].

20 février. — Les séances sont suspendues. Mais nous serons fort occupés aux commissions, on en a formé huit de quarante-cinq membres chacune. Elles s'occuperont d'examiner sous toutes ses faces l'état du pays. Je suis dans la commission de l'administration intérieure [5].

23 février. — On parle d'aller établir l'Assemblée à Versailles ou à Fontainebleau, pour être près de Paris sans y être.

1. Keller (comte), né en 1828, député du Haut-Rhin au Corps législatif en 1859 et en 1869, puis à l'Assemblée nationale en 1871. Il y siégea à droite.

2. La proposition Keller invitait l'Assemblée nationale à prendre en considération une déclaration où M. Keller avait développé ces trois thèses: I. L'Alsace et la Lorraine ne veulent pas être aliénées; II. La France ne peut consentir ni signer la cession de l'Alsace-Lorraine; III. L'Europe ne peut permettre ni ratifier l'abandon de l'Alsace et de la Lorraine. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. Ier, *Annexes*, p. 3.

3. *Notes et souvenirs de M. Thiers*, p. 131-133.

4. *Ibid.*, p. 109-127.

5. Les sept autres commissions devaient examiner l'état 1° des forces militaires, 2° de la marine, 3° des finances, 4° des chemins de fer, routes, rivières et canaux, 5° des communications postales et télégraphiques, 6° des départements envahis, 7° du commerce. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. Ier, p. 75 et 81, et *Annexes*, p. 6.

Mars 1871

1er mars. — Nous venons d'avoir une séance bien triste. Nous l'avons signée, cette fatale paix, avec quelle douleur ! Mais c'eût été absolument perdre le pays que d'agir autrement. Je suis profondément ému. Toute mon âme est en deuil.

M. Thiers a été admirable de bon sens et de patriotisme ; il donne des exemples bien faits pour inspirer courage et susciter des imitateurs. Mais je crains que, dans la politique, il n'ait bien des mécomptes.

3 mars. — On dit que d'ici à quelques jours on nous annoncera notre départ. Le gouvernement, qui était d'abord très disposé pour Paris, inclinerait à un moyen terme comme Fontainebleau. Il est certain que le retour à Paris trouverait une grande opposition parmi la majorité.

Cette Chambre est très bonne, mais elle a besoin de s'organiser. Je crains qu'elle ne s'use vainement.

5 mars. — On parle beaucoup de Versailles aujourd'hui. Les ministres sont venus même, hier, nous faire dans les bureaux une communication presque positive. On dit que demain on nous annoncera la chose officiellement. On désignait précédemment Fontainebleau, même Orléans. C'était peut-être plus raisonnable ; à Versailles, nous serons placés entre le mécontentement de la province et la colère de Paris, qui, à défaut d'émeutes, nous enverra chaque jour des délégations ; enfin, peut-être y aura-t-il encore des changements. Mais ces tergiversations sont fâcheuses.

7 mars. — Je ne suis pas sans inquiétude sur les destinées de cette Chambre. Il n'y a ni direction ni chef, cha-

cun va au hasard. Le gouvernement est trop tiraillé pour avoir une action profitable. Il procède par secousses qui fatiguent la Chambre et n'obtiennent d'elle qu'une adhésion de guerre lasse, plus que de confiance.

8 mars. — Depuis plusieurs jours, une commission est nommée, et délibère sur la translation de l'Assemblée. Elle n'a pu encore s'entendre. La commission voudrait Fontainebleau, qu'elle trouve encore trop près de Paris. Le gouvernement voudrait Versailles [1]. Je crois bien qu'on finira par se rallier à cette dernière idée. Mais je crains des froissements entre cette Chambre livrée à elle-même et le gouvernement qui ne sait pas la manier. On m'apprend à l'instant que la commission, à la majorité de dix voix contre quatre, s'est décidée pour Fontainebleau. La discussion générale changera peut-être cela.

10 mars. — Admirable discours de M. Thiers [2]. On va à Versailles.

20 mars. — Versailles. Je suis arrivé hier à Paris au milieu d'une situation dont je ne soupçonnais pas la gravité. On y parlait de prendre les députés comme otages. C'est une insurrection. Je suis ici avec ce que je porte sur moi. Je n'ai pas pris de paquet pour ne pas éveiller l'attention.

Je ne serai pas surpris qu'il naisse de cet état de choses de grandes résolutions et d'heureux accords qui répondraient au désir de la province. Mais dans l'abîme où nous sommes, on commence à perdre espoir.

1. *Notes et souvenirs de M. Thiers*, p. 135-137.

2. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. Ier, p. 280.

C'est dans ce discours que M. Thiers, amené à exposer ses vues sur la politique qu'il entendait suivre, conclut avec la majorité une sorte d'accord tacite connu sous le nom de *Pacte de Bordeaux*, par lequel il s'engageait à mettre hors de cause la constitution d'un régime, à observer la neutralité entre les partis et à ne gouverner qu'en vue de guérir les maux de la guerre et de réorganiser le pays.

21 mars. — On dit que la situation se détend un peu à Paris, et que la défense s'organise. La crise n'en demeure pas moins terrible et on ne trouve pas d'hommes capables d'y faire face. Ainsi M. Thiers met une insistance tout à fait extraordinaire à garder le général Le Flo [1], excellent homme, mais que tout le monde juge au-dessous de sa tâche. Tout cela est triste, je m'en afflige pour le pays et pour M. Thiers, dont les derniers jours pourront faire oublier, bien à tort, les grands services.

27 mars. — Il est important que la province affirme par des manifestations son union avec l'Assemblée ; mais je crains que notre inaction apparente et non expliquée ne soit pas faite pour la stimuler et je ne pense pas sans tristesse à la déchéance morale que cette attitude, bien involontaire de sa part, peut réserver à la Chambre. Tout le monde souffre de cette attitude et supporte impatiemment l'idée d'en subir la responsabilité devant le pays. Mais un mouvement pour en changer serait la retraite de M. Thiers, autre et bien terrible responsabilité à assumer. Malheureusement, tous les pouvoirs sont les mêmes ; ils tiennent peu de compte des observations qu'on leur fait, et les attribuent même chez les moins suspects à l'exagération ou à la passion. Il y a eu dans la séance de ce jour une déclaration qui avait pour but de dégager la responsabilité de la Chambre [2].

1. Le Flo (1804-1887), représentant du Finistère à la Constituante et à la Législative. Expulsé lors du coup d'État du 2 décembre, il ne put rentrer en France qu'en 1857. Le gouvernement de la Défense nationale l'appela au ministère de la guerre, où il fut maintenu par M. Thiers. Démissionnaire après le second siège de Paris, il fut envoyé comme ambassadeur à Saint-Pétersbourg.

2. Sur la proposition de Peltereau-Villeneuve, l'Assemblée nationale affirma sa volonté d'assurer une politique conservatrice et l'exécution des lois. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. II, p. 144; Martial Delpit, p. 131 ; de Marcère, *L'Assemblée nationale*, p. 17.

Avril 1871

5 avril. — Chaque jour voit arriver des bandes d'insurgés prisonniers. Ils ont des figures impassibles. La foule les écharperait si on la laissait faire.

13 avril. — Les événements ne se dessinent guère; nous ne savons à la Chambre que ce que disent les journaux; on trouve le dénouement bien lent à venir. M. Thiers a mandé la commission des quinze [1] pour lui dire qu'elle serait chaque jour informée des nouvelles, mais cela ne change pas beaucoup les rapports de M. Thiers et de la majorité.

Scène déplorable entre le général Le Flo et Grévy; tout cela aurait pu être évité si l'on s'était entendu d'avance; mais le dommage est qu'on ne prépare rien avant les séances publiques, que chacun arrive avec ses impressions spontanées et ses improvisations malheureuses.

16 avril. — Les choses sont toujours au même point; les journaux nous attaquent, tout en raillant aussi le plan de M. Thiers. Y a-t-il, derrière ces attaques combinées, du bonapartisme?

Le duc de Broglie [2] a eu avant-hier un grand succès. Sa voix est un peu faible. Pendant qu'il parlait, son fils était

1. Le 20 mars, l'Assemblée nationale avait nommé une commission de quinze membres pour se concerter avec le pouvoir exécutif sur les mesures à proposer à l'Assemblée. Cette commission n'était guère aimée de M. Thiers, qui en juge ainsi les membres : « Agités, inquiets, imaginant plans sur plans, ils m'auraient peut-être empêché de reprendre Paris, si je m'étais laissé conduire par eux. » *Notes et souvenirs*, p. 142-143.

2. Broglie (Albert, prince, puis duc de) (1821-1901), envoyé par l'Eure à l'Assemblée nationale, il y fut un des chefs du centre droit. Appelé, après le 24 mai 1873, à la présidence du conseil et aux affaires étrangères, il fut renversé le 16 mai 1874. Il reprit le pouvoir le 18 juin 1876, à la tête d'un ministère de réaction conservatrice dont l'entreprise échoua. Battu aux élections de 1885, il quitta alors la vie politique.

à Châtillon, dans la tranchée, au service ou au feu depuis trente-six heures.

19 avril. — Les déclarations dont le *Moniteur* est trop prodigue viennent d'amener une explication à la Chambre, explication à la suite de laquelle le gouvernement a dû s'en référer au pacte de Bordeaux.

Le duc Pasquier [1] nous a donné de bonnes paroles et même des promesses formelles des princes, s'engageant à donner leur démission immédiatement après l'abrogation des lois d'exil et à aller voir le chef de famille.

Nous avons eu, chez M. de Corcelles [2], quelques réunions relatives à l'enseignement [3]. Un premier projet va être présenté, en attendant une loi d'ensemble, dont plusieurs d'entre nous vont s'occuper.

Nos troupes ont eu des succès du côté d'Asnières, mais chèrement achetés. Quelle abominable guerre !

23 avril. — On parle d'une grande attaque pour demain; ce sont des bruits qu'on renouvelle souvent. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que le général Ducrot [4]

1. D'Audiffret, duc Pasquier, par adoption de son grand-oncle (1823-1905). L'Orne l'envoya à l'Assemblée nationale. Il y siégea au centre droit. Il succéda à M. Buffet à la présidence de la Chambre. Élu le premier des sénateurs inamovibles, il fut aussi appelé à présider le Sénat, fonctions qu'il occupa jusqu'au premier renouvellement triennal de janvier 1879.

2. Corcelles (Tircuy de) (1802-1892). Député de 1837 à 1849, il fut envoyé par le général Cavaignac comme ambassadeur à Gaëte. Il se sépara de Louis-Napoléon lors du coup d'État. Réélu par le Nord à l'Assemblée nationale, il fut nommé de nouveau ambassadeur auprès du Saint-Siège (1873-1876).

3. La maison de M. de Corcelles fut, au début de l'Assemblée nationale, un des lieux de réunion d'une sorte de commission extraparlementaire de l'instruction publique que Mgr Dupanloup avait organisée et dont les membres étaient : Mgr Dupanloup, MM. de Corcelles, de Laprade, de Mérode, Fresneau, comte Jaubert, de Rességuier, de Lacombe, Wallon, de Cumont, de Gontaut-Biron, Saint-Marc Girardin, Vitet, Beulé, de Meaux, de Lavergne, de Witt.

4. Ducrot (1817-1882), député de la Nièvre à l'Assemblée nationale, il siégea à droite.

donne sa démission, ne voulant pas, dit-il, servir sous les ordres de M. Thiers.

Lettre de M. de Lacombe au comte de Falloux [1]

Versailles, 26 avril 1871.

Cher et bon ami,

M. de Rességuier m'a dit que vous vouliez bien songer à moi et vous plaindre affectueusement de mon silence. Vraiment vous avez raison, et pourtant vous me jugeriez bien mal si vous voyiez dans ce silence quoi que ce soit qui ressemble à l'oubli. Il n'y a peut-être pas de jour où mon silence n'aille vous chercher, où ma pensée ne se reporte, et plusieurs fois, vers vous, pour vous regretter, pour vous désirer, pour déplorer votre absence; seulement je voudrais vous écrire longuement, causer à fond de toutes choses avec vous, et chaque jour, quelque empêchement vient m'en détourner. Me voici secrétaire de la commission de décentralisation, c'est un surcroît de travail dont je sens tout le prix, mais aussi tout le poids, et qui va me rendre encore plus difficile la correspondance. Au reste, vous jugez de loin les événements, et c'est souvent la meilleure condition pour les apprécier. Mais vous n'êtes pas né pour n'être que spectateur ou juge du combat; vous êtes fait pour y prendre part; vous êtes homme d'action et de décision; vous êtes chef de parti, d'un parti qui a besoin plus qu'aucun autre d'être dirigé et qui ne l'est pas. Je sais combien vous êtes souffrant et quel sa-

1. Falloux (Alfred, comte de) (1811-1886). Envoyé à la Chambre par le Maine-et-Loire, en 1846, 1848, 1849. Le 20 décembre 1848, il fut appelé par Louis-Napoléon au ministère de l'instruction publique. Un moment incarcéré lors du coup d'État, il fut bientôt relâché et il se retira au Bourg-d'Iré, où il s'occupa d'agriculture sans perdre de vue la politique. Le mauvais état de sa santé ne lui permit pas de se présenter à la députation en 1871, mais il s'associa activement à la politique de la droite modérée.

crifice c'est vous demander que de vous convier à rentrer dans la lutte, mais vous n'auriez pas, tant s'en faut, à y intervenir tous les jours. Vous pourriez imprimer direction à autrui, paraître dans les grands moments et, par les conversations, susciter des initiatives ou en conjurer de malheureuses. Réfléchissez-y bien, cher ami, vous êtes irremplaçable, et il me paraît difficile que vous puissiez absolument vous soustraire à un mandat, pour lequel vous n'avez pas de suppléants.

Il y a eu aujourd'hui un incident entre M. Thiers et M. de Kerdrel [1], je ne le prévoyais pas, et j'étais tranquillement à la bibliothèque, pendant qu'il se produisait. Je suis arrivé quand il était fini, et je n'ai guère recueilli que des expressions de regret. Je sais que vous jugez sévèrement M. Thiers ; je crois qu'en effet il a commis des fautes, et la première, c'est de n'écouter guère, quoique toujours affectueux, les représentations qu'on lui fait, même quand l'attachement le plus sincère les inspire. Mais j'ai toujours présent ce que me disait M. Berryer du regret qu'il avait eu de prêter à M. Thiers, en certaines occasions, lors de la dernière république, des vues ou des arrière-pensées que celui-ci n'avait pas. « Thiers est mobile, mais il est sincère, » me répétait-il souvent. Je ne m'unis donc pas à tout ce que j'entends dire ici contre lui, et quoique regrettant, comme je le lui ai dit à lui-même, qu'il ne tienne pas assez compte des susceptibilités des hommes, les trouvât-il mal fondées, je comprends l'impatience que peut lui causer le langage de plusieurs, et pour vous dire toute ma pensée, je vais rarement à la réunion des

1. Audren de Kerdrel (1815-1900), représentant de l'Ille-et-Vilaine à la Constituante, à la Législative, au Corps législatif. En 1871, il fut envoyé par le Morbihan à l'Assemblée nationale. Il y fut un des chefs les plus sympathiques du parti légitimiste.

Réservoirs [1]; mais quand j'y vais, je me promets presque toujours, après ce que j'ai entendu, de n'y pas retourner. C'est encore une raison pour moi de vous désirer; la tenue d'une Chambre est un programme, et il y a malheureusement dans cette majorité, si honnête, si libérale au fond et si réformatrice, une inexpérience, une frivolité d'attitude, un premier mouvement vers les partis extrêmes ou aventureux, qui ont, je le crains, écarté d'elle, dans cette assemblée, bien des éléments que d'autres allures lui eussent ralliés. Avec cela, beaucoup de conscience, beaucoup de bonne volonté, la recherche attentive du juste dans les questions si délicates qu'on lui a si précipitamment soumises. Évidemment, entre vos mains et celles de M. Berryer, cette majorité eût déployé toutes ses ressources. M. Berryer n'est plus là, mais vous, il vous faut venir. Maintenant, je dois bien vous dire, dans ma modeste sphère, mon attitude personnelle. Aborderai-je jamais cette redoutable tribune? Je ne sais. Dieu me poussera, j'espère, si jamais j'y monte. En attendant, j'étudie, j'écoute, j'observe, je ne trouve pas, à vrai dire, de réunion qui réponde bien à ma pensée. Je suis venu ici comme homme d'ordre et de liberté, non comme légitimiste; j'appartiens à un pays qui est séparé de la légitimité par des montagnes de préjugés, je n'ai jamais désavoué, quoiqu'on me l'opposât sans cesse, mais jamais arboré ce drapeau devant lui : je n'ai arboré que le drapeau de la souveraineté nationale et du gouvernement du pays par le pays. C'est aussi le seul que je veuille en ce moment suivre ici; j'ai assisté à de petites réunions fusionnistes parce que, la république devenant impossible, j'ai toujours pensé qu'il

1. Réunion tenue à l'hôtel du même nom et, jusqu'au manifeste du comte de Chambord du 5 juillet 1871, comprenant tous les députés de la droite.

fallait que la France, voulant une monarchie, ne fût pas au dépourvu. Mais, l'accord fût-il absolument fait, je ne partage pas l'idée qu'il faille, sans autre examen, en cueillir le fruit. Je crois qu'il faut être prêt, sauf à choisir son heure, et en attendant qu'elle ait sonné, travailler, par une bonne et habile politique, à se créer des alliés. Il me semble que monarchistes ou républicains, on oublie trop ce dernier point, et qu'on se berce trop de l'idée que chose proclamée est chose conclue. C'est toujours le pays qui criait en juillet : Le Rhin ! le Rhin ! sans s'inquiéter de savoir si on était en mesure. Mais je me laisse aller à vous entretenir, et pourtant j'aurais tant de choses à vous dire ! Combien je voudrais vous avoir là ! Je suis ici avec ma femme et mes enfants, mon frère est venu me faire visite. Je ne puis vous dire assez combien il me manque ! Veuillez, cher et bon ami, offrir mes respectueux hommages à Mmes de Falloux et croyez à mon tendre, bien tendre et constant souvenir.

Ch. DE LACOMBE.

Lettre du comte de Falloux

Bourg-d'Iré [1], le 28 avril 1871.

Mon cher ami,

Personne plus que moi n'a pris part à votre nomination et n'attend avec plus d'impatience votre apparition à la tribune. Vous n'en aurez pas douté, je l'espère, malgré mon silence dont vous connaissez si bien la cause. Aujourd'hui, après une souffrance qui a eu plus de durée encore et plus d'intensité que de coutume, j'ai un instant de répit, et comme il sera probablement très court, j'en pro-

1. Bourg-d'Iré (le), commune du département de Maine-et-Loire, canton de Segré.

fite pour vous dire mes tendresses d'abord et ensuite mes doléances, hélas! sur bien des points.

Camille de Meaux [1], M. Say [2] et vous, cher ami, vous deviez présenter à l'Assemblée des rapports très importants sur le régime Gambetta, et l'on me dit que M. Thiers en a demandé l'ajournement. A mon sens, c'était déjà un grand tort, mais ce tort s'aggraverait beaucoup en se prolongeant, et je ne comprends pas la ligne qu'il semble vouloir imposer à l'Assemblée; mais, quelle que soit la vérité sur ce point encore controversable des intentions ultérieures de M. Thiers, pourquoi vous soumettriez-vous à des exigences de cette nature? Certainement M. Thiers, à supposer qu'il ait tous les torts qu'on lui prête, vous assujettira à sa propre pensée autant qu'il le pourra, mais je demeure encore convaincu que du jour où, à votre tour, vous lui mettrez le marché à la main et vous lui direz : choisissez entre la majorité et la minorité, il vous reviendra, s'il vous a jamais quittés, et n'ira point porter sa dernière tente parmi les hommes qu'il a combattus et méprisés si hautement.

La volonté de l'Assemblée une fois prédominante, quelle sera cette volonté elle-même? Je m'adresse bien souvent cette question, mon cher ami, et j'aboutis toujours à la même réponse : la république ne pacifie rien en France, elle bouleverse; la monarchie bourbonienne

1. Meaux (Camille, vicomte de), né en 1830, député de la Loire à l'Assemblée nationale, il appartint à la réunion dite des Réservoirs. Il reçut le portefeuille du commerce et de l'agriculture sous le ministère Buffet. Il fut élu sénateur de la Loire en février 1876 et fit partie du cabinet du 16 mai, toujours comme ministre du commerce et de l'agriculture.

2. Say (1826-1896), représentant de la Seine à l'Assemblée nationale, où il siégea au centre gauche. Il était préfet de la Seine, lorsque Thiers le chargea du portefeuille des finances (décembre 1872). Il redevint ministre dans le cabinet Buffet, charge qu'il garda dans les ministères Dufaure (1876), J. Simon (1877), Waddington (1879), Freycinet (1882).

seule a donné et peut donner encore la durée et l'ordre. Assurément, la Restauration et la royauté de Louis-Philippe n'ont pas été infaillibles ni exemptes de troubles; mais, comparées à ce qui les a précédées et à ce qui les a suivies, elles gardent encore une incomparable supériorité. Mais si chacune d'elles a profité des leçons qu'elle a reçues, si la branche aînée est plus franchement libérale, et la branche cadette plus loyalement conservatrice, si, à défaut de ce qui pourrait manquer aux princes, leurs amis imposent le vrai programme du vrai régime représentatif, la France peut entrer encore dans les voies de la prospérité. En tout cas, si elle n'y entre pas ainsi, elle n'y rentrera jamais et tous les palliatifs seront dérisoires. Je ne sais si vous pensez ainsi, je le souhaite vivement, et s'il en est autrement, dites-moi, je vous en prie, vos objections que je ne devine pas. Pour moi, j'applaudis de tout cœur à l'énergique attitude de M. Janicot [1], et je vous serai d'autant plus reconnaissant si vous voulez bien lui transmettre mes chaleureuses félicitations, que j'y suis véritablement engagé par notre ancienne dissidence à Tours. Je lui disais alors : Je ne voudrais pas proférer une syllabe contre les élections, mais je me console qu'on nous les refuse, car : 1° je ne suis pas sûr que les élections, qui n'auront aucune liberté durant la guerre, soient bonnes; 2° je suis sûr que, durant la guerre, l'Assemblée n'aura aucune liberté pour les délibérations autres que les levées et les emprunts en masse. Une telle Assemblée sera forcément républicaine et très promptement impopulaire; tandis qu'une Assemblée élue sur la question de la paix sera certainement excellente; elle n'aura aucune responsabilité du passé, elle pourra le juger en pleine indépendance, la

1. Directeur de la *Gazette de France*.

monarchie apparaîtra comme réparation nécessaire, et l'Assemblée aura toute facilité pour les plus hautes et les plus décisives résolutions. J'avais tort ou j'avais raison de penser ainsi, peu importe désormais; mais les événements ont d'eux-mêmes suivi cette marche : l'Assemblée est admirable, son mandat est illimité; le pays ne soupire qu'après une solution; Gambetta [1] l'avait rendue inévitable, Cluseret [2] la rend urgente. Que pourriez-vous attendre de plus douloureux et de plus instructif? Quelle Assemblée peut-on rêver issue d'un mouvement populaire plus franc, plus spontané, plus unanime? car vous n'êtes pas seulement la majorité, vous êtes la représentation du chiffre électoral le plus élevé que l'opinion conservatrice ait jamais obtenu. M. Royer-Collard [3] passait pour une merveille, parce qu'il avait été élu par sept départements. M. Thiers, qui personnifiait, au 8 février, la plus patriotique expression des monarchistes, des antirévolutionnaires, a été élu dans vingt-huit, et chaque députation ne l'a pas emporté à quelques centaines ou quelques milliers de voix, comme en 1848. Vous avez été presque tous élus comme par acclamation. Si tout cela doit aboutir à des tergiversations, à des négations ou à des abdications,

1. Gambetta (1838-1882). Avocat à Paris, il se révéla, dans le procès de la souscription Baudin, par le plaidoyer qu'il prononça en faveur de Delescluzes. Député de la Seine au Corps législatif (mai 1869). Membre du gouvernement de la Défense nationale, il reçut le portefeuille de l'intérieur. Élu représentant par neuf départements, il opta pour le Bas-Rhin, vota contre la paix et démissionna alors. Réélu en juillet 1871, il devint le chef du parti républicain et fut appelé à la présidence de la Chambre, puis à celle du Conseil (1881).

2. Cluseret (1823-). Ancien élève de Saint-Cyr, il servit sous Garibaldi, puis sous Mac-Clellan. Il prit part à la Commune, qui le nomma délégué à la guerre. Rentré en France en 1887, il fut élu député du Var en 1888.

3. Royer-Collard (1763-1845). Un des chefs du parti libéral sous la Restauration. Il fut élu député par sept collèges aux élections de 1827.

c'est à désespérer pour jamais de notre malheureux pays. Ah! cher ami, si j'avais un atome de force, croyez bien que rien ne me serait plus doux que d'aller porter mon dernier soupir à la tribune, en poussant un suprême cri d'appel et de salut. Mais, vous qui êtes jeune, vous et vos jeunes amis, dans l'Assemblée et dans la presse, n'abusez pas de la modestie et ne prolongez pas trop la veillée des armes. En temps de paix, rien de mieux; en temps de guerre, on saisit son arme, à quelque page que l'on en soit à l'école de peloton, et l'on court vers le champ de bataille, au lieu d'y marcher pas à pas.

Je ne voulais pas vous en dire si long en commençant ma lettre, mais je me suis laissé entraîner, car je suis plein d'inquiétudes et des plus tristes prévisions. Je voulais vous demander surtout de vos nouvelles, si vous n'étiez pas trop mécontent de votre santé, si Mme de Lacombe et ma petite amie étaient avec vous, ce que devient votre frère et pourquoi il n'entre pas dans la diplomatie qu'il a si bien étudiée dans les bons modèles. Répondez-moi donc avec quelques détails sur vous tous, si vous parvenez à en avoir le temps, et si vous ne m'écrivez pas, parlez-moi au moins bientôt et bien haut par le *Moniteur*.

ALFRED.

29 avril. — Reçu ce matin une longue lettre de M. de Falloux qui me pousse en avant et à la tribune! La tribune! A supposer que je triomphe de l'effroi qu'elle m'inspire, pour aller en avant, il faudrait un parti sinon autre, du moins autrement dirigé, et je suis peu tenté de me jeter dans des rangs si compromettants.

Mai 1871

1er mai. — Saint-Chéron [1] écrit des correspondances déplorables sur la fusion, et, ce qu'il y a de plus triste, c'est que ces lettres ne sont pas d'un homme : j'en suis convaincu, elles émanent de l'éternel bureau [2], ou de ceux qui l'inspirent ou l'autorisent. C'est depuis vingt ans toujours la même histoire, et c'est là ce qui est désespérant.

7 mai. — Je ne crois pas qu'il y ait, en réalité, un très grand changement dans le résultat des élections; ce qui frappe le plus, ce sont les résultats des grandes villes. Mais déjà, au 8 février, elles avaient, pour un grand nombre, donné la majorité au parti avancé, et ce sont les campagnes qui ont fait triompher l'ordre.

Il n'en est pas moins vrai que la politique du cabinet a des allures dont l'indécision et la mollesse ne peuvent être que fatales. C'est une politique analogue à celle de M. Lafitte [3] après 1830; il faudrait un Casimir Périer [4]. Je ne crois pas qu'on puisse aller longtemps ainsi, sans qu'une explosion n'ait lieu : peut-être serait-ce alors pour moi une occasion de prendre la parole. J'y songe à tout hasard, mais sans illusion, et en me sentant moi-même

1. Saint-Chéron, directeur d'une correspondance royaliste.

2. En 1852, le comte de Chambord avait dissous le comité royaliste des Douze et l'avait remplacé par un bureau de communications établi à Paris. Ce bureau fut lui-même dissous dans le courant de 1871, et remplacé par des représentants auprès de certains départements. *Notes et souvenirs du marquis de Dreux-Brézé*, p. 14.

3. Lafitte (1767-1844). Député de 1816 à 1844, sauf quelques mois d'interruption, il défendit à la Chambre les principes de la Révolution et fut appelé, le 30 novembre 1830, à la présidence du conseil et aux finances.

4. Casimir Périer (1777-1832). Député de Paris de 1817 à 1832, il succéda à Lafitte, le 13 mars 1832, et formula le programme de la résistance à la Révolution.

paralysé par l'incertitude de la situation et des devoirs qu'elle impose.

J'ai lu une nouvelle lettre très longue de M. de Falloux à M. de Rességuier [1], bien éloquente; elle est très vive contre M. Thiers et, sur bien des points, elle porte juste; mais la solution, la conduite à tenir en ce moment, elle ne l'indique pas.

9 mai. — On paraît aujourd'hui avoir plus de confiance en un prochain dénouement. Le fort d'Issy est pris ; les troupes se sont avancées dans le bois de Boulogne, la batterie de Montretout fait à la porte de Passy des ravages terribles. On compte pouvoir entrer à Paris d'ici à quelques jours.

Nous avons eu hier une bonne séance. La Chambre s'est réunie dans un vote presque unanime [2], sous l'inspiration de Victor Lefranc [3], qui a été vraiment grand orateur. C'était le *vir bonus* dans tout son élan.

Nous continuons activement nos travaux sur la décentralisation. M. Moulin [4] m'avait proposé d'être rapporteur de la loi des conseils généraux qui sera bientôt faite, mais j'ai dû, à mon grand regret, décliner l'honneur. Je ne résisterais pas à ce surcroît de labeur.

12 mai. — Interpellation très maladroitement amenée

1. Rességuier (Albert, comte de) (1816-1902), représentant des Basses-Pyrénées à la Législative, puis du Gers à l'Assemblée nationale, où il s'inscrivit aux réunions Colbert et des Réservoirs.

2. Quinet avait déposé une proposition tendant à modifier la loi électorale au profit des villes. La commission d'initiative parlementaire refusa la prise en considération, refus défendu par V. Lefranc.

3. Lefranc (1809-1883), représentant des Landes à la Constituante, à la Législative, à l'Assemblée nationale. Il siégea au centre gauche. Thiers l'appela au ministère de l'agriculture et du commerce, puis à celui de l'intérieur. Il fut élu sénateur inamovible en 1881.

4. Moulin (1810-1873). Représentant du Puy-de-Dôme en 1845, 1846, 1849 et 1871. Il fit partie de la réunion Saint-Marc Girardin et de celle des Réservoirs. Il devint président de cette dernière.

par M. Mortimer-Ternaux [1]. Scènes bien tristes; démonstrations fâcheuses d'une partie de la droite et vivacités très regrettables de M. Thiers. Le mal, comme je l'ai dit souvent à M. Thiers, est qu'entre lui et la Chambre il n'y ait point d'intermédiaire, et que des deux côtés on laisse des malentendus, qu'un mot pourrait dissiper, grossir jusqu'à ce qu'ils amènent des orages. J'ai eu avec lui une explication, très tendre d'ailleurs, et je crois bien qu'il est disposé à saisir l'occasion de réparer l'éclat d'hier; mais cela se pourra-t-il? et aura-t-on cette sagesse qui consisterait à mettre de côté des susceptibilités même légitimes, pour raffermir une union nécessaire et dont l'Assemblée comme M. Thiers ont également besoin? Nous sommes dans une situation bien grave et nous pouvons être précipités vers des solutions pour lesquelles personne ne sera prêt, et dont les circonstances qui les auront amenées dénatureront le caractère.

16 mai. — Il est fait question d'une proposition donnant deux ans de pouvoir à M. Thiers; cette proposition amènera une crise de la majorité, et je ne suis pas sûr qu'elle soit votée. Je fais, pour mon compte, tout mon possible pour qu'elle soit retirée, ou plutôt pour qu'on ne la présente pas. J'espère que M. Thiers finira par comprendre la nécessité d'un ajournement, il n'aboutirait qu'à déplacer la majorité, et l'appui que lui donnerait la gauche serait de peu de durée et de peu d'honneur. Pour moi, dans ma petite sphère, je tâche de ramener l'accord

1. Mortimer-Ternaux interrogea M. Thiers sur le bruit qui s'était répandu qu'il avait promis aux délégués des municipalités de sauvegarder la république et d'user d'indulgence dans la répression. *Notes et souvenirs de M. Thiers*, p. 156; *Mémoires du baron de Vinols*, p. 43; Martial Delpit, p. 147.

Ternaux (Louis Mortimer-) (1808-1871), député des Ardennes de 1842 à 1848, représentant en 1848, 1849, 1871. Il s'inscrivit au centre droit.

entre lui et la droite, et je crois que près de quelques-uns du moins, mes efforts ne seront pas inutiles.

La lettre du comte de Chambord [1] ne facilite pas la tâche avec les princes ; cependant, un député qui vient de les voir m'assure qu'ils gardent, tout en la regrettant, les meilleures dispositions. Mais, le fait seul d'avoir écrit cette lettre, sans consulter aucun membre de la Chambre, indique un parti pris déplorable.

Lettre au comte de Falloux

Versailles, le 20 mai 1871.

Cher et bon ami,

Bien que ma dernière lettre se soit croisée avec la vôtre et ait en partie prévu les questions que vous m'adressez, je vous dois une réponse. Je vous l'aurais donnée plus tôt sans l'extrême fatigue qui ne me permet presque de rien écrire. Je vous dirai tout de suite que si je n'ai pas déposé le rapport dont j'étais chargé, c'est que mes notes et mes documents sont restés à Paris. J'espère que je les y retrouverai un jour prochain et que j'en pourrai faire usage ; mais la commission qui m'avait confié le rapport est depuis longtemps dissoute, et je crains qu'il ne soit trop tard pour parler en son nom.

Quant à la politique générale, tout en partageant vos vues sur l'ensemble de la situation, je ne puis pas être aussi décidé que vous me semblez l'être sur les questions d'application, ou plutôt, je suis persuadé que si vous étiez à la Chambre, au milieu des difficultés de la lutte, vous

1. Chambord (Henri, duc de Bordeaux, comte de) (1820-1883). Fils du duc de Berry, il fut proclamé roi sous le nom de Henri V par son grand-père Charles X et son oncle, le duc d'Angoulême, qui abdiquèrent en sa faveur le 2 août 1830.

Voir la lettre du comte de Chambord, appendice I.

calmeriez ces saintes impatiences, bien loin de les encourager.

Vous paraissez désirer qu'un grand débat s'engage au plus tôt, et regretter qu'il n'ait pas encore eu lieu : un tel débat ne peut avoir que deux issues suivant les proportions qu'on lui aura données : ou une crise ministérielle ou un changement de gouvernement. La crise ministérielle, si vous la réduisez au départ des hommes du 4 septembre, elle éclatera inévitablement après la prise de Paris, et ne vaut-il pas mieux qu'on laisse le poids de ce dernier acte du drame à ceux qui en ont été les auteurs? Mais vous allez plus loin, je le crois, vous voulez un changement de gouvernement. Une pareille aventure ne se peut tenter que si l'on a réuni d'avance les moyens d'en assurer le succès. Ces moyens, les avez-vous ? Les avez-vous dans l'Assemblée, où précisément parce qu'elle s'est toujours plus préoccupée du but que des moyens, la droite a plutôt perdu que gagné depuis deux mois? Est-ce dans les villes, où tant de passions mauvaises sont soulevées, et où vous n'avez point d'armée pour soutenir l'ordre? La lettre du comte de Chambord n'a pas simplifié les choses, elle est d'un beau langage et d'une grande élévation morale, mais il faut convenir qu'elle est peu propice à dissiper les préjugés hostiles, et c'est une triste ressource que d'en être réduit, pour faciliter la fusion, à se dire qu'il faut parler de cette lettre le moins possible et à considérer comme une bonne chose le silence que les princes consentent à garder.

Dans une pareille situation, je ne vois pas quelle démarche publique on pourrait tenter. J'éprouve dans toute son amertume la vérité du mot de M. de Bonald, qu'il est moins difficile de faire son devoir que de le connaître, et je vous serais reconnaissant, cher ami, de m'aider par

vos conseils dans la recherche inquiète et consciencieuse à laquelle je me livre.

Pour moi, tout en convenant des fautes de M. Thiers, tout en lui disant avec autant de franchise que d'affection ce que je crois la vérité, il me semble qu'on n'a pas suivi à son égard la meilleure conduite. La droite et M. Thiers sont comme deux hommes qui, au fond, seraient faits pour s'entendre, mais qui auraient cessé de se voir et ne se connaîtraient plus l'un l'autre que par les commérages que ferait à chacun d'eux son entourage. De là, des malentendus qu'un mot d'explication aurait dissipés, et qui se développent, grossissent jusqu'à former, au moindre choc, de violents orages. J'ai souvent dit à M. Thiers qu'il devrait avoir entre lui et la Chambre des intermédiaires chargés de prévenir ces orages. Je dis aussi à bien des membres de la droite, qu'au lieu de se perdre en suppositions et en vivacités contre M. Thiers, ils devraient l'entourer, le conseiller, l'éclairer, voir en lui non pas, comme ils le répètent sans cesse, un obstacle et un ennemi définitif, mais un auxiliaire possible et nécessaire ; pour réussir, la solution monarchique doit se sentir avec lui; et, si l'on est obligé d'y travailler sans lui, il faut tout au moins se garder de paraître la poursuivre contre lui ! Il y a mille détails dans lesquels je ne puis entrer et sur lesquels cette manière de voir, substituée à celle dont on s'est généralement pénétré, aurait exercé, j'en suis sûr, une heureuse influence. C'est là, je n'en doute pas, la conduite que M. Berryer aurait conseillée et que vous auriez, si vous vous fussiez trouvé dans cette Chambre, indiquée et suivie. Mais, laissez-moi vous le dire, contre votre intention, vos lettres, si admirables d'ailleurs, en encourageraient plutôt une autre; que ne les adressez-vous directement à M. Thiers ? Elles iraient droit à leur but, sans

danger de le compromettre. Vous avez dit, en 1848, qu'il ne fallait pas donner de vin aux gens ivres. Eh bien! je crois qu'il y a péril aussi à monter contre M. Thiers des gens qui ne sont déjà que trop animés. Pour mon humble part, je m'étudie à éclairer M. Thiers en même temps qu'à pacifier ceux des membres de la droite auprès de qui je puis avoir accès : je n'en ai pas encore trouvé un parmi ces derniers, qui, très décidé à renverser M. Thiers, ait une idée nette et précise de ce qu'il pourrait mettre à sa place. Quand on en est là, il me paraît au moins imprudent de vouloir précipiter les choses, et je crois qu'on ferait mieux de songer d'abord à se ménager, dans les autres partis et dans l'armée, des alliés : détail dont bien peu me paraissent prendre souci. Je me flatte de n'avoir pas peu contribué à amener l'ajournement de la proposition qui conférait deux ans de pouvoir à M. Thiers, et je suis convaincu que si un rapprochement pouvait se faire entre lui et la droite, notre pays et notre cause y gagneraient. Si vous en jugez ainsi, je vous supplierais de réserver pour M. Thiers lui-même vos sévérités, persuadé que dites dans le langage qui vous est propre, elles l'impressionneraient. En tout cas, je ne demande qu'à être prêché par vous, et je vous serais très obligé de me donner votre avis.

Réponse du comte de Falloux

22 mai 1871.

Mon cher ami,

Je n'ai point voulu en effet encourager aucune impatience ou aucun mauvais procédé. Entre Bordeaux et Versailles, j'ai consacré un séjour de Rochecotte [1] à dissiper,

1. Le château de Rochecotte, propriété de Mme la marquise de Castellane, commune de Saint-Fabrice, canton de Langeais (Indre-et-Loire).

près de plusieurs de vos collègues, d'injustes méfiances contre M. Thiers, et j'ai vivement félicité Kerdrel d'avoir obtenu de la droite l'oubli et le vote. Mais M. Thiers a commis des fautes et laissé percer des vues qui, selon moi, exigeaient impérieusement la résistance, et cela je n'aurais pu le taire sans manquer absolument à ma conscience.

La maxime de M. de Bonald ne me paraît pas applicable à cette heure-ci. En ce moment, le devoir me semble tout à fait d'accord avec l'habileté. Le *statu quo* ou le *provisoire*, de quelque nom qu'on les décore, ne seront que des instruments de décomposition jusqu'à notre pourriture totale.

Vous me conseillez d'écrire à M. Thiers, je vous obéis immédiatement, car ma reconnaissance et mon dévouement pour lui n'ont pas varié une minute. J'aurais voulu vous envoyer ma lettre ouverte, mais elle touche à des cordes délicates, et j'ai pensé qu'il serait peut-être plus commode, plus utile à votre précieuse intimité avec lui de pouvoir décliner toute solidarité. Ce qui concilierait tout, c'est que de lui-même il vous la donnât à lire. Tâchez de prendre votre moment pour cela, et en tous cas, dites-moi son impression et la vôtre avec une entière franchise, si toutefois ma lettre n'est pas jetée dans une corbeille sans être lue. Merci mille fois pour votre bonne réponse.

A vous de tout cœur. ALFRED.

27 mai. — L'insurrection est finie : Belleville et la butte Chaumont sont emportées. On a arrêté les insurgés au moment où ils étaient en train d'exécuter les otages. On n'a pas de paroles devant de telles horreurs.

Il est probable que M. Thiers va se décider à changer son ministère et que la question des princes sera posée demain à la Chambre. Les événements se précipitent avec

une telle violence, que les solutions s'imposeront peut-être bientôt elles-mêmes.

28 mai. — Parlé ce matin avec Saint-Marc Girardin [1] de l'utilité qu'il y aurait à faire sentir à M. Thiers que l'accord existe entre les diverses nuances de la Chambre pour repousser du ministère et du pouvoir des hommes tels que J. Favre, J. Simon, E. Picard [2] et J. Ferry [3]. Saint-Marc Girardin me répond : « Il faudrait pour cela dire à M. Thiers : Permettez-moi de vous donner une chiquenaude, et M. Thiers ne permettrait pas ; je ne vois guère d'utilité de conversations avec lui, car pour moi, ou il ne me laisse pas parler, ou bien il a l'air d'accord avec moi sur tous les points ; mais alors c'est qu'il n'écoute pas. M. Thiers n'acceptera que certains faits accomplis. » J'ajoute qu'il y aurait là précisément comme un fait accompli dans l'opinion et que M. Thiers serait très frappé de voir des hommes considérables de la Chambre et de tous les partis s'entendre pour rejeter comme funeste et impossible le ministère tel qu'il est aujourd'hui. M. Thiers cherche toujours à isoler mes réflexions en me disant : Vous êtes légitimiste, vous ignorez ce que pensent les autres opinions. Mais des hommes tels que MM. Saint-Marc Girardin, de Broglie, Vitet, auraient la meilleure

1. Saint-Marc Girardin (1801-1873). Député de Saint-Yrieix de 1834 à 1848, il fut envoyé par la Haute-Vienne à l'Assemblée nationale, où il fut un des chefs du centre droit.

2. Picard (1821-1877). Député de Paris en 1858, il fut un des Cinq. Réélu en 1863 et 1869, il fut nommé membre du gouvernement de la Défense nationale ; il prit le portefeuille des finances. Thiers l'appela au ministère de l'intérieur. Il fut un des chefs du centre gauche.

3. Ferry (1832-1893). Élu député de Paris en 1869, il fut nommé membre du gouvernement de la Défense nationale. Élu à l'Assemblée nationale par le département des Vosges, Thiers l'avait maintenu dans ses fonctions de préfet de la Seine qu'il quitta pour aller, ministre de France, à Athènes. Il reprit sa place à l'Assemblée après la chute de Thiers et devint un des chefs du parti républicain.

influence et feraient contrepoids au danger des Barthélemy Saint-Hilaire, Maleville, Rémusat [1], très estimables d'ailleurs. Saint-Marc Girardin finit par être de mon avis et finit par me dire qu'il ira voir le duc de Broglie; il a, me dit-il, non pas de l'autorité sur M. Thiers, mais une certaine influence en souvenir de son père.

29 mai. — Causé avec Chabrol [2], noble et grand esprit, pour lequel j'ai une vive sympathie, très affectueux sous une apparence un peu froide, un peu découragée des choses humaines, ayant une mélancolique inclination pour le péril, et comme un amer plaisir à l'affronter.

Nous parlons du *Français* [3], dont l'attitude doit être d'autant plus énergiquement conservatrice qu'il veut rester inmonarchique.

Lettres de M. de Falloux

29 mai 1871.

Mon cher ami,

Le péril me paraît si grand et ma propre anxiété m'est si insupportable que je me décide à partir pour Angers, à m'y arrêter juste le temps de régler quelques affaires personnelles et de vous arriver à Versailles dans le courant de la semaine. Si, comme cela est vraisemblable, vous n'avez pu trouver aucun moment opportun pour remettre ma lettre à M. Thiers, ne la lui remettez pas.

1. Rémusat (Charles, comte de) (1797-1875). De 1830 à 1851, il représenta la Haute-Garonne à la Chambre. Il fut sous-secrétaire d'État à l'intérieur dans le cabinet Molé, puis ministre de l'intérieur dans le cabinet du 1er mars 1840. Le 2 août 1871, Thiers le chargea du portefeuille des affaires étrangères.

2. Chabrol (Guillaume, vicomte de), né en 1840. Élu, le 8 février 1871, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale, il y fit partie de la droite modérée. Nommé secrétaire de la commission des associations et rapporteur de la loi municipale, il rédigea des rapports qui, pour le fond et la forme, firent sensation. Il refusa un portefeuille dans le ministère Buffet, mars 1875.

3. Organe du centre droit.

Désormais, il vaut bien mieux, puisque je vais l'aborder de vive voix, que la situation soit intacte et qu'il n'ait pas de parti pris d'avance contre moi.

A vous de tout cœur, et plus navré que je ne puis vous l'exprimer.

ALFRED.

31 mai 1871.

Mon cher ami,

M. de Rességuier vous dira comment s'est passé mon séjour d'Angers et pourquoi je retourne au Bourg-d'Iré. Je me borne donc dans ces deux lignes à notre petit secret commun.

Si la lettre à M. Thiers est remise, c'est à vous à me dire son sort; si elle est encore entre vos mains, veuillez me la renvoyer le plus vite possible (sans affranchir pour plus de sûreté). La situation a trop changé pour que je ne modifie pas quelques passages qui lui rendent son opportunité.

Mille tendres remerciements.

ALFRED.

CHAPITRE II

LA PROPOSITION RIVET [1]

Sommaire : Scène de comédie au conseil des ministres; la proposition Rivet et la question de la présence des princes d'Orléans à l'Assemblée; conversation avec M. Thiers; discours de M. de Lacombe; manifeste du comte de Chambord; lettre de M. de Lacombe à M. Thiers; correspondance avec le comte de Falloux; conversation avec M. de Monti de Rezé, représentant du comte de Chambord; correspondance avec le baron de Larcy.

Juin 1871

1er juin. — Pendant que je parlais avec Chabrol, Roger du Nord [2] passa et me dit : « Vous êtes beaucoup plus écouté que vous ne croyez. » Il fait allusion à ma conversation d'hier avec M. Thiers. Cela me confirme dans la pensée que les impressions de M. Thiers se sont modifiées.

Pendant la séance, causé avec Larcy [3], à qui je répète le mot de Roger : « Ah! vous avez donc causé avec

1. Voir appendice II.

2. Roger du Nord (comte) (1803-1881), député de Dunkerque de 1834 à 1851, il fut envoyé par le Nord à l'Assemblée nationale. Il fit d'abord partie du centre droit, puis devint centre gauche.

3. Larcy (baron de) (1805-1882), député du Gard de 1839 à 1846, représentant à la Constituante, à la Législative et à l'Assemblée nationale, il fut appelé par Thiers à prendre le portefeuille des travaux publics, qu'il abandonna, le 30 novembre 1872, en voyant Thiers incliner à gauche. Il devint alors président de la réunion des Réservoirs. Il reprit le portefeuille des travaux publics dans le deuxième ministère de Broglie, le 26 novembre 1873.

M. Thiers, eh bien! écoutez : et il me raconte ce qui s'est passé la veille au conseil : une vraie scène de comédie, me dit-il; nous avons eu conseil à six heures. M. Thiers dit tout à coup : « Eh bien! messieurs, il ne faut plus songer à cette prolongation des pouvoirs [1], cela amènerait des difficultés et n'aurait aucun avantage; d'ailleurs, on aurait beau prendre des engagements, on ne pourrait les tenir; l'Assemblée serait toujours maîtresse, si une difficulté s'élevait, de me renverser avec le cabinet. Et puis, continue-t-il en riant, cela fera plaisir à mon ami Larcy. » Et comme je ne répondais pas :

« Ah! vous ne dites rien, est-ce que vous n'êtes pas content? je parie que cela ne vous suffit pas; vos amis voudraient autre chose encore, allons, avouez-le. Ils trouvent qu'ils ne sont pas suffisamment représentés dans le ministère.... » La conversation s'engage ainsi : la gauche s'émeut : « Oui, disent-ils, il paraît qu'il y a un mot d'ordre; on dit qu'il faut renvoyer les hommes du 4 septembre. » Là-dessus, Jules Favre dit que si l'on doit lui substituer un républicain, il est prêt à se retirer. Jules Simon à peu près autant; Picard, au contraire, dit qu'il aime mieux être brisé que démissionnaire. Thiers écoutait cela comme un chat qui observe ceux qu'il va jouer. Évidemment, il avait voulu lancer l'idée. Après, il me dit : « Je suis fin, voyez-vous, je suis fin. » Je dis à M. de Larcy que j'avais remarqué ce changement dans ma conversation avec lui. « Mais, à quelle heure avez-vous causé avec lui? — Vers quatre heures. — C'est cela, reprend Larcy, c'est après qu'il est venu au conseil. » Nous en concluons qu'il faut engager de plus en plus nos amis à

1. Il s'agit de la proposition Rivet, qui prorogeait le pouvoir de M. Thiers pour trois ans et lui donnait le titre de président de la république. Voir Appendice II.

patienter et à laisser s'opérer une révolution dont l'effet nous sera si favorable et qui permettra à la majorité de renouer avec M. Thiers.

Je parle dans ce sens à Sugny [1], Kerdrel, de Meaux, Gontaut-Biron [2].

Sugny me dit, chose qui confirme nos suppositions, que le duc Pasquier lui a assuré que M. Thiers était prêt à accepter la validation des princes. Et, en même temps, je me rappelle Larcy me disant que M. Thiers lui avait dit : « La question des princes, je la trancherai en une demi-heure », et qu'il avait l'air enchanté, comme un homme soulagé d'un grand poids.

3 juin. — Chaque jour, on est à se demander si l'on aura la paix ou la guerre avec M. Thiers. Il est décidément bien mobile. Il y a quelques jours, après des négociations avec les princes, dans lesquelles M. Bocher [3] et le duc Pasquier avaient servi d'intermédiaires, M. Thiers avait promis d'accepter la validation de leurs élections et l'abrogation des lois d'exil ; les princes, en retour, s'engageaient à ne pas siéger à la Chambre, et à ne laisser aucun membre de leur famille se présenter aux prochaines élections. Il nous avait lui-même, à Kerdrel et à moi, annoncé cette conclusion lorsque nous avions été le voir, mercredi dernier. Vendredi, tout parut changé. MM. le duc de Broglie, Casimir Périer [4] et Vitet étaient allés

1. Sugny (Ramey de), né en 1825, représentant de la Loire à l'Assemblée nationale. Il se fit inscrire à la réunion des Réservoirs.

2. Gontaut-Biron (Élie, comte de) (1817-1890), représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée nationale. Il se fit inscrire aux réunions Colbert et des Réservoirs. Nommé ambassadeur à Berlin, son tact, sa loyauté, lui valurent des égards personnels. Ce fut lui qui négocia, avant le terme fixé par le traité de Francfort, la libération du territoire (15 mars 1873).

3. Bocher (1811-1900), représentant du Calvados à la Législative, puis à l'Assemblée nationale ; il y fut un des chefs du parti orléaniste.

4. Casimir Périer (1811-1876), député de la Seine en 1846, représentant à

vers midi chez M. Thiers pour lui donner, au nom des princes, un engagement écrit qu'il avait réclamé en sus, lorsqu'à leur grande surprise, ils voient sortir du salon plusieurs membres de la gauche et du centre gauche, parmi lesquels MM. Rivet, Emmanuel Arago [1]; ces messieurs proposèrent aux trois représentants de causer ensemble de la conversation qu'ils venaient d'avoir avec M. Thiers; mais les trois députés déclinèrent cette ouverture, en alléguant qu'ils n'étaient venus que pour traiter une affaire particulière avec M. Thiers M. Thiers survint et fit part aussitôt à ces messieurs de ce que venaient de lui dire leurs devanciers. La gauche était préoccupée de cette question des princes ; elle demandait des garanties, elle insistait pour que M. Thiers revînt au projet déjà soulevé naguère et qui consistait à lui conférer trois ans de pouvoir. Il était bien difficile de refuser quelque satisfaction à la gauche, etc., etc. Les trois interlocuteurs, un peu étonnés de ce langage imprévu, le firent sentir, M. Casimir Périer, si je ne me trompe, plus que les autres ; ils déclarèrent qu'il y avait engagement pris avec les princes ; que ceux-ci, ayant accepté les conditions qu'on leur avait faites, devaient croire que tout était dit, et qu'il n'était pas possible d'aller leur demander des conditions nouvelles. Je crois que M. Bocher était aussi de l'entretien, ou, dans tous les cas, il en eut un séparément. On se sépara assez froidement. Dans la journée, M. Thiers, rencontrant dans la petite salle des conférences un groupe

la Législative, envoyé par l'Aube à l'Assemblée nationale. Il se fit inscrire au centre gauche. Thiers le chargea du portefeuille de l'intérieur, le 11 octobre 1871 et le 18 mai 1873.

1. Arago (1812-1896), représentant de la Seine à la Constituante et à la Législative, ambassadeur à Berlin, député de Paris en 1869, membre du gouvernement de la Défense nationale, il fut envoyé à l'Assemblée nationale par les Pyrénées-Orientales. Il siégea à gauche.

de députés parmi lesquels le duc Decazes [1], MM. de Witt [2], Bocher, leur parla avec grande colère des difficultés qui lui étaient faites. Le soir, nous eûmes réunion chez M. de Corcelles; il y avait : Pasquier, Decazes, Chabaud-Latour [3], Lasteyrie [4], Kerdrel, Moulin, Meaux, Rességuier, Brun [5], Cumont [6], Bocher et moi; on parla des exigences nouvelles de M. Thiers; M. Bocher raconta toutes les négociations passées avec les princes, en ajoutant qu'il lui serait. quant à lui, impossible d'aller leur demander plus. Pasquier et Decazes parlèrent très vivement contre M. Thiers; on décida qu'il fallait engager la lutte dès le lendemain; on n'oublia qu'un détail, que je me permis humblement de rappeler, ce fut de savoir qui se chargerait de prendre la parole et quel ordre d'arguments on invoquerait; avec un adversaire comme M. Thiers, la question ne laissait pas que d'avoir quelque importance. Enfin, à la réflexion, on décida qu'il fallait encore tenter une démarche; on s'adressa à M. de Kerdrel, à M. Moulin, qui se récusèrent; on se retourna vers moi, et, tout en prévoyant l'orage que j'allais affronter,

1. Decazes (duc) (1819-1886). Envoyé par la Gironde à l'Assemblée nationale, il siégea au centre droit. Appelé au ministère des affaires étrangères, le 26 novembre 1873, il s'y maintint quatre ans.

2. Witt (Cornelis de) (1828-1889), représentant du Calvados à l'Assemblée nationale, il prit place au centre droit.

3. Chabaud-Latour (baron de) (1804-1885), représentant du Gard à l'Assemblée nationale, il siégea au centre droit; il fut appelé le 20 juillet 1874 au ministère de l'intérieur.

4. Lasteyrie-Dusaillant (marquis de) (1810-1883), député de la Flèche de 1842 à 1848, représentant de la Seine-et-Marne en 1848, 1849, 1871. Il se fit d'abord inscrire au centre droit, mais il se sépara de ce groupe dès qu'il devint hostile à M. Thiers et opina dès lors avec le centre gauche.

5. Brun (1822-1900), représentant de l'Ain à l'Assemblée nationale, il y fut un des membres les plus influents de l'extrême droite.

6. Cumont (vicomte de) (1818-1900), représentant du Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, il prit place parmi les membres de la droite modérée. Il fut appelé au ministère de l'instruction publique le 21 mai 1874.

j'acceptai la mission, à la condition de la remplir seul et sans caractère officiel, parce que je me sentais plus libre pour parler à M. Thiers et pour lui faire entendre des vérités qui, dites devant témoins, auraient pu le blesser ou laisser supposer chez moi une pensée d'opposition tout à fait éloignée de mon esprit.

4 juin. — A sept heures et demie du matin, je suis chez M. Thiers. Je le trouve devant sa table chargée de papiers. « Vous voyez, me dit-il, ma vie de tous les ma-« tins, je reçois toutes les dépêches adressées aux diffé-« rents ministères, toutes me passent sous les yeux ; de « cette manière, je suis au courant de tout ce qui se fait « dans l'État ; mais, ajoute-t-il, avec un air demi-chagrin, « il ne faut pas qu'on me tracasse. — Mais, monsieur « Thiers, lui dis-je, personne ne songe à vous tracasser ; « la majorité, au contraire, ne désire rien tant que de « marcher avec vous, et si vous aviez pu voir, dans ces « derniers jours, combien chacun était heureux de penser « que cet accord était chose faite, vous reconnaîtriez qu'on « est bien loin de l'idée de vous faire des embarras. » Il me parle alors de la proposition relative aux princes ; les difficultés qu'elle lui crée, les ombrages qu'elle cause à la gauche. « Les princes vous trompent, dit-il, vous autres « légitimistes ; j'ai des lettres du comte de Paris [1], qui dit « qu'on ne peut pas songer à s'entendre avec le comte de « Chambord », et il insiste quelque temps sur ce thème. Je l'écoutais d'un air assez incrédule, et je lui dis :

« Mon Dieu, je ne veux pas examiner ce que peuvent « penser les princes pour le moment ; il ne s'agit pas de

1. Paris (comte de) (1838-1894), fils aîné du duc d'Orléans, la mort de son père en fit, dès l'enfance, l'héritier de la dynastie orléaniste. A la suite de la fusion, il s'effaça devant le comte de Chambord. A la mort de ce dernier, il prit la direction du parti royaliste.

« cela ; la question est une question de bonne foi ; il y a « une convention faite : vous avez demandé aux princes « certains engagements, en subordonnant à ces engage- « ments votre consentement à la validation de leurs « élections et à l'abrogation des lois d'exil ; ces engage- « ments, les princes les ont pris ; c'était donc chose arran- « gée, et c'est vous-même qui, mercredi soir, nous l'avez « appris, à M. de Kerdrel et à moi. Aujourd'hui, voilà « qu'on soulève tout à coup une nouvelle clause ; il est « naturel qu'on s'en étonne, et que les princes, qui ont « promis ce qu'on leur a demandé, ne puissent pas, quand « ils avaient le droit de croire tout conclu, accepter « d'autres conditions. »

« Mais cette clause, reprend M. Thiers, vous vous en « exagérez beaucoup la portée ; ce n'est pas moi qui la « soulève, c'est la gauche, qui a bien droit à quelque « garantie. Eh bien ! quoi ! trois ans de pouvoir !.... Mais « vous me connaissez bien ; avec mon caractère, si on me « fait des difficultés sur un point, je planterai tout là dans « huit jours. — Permettez, repris-je, nous ne pouvons « pas raisonner comme cela, nous voulons faire des « choses sérieuses ; si nous vous donnons le pouvoir pour « trois ans, c'est pour le garder trois ans ; ce n'est pas « avec la pensée que vous le quitterez dans huit jours. » Il s'anima peu à peu ; il dit que l'Assemblée se dépopularisait de plus en plus ; « entre elle et moi, dit-il, le pays « n'hésiterait pas ».

« Oh ! répondis-je, c'est possible, mais cela tient d'a- « bord à ce que le pays n'est pas au courant des motifs « du désaccord entre vous et l'Assemblée. L'Assemblée, « par patriotisme, a toujours évité le débat là-dessus ; et « puis il n'est que trop vrai que le pays a toujours pré- « féré le gouvernement d'un homme à celui des Assem-

« blées ; mais ce n'est pas à vous, un maître de la vie par-
« lementaire, à exploiter ce sentiment. » Il se calma tout d'un coup, comme frappé de mon observation, et me dit très doucement : « Aussi, je ne le dis qu'à vous. » Puis il me parla des illusions de parti que je me faisais, du nombre restreint de ceux qui refusaient cette proposition des trois ans. La réunion Feray [1], disait-il, l'avait acceptée la veille ; j'ignorais alors ce qui en était, mais le fait était tout le contraire, la majorité de la réunion s'était prononcée contre la proposition. Enfin, il me dit : « Je suis fa-
« tigué, j'ai besoin qu'on me laisse. » Je me levai et il m'accompagna dans le premier salon en reprenant : « Vous
« n'êtes qu'une minorité, vous ne seriez pas cent, si l'on
« faisait une réélection. — Mais, monsieur Thiers, lui
« dis-je, vous me parlez toujours du parti légitimiste,
« laissez-moi vous répéter ce que je vous ai dit bien des
« fois, c'est que dans les observations que je vous présente,
« je ne me place jamais au point de vue légitimiste ; quand
« je n'entends exprimer une opinion qu'au parti légiti-
« miste, je n'en tiens aucun compte, mais quand je la vois
« partagée par les hommes qui représentent les diverses
« nuances du parti conservateur et libéral, le seul au nom
« duquel je vous aie jamais parlé, alors je m'en préoccupe
« et je viens vous en entretenir. Prenez, par exemple,
« M. Saint-Marc Girardin, M. de Broglie. — Oh ! dit-il, le
« duc de Broglie, il a des calculs !.... — Eh bien ! M. Vi-
« tet.... — Enfin, reprit-il, et à ce moment entrait M. Cal-
« mon [2], la proposition sera faite ce soir ; je demanderai

1. Feray (1804-1892), représentant de la Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale. Il se rallia à la forme républicaine et forma un groupe dont firent partie la plupart des représentants appartenant à l'industrie et au haut commerce.

2. Calmon (1815-1890), sous-secrétaire d'État à l'intérieur (février 1871),

« moi-même l'urgence, et si vous la repoussez, je donne ma « démission ; vous serez responsables des conséquences. « — Eh bien ! monsieur Thiers, repris-je vivement, vous « m'obligez à vous dire que les véritables auteurs des ré- « volutions ne sont pas toujours ceux qui les font ; ce « sont ceux qui les rendent nécessaires. Voilà la vérité de « la situation. — Comment, la vérité de la situation ! est-ce « que vous prétendez la connaître mieux que moi qui ai « toutes les dépêches de l'État entre les mains ? Vous croyez « que vous m'apprendrez ce qu'est la situation !.... — Je ne « crois pas vous l'apprendre, mais comme représentant du « peuple, je l'étudie ; et ce n'est qu'après un examen sé- « rieux que je me forme une opinion. — Au reste, je ne « vous en veux pas. — Vous avez bien raison, car c'est « l'attachement le plus profond qui dicte mes paroles. — « Oui, mais c'est un attachement bien mal inspiré. »

Je quittai M. Thiers, attristé de ces dispositions et bien préoccupé de ce qui allait se passer. J'allai voir M. Vitet, qui était souffrant, et chez qui je trouvai le général Chabaud-Latour et M. Martel [1] ; je leur racontai ma conversation et chacun de gémir sur ce qui se préparait. Nous fûmes d'avis que si l'urgence était demandée par M. Thiers, il conviendrait de ne pas la repousser, mais à la condition qu'un orateur expliquerait, dans des termes conciliants pour M. Thiers, qu'elle n'impliquait aucun jugement sur le fond.

J'arrivai à la Chambre fort perplexe sur ce qui allait se passer, lorsque j'entendis dire que tout est arrangé ; que

puis préfet de la Seine, il fut nommé, en décembre 1873, représentant de la Seine-et-Oise à l'Assemblée nationale. Il y fit partie du centre gauche.

1. Martel (1813-1892), représentant du Pas-de-Calais à l'Assemblée législative, au Corps législatif, à l'Assemblée nationale. Il fit partie du centre gauche, fut vice-président de la Chambre, ministre des cultes dans le cabinet Jules Simon (1876), président du Sénat.

M. Thiers accepte les lois sur les princes sans conditions nouvelles. En effet, M. Thiers vient de s'expliquer dans ce sens avec la commission. M. de Larcy me raconte qu'en entrant au conseil des ministres M. Thiers a dit qu'il fallait écarter la proposition; Jules Favre lui a dit : « Monsieur Thiers, vous avez là une faiblesse coupable.... » Bientôt après, je rencontre M. Thiers, qui me donne la main en souriant.... L'orage que j'avais essuyé le matin avait valu un beau ciel à la Chambre.

Lettre du comte de Falloux

Le Bourg-d'Iré, 6 juin 1871.

Mon cher ami,

Personne ne se rend mieux compte que moi de tout ce qui pèse sur M. Thiers, et si ma lettre n'avait que ma valeur personnelle, je ne m'étonnerais pas qu'il ne l'eût pas lue et certainement même je ne l'aurais point écrite ; mais elle représente pour lui des sentiments et par conséquent des votes d'un grand nombre des membres de la majorité. J'ai donc peine à croire à la sincérité de sa réponse et je vous prie très instamment de ne plus lui adresser aucune question à ce sujet, mais de lui dire, purement et simplement, que je tiens son silence pour un assentiment au fond de ma lettre et que je l'en remercie avec la plus vive reconnaissance. Du reste, j'ai gardé copie de ma lettre et j'espère bien que je ne tarderai pas à vous la porter moi-même. Si le régime nouveau que je vais commencer me donne non pas une guérison sur laquelle je ne compte plus, mais un passager soulagement que donne quelquefois le début d'un remède, je me hâterai d'en profiter pour aller vous rejoindre.

En attendant, je vous félicite des tempêtes que vous provoquez et du triomphe de votre résistance. Il faut vivre

en province comme moi pour bien sentir la portée de ce service, car nos départements, et ce sont les meilleurs, s'organisent ouvertement pour prendre la revanche de Paris. Non seulement je reproche à M. Thiers son programme, c'est-à-dire l'érection du provisoire à la hauteur d'une institution, mais je lui reproche encore davantage la façon dont il l'exécute. Non seulement M. Thiers n'organise rien, sauf l'armée de Versailles, pour laquelle assurément on ne doit pas lui marchander les actions de grâces ; mais il désorganise ou laisse désorganiser beaucoup de choses de première importance : il a désorganisé la plupart de nos grandes villes par un encouragement direct aux actes et aux manifestes illégaux des conseils municipaux, il a désorganisé toute répression de la presse en abolissant la législation de l'Empire sans la remplacer par une loi qui prévît à un degré quelconque tout ce qui se passe sous nos yeux. Demandez à M. Dufaure lui-même ce qu'il pense de l'état actuel de la presse démocratique, ce que lui écrivent les procureurs généraux et à quelle impuissance tout le monde est réduit en face de la prédication quotidienne de l'incendie et de l'assassinat comme moyen naturel de discussion entre les partis ? Le tout, en face d'une garde nationale dans laquelle l'administration Gambetta a ôté les armes aux bons bataillons sous prétexte d'armer les mobilisés et a laissé les armes aux bataillons notoirement démagogiques, situation très périlleuse qu'aucun préfet n'a encore eu l'autorisation de changer, sauf celui de Marseille.

Enfin, et c'est là mon plus gros grief, M. Thiers a fait dans l'ordre moral pire encore qu'il ne fait dans l'ordre matériel. Il n'est jamais monté à la tribune depuis près de deux mois sans une injure ou une dénonciation contre la majorité au profit d'une minorité dont il connaît mieux

que personne l'incapacité radicale en matière d'ordre public et de gouvernement. Je ne veux pas dire par là, mon cher ami, croyez-le bien, qu'il faut traiter M. Thiers en ennemi irréconciliable. Ce serait là un aveuglement politique et même une ingratitude que je repousse de toutes mes forces; je me borne à croire, je me borne à demander, mais je le demande avec une profonde conviction, qu'on défende M. Thiers contre lui-même, qu'on le préserve et qu'on préserve la France de ses étranges et incontestables faiblesses. Ses fautes peuvent mériter l'indulgence au fond de nos cœurs, car elles sont entremêlées de bien rares qualités et de bien éclatants services, mais elles ne peuvent entraîner la complaisance politique, car elles ne vont à rien moins qu'à déchaîner sur tout le territoire de la France une abominable et sanglante anarchie qui serait notre dernière convulsion avant le démembrement et l'asservissement définitifs sous le drapeau confondu des Bonaparte et des Prussiens.

Ma lettre relue, je m'aperçois que j'ai passé sous silence la mesure du cautionnement rétabli par M. Picard. J'espère que votre commission fera mieux et plus. J'espère aussi que votre commission d'enquête est active et trouvera promptement de l'état VRAI de la France un tableau qui éclairera les plus aveugles; mais ne perdez pas de temps, surtout en face des élections qui peuvent tromper bien dangereusement votre attente si l'on marche du même pas jusqu'à l'ouverture. Je vous quitte en vous embrassant et pour aller au-devant du courrier que nous attendons tous avec une extrême impatience.

ALFRED.

27 juin. — Réunion Saint-Marc Girardin. Il y est rendu compte de notre visite, dispositions de la réunion contre le

projet ou au moins résolutions de demander des garanties positives pour la responsabilité ministérielle.

Chaque jour nous nous réunissons au bureau n° 11. Dans une de ces réunions, je soutiens que la grande œuvre n'est pas avec M. Thiers, mais avec la majorité. Travaillons à constituer une majorité, à réunir sur ce point commun d'une responsabilité ministérielle sérieuse, le plus grand nombre de nos collègues ; organisons, s'il se peut, une grande réunion qui comprenne toutes les nuances de la majorité ; quand nous aurons cette armée avec nous, nous n'aurons qu'à la montrer à M. Thiers et à lui dire : « Nous sommes tous d'accord : voulez-vous être avec « nous ? » Il cédera. Jusque-là, toute conversation officielle avec lui, inutile ; on peut causer avec lui individuellement ; mais une délégation nouvelle, inutile.

28 juin. — Je prends la parole pour la première fois sur la loi des conseils généraux. Guiraud [1] parle avant moi, quelques-unes des objections m'excitent et contribuent par là à dissiper ma timidité. Quand je monte à la tribune, Barante [2], au banc des secrétaires, me dit « courage. » A un moment, la gauche m'interrompt par des murmures, ce qui m'anime et me met sur pieds. Le président, M. Grévy, me dit dans le courant de mon discours : « Ça va bien, monsieur de Lacombe, ça va bien. » Je m'aperçois que la sympathie de l'auditoire m'est acquise ; les applaudissements vont en augmentant jusqu'à la fin ; je suis à peine au dernier degré de la tribune que je me vois entouré par une foule de représentants, le succès se révèle à moi, plus grand que je ne le soupçonnais [3].

1. Guiraud (Léonce de) (1829-1873), représentant de l'Aude à l'Assemblée nationale, il prit place à droite.

2. Barante (baron de) (1816), député du Puy-de-Dôme au Corps législatif, puis représentant à l'Assemblée nationale, il y fit partie du centre droit.

3. Voir ce discours, Appendice III.

Juillet 1871

[illegible] juillet. — Il paraît que le comte de Chambord est à Chambord [illegible] beaucoup de monde, surtout des [illegible] qui sont chargés de sa bonne humeur. Il a passé une journée à Paris sans être reconnu. Malheureusement ses affaires vont mal dans le pays : il ne fait rien pour les [illegible]

Lettre au P. Gratry à Mme de Lacombe

Paris, 6 juillet 1871.

Chère Madame et amie,

Comment vous féliciter du succès de vos fils, l'un et l'autre si [illegible] et si jeunes de talent? Mais aujourd'hui [illegible] surtout de Charles et du grand succès qu'il a obtenu à la Chambre par son premier discours. Vous souvenez-vous, chère Madame, de l'espèce d'acharnement avec lequel je demandais que ces deux belles espérances d'orateurs et d'écrivains fussent cultivées avec soin et combien je maudissais la diversion des affaires du monde! Vous avez eu, chère Madame, le grand courage de livrer ainsi vos deux fils à un avenir idéal, peu positif à ce qu'il semblait. Eh bien, aujourd'hui, nous voyons que vous et moi avons eu raison. Les beaux fruits sont venus et vos fils ne sont pas aujourd'hui pour vous une petite gloire ni une faible consolation. Chère Madame et amie, j'ai vu deux fois Charles à Versailles, hier et avant-hier. Il m'a dit que vous étiez toujours bien souffrante, mais aussi combien vous étiez toujours admirable de bonté, de patience et de sérénité d'esprit. Soyez mille fois bénie, chère Madame, que Dieu, que Notre-Seigneur soit toujours près de vous pour vous soutenir et vous porter.

Votre ami en Notre-Seigneur. A. GRATRY.

11 juillet. — Le manifeste du prince est très beau comme sentiment [1], mais il ne faut pas se dissimuler que c'est un adieu à la France ; on ne peut pas demander à un pays d'abandonner un drapeau qui vient d'être le signe du ralliement de l'ordre contre l'anarchie. Tous les amis du comte de Chambord ont épuisé les supplications pour le détourner de cet acte, qu'ils considèrent comme une abdication de fait [2]. Les fusionnistes ne songent plus qu'à former un grand parti conservateur.

Lettre du P. Gratry

14 juillet.

Très cher ami,

Je voudrais bien avoir votre pensée sur ce qui se passe en ce moment dans l'opinion légitimiste. N'y a-t-il pas là un grand fait décisif? N'y a-t-il pas là une cause possible de réunion, de moindre division pour nous tous ? N'est-ce pas la plus délicate, la plus honorable, la plus décisive des abdications? Veuillez remarquer que je n'affirme rien. Je suis un politique bien incomplet.

Août 1871

1er août. — La proposition Rivet chaque jour annoncée, chaque jour remise. On est décidé à voter pour l'urgence ; M. Thiers dit très vivement, dans les couloirs, que cela ne peut continuer. M. Vitet nous dit que M. Rivet a exprimé le désir de causer avec quelques-uns d'entre nous, sur le projet dont il a préparé le texte : la réu-

1. Voir Appendice IV.

2. De Meaux, *Souvenirs politiques*, p. 116-128. *Vie de Mgr Dupanloup*, par l'abbé Lagrange, 4e édition, p. 231-232 ; de Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, 4e édition, p. 476-486.

nion délègue : MM. Vitet, Saint-Marc Girardin, Batbie [1], Kerdrel et moi. A trois heures, nous nous réunissons au bureau. Nous trouvons MM. Rivet, de Maleville, Ricard [2], Cordier [3] et Bérenger [4]. MM. Rivet et de Maleville nous exposent successivement l'objet de la proposition. M. de Maleville insiste sur ce que c'est malgré eux qu'ils présentent cette proposition : ils y sont poussés par la force des choses. Si le rapport sur la proposition Baze, que la commission d'initiative repousse, vient [5], des propositions se feront. Pascal Duprat [6] en prépare une, impossible de se dérober. M. Rivet ajoute que M. Thiers connaît le projet, qu'il l'approuve; en un mot, il cherche à nous entraîner par cette pensée du désir de M. Thiers. Nous sommes quelque temps à nous regarder avant de savoir qui parlera. M. Vitet fait les premières objections, sans préciser, tournant autour : c'est le diplomate de la réunion ; il est chargé de préparer l'attaque et de laisser, toujours en la fermant, une porte ouverte à la conciliation. Je parle quelque temps contre le projet.

1. Batbie (1828-1887), représentant du Gers à l'Assemblée nationale, il siégea au centre droit. Il fut appelé, à la chute de Thiers, au ministère de l'instruction publique et, plus tard, à la présidence de la première commission des trente.

2. Ricard (1828-1876), représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée nationale, il y appuya la politique de Thiers.

3. Cordier (1829), représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, il siégea au centre gauche et se fit inscrire au groupe Feray.

4. Bérenger, né en 1830, représentant de la Drôme à l'Assemblée nationale, il fut ministre des travaux publics du 19 au 24 mai 1873.

5. Le 15 juin 1871, M. Baze avait déposé une proposition de maintien des pouvoirs de M. Thiers, comme président du conseil et chef du pouvoir exécutif.

Baze (1809-1881), représentant du Lot-et-Garonne à la Constituante, à la Législative et à l'Assemblée nationale; nommé questeur, il se rendit célèbre par sa rudesse dans l'exercice de ses fonctions. Il siégea au centre gauche.

6. Duprat (1815-1885), représentant des Landes à la Constituante, à la Législative et à l'Assemblée nationale. Il s'inscrivit à la gauche républicaine.

Lettre de M. de Lacombe au comte de Falloux

5 août 1871.

Cher et bon ami,

Je sais que Cumont vous a tenu au courant de notre vie parlementaire. Les choses ne marchent pas aussi vite que vous l'espériez peut-être en quittant Versailles. Mais il y a chaque jour un progrès, et si les circonstances étaient moins pressantes, on n'aurait rien à souhaiter. Notre groupe des vingt et un se réunit chaque jour; d'autres essais de réunion se tentent, sous la même inspiration. De tous côtés, on sent le besoin d'arriver à une entente régulière et permanente des nuances diverses de la majorité. Cette entente, les événements lui donneront bientôt l'occasion de se manifester. Le projet Ravinel [1] a réuni hier une immense majorité dans les bureaux, toutes les commissions lui sont favorables. Le projet de la garde nationale a été adopté par la commission de l'armée, qui a nommé pour rapporteur le général Chanzy [2], très hostile aux gardes nationales. Quant à la proposition Rivet, elle rencontre de grandes difficultés, la réunion Saint-Marc Girardin lui était jeudi soir absolument contraire. On est d'avis, cependant, qu'il y a quelque chose à faire, ne fût-ce que pour entrer dans le faible de ce malheureux pays, qui croit se sauver avec des formules; mais ce quelque

1. Ravinel (baron de) (1839-1906), représentant des Vosges à l'Assemblée nationale. Il prit place au centre droit.

La proposition Ravinel demandait la nomination d'une commission de quinze membres chargée d'étudier les moyens de pourvoir à l'installation des différents ministères a Versailles.

2. Le général Chanzy (1823-1883), représentant des Ardennes à l'Assemblée nationale. Il prit place au centre gauche. Nommé rapporteur de la commission chargée d'examiner la question des gardes nationales, il conclut a leur dissolution.

chose, on ne l'a pas trouvé. On voudrait en faire sortir une garantie positive de la responsabilité ministérielle, et avec M. Thiers, il n'y a pas à se dissimuler qu'on ne l'obtiendra guère : c'est une question de conduite plus que de définition ; c'est en s'organisant elle-même plus qu'en négociant avec M. Thiers que la majorité arrivera à faire prévaloir ses vues. Sous ce rapport, le double incident de la proposition Ravinel et du projet de la commission de l'armée me paraît un des meilleurs arguments. J'aurais voulu rester ici quelque temps encore, mais je suis si fatigué que je ne puis retarder le moment d'aller aux eaux; je partirai la semaine prochaine, et à moins que la saison ne devienne trop rude, j'irai au Mont-Dore. On parle de ne pas interrompre la session, et de n'avoir que des congés partiels, concertés entre les diverses nuances de la Chambre. Il paraît qu'on fit ainsi en 1848. Ce serait peut-être plus prudent. Qui sait tout ce qui pourrait se passer en l'absence de l'Assemblée?

Adieu, cher ami, nous aurions bien besoin de votre présence ; personne ne le sent plus vivement que moi, dont vous connaissez le tendre attachement.

Ch. DE LACOMBE.

9 août. — Rivet dépose sa proposition. Adnet [1], des Hautes-Pyrénées, en dépose une autre, confirmant le pacte de Bordeaux, signée de Broglie, Saint-Marc Girardin, Moulin, etc., etc.; désarroi général, finalement l'urgence adoptée pour les deux ; figure attrapée des Rivistes.

15 août. — Obligé de partir demain, je vais à la Cham-

1. Adnet (1823), représentant des Hautes-Pyrénées à l'Assemblée nationale, il y siégea au centre droit.

bre. Rencontré Depeyre [1], Rességuier, qui me disent : « Nous vous rejoindrons bientôt; nous allons être forcés de nous dissoudre. » Mauvaise disposition. Pourquoi douter soi-même de sa vitalité? Vu Larcy, qui me dit aimablement que mon départ est une calamité publique. Je me décide à écrire à M. Thiers. Rencontré de nouveau Larcy revenant du conseil, il dit que M. Thiers se déclare étranger à la proposition Rivet, qu'il ne la désire pas, mais qu'il ne peut se séparer de la gauche.

Lettre à M. Thiers

Cher Monsieur,

A peine guéri d'une bronchite qui m'a tenu quelque temps au lit, je suis forcé de partir pour les eaux sans vous faire mes adieux. J'en ai un grand regret, et je tiens du moins à vous expliquer mon absence pour que, si vous avez la bonté de la remarquer, vous n'y attachiez pas l'idée d'une « bouderie », qui est et qui a toujours été bien loin de mes sentiments. Si l'état de mes forces ne m'y obligeait absolument, je ne me pardonnerais pas de partir dans un moment où chacun doit prendre la responsabilité de ses actes. Animé comme je le suis d'un grand sentiment des droits et de la dignité de cette Assemblée, mais en même temps du plus profond attachement pour votre personne et pour votre gloire, j'emporte l'espérance que cette discussion, si malheureusement soulevée, aura du moins pour effet de confirmer l'accord entre les deux pouvoirs. Laissez-moi vous demander, cher Monsieur, de relire, si vous en aviez le temps, le discours que vous prononciez en janvier 1851, et que vous terminiez par ces mots pro-

1. Depeyre (1825-1891), représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale. Ministre de la justice dans le second cabinet de Broglie.

[illegible]

[illegible] Ne permettez pas, je vous en supplie, qu'on se serve de votre nom pour entamer l'une ou pour détruire l'autre; ne permettez pas qu'on se serve de votre nom pour recommencer ce travail destructeur, dont vous avez en d'autres temps dénoncé le crime et prédit les fatales suites. « En m'affaiblissant, vous vous affaiblissez vous-mêmes », disiez-vous un jour. Laissez-moi vous dire à mon tour, qu'en affaiblissant l'Assemblée, cette Assemblée à qui vous avez dit plus d'une fois : « Vous êtes mon bras, mon unique force », c'est vous-même que vous affaiblissez.

Vous savez sous quelle inspiration je vous écris, et vous ne vous méprendrez pas, j'en suis certain, sur le profond et fidèle attachement dont je vous renouvelle ici la [illegible] expression.

Ch. de Lacombe.

Lettre au comte de Falloux

15 août. — Cher et bon ami, j'ai été bien agréablement surpris en trouvant ici une lettre de vous; mon départ de Versailles avait été retardé par une bronchite, et j'étais arrivé à Clermont sans savoir où la saison me permettrait d'aller de Royat ou du Mont-Dore, en sorte que je n'avais pu donner à personne mon adresse définitive. Jugez donc du plaisir que j'ai éprouvé en trouvant ici vos paroles amies qui m'attendaient. Ce n'est pas que je ne m'associe à la tristesse dont elles sont empreintes : la situation ne permet guère d'autres sentiments, et ce qui rend cette tristesse plus vive, c'est la pensée des ressources que, malgré tant de crises, ce malheureux pays contenait encore. Une fois de plus, ce seront ses chefs qui lui auront manqué et qui lui auront refusé la direction à laquelle il aspirait.

Il m'en a bien coûté, je vous assure, de quitter Versailles dans un pareil moment; mais j'étais à bout de forces. J'aurais dû m'éloigner dès le 10 juillet, je serais revenu le 10 août retrempé et fortifié, et sans m'exagérer d'ailleurs, en aucune façon, ce que j'aurais pu faire, j'aurais pris ma part de ce débat. Je n'ai pas voulu, du moins, déserter la responsabilité de mon opinion, et avant mon départ, presque de mon lit, j'ai écrit à M. Thiers une lettre qu'il n'aura peut-être pas lue, mais qui, pour moi, était une satisfaction et un devoir de conscience. Je pense qu'on arrivera à quelque arrangement, et dans l'état présent, avec le dépourvu que nous ont créé des fautes lamentables, il est difficile de souhaiter autre chose. Ce que je voudrais, c'est qu'on trouvât quelque formule que M. Thiers ne pût moralement pas répudier et qui fût en même temps de nature à éloigner la gauche autant qu'à satisfaire la majorité. Je ne me dissimule pas que les tendances de M. Thiers, à quelque

mobile qu'on les rattache, l'inclineront désormais vers la gauche; mais si, sur cette proposition Rivet, sur la dissolution de la garde nationale, sur la question de Paris, la majorité arrive à se concerter et à s'imposer, il me paraît difficile que son ascendant, fortifié par ces campagnes successives, ne s'étende pas au reste des affaires et ne fasse point loi. J'espère encore que ce sera là le bienfait de cette triste phase; il fallait peut-être cet extrême péril pour stimuler la majorité, grouper ses forces et lui donner à la fois résolution et discipline. M. de Monti [1] est ici; un écervelé de Clermont, avec qui j'ai cru comprendre qu'il combine quelque chose, — peut-être un journal à Clermont, — et à qui j'avais dit ma pensée sur le manifeste, m'a transmis son désir de me voir, et j'ai été hier soir lui faire visite. Il m'a longuement raconté les causes de la résolution du prince; causes qui se résument dans l'obligation où l'avaient mis de s'expliquer les conditions acceptées sans mandat par certains légitimistes de la Chambre. Vous devinez tout ce que je lui ai répondu; au fond, je crois qu'il déplore la détermination prise, et qu'il en sent les fatales conséquences; mais il s'efforce de la justifier, bien mieux, de l'applaudir, et si le sentiment est honorable, les raisonnements qu'il met en avant sont bien faibles. Je ne lui ai pas caché que, pour ma part, je ne me séparerais jamais du drapeau de la France, et que, si j'étais interpellé, je le dirais nettement, tout en comprenant dans le même hommage la vieille France et la France nouvelle.

Adieu, cher ami, j'éprouve une vraie jouissance à m'entretenir avec vous, même de ces tristes choses. Ma femme, qui est ici avec mes filles, se rappelle à votre souvenir et

les représentants officiels de M. le comte de Chambord auprès rtements. *Notes et souvenirs du marquis de Dreux-Brézé*, p. 16.

vous prie de ne pas l'oublier auprès de ces dames, à qui j'offre mes respectueux hommages. Croyez à mon tendre et profond attachement.

23 août. — Mont-Dore. — Rencontré ce matin M. de B., avec lequel je parle du drapeau, à propos de M. de Monti qu'il est venu voir ici. Dans la journée, il vient me dire que M. de Monti désirerait causer avec moi. Je l'avais déjà rencontré en 1853 à Venise, où j'avais été, avec ma famille, porter mon hommage à M. le comte de Chambord. Je vais, le soir, le voir; il me fait un long récit des circonstances qui ont amené le prince à faire son manifeste. Le lendemain, il me demande un second entretien, pour préciser quelques points. Je résume les principaux traits de son récit : le prince avait appris qu'à Bordeaux quelques députés s'occupaient de négocier la fusion avec des députés orléanistes; craignant qu'on ne l'engageât à son insu, il avait envoyé M. de Blacas [1] pour bien faire connaître aux légitimistes qu'il n'entendait pas entrer dans ces négociations. Sa pensée a toujours été celle-ci : « Je m'entends mieux avec mes cousins seuls qu'avec les politiques en travers. Je les attends et suis prêt à les recevoir; ils devraient déjà être venus. Je ne parle pas d'Aumale [2], qui ne vient que le onzième, pour lui la visite m'importe peu; mais je voudrais beaucoup voir le comte de Paris, mon héritier si je n'ai pas d'enfants. On a dit que je voulais prendre pour héritier mon neveu de Parme, ou un prince de Naples; ce sont des sottises. C'est le comte de Paris qui est mon héritier; je voudrais le voir et m'expliquer avec lui, mais je n'ai pas de conditions à accepter.

1. Blacas (comte Xavier de), l'un des familiers du comte de Chambord.
2. Aumale (duc d') (1822-1897). Quatrième fils de Louis-Philippe.

[illegible] dit à A. de Rémi que le prince avait fait remercier de leur démarche les trois députés Maillé[1], Cumont et de Rémi, qui avaient été voir les princes d'Orléans à [illegible]. Il n'affirme que ce n'est pas exact: c'est probablement M. de la Ferté[3] qui a dit M. de la Ferté avait le plus grand désir que la réunion se fît, et pour la faciliter, [illegible] sur demandes de jeunes [illegible] sur le [illegible] il était à Versailles pour son compte personnel, sans aucun mandat du prince, qui a seulement autorisé quand il a connu les faits [illegible] les négociations [illegible] c'était le moment [illegible] Maillé, Ernoul[5], etc., demandaient à [illegible] le prince de ne pas les recevoir: nous avions [illegible] de peur à l'empêcher de faire un éclat; [illegible] son père et de sa [illegible] pas [illegible]: il ne pouvait pas supposer [illegible] qu'on l'eût engagé sans son consentement et que ses [illegible] à une abdication de sa part, qu'il n'avait pas [illegible]. « Si je les reçois, disait-il, en parlant de ceux qui avaient demandé à venir le voir, je serai forcé de leur dire ma pensée: notre conversation [illegible] par une [illegible]. La France et l'Europe sauront par

1. Maillé [illegible] 1815-1848), représentant de Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale, [illegible] aux réunions Colbert et des Réservoirs.

2. [illegible] politiques de M. de Meaux, p. 135-145; *Le duc d'Aumale*, par E. Daudet, p. [illegible].

3. La Ferté, marquis de [illegible] fait pendant la durée du second empire, le représentant le plus actif du bureau de communications institué à Paris par le comte de Chambord.

4. Dampierre (marquis de) (1813-1890), représentant des Landes à la Constituante, à la Législative, à l'Assemblée nationale, il fit partie de la réunion Colbert et du cercle des Réservoirs.

5. Ernoul (1799-1869), représentant de la Vienne à l'Assemblée nationale, il fut un des plus brillants orateurs de la droite légitimiste. Il fut chargé du portefeuille de la justice dans le premier cabinet Broglie.

ricochet quelles sont mes idées...., cela n'est pas digne de moi. Du moment que j'ai à m'expliquer, il faut que je m'explique moi-même, directement, devant la France et devant l'Europe; d'un autre côté, je ne peux pas refuser éternellement de voir ces messieurs (il désirait même beaucoup faire la connaissance d'Ernoul, dont il avait entendu parler par la Roche-Thulon [1]); je ne puis pas non plus laisser venir mes cousins avec une idée erronée sur mes intentions, il faut que cette situation ait un terme. » Dès ce moment, la pensée du manifeste fut résolue; il vint à Chambord pour la mettre à exécution. M. de Monti me dit qu'il fit tous ses efforts, comme M. de Blacas, pour empêcher ou pour retarder le manifeste, non pas qu'il en blâmât le fond, mais il en contestait l'opportunité. Aujourd'hui que le prince avait adopté un autre parti, que le roi avait parlé, il n'y avait plus qu'à le suivre. « C'est en quoi nous différons, » lui dis-je. Dans le cours de la conversation, il me rappela ces mots et me dit : « Quelle est votre pensée? Quelle différence y a-t-il entre vous et les orléanistes? — Mon Dieu! lui répondis-je, je vais vous parler très franchement, et je vous sais gré de me faire cette question, parce que je ne crains rien tant que les équivoques. J'ai toujours pensé que la monarchie serait le salut du pays, et quand je dis la monarchie, j'entends la monarchie unie; la monarchie représentée par le chef de la maison de France, entouré des princes de sa famille. Si la France n'a pas cette monarchie-là, elle pourra vivre, mais ce sera pour elle une infirmité. Mais la monarchie, pour moi, ne consiste pas seulement dans le principe légitimiste, elle repose sur deux termes : le droit du

1. La Roche-Thulon (comte de) (1832-1890), représentant de la Vienne à l'Assemblée nationale. Il y fit partie de la réunion Colbert et du cercle des Réservoirs.

[illegible] Le [illegible] roi n'est qu'un moyen, le meilleur de tous de sauvegarder et de développer le [illegible] par des circonstances ou des résolutions que je ne puis [illegible] la vertu de son principe [illegible] impossible, je ne peux pas le [illegible] Et [illegible] pour moi [illegible] l'effet du manifeste sur le drapeau. Je comprends les liens qui peuvent attacher [illegible] au drapeau blanc : les souvenirs de [illegible] les souvenirs de deuil que le [illegible] peut nous rappeler. Mais, que voulez-[illegible] ce sentiment, très respectable, [illegible] le pays : on ne peut pas faire [illegible] Voilà des générations nouvelles [illegible] des hommes qui sont nés en 1830, 32, 35, ils n'ont jamais vu que le drapeau tricolore : comment voulez-vous qu'ils le haïssent ? Vous me dites, vous qui [illegible] disposé à l'accepter, que vous n'avez que les raisons de le détester, ses raisons, le pays ne les a pas. Mais vous parlez et qui suis certainement des plus sympathiques parmi ceux que vous pouvez rencontrer, [illegible] famille [illegible] toutes les opinions sont mêlées : mon père avait servi sous le drapeau tricolore, comment voulez-vous que je déteste ce drapeau ? Et combien d'autres vous en diraient autant ! Combien en avez-vous qui, sans être légitimistes, ne vous étaient pas hostiles, qui, à un moment donné, sous le drapeau tricolore se seraient ralliés à la monarchie : ce drapeau représente pour eux la France moderne. Vous ne pourrez pas faire que les hommes n'ajoutent foi à ces signes : je sais combien sont calomnieuses toutes les phrases sur le retour de l'ancien régime, mais, par la force des choses, pour cette bourgeoisie, pour ces paysans qui forment la nation après tout, le drapeau blanc c'est l'ancien régime. Et quel moment choisit-on

pour l'arborer? Le moment où le drapeau tricolore vient d'être attaqué par l'anarchie et consacré en quelque sorte par la lutte qu'il a soutenue contre elle. Cette déclaration est un malheur immense; l'œuvre de la fusion, cette œuvre si difficile en d'autres temps, était faite, il ne restait plus qu'à lui donner son couronnement, et c'est celui de qui elle devait le recevoir qui la brise! Pour moi, je le dis franchement, après les révolutions qui se sont succédé dans ce pays, je ne sais ce que l'avenir nous réserve, mais s'il faut choisir entre le drapeau du roi et le drapeau du pays, je ne me séparerai pas du pays.—Alors, me dit M. de Monti, vous avez approuvé la note? — Oh! complètement, absolument, » lui dis-je. Au fond, je crois qu'il se rend parfaitement compte de ces impressions et qu'il comprend qu'elles ne peuvent être différentes, mais il a des devoirs à part, et il y conforme son langage.

Lettre du baron de Larcy

29 août. — Je veux vous annoncer que je viens de faire porter le traitement de X. de 1,700 à 2,000 fr.

Ce sera peut-être un de mes derniers actes, car la crise où nous sommes engagés prend des proportions de plus en plus graves.

Vous nous manquez bien, et votre absence, comme je vous le disais, est vraiment une calamité publique. Nos amis sont très montés; il est question de trouver un successeur à M. Thiers. Je ne sais ce qui en résultera, mais la situation de Bordeaux est évidemment bien compromise, et il ne me sera pas possible d'y survivre.

Je regrette vos bons conseils et vous envoie tous mes vœux pour le rétablissement de votre santé, avec mille amitiés.

Lettre du baron de Larcy

Versailles, le 29 août 1871.

Mon cher collègue et ami,

J'aurais voulu vous remercier plus tôt de votre bonne lettre, mais vous devinez toutes les préoccupations qui nous ont absorbés dans ces derniers temps, elles durent encore malheureusement, car j'en suis à me demander si j'ai bien fait de me résigner à ce dernier sacrifice. Combien j'aurais voulu vous avoir ici pour me conseiller! Mes amis ont été tous d'avis de la détermination que j'ai prise, et dans les conditions où elle s'est accomplie. La lettre de M. Thiers devrait être un programme, mais avec lui, vous le savez, les impressions qui sont sincères. j'aime à le croire, sont encore plus variables. Le voilà qui, depuis, me donne encore bien des soucis, et je n'ai pas besoin de vous les énumérer, les journaux vous les feront assez pressentir. Mon espoir, c'est de former dans le conseil des ministres un faisceau de résistance contre les volontés, souvent capricieuses, de celui qui le préside. Si ce conseil délibérait librement, tout irait mieux, sans nul doute. Victor Lefranc est disposé à me seconder, je compte aussi sur Lambrecht [1], et même sur Dufaure. J'ai hasardé là une difficile épreuve, mais il m'a paru qu'elle s'imposait à moi comme un devoir. Après la débandade de la proposition Rivet, si j'avais abandonné la place que nous occupons encore au pouvoir, n'était-ce pas consommer notre déroute? Nous n'étions pas en mesure de nous constituer immédiatement en opposition militante et n'y

1. Lambrecht (1819-1871), député du Nord au Corps législatif (1863), puis représentant de ce département à l'Assemblée nationale. Il siégea au centre gauche. M. Thiers le chargea du portefeuille de l'agriculture et du commerce, puis de celui de l'intérieur.

avait-il pas danger de rester dans cet état de dislocation pendant les vacances de l'Assemblée? Par ma rentrée, nous conservons au moins la position antérieure, et nous verrons après ce qu'il conviendra de faire. Que d'incidents, d'ailleurs, peuvent naître dans l'intervalle!

Je serais bien heureux de connaître vos impressions. Je voudrais aussi avoir des nouvelles de votre santé qui, j'espère, se sera raffermie par le bon usage des eaux. Soignez-vous bien, afin de nous revenir fortifié et prêt à de nouvelles luttes.

Veuillez présenter mes hommages à Mme de Lacombe, et recevez vous-même l'assurance de ma sympathique et fidèle affection.

De Larcy.

31 août. — Barante m'envoie une dépêche sur les premiers votes relatifs à la proposition Rivet : bon résultat. La majorité est reconstituée; proposition absolument transformée par la commission est votée. Le droit constituant de l'Assemblée est affirmé [1].

1. Le 28 août, M. Vitet avait déposé son rapport sur les propositions Rivet et Adnet. Le projet Rivet avait été modifié. D'après la loi nouvelle, les pouvoirs de M. Thiers devaient durer autant que l'assemblée; une nouvelle procédure était établie pour les relations entre le président et l'Assemblée. M. Thiers ne pouvait plus y prendre la parole immédiatement sur sa simple demande, mais après avoir informé à l'avance le président de l'Assemblée de ses intentions; le président de la république était déclaré responsable devant l'Assemblée; enfin, le premier considérant affirmait le droit constituant de l'Assemblée. Les propositions de la commission furent adoptées, le 31 août, par 691 voix contre 94. *Annexes de l'Assemblée nationale*, t. V, séances des 28, 29, 30 et 31 août, p. 598 et suiv., et *Annexes*, p. 86.

Septembre 1871

Lettre au baron de Larcy

Le 26 sept. 1871, Chappes [1], par Auzon [2] (Haute-Loire).

Cher Monsieur,

Vous êtes sans doute étonné que je n'aie pas répondu à votre lettre du 10, et à la confiance, si précieuse pour moi, dont elle contenait l'expression. Je ne suis, hélas! que trop excusable. A peine arrivé ici, de retour du Mont-Dore, j'ai été appelé à Fontainebleau par une dépêche qui m'apprenait la mort de ma mère, et le jour même où votre lettre m'était adressée, je me trouvais à Paris, rendant, avec mon frère, les derniers devoirs à celle que nous venions de perdre. Vous compatirez, j'en suis sûr, à ma douleur ; elle est adoucie par la pensée du bonheur qu'ont obtenu à cette âme rare ses vertus héroïques et ses longues souffrances ; mais ce qui fait notre consolation rend aussi plus cruel et plus irréparable le vide qui s'est creusé au milieu de nous.

Je manquerais pourtant aux leçons de ma mère, si, même pour un tel deuil, j'oubliais les devoirs publics. Bien que ne portant plus dans la lutte l'ardeur que j'y aurais mise autrefois, je n'ai pas cru pouvoir me dispenser, en face des efforts des rouges, de maintenir ma candidature au conseil général. Je ne veux pas non plus négliger de vous dire, autant que je le puis, ma pensée sur la situation dont vous m'entretenez.

Je n'ai pas bien compris, je vous l'avoue, l'attitude de nos amis lors du débat sur le rapport de M. Vitet. Je

1. Village de la commune d'Auzon, résidence de M. de Lacombe.
2. Auzon, chef-lieu de canton du département de la Haute-Loire, arrondissement de Brioude.

déplorais la proposition Rivet, et je suis loin de croire à la durée de la solution qu'on lui a substituée ; mais, du moment qu'on ne proposait rien de mieux, j'avais pensé que la droite s'emparerait de la victoire que lui donnait l'article sur le pouvoir constituant et s'attacherait à triompher de la déconvenue de la gauche, évidemment déroutée par l'addition de ce paragraphe. J'étais tellement persuadé que telle serait la conduite de nos amis, qu'avant de connaître les noms des votants, je ne doutais pas que les quatre-vingts abstenants n'appartinssent à la gauche ; et au Mont-Dore, où j'étais alors, je voyais autour de moi les mêmes appréciations. On ne remarquait dans la proposition que la clause sur le pouvoir constituant, clause ardemment désirée par tous les conservateurs, et on concluait à la prise prochaine du pouvoir par la majorité. Des articles des journaux, fulminant contre le vote de la Chambre, ont bouleversé ces suppositions, en laissant croire, chose toujours fâcheuse à répandre dans notre malheureux pays, que c'étaient les conservateurs qui étaient battus.

Votre rentrée au ministère, en obligeant pour quelques jours les mêmes feuilles à une attitude plus modérée, a ramené l'équilibre dans les opinions. Je ne vous cacherai pas qu'après avoir trouvé qu'on avait annoncé trop tôt votre démission, puisqu'on était encore dans la phase des pourparlers, j'avais pensé que vous ne deviez reprendre un portefeuille qu'avec une modification dans la combinaison du cabinet. Mais les raisons qui vous ont guidé sont, je le reconnais, les meilleures, et à la fin de la session, dans l'état d'incertitude et de dépourvu où se trouvait l'opinion, une crise aurait pu devenir bien dangereuse. Mais il n'y a pas à se dissimuler que la politique suivie jusqu'ici ne peut durer. Il faut envisager l'avenir

dans toutes ses éventualités, et, tout en gardant le ferme désir de maintenir l'accord avec M. Thiers, prévoir le cas où cet accord viendrait à se rompre.

Quand je dis qu'il faut s'efforcer de maintenir l'accord avec M. Thiers, vous savez que de ma part ce n'est pas une phrase banale. Cet accord, je le souhaite pour lui comme pour nous, par attachement pour sa personne et sa renommée, comme par le sentiment vrai des intérêts du pays. Aussi je regrette vivement à son égard les allures taquines et chagrines de plusieurs journaux de nos amis. Je ne les trouve pas justes, ni surtout politiques. Puisque la majorité a fait un nouveau pacte avec M. Thiers, puisque vous avez, avec l'approbation de ces journaux, autorisé ce pacte de votre présence, le sens le plus élémentaire commande de ne pas prendre, à l'égard de M. Thiers, les apparences d'une opposition systématique; ces airs de *parti pris* vont contre leur but, ils mettent en défiance contre ceux qui les adoptent, tandis qu'une discussion parfaitement indépendante et calme, mais évitant les coups d'épingle, produirait impression sur le public; à ce point de vue (je ne parle pas, bien entendu, des questions religieuses ou italiennes), la polémique des *Débats* me paraît le modèle à suivre.

Je remarque que, dans cette voie, les journaux dont je vous parle vont jusqu'à attaquer l'Assemblée et à la comparer, ou peu s'en faut, au Corps législatif. Franchement, quel est leur but? Veulent-ils faire pendant aux radicaux, qui font signer des pétitions pour la dissolution? Et quand ils auront à la fois discrédité M. Thiers et l'Assemblée, qu'espèrent-ils mettre à la place? La *Gazette* parle chaque jour de la monarchie. Laquelle? C'est bien facile à dire; mais ne sait-elle pas d'où vient l'obstacle et a-t-elle trouvé le secret de résoudre la question du drapeau?

Ceci posé, pour bien vous faire connaître l'ordre de mes idées, je crois que ce qu'il est urgent de demander à M. Thiers et au gouvernement, la condition *sine qua non* d'un accord avec la Chambre, c'est une politique décidément et publiquement conservatrice. Il n'est que temps de l'arborer. Jusqu'ici, le mot de ralliement du pouvoir a été la conservation de la république. Eh bien, il faut que M. Thiers le sache, cela ne dit rien aux populations; s'il pouvait voir nos campagnes, il reconnaîtrait que le parti républicain n'existe pas; il n'y a que le parti rouge, qui va sans cesse grossissant. Pour ce parti, tout appel à la république est un encouragement, tandis qu'il trouve les honnêtes gens indifférents et surtout inquiets. Prenez, comme je le vois dans mon canton où les deux éléments sont représentés, prenez les ouvriers des mines, ils sont républicains, c'est-à-dire rouges, la seule manière pour eux d'être républicains; prenez les paysans, ils vous disent : eh bien! Monsieur, cette république, est-ce que ça va durer longtemps? et beaucoup ne vous cachent pas leur regret de l'empire. La politique de M. Thiers, cette politique qui tend toujours vers la gauche et dont le premier souci est de répéter sans cesse qu'elle ne touchera pas à la république, cette politique encourage ce double mouvement : d'une part, l'idée socialiste; d'autre part, le retour vers un pouvoir fort, dont le bonapartisme demeure le symbole le plus répandu.

Je ne dis pas qu'il faille pour cela faire de la monarchie ou attaquer la république, loin de là, ce serait un jeu dangereux, et, en principe, j'ai toujours cru que le meilleur moyen de fonder ou de préparer un gouvernement, c'était de faire aimer ses œuvres ou ses hommes, sans prononcer son nom. Mais je dis que la république ne doit pas être le mot de ralliement; le mot de ralliement, celui que

le gouvernement devrait inscrire sur son drapeau, ce n'est ni la monarchie ni la république, c'est l'ordre. Voilà ce que vous demandent les populations, voilà ce que M. Thiers n'a pas cessé de demander, sous la république de 48, au président. Pourquoi faut-il qu'aujourd'hui on soit réduit à le lui demander à lui-même?

Arborez le drapeau de l'ordre, et immédiatement vous avez avec vous tous les conservateurs; il est vrai que presque tous les conservateurs sont monarchiques; mais qu'y faire? Faut-il sacrifier la France à une forme contre laquelle M. Thiers nous a mis en défiance pendant quarante ans, et dont il reconnaîtrait lui-même qu'elle ne peut vivre, s'il ne la personnifiait pas? Une fois cette politique mise en avant, les conséquences suivraient; on ne verrait pas les préfets se plaindre de n'avoir pas de direction, on ne verrait pas des agents de Gambetta rester dans les administrations départementales, sauf à être transplantés du nord au centre ou du midi à l'ouest; on ne verrait pas la magistrature humiliée par les sujets que le 4 septembre lui a donnés et que le régime actuel lui conserve; on ne verrait pas enfin les honnêtes gens découragés, désorientés, effrayés, appelant tout bas, et beaucoup tout haut, quelque dictature, tandis que partout les coquins lèvent la tête.

Ce que vous voulez bien me dire, cher Monsieur, des efforts que vous faites au sein du conseil, confirme d'avance les appréciations que je vous soumets. Si, à la prochaine session, nous n'obtenions pas sur ce point des satisfactions décisives, je crois que nous ne pourrions prendre plus longtemps la responsabilité des périls qui se préparent et qu'il faut dès lors envisager à quelles résolutions on pourrait être amené. Mais ces résolutions, je ne voudrais pas qu'on les prît, comme on le demande quelque-

fois, *ab irato*, ou en se constituant en minorité. Les mesures arrêtées devraient, au contraire, être tout à la fois profondément mûries et rapidement exécutées; je voudrais de plus qu'on ne fît rien que par le concours de la majorité. C'est en montrant toutes les nuances du parti conservateur réunies qu'on obtiendra l'assentiment du pays; c'est à cet accord que les députés devront se dévouer, comme vous travaillez, cher Monsieur, à l'établir dans le conseil. J'en aurais bien encore à vous dire; mais voilà déjà une bien longue lettre, la première de ce genre que j'aie écrite depuis l'épreuve qui m'a frappé. Je vous devais de ne pas différer davantage ma réponse à votre appel.

Croyez, cher et excellent collègue, à ma haute et bien affectueuse considération.

Ch. DE LACOMBE.

Octobre 1871

Lettre du baron de Larcy

Versailles, le 11 octobre 1871.

Mon cher collègue et ami,

Je me reproche de n'avoir pas encore répondu à ce qu'il y avait d'intime dans vos premières communications, mais vous n'avez pas douté de ma sympathie, de la part que je prends à votre malheur, malheur que j'ai connu et dont l'impression ne s'est pas effacée dans mon cœur depuis de longues années. Croyez donc que je m'associe pleinement à toutes vos tristesses et que je vous sais d'autant plus de gré d'avoir songé à moi dans un pareil moment.

Après avoir fait votre commission la plus pressée, j'attendais le résultat des élections du conseil général et de

mon voyage dans le Midi m'en devait en être la suite, pour avoir avec M. Thiers un entretien sur le grave sujet qui nous préoccupe comme moi, sa politique intérieure et ses rapports avec ce que nous avons le droit d'appeler la majorité de l'Assemblée. La mort si soudaine, si imprévue, si regrettable de notre ami Lamoricière m'a offert une occasion, bien trop naturelle de ces explications. La question de son remplacement s'est présentée tout d'abord et je vais vous raconter sommairement comment les choses se sont passées. Après quelques mots échangés, dans lesquels je lui avais prononcé le nom de Martel comme étant peut-être le plus du collègue que nous venions de perdre, M. Thiers, qui n'avait pas répondu positivement à présence le lendemain au Conseil, une [illegible] après laquelle Victor Lefranc, passant au ministère de l'intérieur, avait pour successeur quelqu'un que je vous demande la permission de ne pas nommer, mais qui pris en dehors de la majorité, ne lui aurait certainement pas agréé. J'ai protesté immédiatement, et, après un débat assez vif, la décision a cependant été ajournée. Le soir, j'ai revu M. Thiers, et, dans une conversation tête à tête qui s'est prolongée jusqu'à une heure du matin, toutes les questions ont été traitées à fond. J'ai représenté la nécessité de s'entendre avec la majorité, que pour moi, ma présence dans le cabinet était à ce prix, que ma situation ne serait plus tenable s'il devait y avoir encore des conflits semblables à ceux qui nous ont tant affligés! Après avoir contesté tant soit peu l'existence de cette majorité, mais lui avoir rendu hommage, à nos amis, surtout à vous, dont je rappelais la lettre et sur laquelle je m'appuyais, M. Thiers refusant de me rendre ma liberté, et ne voulant pas rompre, tout en résistant sur certains points, a enfin abandonné son can-

didat du matin, et tout en maintenant Lefranc à l'intérieur, a consenti à le remplacer par Casimir Périer ou Martel, disant que ce dernier serait trop émotionnable pour le mettre à l'intérieur. Du point où l'on était parti, la concession était considérable, mais il n'en résulte pas moins que Lambrecht n'est pas remplacé par son analogue. En fait, il est vrai, il n'y aura pas grande différence et l'administration Lefranc ressemblera beaucoup à celle de son prédécesseur. Voilà où en sont les choses ! Janicot, que j'avais consulté et le seul à qui je m'en suis ouvert, n'était pas d'avis de rompre dans ces dernières conditions. Nous verrons la suite : si cette combinaison se réalise, comme c'est probable, je ne la considère que comme un atermoiement qui a l'avantage d'éviter un conflit, de modifier les choses aussi peu que possible et de permettre à la majorité, quand elle reviendra, de prendre avec maturité un parti décisif. Je ne puis vous dire combien toutes ces perplexités me tourmentent; je ne les supporte que dans la pensée que je remplis un devoir, et si je me trompe, c'est du moins après avoir consulté ma conscience et n'avoir consulté qu'elle.

Vendredi 12. — Je reprends ma lettre qui est restée interrompue pendant toute la journée d'hier, consacrée aux funérailles du pauvre Lambrecht; c'est là que j'ai appris le dénouement. A la fin de la cérémonie, M. Thiers m'a fait un signe et m'a dit ces simples mots : « Casimir Périer accepte l'intérieur. » Vous voyez quel chemin la question avait fait dans son esprit et quel changement de son premier mouvement au dernier.

Je vous livre maintenant le drame sans commentaire. Malgré ce succès, et je crois qu'on peut l'appeler ainsi, car il n'y manque pas même l'approbation de Dufaure qui m'a dit ces propres mots : « Vous nous avez rendu

« un grand service, vous avez sauvé la dignité du pou-
« voir ; » malgré ce succès, dis-je, je n'en suis pas moins très triste; je suis aussi très affligé de l'insuccès d'un grand nombre de nos amis. Décidément, nous n'avons pas de chances, et la bonne cause est bien malheureuse. Il y a des moments où je me demande si, au lieu de nous épuiser en efforts pour essayer de boucher un à un les trous d'une digue envahie par une inondation irrésistible, il ne vaudrait pas mieux tout laisser à l'abandon, et ne plus attendre le remède que de la grandeur et de l'évidence du péril. Mais seraient-ce là des sentiments et des procédés chrétiens? politiques même? Je ne le crois pas. Il faut toujours faire son devoir quand même, jouer les bonnes cartes même quand on a mauvais jeu. C'est ce que je fais, c'est ce que vous faites aussi, et ce que vous approuvez, j'espère.

Enfin, quand nous serons réunis, nous reprendrons tout cela, nous verrons ce qu'il y a de mieux à faire. Il me tarde que mon isolement cesse. Recevez, en attendant, les meilleures assurances de mon entier dévouement.

B. DE LARCY.

Je compte, sauf l'imprévu, partir d'ici mardi prochain, m'arrêter quelques jours à Alais et aller ensuite au conseil général, où la vie sera assez rude. Mais où sommes-nous sur des lits de roses ?

Lettre au baron de Larcy

Le 11 octobre 1871, Chappes, par Auzon (Haute-Loire).

Cher Monsieur,

Je ne saurais assez vous remercier de votre bonne lettre et des communications que vous voulez bien me faire. Je les ai dévorées avec un intérêt que vous com-

prenez, et je vous félicite bien sincèrement du succès que vous avez obtenu. Ce sont là des témoignages vivants du bien que vous faites au ministère et aussi de la nécessité qui nous incombe de demeurer à la fois très fermes et très patients. Très fermes pour insister sur les conditions fondamentales de notre concours, très patients pour ne pas lâcher prise ou faire un éclat à la première résistance. Il me semble que M. Casimir Périer est un des meilleurs choix que l'on pût faire; il n'a pas de parti pris; il sait être énergique quand il le faut; il ne rompra pas brusquement et inutilement avec la gauche; mais par ses relations, par ses antécédents, par son nom, il doit incliner à prendre ailleurs son point d'appui, et ayant recueilli, pendant qu'il siégeait dans nos rangs, toutes les plaintes que l'attitude du gouvernement éveillait dans la majorité, il ne pourra pas ne pas s'en souvenir, une fois au ministère, pour essayer de les apaiser.

J'ai dit bien souvent à plusieurs de nos collègues, et particulièrement à M. Thiers, que la vraie politique à suivre en ce temps-ci était celle de M. Casimir Périer; j'ai même, sous cette impression, étudié d'assez près ces premières années du règne de Louis-Philippe, et en même temps que j'étais frappé des ressemblances entre la politique de M. Laffitte et celle qu'on suit depuis six mois, j'appelais de tous mes vœux une initiative qui fût pour notre malheureux pays ce qu'avait été pour lui, en 1832, la conduite de Casimir Périer. J'espère que son fils fera passer dans le gouvernement quelque chose de son esprit, et donnera ainsi un puissant secours aux efforts que vous, cher collègue, n'avez cessé de faire.

Les élections dernières, toute question personnelle à part, ont confirmé pour moi les réflexions que je vous ai

déjà présentées. De plus en plus, je suis convaincu qu'il n'y a qu'un drapeau à arborer, le drapeau de l'ordre, et que persister à poser sur la question de la République le discernement des hommes, c'est précipiter le pays vers les catastrophes, révolutions ou coups d'État. Les feuilles républicaines ont dans ces élections identifié deux noms : la République et M. Thiers. Tout homme qui adhérait à la République, fût-il radical, était plus ou moins l'ami de M. Thiers : tout homme qui, ne parlant pas de la République, se contentait de parler de son dévouement à l'ordre et à la liberté, était plus ou moins l'adversaire de M. Thiers. Est-ce là une force pour M. Thiers ? Et cela témoigne-t-il de son grand et légitime ascendant ? Hélas ! non. La grande force de M. Thiers, c'est qu'il est au pouvoir : il n'y serait plus demain, il serait remplacé par la dernière des médiocrités, on verrait ce qui s'est produit en 1851. Le pays préférerait cette médiocrité, par là même qu'elle serait au pouvoir, à M. Thiers hors du gouvernement. Un homme d'affaires que je rencontrais dans le triste voyage que j'ai fait dernièrement à Paris, homme qui ne voit les choses qu'au point de vue de la bourse et qui n'a aucun parti pris politique, me disait : « C'est extraordinaire ! tout le monde appuie M. Thiers et il n'a pas un seul partisan. » Je crains qu'il n'y ait beaucoup de vrai dans cette parole. Ceux qui exploitent son nom à l'appui de la République le renverseraient à la première occasion : ceux qui l'acclamaient en février, ceux qui voyaient en lui, sans distinction de partis, le chef de l'opposition libérale et conservatrice, sont désorientés par la façon dont les républicains, c'est-à-dire, dans nos provinces, les *jacobins*, accaparent son nom. Vous trouverez beaucoup d'hommes qui n'ont aucune hostilité contre la République, qui l'accepteraient si elle pouvait assurer au

pays la stabilité, mais à qui il répugnerait de lui faire ces protestations, dont sont prodigues ceux-là seulement qui en adressent successivement de pareilles à tous les gouvernements. Eh bien ! ces hommes qui composent la véritable armée de M. Thiers, avec lesquels seulement il pourra gouverner, ces hommes sont représentés, par cela même qu'ils ne parlent pas de la République, comme étant hostiles à M. Thiers, et les vrais amis du gouvernement sont les républicains. M. Ordinaire [1], à ce compte, a pu se dire conservateur ; à ce compte, en effet, il l'est plus que moi par exemple : est-ce là la vérité de la situation? Et ne sait-on pas quels malentendus, quels désordres peuvent entraîner par toute la France de pareilles interprétations?

Pénétrons maintenant dans les villages; combien je voudrais que M. Thiers pût les voir comme je les vois moi-même! Là, les ouvriers les plus fainéants, les mauvais sujets, les faillis, tout ce qu'il y a de taré et de corrompu est républicain. Je ne dis pas qu'il n'y ait que cela, mais c'est *le gros de l'armée*. Au contraire, les paysans qui travaillent, qui ont quelque aisance, qui vivent honnêtement, n'ont aucun goût pour la république ; au fond, ils désirent sa chute; ils se demandent quand cela finira ; ils appellent un maître. Mais voici ce qui se passe dans ce pauvre pays, habitué depuis si longtemps à suivre le pouvoir : les coquins que je viens de dire, par là même qu'ils se proclament républicains et que nous sommes en république, se croient le *monde officiel*. Non seulement ils croient l'être, mais ils sont *réputés l'être*, et vous voyez de braves gens, l'honneur de la commune, indignés au

1. Ordinaire (1826-1896), représentant du Doubs à l'Assemblée nationale ; il fit partie du groupe gambettiste.

[illegible] laisser la tête [illegible] uniquement [illegible] gouvernement étant [illegible] représentent [illegible] Nous venons de [illegible] Tout ce que [illegible] de violences [illegible] et j'en- [illegible] dans les cam- [illegible] avec la [illegible] qu'ils [illegible] ragés, se [illegible] république, ils [illegible] Mais [illegible] cache des [illegible] et dont, à [illegible] pourra [illegible] à un [illegible] maire que [illegible] que vous [illegible] — Nous [illegible] Soyez-en sûr [illegible] soit qu'elles la [illegible] dernier mot de la [illegible] drapeau de la [illegible] contribue à [illegible] qu'il développe [illegible] prix du désordre, le [illegible] d'un coup d'Etat. Je le répète, laissez de côté les formes du gouvernement, monarchie ou répu- blique : substituez au drapeau de la république le drapeau de l'ordre, immédiatement les confusions cessent, chacun reprend sa place, les honnêtes gens se reconnaissent, et

M. Thiers retrouve son armée qui, elle-même, retrouve en lui son chef. Mais il n'y a pas de temps à perdre, car si l'on tarde, l'armée achèvera de se disperser et le chef ne sera plus invoqué que par des hommes indignes de lui, et dont le secret désir, je le dis à sa gloire, sera toujours, après s'être bassement servi de son nom, de le remplacer.

Je vous assure qu'en vous parlant ainsi (et bien entendu, si vous croyez ces réflexions bonnes à communiquer à d'autres, vous pouvez le faire) je n'obéis à aucun esprit de parti ni à aucune préoccupation personnelle. J'observe les choses comme du rivage, animé d'un seul sentiment. l'amour du pays et du vrai.

Lettre du comte de Falloux

Le 19 octobre 1871, Bourg-d'Iré.

Mon cher ami,

J'ai vainement cherché, dans les journaux que je reçois, l'élection de Chappes ou d'Auzon, et je ne puis savoir encore, à cette heure-ci, si vous êtes, ou non, conseiller général. Je prends donc mon parti de vous le demander à vous-même, et j'en prends aussi occasion pour vous répéter combien je suis occupé de votre douleur. Elle n'est point de celles que le temps emporte, et vous n'êtes point de ceux qui comblent les vides ou qui les oublient. Votre santé n'est pas non plus de celles qui sont assez robustes pour échapper au contre-coup des peines de l'âme, et j'ai bien besoin d'un bulletin sur tout cela. J'en suis resté sur une lettre d'Hilaire, me disant que vous aviez juste assez de forces pour remplir, tant bien que mal, votre devoir de candidat, et je me demande si cette fatigue même ne vous a pas fait quelque bien en vous distrayant forcément.

Quant à notre situation générale, elle me paraît toujours bien triste. M. Thiers a fait, en nommant Casimir Périer, un pas qu'il importe d'encourager; mais ce pas en avant ne sera-t-il point suivi de deux pas en arrière, et, en tout cas, M. Thiers lui-même peut-il empêcher un arbre de porter ses fruits et une position d'avoir sa logique? Soit pour le combattre, soit pour le seconder, vous ne pouvez échapper, à bref délai, aux plus graves responsabilités, et j'en suis bien préoccupé, comme vous et pour vous. Je voudrais bien causer avec vous avant le 4 décembre, et cependant je n'ose vous demander un surcroît de voyage tel que celui du Bourg-d'Iré. Mais si nous pouvions trouver un moyen terme, une rencontre à Tours ou à Orléans, il n'y aurait qu'un insurmontable obstacle de santé qui pût m'arrêter. J'en écris autant à Camille de Meaux, et je forme plus de vœux que je n'ose concevoir d'espérances sur ce sujet.

Au milieu de tant de tristesses de toutes sortes, j'ai été surpris par une vraie consolation. L'éditeur de Mme Swetchine[1] me presse vivement de lui donner l'édition complète et définitive dont nous nous occupions ensemble avant la guerre, et il me propose un traité qui prouve que les pensées chrétiennes ne sont pas encore délaissées. Je ne veux priver ni la mémoire de Mme Swetchine, ni l'hospice qui porte désormais son nom, de ce bénéfice, et je me mets au travail avec toute l'ardeur que comporte encore ma pitoyable tête. Cela m'a fait passer bien des papiers en revue et j'en ai profité pour classer mes propres correspondances. Celle de Berryer est tout entière remise en

[1] [illegible] femme de lettres russe convertie au catho[illegible] [illegible] France en 1815; elle y créa un salon qui eut [illegible] [illegible] publie sa vie et un choix de ses [illegible]

ordre; je suis tout prêt à vous la faire copier par quelque main sûre, à Angers, et vais m'occuper d'une recherche à cet égard, d'ici à très peu de temps. Nos élections de Bretagne et d'Anjou sont généralement bonnes, mais talonnées par des chiffres voisins du succès et qu'on n'avait jamais connus du mauvais côté jusqu'à ce jour. C'est le dernier coup de dé du suffrage universel, absolu et direct. Songez-y bien en préparant votre loi municipale et en méditant sur la réforme électorale, à laquelle nous ne pouvons échapper, sous peine de mort, et de mort sans phrase, assurément, car ce sont les dernières brutalités et les dernières violences qui s'empareront du pays d'un bout à l'autre.

Mille tendresses bien tristes, mon cher ami, et bien inaltérables, soyez-en sûr.

ALFRED.

CHAPITRE III

LES PRINCES A L'ASSEMBLÉE. — LA QUESTION DU RETOUR DE L'ASSEMBLÉE A PARIS

Sommaire : Message de M. Thiers; les princes à l'Assemblée; la question du retour de l'Assemblée à Paris; conversation avec M. Thiers; visite aux princes; manifeste du comte de Chambord; correspondance avec le comte de Falloux.

Décembre 1871

4 décembre. — C'est aujourd'hui la rentrée de l'Assemblée; un grand nombre de membres sont déjà revenus. La majorité paraît très décidée à faire prévaloir une politique conservatrice; on est assez monté contre M. Thiers; on parle beaucoup du duc d'Aumale; quelques-uns, comme Cumont, Maillé, sont très ardents à le désirer. On dit M. Thiers très opposé à la pensée qu'ont les princes de siéger. Il invoque l'engagement qu'ils ont pris à la session dernière, lors de l'abrogation des lois d'exil; mais, depuis, la situation a été changée par la proposition Rivet. Les projets caressés pendant les vacances semblent fort malades; l'Assemblée ne veut pas entendre parler du retour à Paris.

Les événements de Belgique, où l'on a vu le roi révoquer son ministère sur des manifestations de la rue, ont fait grande impression. « C'est l'émeute érigée en institu- « tion parlementaire », me dit Saint-Marc Girardin. Il me

dit encore : « Pour moi, je suis, *paratus in utrumque*, « également prêt à soutenir M. Thiers et à lui faire de « l'opposition. »

Le message est ajourné. M. Thiers, frappé des dispositions de la majorité, va le retoucher. Il ne parlera pas de la question de Paris. Un grand mot de M. Thiers, c'est que, si on ne va pas à Paris, on livre Paris à Bonaparte.

7 décembre. — Je vais, le matin, faire visite au président Grévy. Nous parlons de la situation. Il reconnaît, lui républicain, que le gouvernement parle trop de république : « Il faut faire la chose sans dire le nom. » Il me dit encore : « Nous sommes trop divisés ; il faudrait un homme pour grouper tous les partis. »

Lecture du message [1]. Il touche peu à la politique ; il reconnaît le droit souverain de l'Assemblée sur les questions constitutionnelles ; il ne prononce pas le mot de république ; la satisfaction qu'il exprime sur le personnel préfectoral excite l'hilarité et les murmures de la droite ; ses paroles contre le service obligatoire et pour la substitution par numéros soulèvent les protestations de la gauche ; en somme, l'impression est généralement peu satisfaisante, plus satisfaisante pourtant à droite qu'à gauche ; il est évident que le message incline plutôt du côté de la majorité.

C'est demain que les princes doivent voir M. Thiers ; à la réflexion, beaucoup de représentants sont frappés des inconvénients de leur présence ; si M. Thiers voulait, la majorité aimerait encore mieux le garder ; et pourtant, moi qui serais porté vers cet avis, je crains bien qu'il n'ait pas ce qu'il faut pour fonder quelque chose. Son message ne dit pas un mot de l'enseignement, presque

1. Voir Appendice V.

rien de l'état moral, beaucoup de détails matériels jusqu'à la minutie, pas de grandes vues d'ensemble. Au point de vue politique, je résume le message en disant : il n'aide à rien et n'empêche rien ; la question sera demain ce qu'elle était hier.

8 décembre. — Décidément, la gauche est très mécontente du message ; dans un groupe où était Henri Martin [1], on traitait M. Thiers de « gargotier monarchique » ; le parti Rivet est également très penaud : comme M. Thiers a encore hier offert sa démission, M. Rivet disait en gémissant : « Mais il rend inutile notre proposition. »

Les princes ont eu aujourd'hui conversation avec M. Thiers ; on a des deux parts ajourné la solution, on se reverra dans quelques jours.

La séance a été très agitée ; le grand incident a été le vote sur Paris ; c'est Duchatel [2] qui a fait la motion [3] ; il a demandé l'urgence qui, malgré quelques paroles dites à l'appui par Casimir Périer, a été repoussée à une immense majorité. La gauche, comme le disait Saint-Marc Girardin, ne s'est pas tenue pour satisfaite sur la joue droite ; elle a tendu l'autre joue par l'entremise de M. Humbert [4], qui est venu renouveler la même proposition et qui a dû retirer la demande d'urgence devant le *tolle* de l'Assemblée.

Deux motions de la gauche pour demander la levée de l'état de siège à Lyon et à Marseille : bonne réponse de Périer pour Lyon.

[1] Martin (1810-1883), représentant de la Seine à l'Assemblée nationale ; défendit la politique de Thiers et siégea à gauche.

[2] Duchatel (comte) (1803), représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée nationale ; il siégea au centre gauche.

[3] [illegible] le transfert de l'Assemblée à Paris.

[4] [illegible] représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale. Il fut ministre de la justice dans le cabinet

Après la séance, je cause avec Saint-Marc Girardin, qui est très content de l'attitude de la majorité et qui me montre en souriant dans la salle de la buvette, autour des grands foyers flambants, Maleville, Rivet et quelques autres membres du centre gauche, absolument déconfits de ce piteux commencement.

9 décembre. — Article de la *République française* contre le message; au fond, ce que la gauche reproche à M. Thiers, c'est de ne pas s'imposer à la majorité, c'est de ne pas substituer le gouvernement d'un homme à celui de l'Assemblée. Je me rappelle le discours du prince Napoléon à Ajaccio; radicaux et bonapartistes ont la même horreur des assemblées; en Belgique, ils donnent raison aux émeutiers contre le Parlement; ils veulent la place publique et pas d'Assemblée.

Séance orageuse. Ordinaire traite d'assassins les membres de la commission des grâces; tumulte extraordinaire; la censure est votée presque à l'unanimité; à l'extrême gauche, trente ou quarante membres se lèvent contre; on leur jette de la droite les mots de « la Commune! la Commune! » Après l'incident, beaucoup de membres réprouvent la conduite d'Ordinaire. « C'est comme cela qu'ils perdent la République », dit Langlois [1]. Ricard est indigné : « Nous n'avons pas assez désavoué ces hommes jusqu'ici, dit-il, il faut les flétrir publiquement et rompre absolument avec eux. »

J'entends Naquet [2] dire : « Dans trois mois, nous aurons l'Empire. » Brunet [3] répond à voix basse qu'entre collègues

1. Langlois (1819), représentant de la Seine à l'Assemblée nationale; il siégea à gauche.

2. Naquet (1834), représentant de Vaucluse à l'Assemblée nationale; il siégea à gauche.

3. Brunet (1814), représentant de la Seine à l'Assemblée nationale; d'abord républicain, il se rallia au parti monarchique.

on ne peut pourtant pas se traiter comme cela. Naquet n'en disconvient pas, tout en ajoutant, un peu piteusement, qu'une fois la question introduite, il a voté contre la censure. Du reste, les accusations contre M. Thiers continuent; tout, même l'incident Ordinaire, est mis sur le compte du message. « C'est la faute du message, dit Oscar de La Fayette [1], c'est le résultat de l'abdication. »

On dit que les princes viendront la semaine prochaine; M. Thiers les laisserait libres; pour lui, c'est la meilleure attitude. Je ne suis pas sans inquiétude sur l'attitude des princes. Leur situation sera délicate; ils ne peuvent commettre de fautes, car ils sont, pour ainsi dire, un domaine public, et c'est la nation qui souffrirait de leurs erreurs. Au surplus, les dispositions de la majorité sont bonnes; on veut surtout prouver à M. Thiers qu'on ne le tient pas pour indispensable; mais, en même temps, on désire vivement marcher d'accord avec lui.

12 décembre. — J'ai été voir M. Thiers après son déjeuner. Il me parle d'abord de la situation extérieure, il veut arriver à la libération du territoire; il y arrivera, mais il y a des moments bien difficiles, et il faut de la résignation; non pas que pour lui on ne soit plein d'égards, mais l'Allemagne sent bien que nous voulons refaire nos forteresses et mettre le pays en défense. Je lui dis que la situation parlementaire me semble bonne, que l'Assemblée est bien disposée. Il en convient. « Du reste, dit-il, l'état du pays s'améliore, il y a un progrès dans les esprits. » Je réponds : « Ce qui manque surtout (et dès les premières paroles il m'écoute avec grande attention), ce que ce pays demande, c'est une direction; il a été ha-

1. La Fayette (comte de) (1815-1881), représentant de la Seine-et-Marne à la Constituante, à la Législative, à l'Assemblée nationale; il y appuya la politique de M. Thiers.

bitué pendant vingt ans à une direction excessive, il faut tenir compte de cette habitude, même en cherchant à la détruire; évidemment, ce pays est plein de ressources; les éléments d'ordre sont en majorité, mais, faute de direction, ils s'éparpillent et manquent leur but. Ainsi, on voit des conseils généraux où la majorité est conservatrice et où les votes ne sont pas toujours conservateurs; cela tient à cette absence d'organisation; il y a dans cette majorité huit ou dix membres flottants, qui, soit par ambition personnelle, soit par inexpérience, vont à droite et à gauche; pendant ce temps-là, le pays, qui cherche son point de ralliement soit dans les conseils généraux, soit dans l'Assemblée unie au gouvernement, ne le trouve pas au milieu de ces oscillations et reste désorienté. Eh bien! il n'y a qu'une politique affirmant résolument l'ordre qui puisse remédier à cet état de choses. Et croyez bien que ce n'est pas pour soulever des questions constitutionnelles : je pense, et j'ai toujours pensé qu'il fallait rester sur le terrain purement conservateur, mais il ne faudrait pas parler à ce pays de république. — Je suis de cet avis, » interrompt M. Thiers. — Je reprends : « Cela ne dit rien au pays, et c'est dangereux. Il n'y a pas de parti républicain en province; un état-major qui a eu le tort de se confondre aux élections avec le parti radical, mais qui n'a pas d'armée. L'armée est jacobine; le mot de république ne donne de force qu'à ce parti-là. » M. Thiers adhère tout à fait à ces réflexions. « Oui, oui, me dit-il, il ne faut pas parler de république. » Quel changement d'avec ses écrits et ses paroles, encore bien récentes!

« Mais, me dit-il, il y a cette question de Paris; si vous saviez ce que disent les hommes d'affaires, les banquiers, Rothschild, etc. » Je lui objecte les craintes de troubles. « Non, non, reprend-il, vous ne risquez absolument rien,

et pendant que vous n'y êtes pas, le bonapartisme s'empare de Paris ; je réponds de l'ordre. Voyez ce qui s'est passé pour la garde nationale : j'avais dit que tout se passerait tranquillement, et en effet, le désarmement s'est opéré sans troubles. Je m'opposais à ce désarmement par une raison que je ne pouvais pas dire à la Chambre, mais que je vous dis, à vous. Certainement, l'armée est sûre, mais enfin, les bonapartistes auraient pu débaucher quelques bataillons, et s'ils n'étaient pas si affaiblis, ils l'auraient tenté ; ils pouvaient là, sur la côte, m'enlever des hommes. C'est là ce qui me préoccupait et je voulais conserver la garde nationale contre ce danger-là. Mais, quant à la tranquillité, j'en répondais comme je vous en réponds pour Paris. Une loi punirait les récalcitrants d'un mois à trois ans de prison, défendrait les attroupements à tant de kilomètres de la Chambre, et on n'en ferait pas. — Oh ! monsieur Thiers, lui dis-je, cela irait quinze jours ; mais cela ne durerait pas. Voyez des séances comme celle de l'autre jour (Ordinaire) ici, on ne s'en aperçoit pas au dehors. A Paris, tout serait en feu ! On réprimerait les attroupements, mais les attroupements se reformeraient, et ce que je crains pour la province, ce ne sont pas seulement les émeutes victorieuses, ce sont les attroupements vaincus. Du jour où l'Assemblée rentrera à Paris, il y aura en province une impression d'inquiétude inévitable ; à chaque essai de trouble qu'on aura réprimé, la province s'alarmera. Aujourd'hui, elle ne s'inquiète pas des troubles de Paris, parce que le gouvernement n'y est pas. Du jour où elle l'y verra, elle sera dans les transes, avec cet état d'angoisse qu'on éprouve auprès d'un malade pris de rechutes continuelles, état souvent pire que la certitude du malheur accompli. Cet état-là la disposera pour le bonapartisme comme en 1851, car à tout

prix elle en voudra sortir. Soyez sûr que la vraie chance pour le bonapartisme, c'est celle-là ; et que si nous lui enlevons le drapeau de l'ordre, si nous ne lui permettons pas de le ramasser, nous l'aurons vaincu. » M. Thiers me paraît touché de ces réflexions; du moins il n'insiste pas — Nous parlons des princes ; il me dit qu'il craint que leur entrée ne soit un sujet de troubles, que des intrigues ne se forment autour d'eux ; il me cite Decazes parmi ceux dont il en redoute. Pour lui, il ne tient pas au pouvoir, il est fatigué, il a les yeux malades. « Pour un pauvre homme de lettres comme moi, dit-il, pour un homme qui aime les tableaux, la lecture, perdre les yeux c'est perdre la vie. » Mais je crois qu'il serait mauvais que le pouvoir changeât de mains au moins pendant un an ; il me faudrait cela pour achever l'œuvre. Il me demande ce que pense la majorité. Je lui dis que mon opinion personnelle serait que les princes ne devraient pas mettre trop d'insistance, mais que, lui aussi, aurait tort de faire de la question une affaire; c'est ce que je disais, dès Bordeaux, aux légitimistes qui alors hésitaient à valider leurs élections; je disais que ce serait les souligner comme prétendants; de même aujourd'hui, ce serait exagérer leur importance. Quant à la majorité, elle est perplexe; beaucoup sont préoccupés de ce que feront les princes; dans leur situation qui peut avoir une part dans les destinées de la France, les fautes ne leur sont pas permises; d'un autre côté, à leur point de vue, les légitimistes ne sont pas absolument rassurés sur ce que pourrait faire le duc d'Aumale ; aussi, comme M. Thiers m'avait dit qu'on pourrait le lui opposer comme un successeur, je lui dis que cela ne serait à craindre que dans des éventualités dont le message permet de détourner l'idée; mais que s'il continue à se rapprocher d'elle, la majorité l'aimerait bien mieux que le duc d'Aumale.

Comme à plusieurs reprises il m'avait dit qu'il ne serait pas fâché d'être débarrassé des affaires, j'ajoute : « Permettez-moi de vous parler avec une sincérité toute filiale : ne répétez pas cela si souvent. » Il m'interrompt : « Oui, c'est vrai, vous avez raison. » D'abord, lui dis-je, cela peut blesser la majorité, à qui vous avez l'air de mettre le marché à la main, et puis, à force de vous l'entendre dire, le pays s'habitue à cette idée-là. J'ai entendu beaucoup de personnes me dire ces vacances : Enfin, M. Thiers peut s'en aller d'un moment à l'autre, il faut avoir quelqu'un. Vous êtes bien au-dessus de la question personnelle, mais il y a un point de vue supérieur, c'est l'intérêt du pouvoir, auquel il faut que le pays attache une idée de permanence. Nous nous quittons très affectueusement; il me remercie et me demande de venir le voir souvent. Il me semble qu'il y a un peu de fatigue et peut-être de découragement dans sa douceur. Je sens, à l'émotion avec laquelle je lui parle, combien je lui suis attaché.

Je vais à la réunion des vingt. Pasquier parle de la question des princes comme arrivée à l'état aigu; je raconte à lui et à quelques autres (Decazes, Vitet, Moulin, Beulé [1]) ma conversation qui me paraît contredire ce renseignement.

Le duc de Broglie les a vus ce matin; il dit qu'ils sont très las du rôle qu'on leur fait jouer, et bien que personnellement il regrette leur résolution, il croit que l'affaire étant commencée, il faut la mener à bien. Il ne pense pas qu'ils attendent au delà de lundi au plus tard. Ils pourraient ou venir et faire une déclaration à la tribune, ou écrire au président de la Chambre une lettre

1. Beulé (1826-1874), représentant du Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale; il siégea au centre droit. Au 24 mai 1873, il fut appelé au ministère de l'intérieur.

qui serait publiée. Le duc Decazes croit préférable qu'ils viennent dans la Chambre, il ne croit pas que devant une déclaration faite par eux en termes conciliants, le gouvernement puisse rien dire. Je fais remarquer que quels que soient les termes dans lesquels s'expriment les princes, il n'est pas possible que le gouvernement, après ce que toute la Chambre sait de sa résistance, reste muet; il y aura inévitablement un éclat qui sera très fâcheux. Pour moi, si un accord n'est pas possible, je préférerais que les princes écrivissent; le pays a une double disposition; d'une part, il a les yeux sur les princes, il pense à eux pour les éventualités de l'avenir; mais, d'autre part, il est craintif, il redoute un éclat et donnera tort à celui qui le fera. Si les princes forcent l'entrée de la Chambre et provoquent une scène, le pays leur donnera tort; si, sans venir, ils font le pays juge de l'obstacle qui s'oppose à leur rentrée, le pays donnera tort à M. Thiers, dont la résistance les grandira. M. de Broglie appuie tout à fait ma manière de voir; nous nous ajournons à demain.

Pendant la séance, je cause avec M. Thiers, qui est venu à la Chambre pour soutenir, devant la commission d'initiative, le retour à Paris. Il l'a fait, du reste, sans vivacité, et je ne crois pas qu'il en fasse une question de cabinet. Je lui demande où en est l'affaire des princes. Il me dit qu'il y a eu, à la session dernière, engagement des princes; que cet engagement, quoi qu'ils en puissent dire, tient toujours; qu'il ne veut être, quant à lui, ni *traître* ni *dupe;* qu'il ne trahira pas la gauche, pour qui l'engagement était une garantie contre les résultats de l'entrée des princes; maintenant, qu'il ne se dissimule pas les dangers d'un éclat; mais qu'il ne peut que laisser faire.... Je lui dis que c'est là, en effet, ce qui me semble indiqué, que le pays donnera tort à celui qui fera l'éclat (ce que

j'avais dit dans la réunion). Il m'interroge sur ce que pourra faire la majorité avec eux. Je dis que s'il persiste dans la ligne conservatrice indiquée par le message, la majorité le préférera à eux ; mais qu'il a lui-même contribué à appeler sur eux l'attention du pays, en parlant si souvent de sa démission ; que le mieux serait de les laisser entrer sans bruit, ou de laisser officieusement la commission chargée du projet d'abrogation des lois d'exil décider; mais qu'il faut éviter un éclat, parce que ce serait tourner contre lui ceux-là mêmes qui ne voient qu'avec inquiétude l'arrivée des princes.... Il me paraît incliner vers ces avis; M. de Gontaut, avec qui je le laisse, appuie mon opinion.

Ce soir je vais voir M. de Larcy; il me dit que M. Thiers est vraiment revenu, quant à présent, à la ligne conservatrice. Il y a une quinzaine, M. Thiers, revenant de causer avec Girardin (Émile) [1], raconta au conseil que celui-ci lui conseillait d'assurer à l'Assemblée deux ans de durée. Jules Simon objecta qu'il faudrait des compensations comme le retour à Paris, la proclamation de la République. M. Thiers accueillit cette idée, et Casimir Périer la soutint surtout avec feu ; les autres suivirent et déjà on ne parlait plus que de la rédaction du projet, lorsque Larcy déclara que, quant à lui, il ne ferait pas partie du cabinet qui le proposerait. Réplique très vive de Casimir Périer, qui dit qu'on ne peut pas rester dans le provisoire, etc. Larcy persiste et, grâce à lui, le projet est écarté; Thiers, du reste, lui avait toujours promis de n'en pas parler dans le message. — Larcy regrette Lambrecht, dans les yeux duquel, dit-il, je lisais comme en moi-même;

1. De Girardin (1806-1881), député de 1834 à 1848. Représentant en 1850, député de 1877 à 1881. Il révolutionna le journalisme, en abaissant le prix de l'abonnement de 80 à 40 fr.

l'autre (Casimir) a toujours des arrière-pensées, des calculs.

Ce matin, avant la réunion des vingt-deux, Pasquier, qui est beau-frère de Périer, nous dit que tout le cabinet donnera sa démission, si l'on ne revient pas à Paris. Là-dessus, Ernoul, Maillé et moi, qui étions seuls présents, nous disons qu'on ne peut céder et nous en donnons les raisons. Pasquier, qui à la session dernière nous eût à chaque instant engagés dans des campagnes contre le gouvernement, demande : « Mais avez-vous un ministère? Qui mettez-vous? » Tout cela peut s'appliquer à toutes les questions, notamment à la question des princes, sur laquelle il est si monté. — D'ailleurs je ne crois pas le cabinet si décidé que cela et M. de Larcy, qui vote pour Versailles, me le confirme. Il dit qu'un jour Casimir Périer dit qu'il irait lui-même plaider la question devant la commission d'initiative et qu'il serait très pressant, etc. « Pas jusqu'à y rester, pourtant », lui dit M. Thiers.

Réunion au bureau n° 11 : Broglie, Vitet, Mérode [1], de Witt, Talhouët [2], Kerdrel, Cumont, Ernoul, Lavergne, Decaze, Pasquier, Maillé. Toujours la question des princes. Le dernier mot de M. Thiers apporté par Casimir Périer et Maleville (qui dans cette affaire est très bien), c'est qu'il ne se prévaudra pas de l'engagement, mais on croit qu'un membre de la gauche soulèvera un incident, que M. Thiers y compte, qu'il sera à la séance et qu'alors tout est possible. Les princes ne peuvent accepter cette situation, d'être sous le coup d'un engagement dont on affecte

1. De Mérode (Werner, comte) (1816-1905), représentant du Nord à l'Assemblée nationale. Il siégea au centre droit.

2. Talhouët (marquis de) (1819-1884), représentant en 1841, député au Corps législatif de 1852 à 1870, ministre des travaux publics dans le cabinet Ollivier, représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale. Il siégea à droite.

ne ne pas se prononcer. Mais on en peut sans cesse leur rappeler. Vous agissez à propos de savoir s'il vaut mieux subir la impression [illegible] qui naît en demeurant non représentant de représentant son siège, ou que les princes viennent simplement à la Chambre. Je dis que si on laisse la discussion s'élever avant que les princes aient parlé, le débat pourra tourner contre eux, mais que le vote un fait accompli. Issue sera moins douteuse. MM. de Mornay et [illegible] sont d'avis que les princes adressent une lettre à leurs électeurs pour établir la situation et dire que s'ils ne siègent pas, c'est qu'on leur oppose un engagement fait pour leur compte, ils se croient liés. — Par cette lettre qui devra être très modérée, ils reprennent le beau rôle. Cet avis prévaut. J'exprime l'avis qu'il conviendrait de prévenir au dernier moment M. Thiers, pour qu'il puisse se raviser. Ernoul signale en termes très saisissants le cas où M. Thiers, ému de la lettre, porterait l'incident à la tribune et viendrait dire : « Vous avez saisi le pays; eh bien! moi je m'adresse à cette Assemblée qui le représente, et je la fais juge. » Il appuie l'idée de prévenir M. Thiers. M. de Broglie prie Decazes et Cumont, qui tous deux étaient naguère pour l'entrée immédiate des princes, de venir les voir ce soir, pour les décider à écrire la lettre sans siéger et sans paraître.

17 décembre. — Dimanche. Cumont me donne quelques détails sur l'entrevue d'hier soir. Le duc d'Aumale était seul; il a d'abord eu quelque peine à admettre l'idée de la lettre; mais, enfin, à peu près convaincu, il a dit qu'il en référerait à son frère. M. de Broglie, qui vient d'arriver, a appris à Cumont que les princes se décidaient à écrire la lettre, qui paraîtra demain dans les *Débats*. Il en a prévenu, mais comme de lui-même, Casimir Périer, pour qu'il le fît savoir, s'il le jugeait bon, à M. Thiers.

Le soir, je vais chez M. Thiers; j'y trouve Larcy et Casimir Périer qui y ont dîné avec plusieurs membres de la gauche : Rolland, Ricard, etc. Casimir Périer saute sur moi dès mon arrivée et me dit qu'il a besoin de causer avec moi; nous parlons d'abord des princes; il m'annonce que la gauche fera demain dans le *Siècle* une déclaration contre eux. « Entre nous, dit-il, ce que je crains, ce sont les intrigants; les princes sont à leur merci, à l'exception du prince de Joinville; entre nos conseils et les leurs, ce sont les leurs qu'ils préfèrent. » Il revient plusieurs fois à une idée dont Larcy m'avait déjà dit qu'il était imbu : l'idée de proclamer la république. La France, dit il, veut quelque chose de définitif, et les républicains formeraient avec nous le parti conservateur, la république une fois proclamée. Je lui rappelle qu'en 1848, la république dix-sept fois proclamée n'a pas donné ce résultat, que l'Assemblée sera toujours accusée de ne l'avoir proclamée que du bout des lèvres; que le pays veut l'ordre et que la république n'en est nullement le symbole à ses yeux. « Je suis frappé de ce que vous me dites, et si beaucoup comme vous me tiennent ce langage, je n'aurai plus qu'à me retirer. — Comment, m'écriai-je, sur une question pareille? — Oh! dit-il, je ne vous mettrai pas le couteau sur la gorge, mais je ne pourrai pas faire le bien que j'espérais. » M. Thiers paraît très gai; à propos de la Calédonie où l'on doit transporter les condamnés, il s'étend longuement sur les plantations de l'Amérique et des colonies. J'introduis un mot sur les princes; il dit qu'il est question d'une lettre; que son attitude dépendra de la rédaction, qu'il ne pourra que répéter qu'il y a un engagement et qu'il ne s'en prévaut pas. La gauche, du reste, dit-il, est décidée à faire une interpellation; ils viennent de me le dire. — « Cela ne pourra que faire du bien aux

princes, lui dis-je. — Comment? reprend-il étonné. — Parce que l'on pourrait craindre qu'ils n'aillent à gauche, et que les attaques de la gauche les jetteraient dans les bras des conservateurs. »

18 décembre. — Les lettres ont paru [1], il n'est question que de cela dans les couloirs. Généralement on les trouve bien; cependant, on parle de quelques mécontentements de l'extrême droite. Nous nous réunissons dans notre bureau n° 11; nous préparons un ordre du jour motivé que Desjardins doit proposer [2]. A la séance, on me dit qu'on a remanié l'ordre du jour pour satisfaire l'extrême droite. M. de la Monneraie [3] me dit qu'il l'accepte ainsi modifié; je l'engage vivement à influer sur ses amis. C'est Brunet qui ouvre le débat; Casimir Périer répond en bons termes; Desjardins dépose son ordre du jour pour clore le débat [4] il semble qu'on n'a plus qu'à voter; mais voici Turquet et Pascal Duprat qui viennent combattre l'entrée des princes; la discussion est engagée; il semble que les violences de la gauche vont gagner des voix à l'ordre du jour Desjardins; mais pendant que le débat se poursuit, des pourparlers s'engagent entre l'extrême droite et la gauche.

1. Voir Appendice VI.

2. Desjardins (1838), représentant de l'Oise à l'Assemblée nationale; il siégea au centre droit. Il fut sous-secrétaire d'État à l'instruction publique du 20 novembre 1873 au 10 mars 1875.

3. Monneraie (comte de la) (1812), représentant du Morbihan à l'Assemblée nationale; il siégea à droite.

4. Brunet interpella le gouvernement sur l'absence de députés dont l'élection était validée. Casimir Périer déclara que le président de la République renonçait à se prévaloir de la promesse faite par les princes et que cet engagement ayant été pris envers l'Assemblée, c'était à celle-ci à se prononcer en dernier ressort. Desjardins déposa l'ordre du jour suivant : « Considérant que la validation des élections de l'Oise et de la Haute-Marne investit les élus de la plénitude de leurs droits, l'Assemblée passe à l'ordre du jour. »

5. Turquet (1836), représentant de l'Aisne à l'Assemblée nationale; il siégea à gauche.

Fresneau[1] propose un ordre du jour qui vient diviser les voix[2]; la priorité lui est accordée sur l'amendement Desjardins, grâce à la coalition des extrêmes. La gauche avait applaudi Fresneau proposant son ordre du jour; MM. de Maleville et Lorgeril[3] disent ensemble : « Très bien », tous les dissolvants s'entendent; les bonapartistes sont enchantés; on se presse autour de Fresneau pour le supplier de retirer son ordre du jour; autant parler au marbre : il est buté, illuminé et infatué. Il consent enfin à retirer deux mots, et il faut l'extrême péril où l'on est pour voir là une concession; il est vrai que les rugissements de la gauche la font ressortir. L'amendement est voté par toute la Chambre moins deux voix. La gauche est ravie. Gambetta nous dit : « Vous êtes incapables d'un concert monarchique, il ne vous reste qu'à vous dissoudre. » L'exaspération des orléanistes et des fusionnistes est au comble; les ultras sont à la fois satisfaits et un peu confus de leur puissance. Je dis à l'un d'eux : « Vous pourrez être puissants comme obstacle, vous l'avez toujours été; vous ne le serez jamais pour fonder. » Je sors de cette séance navré et révolté. Je vois la majorité rompue, les griefs irrémédiables entre le centre droit et l'extrême droite; l'avenir de la France livré à toutes les folies; l'Assemblée impuissante; M. Thiers plus maître que jamais, mais pour être bientôt renversé à son tour.

Les esprits s'apaisent plus vite que je ne l'espérais; les orléanistes sont plus sensibles aux bons procédés de la

1. Fresneau (1822), représentant du Morbihan à l'Assemblée nationale; il siégea à l'extrême droite.

2. Il était ainsi conçu : « L'Assemblée, considérant qu'elle n'a ni responsabilité à prendre ni avis à donner sur des engagements auxquels elle n'a pas participé, passe à l'ordre du jour. »

3. Lorgeril (vicomte de) (1811-1888), député des Côtes-du-Nord à l'Assemblée nationale; il siégea à l'extrême droite.

droite qu'à l'abandon des ultras; c'est ce que m'exprime le duc de Broglie avec une effusion qui ne lui est pas habituelle. « Nous n'oublierons jamais, me dit-il, ce que vous et vos amis vous avez fait; le cas était douteux, je le reconnais, cependant vous n'avez pas hésité à demeurer avec nous; les princes en sont très touchés. » Le soir, à la réunion Saint-Marc Girardin, Cumont dit tout haut que le duc de Broglie a dit au duc d'Aumale : « Monseigneur, je vous demande d'oublier ce qu'a fait l'extrême droite et de n'oublier jamais ce qu'a fait la droite. »

Les princes vont venir; tout bien considéré, ils ont peut-être raison; ils interprètent ainsi l'ordre du jour Fresneau dans un sens qui leur est favorable, et le public, qui n'a vu que du feu dans la séance, adoptera l'interprétation.

Vers trois heures, pendant que M. Grévy lit un projet de loi, ils entrent par la porte du couloir de droite, près du bureau; le prince de Joinville marche le premier, il a la tête un peu inclinée, l'air grave et un peu ému; derrière, le duc d'Aumale se dandinant un peu, un peu souriant, de son grand air d'officier, mais ayant dans les traits et le teint légèrement coloré, quelque chose qui indique l'embarras; ils vont s'asseoir au centre droit, à la place de MM. de Witt et de Mornay [1]; on se les montre beaucoup; la gauche, au fond, est très dépitée de leur présence, mais nul incident.

Le soir, réunion Saint-Marc Girardin. On y parle beaucoup dans le sens de la conciliation. Le bureau de la réunion doit s'entendre avec celui des Réservoirs pour constituer la majorité. Il est question de l'interpellation que M. Raoul Duval doit adresser à M. Dufaure sur l'im-

Mornay (marquis de) (1831-1893), représentant de l'Oise à l'Assemblée nationale; il prit place à droite.

punité de Ranc [1]; comme on ne veut pas renverser le ministère au lendemain de l'entrée des princes, ce qui donnerait à cette entrée l'apparence d'un complot, la campagne est mauvaise; on voudrait amener Duval [2] à y renoncer, mais c'est tout au plus s'il consentira à en restreindre la portée.

Janvier 1872

10 janvier. — Buisson [3] a lu aujourd'hui le rapport sur la question de Paris; il est spirituel et mesuré; la majorité paraît tenir ferme pour Versailles, et le gouvernement n'est pas pressé d'engager le débat. Nous nous préoccupons, dans la réunion des vingt-deux, de l'attitude des princes sur cette question; la majorité est pour qu'ils s'abstiennent puisqu'ils ne veulent et ne peuvent peut-être pas voter pour Versailles. J'ai toujours été de cet avis : quand on veut être le chef d'un parti, on ne commence pas par s'en séparer sur une question qui, à tort ou à raison, est considérée par ce parti comme capitale. C'est l'opinion, en dehors des vingt-deux, de la plupart des orléanistes que je rencontre. Pourtant, MM. Moulin et Vitet sont d'un avis contraire. Cumont et Beulé en ont parlé le soir au duc d'Aumale, qui a l'air de croire que

1. Ranc (1831), journaliste, élu représentant de la Seine à l'Assemblée nationale; il démissionna lors du vote des préliminaires de la paix. Rentré à Paris, il fut nommé membre de la Commune. Jusqu'à la chute de Thiers, les conservateurs réclamèrent vainement son arrestation. Le Rhône l'envoya même à l'Assemblée (11 mai 1873). Après la chute de Thiers, sur l'initiative du général de Ladmirault, il fut traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort (13 octobre 1873). Il avait pu gagner la Belgique.

2. Duval (1832-1887), représentant de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale; il appartint d'abord au centre droit, puis se fit inscrire au groupe de l'Appel au peuple.

3. Buisson (1822), représentant de l'Aude à l'Assemblée nationale; il fit partie de la droite.

c'est une exigence des légitimistes, tandis qu'au fond c'est un vœu très formel de l'opinion conservatrice.

15 janvier. — Le duc de Broglie me prend à part pour me demander mon avis sur deux points :

1° Il dit que des avances lui sont faites, et par lui aux princes, par des membres de la gauche et du centre gauche ; ils expriment le regret d'avoir voté contre l'ordre du jour Desjardins et admettraient l'idée d'un chef militaire, qui serait le duc d'Aumale [1], si M. Thiers venait à manquer ; mais ils le voudraient comme successeur et non comme compétiteur à M. Thiers. Je pense qu'on ne doit pas repousser ces avances, mais qu'il faut avoir quelques principes arrêtés dont tout le monde sache qu'on ne se départira pas. Alors, me dit le duc, si vous me voyez causer avec eux, ne croyez pas que je vous trahis.

2° Sur la question de Paris, il dit que Casimir Périer, assez embarrassé au fond de s'être presque engagé à donner sa démission, voudrait qu'on l'aidât à sortir de cette impasse, en acceptant la prise en considération. Il pense que beaucoup seront impressionnés par les instances du gouvernement et ne voudront pas lui faire cet affront ; que, dès lors, plutôt que de s'exposer à un désarroi au dernier moment, il vaudrait mieux que la majorité concertât dès maintenant son attitude avec le gouvernement, et qu'on évitât tout débat, en stipulant que la prise en considération n'engage pas le fond. Je lui réponds que c'est avant tout une question d'enquête à faire dans la Chambre, la tactique à suivre dépendant des dispositions qu'on aura constatées. Si la Chambre est décidée, il vaudrait mieux rejeter la prise en considération, parce que,

1. *Le duc d'Aumale*, par E. Daudet, p. 251, 259 et suivantes.

quoi que l'on fasse, on aura toujours l'air, pour le public, d'avoir voté le fond.

16 janvier. — Le duc de Broglie et Pasquier soulèvent dans la réunion des vingt-deux cette question de Paris. Il est évident, pour moi, qu'ils sont chargés par Casimir Périer d'amener la majorité à accepter la prise en considération.

19 janvier. — Grande réunion des vingt-deux chez de Meaux sur la question de Paris; je parle vivement contre la prise en considération, en disant, notamment : 1° Que si nous décidons dans cette réunion de céder, le cas échéant, sur ce point. notre langage au dehors s'en ressentira fatalement, et que nous contribuerons ainsi à amener cette défaillance des esprits que nous redoutons; 2° qu'avec le suffrage universel, ces combinaisons parlementaires ne sont plus de mise et qu'il faut des solutions simples et nettes; presque tous insistent dans le même sens, et à la presque unanimité on se prononce contre la prise en considération.

Kerdrel raconte que la veille au soir, M. Thiers lui avait tenu un très bon langage sur cette question, en disant que comme député de Paris, il ne pouvait pas voter contre, mais qu'il se contenterait d'exposer ses raisons à la Chambre. De là, Kerdrel alla chez Casimir Périer, qui était seul avec Mme Périer et Cumont; il lui rapporta les paroles de M. Thiers, mais Périer exprima des résolutions toutes contraires, attaqua le parti conservateur et le prit sur un ton si vif que Kerdrel fut obligé de lui dire d'en changer ou d'en finir.

A la Chambre, la séance est d'un bout à l'autre une vraie tempête [1]; tandis que les bonapartistes rayonnent, Gam-

1. Il s'agissait d'opter entre un impôt sur les matières premières, impôt demandé par les protectionnistes et par Thiers, et un impôt sur les valeurs mobilières, demandé par les libres-échangistes. On allait s'accorder

betta, près de la tribune, à l'extrême gauche, pousse les orateurs contre le projet du gouvernement, donne le signal des applaudissements et paraît mener toute l'affaire. M. Thiers insiste avec véhémence et éloquence, et, chose curieuse : c'est M. Féray, l'un des organisateurs du centre gauche : l'un des promoteurs de la proposition Rivet, qui apporte une proposition contre celle du gouvernement et qui la met en échec ; battu au scrutin et en grande partie par la gauche, M. Thiers dit, en s'en allant, qu'il donnera sa démission demain matin. Il dit, en parlant de la gauche : « Je me suis dévoué pour eux depuis un an; ils n'ont pas d'esprit politique, ils ne seront jamais un parti de gouvernement. » Je l'accompagne jusqu'à sa voiture avec Pasquier, que j'ai raccroché, en lui disant qu'il faut qu'il s'appuie sur ses vrais amis.

Les Réservoirs et la réunion Saint-Marc ont tenu leur séance ; elles ont décidé que leurs bureaux se réuniraient pour concerter un ordre du jour. L'ordre du jour a été préparé par Cumont.

Je vais chez M. Thiers ; il n'y a que quelques membres de la gauche et du centre gauche : Martel, Ancel [1], marquis de Grammont [2], d'Hespel [3] et moi. On le prie

sur un ordre du jour de conciliation de M. Barthe, lorsque M. Lucien Brun, après avoir demandé de chercher les cent quatre-vingts millions indispensables au budget dans un impôt établi sur le chiffre des affaires, se rallia à une proposition de M. Féray, « réservant le principe d'un impôt sur les matières premières et décidant qu'une commission de quinze membres examinerait les tarifs proposés et les questions soulevées. » Malgré l'opposition de M. Thiers, cette résolution fut adoptée par 367 voix contre 297. Le soir, M. Thiers et les ministres donnèrent leur démission. *Ann. de l'Ass. nat.*, t. VII, p. 95 ; *Notes et souvenirs de Thiers*, p. 249-258.

1. Ancel (1812-1905), député de la Seine-Inférieure, 1849, 1852, 1857, 1863 et 1871 ; il fit partie du centre droit.

2. Grammont (marquis de) (1805-1889), député de 1839 à 1876; à l'Assemblée nationale, il siégea à droite.

3. Hespel (comte d') (1827-1885), représentant du Nord à l'Assemblée nationale; il fit partie du centre droit.

beaucoup de rester; il dit que sa résolution est prise.

Après le vote, Victor Lefranc me dit, en me montrant la gauche : « Ils viennent de tuer la République, et ils se rendent impossibles sous le subsidiaire. »

20 janvier. — Je vais dans la matinée à l'Assemblée; il y a des groupes dans la buvette et les couloirs. J'entends M. Battiau, conservateur, du Nord, dire que si la fusion était faite, on aurait quatre cents voix pour la monarchie; d'autres parlent du duc d'Aumale; les légitimistes veulent confier le pouvoir provisoirement au ministre de la guerre.

Je parle à Carayon-Latour [1] de l'embarras que crée la conduite du comte de Chambord (lequel est à Frohsdorf). Il me dit qu'on lui a dépêché quelqu'un, mais ne voit toujours que la visite du comte de Paris sans condition.

A midi et demi ou une heure, les Réservoirs se réunissent. M. Deseiligny [2] vient, avec MM. Bertauld [3] et Bérenger, déclarer, au nom du centre gauche, qu'ils adhèrent à l'ordre du jour de Cumont, et qu'ils espèrent que l'entente n'en restera pas là; il est très applaudi.

On arrive à la séance, les uns disant que M. Thiers retire sa démission, les autres qu'il la maintient, beaucoup que ce n'est qu'une comédie.

Batbie accompagne l'ordre du jour de commentaires désagréables pour M. Thiers et absolument imprévus. Grande émotion à droite; nous nous récrions contre cette surprise qui peut tout compromettre. La gauche en pro-

1. De Carayon-Latour (1824-1886), représentant de la Gironde à l'Assemblée nationale; il siégea à l'extrême droite.

2. Deseiligny (1828-1875), représentant de l'Aveyron à l'Assemblée nationale; il appartint d'abord au centre gauche, puis passa au centre droit. Il fut ministre des travaux publics et de l'agriculture.

3. Bertauld (Charles-Alfred) (1812-1882), professeur à l'École de droit de Caen, dont il fut maire; représentant du Calvados à l'Assemblée nationale, où il appartint au centre gauche; plus tard il fut procureur général à la Cour de cassation et sénateur.

fite pour lancer Deseiligny, qui, quoique ayant signé notre ordre du jour, en apporte un nouveau, concerté, dit-on, avec M. Thiers. Kerdrel dénonce, avec une grande éloquence de ton et de geste, ce manque de parole. On se rallie à l'ordre du jour de Batbie, modifié, et le centre gauche perd ainsi le bénéfice qu'il croyait tenir [1].

26 janvier. — A notre déjeuner du matin, où se trouvaient Broglie, Batbie, Vitet, etc., on parle de M. Thiers, du projet de vice-présidence, etc. Je dis qu'il faudrait sonder M. Thiers, lequel fait comme le Premier Consul, qui, tout en déclinant les propositions de consulat à vie ou d'empire, les poussait sous main. Si M. Thiers est d'avis de la vice-présidence, il faut tâcher de concerter avec lui le choix du titulaire ; s'il est contre, il faut écarter l'idée et en laisser la responsabilité à la gauche. On me demande de remplir moi-même cette mission auprès de M. Thiers.

Je vais le soir à la présidence. Je lui expose les projets qui circulent, dont la gauche et le centre gauche ont l'initiative, en lui disant qu'à droite et au centre droit, on n'a voulu rien faire sans son avis ; mais que, s'il désire un

1. Le 20 janvier, après que le président eut donné lecture de la lettre de démission de M. Thiers, M. Batbie monta à la tribune et demanda que l'Assemblée se retirât dans ses bureaux pour nommer une commission qui, préparant la conciliation, obtiendrait du président de la République qu'il retirât sa démission. M. Deseiligny proposa, en réponse à M. Batbie, de voter immédiatement un ordre du jour de confiance en M. Thiers et ses ministres. Batbie déposa alors un nouvel ordre du jour ainsi conçu : « Considérant que l'Assemblée, dans sa résolution d'hier, s'est bornée à réserver une question économique, que son vote ne peut être, à aucun titre, regardé comme un acte de défiance ou d'hostilité, l'Assemblée fait un nouvel appel au patriotisme de M. le président de la République et déclare ne pas accepter sa démission. » Cet ordre du jour fut adopté à l'unanimité moins huit voix. La séance fut suspendue. Le bureau de l'Assemblée porta l'ordre du jour à M. Thiers, qui reprit sa démission. *Ann. de l'Ass. nat.*, t. VII, p. 115. Delpit, p. 233 ; de Marcère ; Chesnelong, *Université catholique* de mai 1903 ; *Notes et souvenirs de Thiers*, p. 258-262.

vice-président, on est tout disposé à s'entendre avec lui sur l'institution et le titulaire. Il me dit que ce projet est absurde et qu'il n'y a jamais songé. « D'abord, le pouvoir « ne sera jamais vacant, me dit-il; si je donnais ma dé- « mission, je continuerais à expédier les affaires jusqu'à « ce qu'on m'ait remplacé. Si je venais à mourir, il y a Du- « faure, qui est vice-président du conseil et qui tiendrait le « pouvoir. Oh! je sais que je puis être assassiné, quoique « je sois bien gardé. Et puis, je dépense beaucoup de vie, « je suis très nerveux, on me trouvera un jour mort dans « mon lit. Pourtant, je ne crois pas », reprend-il, comme se parlant à lui-même. Il me dit qu'il est homme de bon sens, qu'il n'est pas personnel, comme Louis-Philippe; toutes ses sympathies sont pour la droite, mais il veut maintenir l'équilibre entre les partis. Je lui rappelle 1848, les reproches qu'il adressait à Cavaignac [1], précisément parce qu'il pratiquait une politique analogue. — « Mais « je n'étais pas au pouvoir alors », me dit-il avec un naturel qui me confond. Il me parle d'hommes raisonnables à gauche, comme Testelin. Je n'insiste pas sur la vice-présidence, en lui disant que c'était une idée de la gauche et du centre gauche, et que, s'il veut l'écarter, c'est de ce côté qu'il aura à agir. « Oh! dit-il, je les ferai taire. Ils ont « passé la nuit ici le soir de ma démission, ils étaient à mes « pieds. » Je lui dis que la gauche pensait au président de l'Assemblée, M. Grévy, comme vice-président. « A « quoi bon! reprend-il avec irritation, que serait-ce qu'un « pareil vice-président? Un compétiteur! un censeur! « Jamais je n'accepterai cela. »

1. Cavaignac (général) (1802-1857), représentant du Lot à l'Assemblée constituante, ministre de la guerre, dictateur lors de l'insurrection de juin 1848, puis chef du pouvoir exécutif de juillet à décembre 1848. Battu au scrutin national pour la présidence de la République, il redevint simple représentant.

28 janvier. — Vu aujourd'hui le comte de Paris, dans les circonstances que voici : Cumont était pénétré de l'idée que le comte de Paris devrait écrire au comte de Chambord, pour lui exprimer tout à la fois son désir d'aller lui faire visite comme au représentant du principe monarchique, et ses sentiments persévérants sur les questions constitutionnelles. Si la visite était accomplie dans ces conditions, l'union se ferait, ou si elles n'étaient pas acceptées, la situation resterait ce qu'elle est, et le comte de Paris aurait donné un gage de ses dispositions. Le duc de Broglie avait obtenu pour aujourd'hui, du prince, une audience pour Cumont qui, malade, me conjure d'y accompagner de Meaux. Je n'y consens qu'à la condition d'insister surtout sur la nécessité de chercher un moyen de réaliser ce gage qu'on demande au prince, mais sans garantir le plan de Cumont, sur lequel je n'ai pas assez réfléchi. Nous arrivons à deux heures, rue du Faubourg Saint-Honoré, 129. Le duc d'Aumale demeure au rez-de-chaussée, le comte de Paris au premier ; il nous reçoit dans un salon simple : il est grand, ses cheveux commencent à tomber sur le devant ; la barbe, un peu blonde, couvre tout le menton ; les yeux bleus, l'air doux et sérieux ; il cause facilement, le regard un peu replié comme un homme plus réfléchi que brillant. Il aborde le premier le sujet qui nous amène et parle de ce projet de lettre en en montrant les dangers. Il craint que la réponse ne soit pas favorable et ne provoque ainsi une rupture dont la responsabilité l'effraie ; de Meaux développe longuement, et en très bons termes, les raisons qui militent en faveur de la lettre, et qui, en tous cas, commandent de dégager sa responsabilité par un acte. Quoique prenant peu de part à l'entretien, c'est aussi sur ce dernier point que j'insiste. Une des raisons du prince, c'est qu'une initiative de sa part n'aurait

pas d'effet sur son cousin; il ajoute, en revenant souvent sur cette idée, qu'il n'a pas mandat pour agir; que ce serait au parti monarchique dans la Chambre à faire une manifestation; que, dans ce cas, il lui donnerait tout son concours et serait lui-même fortifié par elle. Il dit aussi que l'union, à laquelle il est tout prêt, ne peut cependant se faire que dans certaines conditions. Il faudrait que le comte de Chambord se mît sur notre terrain et se fît le chef du parti libéral conservateur. A ce sujet, il me paraît insister un peu trop sur les formules : souveraineté nationale, monarchie contractuelle, etc., etc. Je lui rappelle le mot du cardinal de Retz, disant que ces questions ne s'accordent jamais si bien que dans le silence, et j'ajoute que, pourvu que l'on arrive au même résultat, les formules importent peu. Sur l'effet de la lettre projetée, j'explique que je ne suis pas moi-même fixé sur les avantages de ce moyen, mais que ce qui me paraît certain, c'est la nécessité d'une manifestation des sentiments monarchiques du prince, qui groupe autour de lui toutes les forces conservatrices. Il ne faut pas voir seulement l'action à exercer sur le comte de Chambord, laquelle peut n'être pas immédiate, mais l'action à exercer sur toutes les fractions de la droite; il y a des hommes qu'une démarche de cette nature pourrait, à un moment donné, rapprocher du comte de Paris; il faut que, si une crise arrive, on puisse se dire : le comte de Paris a fait tout ce qu'il a pu. Il y a une action mutuelle des princes sur l'Assemblée et de l'Assemblée sur les princes; l'Assemblée est comme le pays, elle a besoin que ses chefs naturels démêlent ses vues et les arborent devant elle. Le prince nous remercie.

30 janvier. — Hier soir a paru, dans l'*Union*, un nouveau manifeste du comte de Chambord [1]; quelques confi-

1. Appendice VII.

dents de l'extrême droite l'avaient annoncé en son nom : « cela coupera court, avait dit La Rochette [1], aux demandes de concessions. » La note est aigre, on y parle des humiliations du drapeau : c'est toujours la même ignorance des faits et des idées du temps présent. Les bonapartistes et les radicaux se réjouissent, les conservateurs de toute nuance sont consternés, et plusieurs irrités. Les orléanistes songent d'abord à un contre-manifeste ; ils se réunissent dans un bureau avec les deux princes, mais l'idée est abandonnée. Les membres de la droite modérée songent à faire une réunion, et peut-être une déclaration.

Février 1872

1er février. — Dîné chez Casimir Périer ; la question de Paris a été mise inopinément à l'ordre du jour de demain. Casimir Périer, à côté de qui je suis à table, m'en parle pendant tout le dîner, et voudrait l'ajournement ou l'adoption de la prise en considération. Je lui ai dit qu'il n'obtiendra pas cela de la Chambre et qu'il faudrait que les auteurs retirassent leur proposition. Il envoie immédiatement chercher, aux Réservoirs, M. Vitet, que je lui indique comme pouvant agir sur Duchâtel ; je lui dis que sur une question aussi conservatrice, il ne peut pas, lui Casimir Périer, se séparer des conservateurs. Il paraît pourtant résolu à donner sa démission.

En sortant de chez M. Périer, j'étais allé chez M. Thiers, où je devais retrouver Hilaire. Nous parlons de l'élection probable de M. Rouher [2]. Je dis à M. Thiers que le

1. De la Rochette (1804-1876), représentant de la Loire-Inférieure à l'Assemblée nationale; il siégea à l'extrême droite.

2. Rouher (1814-1884), représentant du Puy-de-Dôme en 1848, 1849 ; ministre de la justice (1851-1852) ; ministre du commerce, de l'agriculture et

péril serait que M. Rouher arborât le drapeau de l'ordre; que, dans ce cas, il pouvait enfoncer un coin dans la majorité; mais qu'il dépend du gouvernement, par une attitude décidée et conservatrice, de ne pas lui laisser cette arme.

Nous décidons, à la réunion des vingt-deux, d'accepter l'ajournement des six mois. J'engage M. Périer à s'y rallier. Il dit qu'il ne s'y opposera pas, mais il laisse la gauche lésiner sur la durée de l'ajournement, la droite, qui voit rejeter à une immense majorité l'ajournement à trois mois, se fortifier par ce succès et le courant devenir tel que lorsqu'à la fin du débat il tend un effort pour la prise en considération, c'est en vain. Cependant, Périer a un succès relatif par les cinquante ou soixante voix, qui, à sa considération seule, se détachent de la majorité.

Lefranc est ministre de l'intérieur, Goulard au commerce : combinaison précaire [1]. Lefranc est un homme excellent, mais je doute qu'il ait l'ampleur et la force nécessaires pour traverser les orages qui se préparent.

6 février. — Réunion chez Ernoul d'une vingtaine de membres de la droite; projet d'un programme royaliste et libéral, dont la rédaction est confiée à MM. de Meaux, de Cumont, Baragnon [2], Depeyre. Je dis à Ernoul que si le manifeste est purement légitimiste, je ne le signerai pas; mon avis est que cette déclaration doit pouvoir être signée par le centre droit, et qu'en ce cas, constatant un accord dans le parti monarchique qu'on croit divisé, elle

des travaux publics (1855-1863); ministre d'État et des finances (1863-1869); député de la Corse à l'Assemblée nationale, il y dirigea avec une grande activité le parti bonapartiste.

1. *Notes et souvenirs de M. Thiers*, p. 273.

2. Baragnon (1835), représentant du Gard à l'Assemblée nationale; il prit place à droite. Il fut appelé au sous-secrétariat d'État à l'intérieur et à la justice dans les cabinets Broglie.

peut opérer un grand effet; mais que, réduite aux légitimistes, elle serait stérile et dangereuse.

12 février. — La déclaration de la droite est faite; elle a été lue vendredi 9, dans une nouvelle réunion, chez Ernoul [1]; par les motifs que j'ai dits, je n'ai pas été à la réunion; mais j'ai connu le projet. J'aurais préféré qu'on indiquât d'abord et qu'on mît en évidence les principes communs à toutes les nuances libérales, conservatrices, républicaines ou monarchiques, et qu'on montrât ensuite, dans la monarchie, le meilleur moyen de les réaliser. Mais une autre forme étant adoptée, on a tenu compte de mes observations, en énumérant avec plus d'insistance ces principes, tels que : égalité civile, liberté politique et religieuse, libre accession à tous les emplois. Il s'agit maintenant de gagner l'adhésion du centre droit : j'y travaille, pour ma part, de toutes mes forces.

Dîné chez M. Thiers avec MM. de Rémusat, Larcy, Guiraud, Ravinel [2], de Witt, P. Andral [3], L Brun, mon frère, etc. Conversation assez vive entre Guiraud et de Rémusat, à laquelle mon frère et moi nous prenons part. Parlant des avantages de la monarchie constitutionnelle, mon frère dit que le pays s'effraierait, sous la république, du renouvellement des pouvoirs tous les quatre ans. « Ah! « si vous savez ce que la France sera dans quatre ans, dit « Rémusat, vous êtes bien heureux; je ne songe pas si « loin; je voudrais bien savoir ce qu'elle sera dans quatre « mois. » Un ministre qui tient ce langage, c'est peu rassurant. Victor Lefranc vient le soir; il nous dit : « Faites

1. *Ernoul*, par Merveilleux du Vignaux, p. 60.

2. Ravinel (baron de) (1839-1905), représentant des Vosges à l'Assemblée nationale; il fit partie du centre droit.

3. Andral (1828-1889), nommé préfet de la Gironde par Thiers; il fut appelé par l'Assemblée au conseil d'État. Il en devint vice-président. Il donna sa démission lorsque Mac-Mahon quitta le pouvoir.

« la monarchie constitutionnelle, et je vous promets cent « voix de la gauche. »

D'un autre côté, Vacherot [1] dit à Hilaire qu'il faut aviser, que beaucoup de ses amis se rallieraient à une monarchie constitutionnelle, si elle avait la majorité; il émet l'idée de conférences entre des membres de la gauche et des membres du centre droit.

13 février. — Réunion du centre droit. L'idée d'une adhésion est contestée le premier jour par Lavergne [2], Lambert [3], Desjardins et d'Haussonville [4], soutenue par Decazes, moi et Cumont, qui parle avec une émotion vraiment éloquente. J'insinue, prévoyant qu'il faudra en venir là, l'idée d'une adhésion motivée, au lieu d'une simple signature que je vois impossible.

14 février. — Cette idée avait fait beaucoup de chemin; Cumont (avec Decazes et Chabaud-Latour) a vu ce matin le comte de Paris, qui appuie tout à fait l'idée d'une adhésion; Decazes et Mérode ont chacun un projet très bon. Lambert et Desjardins émettent des doutes sur l'adhésion, font entendre que la manifestation, explicable de la part des légitimistes, ne regarde pas les orléanistes. Je réponds, avec l'élan que me donne une conviction très profonde, sur la nécessité, égale pour les deux opinions, de se montrer unies devant le pays. Je sens que ma parole fait une certaine impression; on confie à Saint-Marc Girardin, de Witt et Lavergne le soin de préparer une rédaction d'adhésion motivée.

1. Vacherot (1809-1897), représentant de la Seine à l'Assemblée nationale; il appartint d'abord au centre gauche, puis se rallia au centre droit.

2. Lavergne (1809-1880), représentant de la Creuse à l'Assemblée nationale; il appartint d'abord au centre droit, puis se rallia au centre gauche.

3. Lambert de Sainte-Croix (1827-1889), représentant de l'Aude à l'Assemblée nationale; il fut un des chefs du centre droit.

4. Haussonville (comte d') (1843), représentant de la Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale; il fut un des principaux membres du centre droit.

17 février. — Saint-Marc Girardin apporte sa rédaction; elle est un peu guindée; je fais retirer une phrase dans laquelle on disait à peu près : « Nous vous dirons à notre tour notre pensée avec la même franchise et la même indépendance qui respire dans votre langage. » Ce qui semblait une manière courtoise d'annoncer des divergences. Il y a à la fin un mot sur le « drapeau que la France s'est choisi ». On avait même mis d'abord, pour éviter le mot, « les signes nationaux qu'elle a choisis ».

Saint-Marc Girardin, au fond, est contre cette manifestation, il cède parce qu'il est faible, et son exemple prouve combien les plus éminents se laissent conduire quand ils trouvent des caractères résolus. M. Vitet, qui est aussi de ceux-là, nous lit avec émotion un projet de lettre à Cumont, dans laquelle, tout en réservant la possibilité de la République, il témoigne de sa vive sympathie pour les auteurs du manifeste. Jusqu'ici, l'extrême droite a refusé de signer; on dit qu'elle attend un mot d'ordre, et que Lucien Brun a été à Anvers pour le chercher.

18 février. — Coup de théâtre. Brun nie être parti, Cazenove [1] affirme qu'on n'a pas consulté le Prince, et, ce qui est certain, c'est que l'extrême droite signe. Si vraiment le comte de Chambord accepte, cela peut être le salut de la France. La gauche chuchote beaucoup et a l'air abattu.

A la messe du château pour Mlle Victor Lefranc, Chabrol m'annonce qu'il a signé le manifeste; pour moi, je n'ai pas encore signé; mes amis sont avec le manifeste, il me coûte de me séparer d'eux. La lettre du centre droit exprime mieux l'état de mon esprit, mon attitude

1. Cazenove de Pradine (1838), représentant du Lot-et-Garonne à l'Assemblée nationale; il appartint à l'extrême droite.

vis-à-vis des électeurs et les termes dans lesquels ils m'ont nommé.

19 février. — Ernoul et Baragnon doivent revenir ce soir d'Anvers. Le Prince les a bien reçus, mais ont-ils parlé politique [1]? Le langage du *Journal de Paris* est toujours excellent; l'*Union* et l'*Univers* détestables. Le centre droit signe lentement; décidément, les orléanistes sont de nature hésitante; la droite va plus gaiement au feu. Decazes me demande de signer la lettre pour faire nombre; je le fais sous condition de reporter ma signature à droite si je le préfère; Changarnier signe, en ajoutant : « J'adhère, sans compliment pour la république, fléau de la France. »

M. Thiers vient à la séance, évidemment pour tâter et peut-être pour diviser les esprits ; il me dit : « Eh bien ! « jeune homme, qu'y a-t-il de nouveau? » et m'entraîne dans une embrasure. Je lui parle des déclarations : « Et « que veut-on faire? dit-il. Je suis tout prêt à quitter le « pouvoir; j'aurais eu encore besoin de quelques mois « pour hâter la libération du territoire, mais si l'on veut « me débarrasser de ce fardeau, je ne demande pas « mieux. Vous croyez être unis, vous êtes divisés; sur le « drapeau d'abord : les uns en parlent, pendant que les « autres n'en disent rien, et puis sur la Constitution; le « comte de Chambord a la franchise de ses idées, il ne « veut pas d'une constitution consentie par le pays; il « veut la lui octroyer. Quant aux princes d'Orléans, « ce sont les petits-fils de leur grand-père, c'est la mo- « narchie fourbe. Louis-Philippe n'a jamais pratiqué la « maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Vous « n'arriverez qu'à ouvrir la porte au césarisme. Et puis,

1. Voir *Ernoul*, par Merveilleux du Vignaux, p. 64-65.

« la gauche prépare quelque chose, je ne sais pas quoi ; « elle est très irritée, vous romprez le pacte de Bor- « deaux. » Je lui réponds que la gauche est plus troublée qu'irritée, que sur le drapeau et les principes constitutionnels la droite et le centre doivent s'entendre et que Berryer a fait des élèves ; que la démonstration de cet accord peut être le bienfait de ces manifestes ; qu'il n'y a là rien qui lui soit contraire. Le pays songe au lendemain.... il faut le lui assurer pour l'empêcher d'aller au césarisme. Je lui rappelle son mot : « Le caractère d'un homme n'est pas une institution. » Le parti conservateur, en s'unissant, sera plus fort pour le soutenir, et je le supplie de bien réfléchir avant de s'opposer à ce mouvement. Il affirme qu'il n'a aucun soupçon contre les intentions de ses auteurs, mais, au fond, il en est mécontent. La personnalité domine tout, hélas !

Juin 1872

Lettre du comte de Falloux

22 juin 1872.

Mon cher ami,

Ce qui vient de se passer entre M. Thiers et l'Assemblée [1] est le quatrième acte du drame, et le cinquième acte ne peut être séparé du quatrième que par un entr'acte très court, car il n'y a pas de changement de

1. Les élections républicaines du 8 juin ayant ému la droite, une délégation de huit membres : MM. d'Audiffret-Pasquier, Saint-Marc Girardin, de Broglie, Batbie, Depeyre, de Kerdrel, de Cumont et de la Rochefoucauld, auxquels se joignit le général Changarnier, avait été députée à M. Thiers, pour lui demander de combattre le radicalisme. On ne put s'entendre. C'est cette démarche qui fut appelée par John Lemoinne : la manifestation des bonnets à poil. Voir *Notes et souvenirs de M. Thiers*, p. 314-319.

décorations. Si donc mes paroles peuvent avoir une utilité quelconque, elles n'ont probablement pas beaucoup de temps à perdre. Si vous avez le temps et le courage de me dire votre pensée sur tout cela, mon cher ami, vous me rendrez un vrai service.

Juillet 1872

Lettre du comte de Falloux

7 juillet 1872.

Mon cher ami,

Je suis aussi convaincu que personne, vous le savez, des reproches que nous avons le droit d'adresser à un autre grand coupable [1], et quand je ne m'étends pas sur ce chapitre, c'est parce que j'y suis d'avance, non seulement compromis, mais épuisé. Je serais prêt à m'y compromettre et à m'y épuiser encore si j'avais un atome de force ; mais, depuis deux mois, je n'ai pas cessé de souffrir, soit cruellement, soit sourdement, mais de façon à n'avoir plus aucune liberté intellectuelle. Si j'avais pu sortir de cet état, je vous serais arrivé sans me faire prier une minute, je vous arriverais encore, si un mieux dont je désespère survenait. J'ai laissé partir ces dames sans moi pour Caradeuc, afin de gagner encore quelques jours de repos ici ; mais il faudra que je prenne mon parti cette semaine. Je gagnerai Rennes par une route de traverse qui ne m'impose que sept ou huit heures de voiture. J'ai, à Rennes, l'asile très retiré et très silencieux d'une maison amie. Je pourrais donc y passer quelques jours et j'en ai averti Kerdrel, pour le cas où quelque Breton pourrait avoir affaire à Rennes vers la même date.

1. Le comte de Chambord.

Aujourd'hui, vous me dites que votre frère songe à venir me voir. Assurément, je n'aurais jamais eu la prétention de le lui demander et je vivais encore sur ma reconnaissance de son beau trait de cet hiver. Mais s'il était réellement capable d'un second acte du même héroïsme, Rennes n'est que de quelques lieues plus loin qu'Angers. Je pourrais y passer deux ou trois jours avec lui, ou l'emmener à Caradeuc, s'il en avait le temps, et s'il pouvait retourner ensuite à Versailles. Nous éluciderions bien des choses qui ne peuvent se traiter par correspondance. En attendant, et sans trop me flatter qu'une si bonne fortune soit possible, j'applaudis d'avance à toute occasion que vous saisirez pour porter un complet et solennel débat à la tribune. Le pays n'entend jamais une parole élevée sur le fond de sa situation, sur son présent, sur son avenir, et c'est pourquoi il se dévoie chaque jour davantage. Si vous entrez en vacances sans avoir fait une grande lumière et sans avoir bien constaté votre force, toutes les vacances seront employées en attaques incessantes contre vous, et ces attaques réussiront. L'Assemblée démolie, c'est la France perdue, et pour qu'elle soit sauvable encore, vous n'avez pas de temps à perdre. Croyez, cher ami, que je souffre bien de mon impuissance et que toute souffrance qui me laisserait encore quelque possibilité d'être utile me paraîtrait bien douce.

Août 1872

6 août. — Tout compte fait, je me félicite de n'avoir pas plus fait partie de la commission de prorogation [1]

1. M. Martel avait déposé le 20 juillet une proposition tendant à la prorogation de l'Assemblée du 4 août au 15 novembre 1872 ; elle avait été votée le 1er août.

que de la délégation des huit [1]. C'est une campagne dans laquelle il vaut mieux ne pas s'être engagé : avec de pareils chefs, l'Assemblée ne peut que se compromettre et les conservateurs que perdre le sens des choses. Je conçois que M. de Larcy soit agacé de la satisfaction de ses amis ; c'est lui qui paie les frais de leur inexpérience. Quant à la situation, elle me paraît exactement la même qu'il y a deux mois. Le jeu de M. Thiers devait maintenant le pousser un peu à droite, mais si la démission de Kératry se confirme, cela sera la preuve que la gauche garde son pouvoir. On se retrouvera au retour avec les mêmes griefs ; il y aura seulement à mettre plus de suite et d'esprit politique dans son attitude.

Lettre au comte de Falloux

8 août 1872.

Cher ami,

Me voici au repos depuis quelques jours, et j'en veux profiter sans retard pour m'entretenir avec vous. Bien que je ne prenne qu'une part très restreinte aux travaux de la Chambre, cette vie me fatigue tellement que je suis obligé de m'imposer bien des privations de correspondances, et la plus sensible est celle que je subis à votre égard. J'aurais tant à vous dire, et surtout tant à vous demander !

.... J'aurais bien voulu profiter de mon séjour à la campagne pour écrire quelques pages sur notre ami ; je pense combien il pourrait être utile de faire connaître, sur quelques points au moins, toute sa pensée. Mais j'ai promis, pour la commission du 4 septembre, un rapport sur l'état des écoles primaires sous la dictature gambet-

1. Voir page 106, note 1.

tiste, et j'aurais à cœur, s'il plaît à Dieu, de faire provision de forces pour une session que je prévois fort grave, et dans laquelle je voudrais rendre quelques services.

J'ai quitté Versailles, un peu avant la clôture, jugeant, à la disposition des esprits, qu'on ne ferait rien, et que les plus ardents deux mois avant seraient bientôt les plus pacifiques. Je n'ai jamais été, vous le savez, des plus montés contre M. Thiers, bien que reconnaissant les grands et légitimes griefs des conservateurs contre lui; mais je ne partage pas davantage la satisfaction que les représentants de la majorité lui ont témoignée à la fin, et j'estime que si quelque chose pouvait, sinon le justifier, du moins le fortifier, ce serait la façon dont on a mené la campagne contre sa politique. On me dit que quelques-uns des huit ont été en grand apparat à la présidence un des derniers soirs de la session ; que l'on a été plein de prévenances pour eux ; on me cite, parmi ceux qui se disaient devenus ministériels, des hommes qui, quelque temps auparavant, félicitaient chaudement M. de Larcy de sa retraite, et n'avaient pas assez de reproches contre les retardataires aujourd'hui triomphants : MM. de Goulard et Teisserenc de Bort [1]. Le pauvre M. de Larcy, qui a donné sa démission pour s'associer à une démarche qu'au fond il ne croyait pas opportune, a quelque droit, il faut le reconnaître, de n'être pas satisfait, et quant au pays, il est difficile qu'il s'oriente, au milieu de ces contradictions ; il ne doit comprendre ni pourquoi on était si en colère, ni pourquoi on est si content.

Je sais bien que, sauf un peu plus de réserve dans

1. Teisserenc de Bort (1814-1892), député de 1846 à 1848, représentant de la Haute-Vienne à l'Assemblée nationale. Il prit place au centre gauche. M. Thiers l'appela au ministère de l'agriculture (1872), poste qu'il reprit dans les cabinets Dufaure et J. Simon.

l'expression de ce contentement, on ne pouvait guère, acculé que l'on était entre l'emprunt et la fin de la session, agir autrement qu'on n'a fait, mais on eût pu prévoir qu'on en serait réduit à ces extrémités et les conjurer, en tirant, dès le premier jour, les conséquences de la démarche du 20 juin ; ou, si l'on ne croyait pouvoir aller si vite, il fallait s'abstenir de la démarche et surtout de la déclaration de guerre, bien plus grave que la démarche, insérée si inopinément dans les *Débats* du 21.

Pour ma part, dans nos réunions des vingt-deux, bien rares d'ailleurs et peu suivies, je n'ai pas varié de langage. J'ai dit qu'il était nécessaire de s'expliquer devant le pays, que si l'on craignait une lutte directe avec le pouvoir, il fallait chercher l'occasion d'un débat qui ne se terminât pas nécessairement par un ordre du jour, demander par exemple la discussion de la proposition de l'extrême gauche sur la dissolution, et là, à propos des élections nouvelles que celle-ci nous objecterait, combattre la politique d'équivoque qui avait facilité ces élections ; j'ai dit surtout qu'il ne fallait pas attendre le moment où chacun aurait la main sur *son sac de nuit* et se préparerait à partir, parce qu'alors on reconnaîtrait trop tard que le débat, toujours nécessaire, était devenu impossible. D'ajournements en ajournements, on est arrivé à cette échéance, et on s'est dit alors qu'il fallait sortir de l'épreuve satisfait à tout prix. M. Thiers ne pouvait pas ne pas se prêter à cet arrangement, car, en politique, il n'aime pas le bruit, non plus que la clarté, lui si clair sur tout le reste, et on a fait la paix, une paix *mal assise*, comme on disait jadis. Le manifeste de la gauche, félicitant M. Thiers de vouloir fonder la République, et l'affaire Kératry [1]

1. Kératry (Émile, comte de) (1832), appelé par Thiers à la préfecture des

prouvent bien que la situation reste la même. Il y a, du reste, dans le numéro du 7 août de la *Gazette*, un article qui couvre très dignement l'attitude de la majorité, et auquel M. de Larcy n'est sans doute pas étranger.

La moralité de tout ceci, selon moi, c'est qu'il faut désormais déterminer d'avance le cercle dans lequel on entend se mouvoir, et ne commencer que des campagnes qu'on se sentira capable de mener à bonne fin. Assez d'ébauches et de tâtonnements comme cela ! Il n'y a rien de mieux fait pour compromettre la majorité et pour donner à ses démarches les plus consciencieuses l'apparence d'agitations impuissantes et taquines. Ce pays-ci aime les résolutions qui s'affirment et les choses qui réussissent. Le succès n'est pas toujours donné aux bonnes causes et il ne justifie pas les mauvaises; mais on peut toujours avoir des résolutions et les affirmer; il suffit de les bien mûrir et de ne les prendre que dans la sphère des choses possibles. Il importe aussi que l'on sorte des pourparlers de couloirs et qu'on se décide à porter à la tribune ce que l'on a dans le cœur. Le pays a besoin d'être éclairé, et il y a, à la Chambre même, bon nombre de députés qui ne se défient de la majorité que parce qu'ils voient ses principaux meneurs chuchoter beaucoup et ne parler jamais.

Je n'ignore pas qu'il y a dans cette attitude beaucoup de scrupules, des plus patriotiques et des plus délicats; je n'ignore pas surtout la grande, l'immense entrave, qu'impose à tous les mouvements la conduite de celui qui aurait pu tant faire pour son pays, s'il s'était souvenu des exemples de Henri IV. On a une conviction sur le gouver-

Bouches-du-Rhône. Son administration fut vivement attaquée par les journaux républicains. Ne se trouvant pas assez soutenu par le gouvernement, il avait démissionné le 4 août 1872.

nement qui convient à la France ; on croit que ce gouvernement seul peut la sauver ; on se refuse à en accepter un autre, et ce gouvernement, que seul on appelle, est rendu impossible par celui-là même qui en est le représentant. C'est une situation unique peut-être dans l'histoire et qui explique l'angoisse de bien des cœurs et l'indécision apparente de bien des démarches. Mais, enfin, il faut savoir prendre un parti, et sans répudier aucune de ses convictions, sans engager l'avenir, il faut prévoir les éventualités immédiates et se demander comment on y fera face. Il n'est pas douteux que la session prochaine sera décisive, au point de vue politique. On va proposer des lois d'organisation, la création d'une seconde Chambre, peut-être quelque combinaison pour rendre plus sérieuse la responsabilité ministérielle, etc. Que répondra-t-on ? Repoussera-t-on de parti pris toutes ces propositions ? N'en fera-t-on soi-même aucune ? Et ne pouvant établir le gouvernement de son choix, se refusera-t-on à rien faire qui puisse améliorer, sous la réserve du pacte de Bordeaux, l'établissement actuel ? Voilà des questions que je me pose bien souvent, et sur lesquelles je vous demande votre avis. Car vous entendez bien que si je vous en écris tant, au risque de vous fatiguer, c'est pour provoquer vos réflexions. Vous serez tout à fait dans les conditions prescrites par Mme Swetchine : « Dieu ne pardonne qu'aux réponses. » Chacune de mes lignes est une interrogation, bien que je n'y mette pas les points.

Je vous demande votre avis et je commence par vous donner le mien, mais toujours sous forme de question. Pour moi, je pense qu'il faut choisir entre deux partis : ou faire la monarchie si l'on croit en avoir dans la Chambre et hors de la Chambre les éléments et les moyens, et, cette résolution prise, se décider virilement

à tout ce qu'exigera le salut du pays. Ou, si l'on ne croit pas que la monarchie soit présentement réalisable, examiner sincèrement les améliorations possibles à l'état de choses actuel et ne pas les refuser, s'en emparer même en les dirigeant, et en y mettant une condition, l'adoption rigoureuse d'une politique d'ordre. La correspondance Saint-Chéron dit qu'en cas d'organisation des deux Chambres ou de telle autre combinaison, les royalistes n'auront qu'à protester et à se retirer. C'est toujours ce que M. Berryer appelait la *politique de Coblentz*. Il s'agit, avant tout, suivant une autre expression de M. Berryer, que vous citez dans votre terrible lettre à M. de Rességuier, et que, dans mes réflexions solitaires, j'ai bien souvent paraphrasée, de *sauver l'héritage*, et, en donnant au mot son sens le plus large, de sauver l'héritage pour les héritiers, pour les générations futures, de sauver le sol *moral* de la France, tout cet ensemble de principes, de croyances, de libertés qui l'ont faite et qui la maintiendront. Eh bien! cet héritage, on ne le sauvera qu'en acceptant un terrain commun sur lequel puissent se réunir toutes les opinions modérées, et ce terrain, tant qu'on se verra en face d'une monarchie impraticable, on ne le trouvera que dans le respect et l'amélioration de l'état de choses actuel. Il y a dans le centre gauche une grande fraction qui ne demande qu'à rompre avec les radicaux et qui désire un moyen d'union avec le centre droit et la droite modérée. Ce moyen trouvé, elle serait disposée à revendiquer la pleine et sérieuse application de la responsabilité ministérielle. Il n'est pas possible, à mon sens, d'opposer à ces dispositions une fin de non-recevoir; il y a là des vues à échanger, des négociations à suivre, une grande union conservatrice à former, union qui portera peut-être, dans la suite, des fruits inattendus et dont on

aurait déjà senti les effets, si, dès Bordeaux, on se fût borné à la conclure.

L'essentiel, c'est qu'on prenne un parti et qu'on s'y tienne : ces essais incohérents, qu'on abandonne aussitôt après les avoir commencés, ces programmes auxquels on recueille des signatures sans songer ensuite à réunir en faisceau les adhérents; ces démarches que l'on tente auprès du pouvoir, ces menaces qu'on lui adresse pour n'avoir bientôt plus d'autre souci que celui de les faire oublier, tout cela détruit non seulement l'autorité de ceux qui prétendent conduire l'Assemblée, mais l'autorité de l'Assemblée elle-même; tout cela donne à croire qu'il n'y a dans la majorité que des velléités et non des volontés, ou plutôt, comme le disait Mirabeau de la cour et comme je me suis permis de le répéter un jour à plusieurs de nos amis, des nolontés.

Le meilleur moyen de servir une cause, c'est encore de bien se rendre compte des fautes de ses défenseurs, et c'est pourquoi, membre de la majorité, je me confesse à vous de ses erreurs, toujours honorables après tout, et nées d'intentions pures.

Adieu, cher et bon ami, vous avez bien aussi votre *mea culpa* à faire, vous qui, au 8 février, auriez pu être de cette Chambre et qui n'en êtes pas. Mais ne récriminons pas; ne voyez dans ma plainte que le tendre regret de votre absence, le sentiment du vide que vous nous faites et le constant souvenir de votre tout dévoué,

Ch. DE L.

11 août. — Mont-Dore. — Rivet est parti le lendemain de mon arrivée, assez fatigué. Il paraissait désirer un rapprochement des divers éléments de la majorité et était très mécontent du manifeste de la gauche et du passage

notamment où elle met en parallèle le centre gauche et l'extrême gauche. Il venait de recevoir une lettre où on lui disait que Duclerc, Oscar de la Fayette, d'autres encore, avaient refusé de signer le manifeste. Ricard n'est plus de la gauche, il ne va qu'au centre gauche. L'amiral Saisset, qui est de cette dernière réunion, est tout à fait modéré. Il tonne contre les démagogues et dit que la politique actuelle nous mène aux abîmes.

14 août. — Lettre de Saint-Marc Girardin au *Courrier de France*; voilà un langage que je ne tiendrais pas; je crois qu'il faut se placer sur terrain conservateur, se bien montrer étranger à tout esprit de parti, mais au point où en est M. Thiers, je crois qu'il faut garder la réserve de M. Berryer vis-à-vis de l'Empire: il n'avait pas les emportements de M. Thiers, mais il ne faisait pas non plus à l'Empire les compliments que celui-ci lui adressait. C'est plus digne et plus vrai.

Lettre du comte de Falloux

18 août 1872.

Mon cher ami.

Je commence par vous remercier bien vivement de la peine que vous vous proposez de prendre en copiant vous-même la pièce si précieuse que je crains d'avoir perdue. Je vous demande mille pardons, et du fond du cœur, d'une telle fatigue, et cependant je l'accepte, car vous vous rendez aisément compte du prix que j'attache à un tel complément de ma correspondance. Vous ne pouviez me donner une plus sensible preuve d'amitié et je vous en remercie avec une vraie effusion. Ceci dit, je passe maintenant aux grosses questions que soulève votre très intéressante lettre, mais ce n'est que par une longue causerie que je pourrais y répondre véritablement, et

cette causerie, je n'ose vous la demander, tant je pense que les moments d'Auvergne vous sont précieux.

Je n'ai aucune difficulté à dire *les héritiers*, et vous pouvez vous rappeler comment je me suis expliqué sur ce pluriel, chez M. de Meaux. Mais, hélas! pas plus les uns que les autres, quoiqu'à des degrés de culpabilité bien différents, ne me paraissent faire tout leur devoir. Je désespère aussi bien des uns que des autres pour les initiatives de salut. Je n'ai jamais cru aux pourparlers reposant uniquement sur la volonté des princes, volontés viciées par les exagérations les plus opposées, les uns croyant trop au principe, les autres n'y croyant pas assez. Dans cette déplorable situation, c'était à l'Assemblée, selon moi, à rétablir l'équilibre, à poser les vraies limites, et après les avoir posées, à les imposer. Tout le monde me dit qu'on n'obtiendra pas cela de l'Assemblée et qu'il faut renoncer à son initiative comme à celle des princes. Dès lors, il ne reste *plus que ce terrain commun sur lequel puissent se réunir toutes les opinions* modérées, que vous invoquez, et que je suis tout prêt à invoquer avec vous. Mais là encore, nous trouvons un prince pour premier obstacle, et ce prince est M. Thiers. Je n'accuse nullement ses intentions, je suis convaincu que de la meilleure foi du monde, il ne les croit nullement révolutionnaires; mais que nous serviront un jour ces repentirs et ces regrets, s'il conduit la France jusqu'au bout et jusqu'au fond de l'abîme? Je demande donc pour M. Thiers ce que je me permettais de demander pour les princes et les empereurs ses prédécesseurs; je demande des conditions et des conseils efficaces. Une constitution quasi monarchique a l'avantage de rapprocher le pays du vrai, et de lui en rendre non le goût, qu'il n'a jamais perdu, mais l'habitude; une Chambre haute a l'avantage de faire

partie de ce vrai politique dont il faut se rapprocher, et d'être un beaucoup meilleur mécanisme que vos triples lectures pour la bonne confection des lois ; mais comme digue contre les révolutions futures, c'est un de ces cerceaux de papier que les révolutions savent aussi aisément franchir que les chevaux et les écuyers de Franconi ; une seconde Chambre est un excellent rouage de temps normal ; ce n'est même pas un petit caillou en temps de révolution. Personne n'y songe et le Luxembourg en a déjà fait trois ou quatre expériences. Ces sortes de machines, plus ou moins bien confectionnées, ne m'inspirent aucune sécurité, si elles ne sont accompagnées de la seule garantie, entendez bien ceci, mon cher ami, la seule qui ait une véritable puissance, une bonne loi électorale. Si vous la faites prévoyante et énergique, tout peut être sauvé; si vous la faites insignifiante et superficielle, tout le reste sera vain. Si l'on me rendait la monarchie, la plus monarchique du monde par ailleurs, avec le suffrage universel illimité, ou la république avec le suffrage universel contenu et guidé par les influences normales de tout pays civilisé, je croirais l'ordre plus en sûreté sous cette république-là que sous la monarchie. Quand M. de Genoude [1] passait sa vie à demander le suffrage universel, il ne cessait de protester contre le suffrage direct et illimité, comme contre le dernier des crimes et la plus évidente des folies. C'est donc là, à mon tour, que je vous pose des questions. Quelles sont vos idées, ou plutôt quelles idées croyez-vous acceptables dans l'Assemblée, en matière de réforme électorale ? Quelles études et quels efforts sont préparés à ce sujet ? Pour moi, tout est là. Tous les terrains communs les mieux choisis, tous les

1. Genoude (de) (1792-1849), directeur de la *Gazette de France* où il ne cessa de revendiquer les droits de la légitimité et du suffrage universel.

groupes d'opinion les plus largement réunis, seront emportés comme un brin de paille par les élections prochaines, si vous ne portez pas une main tardive sur l'œuvre de la Convention et de Ledru-Rollin [1]. Si c'est là le terrain sur lequel vous pouvez vous convoquer réciproquement et vous entendre, laissons dormir les questions dynastiques, et tout sera bénéfice.

Ne manquez pas, si vous prenez la peine de me répondre, de me donner des nouvelles de votre santé, car c'est aussi là une de mes conditions pour l'avenir et un des points d'interrogation où mon regard se tourne le plus souvent.

FALLOUX.

Caradeuc (Ille-et-Vilaine), 18 août 1872.

Lettre de M. de Lacombe au comte de Falloux

28 août 1872.

Cher ami,

Je quittais le Mont-Dore quand votre lettre y est arrivée ; je n'ai pas besoin de vous dire avec quel plaisir elle a été reçue, et avec quelle attention lue et méditée. Il me semble que nous ne sommes pas loin de nous entendre, et qu'une explication nous mettra tout à fait d'accord. Je n'attache pas plus que vous d'importance et d'efficacité à la création d'une seconde Chambre, bien qu'elle rentre dans les principes d'un gouvernement régulier. Les secondes Chambres, vous avez raison de le dire, n'empêchent pas les révolutions ; mais, pour ceux qui craindraient, en en formant une, de consolider la république, dont la permanence ou la chute, soit dit en passant, tiendra à des causes plus profondes, on peut ajouter qu'elles n'empêchent

1. Organisateur du suffrage universel en 1848.

pas davantage les restaurations. Ce n'est pas le Sénat de 1814 qui aurait pu empêcher le retour des Bourbons. Si la monarchie doit se faire, ce n'est pas une seconde Chambre qui empêchera son rétablissement. Mais, en vous parlant de l'éventualité de cette proposition, je ne la citais que comme un exemple des projets qui pourraient nous être présentés ; je ne disais même pas que je l'appuierais. Je disais seulement que nous ne devions pas repousser ces propositions de parti pris et que, ne faisant pas la monarchie, ne pouvant pas, d'un autre côté, sous prétexte que le gouvernement que nous jugions le meilleur était en ce moment impossible, refuser au pays les améliorations nécessaires, nous devions examiner de bonne foi les combinaisons qui tendraient à les réaliser. Outre que, dans les conditions qui nous sont faites, cette ligne de conduite me paraît la plus honnête et la plus patriotique, elle me semble la plus habile. Car c'est en nous plaçant sur ce terrain que nous pouvons rallier un certain nombre de membres du centre gauche (et la lettre récente de M. Bertauld vous prouve que la désunion règne dans son sein); c'est ainsi que nous pouvons formuler nous-mêmes, en réponse aux projets qu'on nous soumettrait et que nous consentirions à examiner, d'autres propositions. On ne peut nous parler, par exemple, d'organiser le régime actuel, sans qu'aussitôt nous ne soyons autorisés à demander, comme une des conditions premières de cette organisation, des garanties sérieuses pour la responsabilité ministérielle, des dispositions éventuelles pour la vacance du pouvoir ; enfin et surtout une politique d'ordre. Je crois bien que M. Thiers ne se prêtera pas à ces idées, et qu'il n'entend favoriser, en fait d'améliorations, que celles qui consolideront son pouvoir personnel. Mais nous pourrions, du moins, le mettre en

mesure de s'expliquer, et en n'affichant aucune hostilité systématique, en ne sortant pas de la ligne conservatrice, nous aurons réuni toutes les chances pour mettre de notre côté le bon droit et nous donner raison devant le pays, peut-être même devant l'Assemblée qui, comme le pays, s'effarouche de tout ce qui a l'apparence de la taquinerie, mais qui se rend à la droiture, à la modération et au bon sens. La loi électorale est évidemment, de toutes les précautions que nous avons à prendre pour l'avenir, la plus importante. Jusqu'ici, on ne s'en est guère occupé ; il y a une commission qui a, dit-on, un projet sur le chantier, mais comme elle ne s'est livrée à ce travail que par une sorte d'usurpation, il est probable que ses pouvoirs seront contestés, et que l'Assemblée voudra ne confier cette grande œuvre qu'à des commissaires élus après un débat approfondi dans les bureaux. Il sera difficile de faire porter les conditions d'électorat sur d'autres points que l'âge, qui serait reculé à vingt-cinq ans, et le domicile. M. Thiers, en 1870, s'est prononcé sur le suffrage à deux degrés ; mais quand je vois la composition d'un grand nombre de conseils municipaux, pépinière probable des électeurs du second degré, je me demande si ce mode offrirait des garanties bien sérieuses. N'y aurait-il pas moyen de faire intervenir, parallèlement au suffrage universel, des influences collectives, représentations vivantes de grands intérêts ? Voilà la pensée qui me préoccupe, sans que je sois encore arrivé à la préciser. Vous seriez bien aimable de me communiquer vos vues à ce sujet.

Mon frère m'écrit que dans son département, où jusqu'ici l'on était monarchique, mais antidrapeau blanc, l'idée de la république conservatrice fait des progrès. Ici, je ne vois pas qu'on *maxime* à ce point ses tendances.

Dans quelques campagnes, l'élément républicain gagne, mais surtout parce qu'il semble porté par le courant officiel ; l'esprit public est dans l'atonie ; une flatterie à M. Thiers, comme on s'en permet dans tant d'autres départements, serait ici presque aussi mal vue qu'une attaque. Il n'y a pas eu de toast au dîner du conseil général, pas d'éloge dans le discours du président. Il y a au fond un esprit conservateur, qui sommeille, qui est à la fois mécontent et intimidé, immobile par lassitude plus que par satisfaction, mais qui, à un moment donné, pourra surgir et, faute de direction, s'égarer. Ce n'est qu'en prenant son point de départ dans la situation actuelle, en cherchant dans le cercle du régime présent les garanties nécessaires, qu'on pourra éveiller peu à peu cet esprit, le fortifier et, au jour des crises, en diriger l'action. Vous me parlez de ma santé : je suis parti du Mont-Dore très fatigué par les eaux. Je vais mieux depuis quelques jours, et j'espère que ces vacances me mettront en état de faire une bonne session.

Croyez, cher ami, à mon tendre attachement, et veuillez être l'interprète de mes plus respectueux souvenirs auprès de Mme de Caradeuc et de Mmes de Falloux.

Tout à vous.

Ch. DE LACOMBE.

J'ai rencontré à Versailles Mérode avec sa femme et son frère l'archevêque ; nous sommes revenus ensemble ; il est à la république conservatrice et prétend que le duc de Broglie aurait écrit à M. de Gaulard qu'il reconnaissait qu'il n'y avait que cela de possible et qu'il se ralliait tout à fait à M. Thiers. S'il a écrit dans ces termes, cela l'achèvera : c'est un écolier qui fait amende honorable, et quelle autorité avoir désormais ! Mais je suppose qu'il y a mis les nuances....

Septembre 1872

Lettre du comte de Falloux à M. de Lacombe

4 septembre 1872.

Mon cher ami,

J'ai été empêché par la souffrance de vous répondre tous ces jours-ci, et ce matin, je vous écris à la hâte, au moment de mon départ pour le Bourg-d'Iré, où me rappelle le comice agricole que je dois présider et que j'avais manqué l'année dernière. Je suis ravi de vous voir entrer dans l'étude de la loi électorale. Dès le début de votre Assemblée, je me rappelle avoir écrit à Camille de Meaux une longue lettre sur ce sujet, pour le faire entrer préalablement et par utiles fragments dans votre loi de décentralisation. Je supposais qu'il vous l'aurait lue et à quelques autres amis; elle est probablement perdue aujourd'hui et la perte est peu regrettable, sinon pour moi, qui vise toujours beaucoup à économiser les dictées; voici, en tous cas, la substance de mes idées, que ces dix-huit derniers mois ont de plus en plus confirmées. Je citais une de vos discussions récentes, où un député qui m'était inconnu, répondant à un membre de la gauche, disait : « Vous voulez grouper les électeurs des villes, en dehors des électeurs des campagnes, prétendant que leurs intérêts sont distincts. Il y a là une idée dont nous nous emparerons; car la représentation par groupe d'intérêts devra jouer un grand rôle dans notre législation électorale.... » J'ajoutais alors à Camille de Meaux : « Notez bien cette séance, car il y a là une semence qu'il importe grandement de faire germer. » J'espérais alors que vous en tireriez déjà parti dans votre loi municipale, et je lui citais, en lui donnant le numéro de la page que

j'avais alors sous les yeux, une très curieuse note de Tocqueville, dans *L'Ancien régime et la Révolution*. Cette note raconte l'organisation municipale des grandes villes sous l'ancien régime, et comme le livre était écrit en Touraine, ce sont les institutions d'Angers qui lui servent de spécimen, et il démontre, pièces en main, avec quelle sincérité chaque intérêt était représenté par ses hommes les plus compétents et les plus éprouvés.

Plusieurs des corporations d'alors n'existent plus, mais cependant, avec les chambres de commerce, les bureaux de bienfaisance, les fabriques de paroisses, les chambres de notaires, etc., etc., on pourrait encore retrouver des éléments sûrs et solides. Le suffrage universel aurait aussi sa part, mais seulement une part, au lieu d'être tout comme aujourd'hui, c'est à-dire la prédominance absolue et brutale du chiffre aveugle sur l'intelligence éclairée. Sans formuler aucun système, cher ami, puisque je ne puis plus travailler sérieusement, je persiste à penser que c'est dans l'ordre d'idées remis en lumière par Tocqueville, que vous devez chercher et que vous pouvez trouver la solution. Imposer au suffrage universel, tel qu'il existe aujourd'hui, les seules réformes de l'âge et du domicile, c'est faire tous les frais de la fureur démagogique, sans assurer aucune victoire sérieuse aux conservateurs. La commission insignifiante que vous avez laissée s'exercer dans le vide jusqu'à ce jour a eu cela de bon qu'elle n'a pas livré d'avance un point de mire aux radicaux; mais cette trêve touche à son terme; il faut que vous remplaciez cette commission, très négligemment composée, par une commission où vous devez entrer avec tout ce que vous avez de plus éclairé et de plus énergique. La vraie bataille est là. On n'a pu la donner dans la loi du 31 mai, parce que la Constitution, ainsi que je l'ai fait remarquer

dans mon discours sur la revision, avait lié l'Assemblée ; mais aujourd'hui, vous êtes omnipotents. Vingt ans d'épreuves ont surabondamment prouvé que le suffrage universel illimité doit être faussé comme sous l'empire, ou aboutir à la démagogie la plus aveugle. Vous avez encore le temps et la force de gagner cette bataille, mais vous ne pouvez la gagner sans la livrer ; et si vous ne la livrez ni ne la gagnez, la révolution légale, c'est-à-dire la dissolution sociale, frappe invinciblement à nos portes.

Courage et santé, cher ami, avec mille vœux des plus tendres et des plus fidèles.

ALFRED.

Octobre 1872

1er octobre 1872. — .... Gambetta vient de prononcer un discours à Grenoble, qui aura peut-être pour résultat de rapprocher M. Thiers des conservateurs. Il met à la porte les républicains conservateurs ; il est certain que ce sont les ménagements qu'on a eus pour lui et son monde qui ont fait leur importance. On a fait, au moins en apparence, un parti de ce qui n'était qu'une faction. Voilà M. de Falloux revenu à des idées bien modérées. Je lui ai toujours prêché ce thème dans mes lettres ; mais je n'en ajoute pas foi pour cela à tout ce que M. Thiers a conté à M. de Gontaut.

12 octobre — Déclarations de M. Thiers ; je les ai lues dans la *Gazette* et dans le *Français ;* celui-ci très optimiste, celle-là désolante de parti pris. Il est fâcheux que M. de la Rochefoucauld-Bisaccia ait parlé de la République soi-disant conservatrice ; c'était au moins un prétexte qu'il fallait enlever à M. Thiers, dont les déclarations contre Gambetta sont fortes, sans être évidemment ce que M. Thiers aurait voulu qu'elles fussent, si, au lieu

d'être le gouvernement, il avait lui-même interpellé le gouvernement. Quant à la mesure prise contre le prince Napoléon, je la trouve déplorable, surtout au moment où l'on se dit arrêté par la légalité vis-à-vis des radicaux, qui, bien plus que le prince Napoléon, peuvent servir le bonapartisme.

22 octobre. — Je ne vois pas sans appréhension s'approcher cette session où le devoir sera si difficile à discerner. C'est un éparpillement de forces tel qu'il sera bien difficile de rien fonder. La lettre du comte de Chambord, en fortifiant la droite dans l'idée de la revision ou de l'abstention, ne simplifiera pas les choses. J'accorde tout sur la responsabilité de ce prince et je ne suis pas disposé à l'atténuer; mais elle ne décharge pas autrui, et, sans même demander à M. Thiers de se charger de cette œuvre de la fusion, il pouvait s'appliquer à réunir sur un terrain commun les conservateurs, et à maintenir entre eux l'union qui avait fait les élections du 8 février. La libération du territoire et la lutte contre les radicaux étaient deux points de ralliement assez puissants, surtout arborés par lui. Quand on pense qu'on en est arrivé à un état où l'on réunit dans le même toast Thiers et Gambetta, et où l'on voit ce parallèle naturellement fait dans les journaux étrangers et français, il n'est pas possible de ne pas attribuer à la politique du gouvernement une grande part d'un tel résultat, et je crois que la postérité le fera, avec rigueur peut-être. Aujourd'hui, nous allons nous trouver en face de la présidence à vie. Quel gage M. Thiers donnera-t-il en échange? tout est là. L'opposition que témoigne déjà la gauche, et même le *Temps*, inclinera peut-être M. Thiers à se rapprocher des conservateurs; je désire ardemment que ce rapprochement puisse se faire avec honneur et sûreté; mais il faut pourtant quelque garantie.

CHAPITRE IV

LA CHUTE DE THIERS

Sommaire : Hostilité sourde entre le président et la majorité; elle éclate à l'occasion du message; la commission d'examen du message; le rapport Batbie; la commission des trente; le rapport du duc de Broglie; élections républicaines d'avril et de mai; changements ministériels; interpellation sur ces changements; rejet de l'ordre du jour demandé par le gouvernement; adoption de l'ordre du jour Ernoul; démission de Thiers.

Novembre 1872

11 novembre. — Revenu ce matin à Versailles pour la réouverture de la session. Je trouve les esprits très excités; des hommes, que je croyais ramenés à des idées conciliantes, ne parlent que de résister à tous projets relatifs aux pouvoirs de M. Thiers, et de se placer sur le terrain monarchique.

Un article de M. de Falloux, très vif contre M. Thiers, anime encore ces dispositions. L'article est très beau, mais quand, par des circonstances étrangères à l'Assemblée, on n'est pas en mesure de faire la monarchie, est-il à propos [1]?

Nous nous réunissons au bureau n° 11, Decazes, Chabrol, Broglie, de Witt, Pasquier, Vitet, Moulin, Beulé, Ernoul, Mérode. On veut causer de la conduite à tenir.

1. *Le scepticisme politique*, discours et mélanges de Falloux, t. II, p. 345-362.

Decazes, et encore plus Ernoul, très vifs contre toute augmentation des pouvoirs de M. Thiers. Je dis qu'il y a deux questions à examiner : 1° Si on oppose une fin de non-recevoir absolue à toute proposition, en se renfermant sur le terrain monarchique. A cela je réponds non; n'admettant pas que, parce que nous ne pouvons donner au pays le gouvernement que nous jugeons le meilleur, nous ayons le droit de refuser toute amélioration à l'état présent. 2° Quelles sont ces propositions ? Si on les examine, doit-on les accepter ? Autres points : j'admettrais plutôt la vice-présidence que les quatre ans ; les quatre ans n'assurent pas quatre ans, car M. Thiers peut mourir le lendemain du vote. Mais je ne voterai rien sans garanties conservatrices très sérieuses. Il faut mettre en demeure M. Thiers sur ce sujet, et l'amener à montrer, s'il s'y refuse, que c'est une vue personnelle et non l'intérêt de l'ordre qui l'inspire. Le pays ne nous suivra que si nous nous tenons sur ce terrain. Pasquier, Broglie, Witt, Moulin, Chabrol, Mérode, appuient; Decazes conteste et Ernoul proteste, en m'imputant une adhésion aux propositions que je ne donne point, puisque je réserve tout.

13 novembre. — Lecture du message [1]. C'est la République proclamée d'assaut. Par insinuation, en montrant l'impossibilité de changer l'état de choses actuel, M. Thiers eût amené facilement les esprits aux réformes qu'il désire. Mais cette façon d'emporter par effraction les adhésions à la République soulève une explosion. Faible à l'égard des radicaux. Il semble leur reprocher, non leurs doctrines, mais de les avoir divulguées trop tôt. Motion de Kerdrel [2].

1. Voir Appendice VIII.

2. A la reprise de la séance, M. de Kerdrel déposa une proposition tendant à la nomination d'une commission qui sera chargée de présenter un

14 novembre. — Je parle sur le jury [1]; violentes interruptions de la gauche; je me défends bien; succès; la gauche dit que j'ai *du chien*. Mon mot sur Laffitte et Casimir Périer revient sans cesse depuis ce jour dans les polémiques. Il y a bien longtemps que je voulais le dire, comme le résumé de la situation.

15 novembre. — Nommé membre de la commission d'initiative.

16 novembre. — Secrétaire de cette commission.

18 novembre. — Interpellation Changarnier [2]. Violence de M. Thiers, qui refuse de répondre sur les radicaux. M. Dufaure écarte la proposition de la gauche, demande l'ordre du jour de confiance, il accepte celui de Mettetal [3], de Witt, donnant confiance et réprobation des radicaux; mais le centre droit et la droite s'abstiennent; l'extrême gauche et l'extrême droite votent contre; très petite majorité pour le gouvernement.

Au moment où M. Thiers sort par le couloir de droite, des membres de la droite parlent très vivement sur lui. Pendant qu'on lui met son paletot, il m'aperçoit et me prend par le bras : « Eh bien ! c'est du beau, me dit-il, la droite votant avec la gauche. — Oh ! lui dis-je, la droite s'est abstenue en majorité. Mais voyez, vous avez été

projet de réponse au message de M. le président de la République. L'urgence fut adoptée. *Ann. de l'Ass. nat.*, t. XIV, p. 11; H. Pessard, *Mes petits papiers*, 2e série, p. 286-288. *Souvenirs de M. de Meaux*, p. 86; de Vinols, p. 97; de Marcey, « Chesnelong », *Université catholique*, juillet 1908, p. 432; Thiers, *Notes et souvenirs*, p. 348-359.

1. Voir Appendice IX.

2. Elle eut lieu à l'occasion des discours de Gambetta en Savoie et en Dauphiné pendant les vacances parlementaires, où il jeta le fameux aphorisme : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » *Ann. de l'Ass. nat.*, t. XIV, p. 82. H. Pessard, *Mes petits papiers*, p. 283-286. Changarnier (1793-1877), représentant de la Seine à la Constituante, de la Somme à la Législative, de Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale; il prit place à droite.

3. Mettetal (1814-1879), représentant du Doubs à l'Assemblée nationale; il prit place au centre droit.

[illegible] vous avait demandé. Vous [illegible] que l'extrême [illegible] pas l'avoir fait tout [illegible] au duc de [illegible] avec beaucoup de cœur? — [illegible] mes pieds. — Allons, Monsieur [illegible] ces choses-là : vous les avez [illegible] de Napoléon Ier, ce n'est pas [illegible] parlementaire, à les répéter. — Eh bien [illegible] mais on devrait être pénétré de recon- [illegible] pour moi, et on ne me témoigne que de l'in- [illegible] — Non, [illegible] on sent tout ce qu'on vous [illegible] vous [illegible] à la tribune, on a cru que [illegible] à l'appel qui vous était fait, et l'on [illegible] avec enthousiasme. J'étais à droite, je [illegible] demandant qu'à marcher avec [illegible] — [illegible] la responsabilité de tout ceci. — [illegible] les responsabilités. — L'histoire! (et [illegible] me regarde avec des yeux terribles) — [illegible] parler de l'histoire! — Oui, Monsieur Thiers, je dis que l'histoire nous jugera tous.... Que vous [illegible] dans vos principes! — Comment [illegible] principes? — Mais certainement, vous dites aujourd'hui que vous ne voulez pas être mis sur la sellette, mais, dans le régime parlementaire, est-ce qu'on n'a pas le droit d'interroger les ministres? est-ce que le banc des ministres n'est pas une sellette? — Au reste, je suis enchanté de tout cela, je vais être libéré, j'en serai bien heureux. — Ne dites pas cela, vous avez trop de patriotisme pour le penser, vous devez être attristé comme nous tous. — C'est vrai, j'ai trop de patriotisme. » Et comme je lui disais que, pour moi, je m'étais abstenu, ne voulant pas repousser et ne pouvant accepter l'ordre du jour :

« Ceux qui se sont abstenus ne sont pas moins coupables que ceux qui ont voté contre. » Nous arrivons ainsi dans la salle des Tombeaux, où se trouvent Mmes Thiers et Dosne, Roger du Nord, etc., avec qui je le laisse.

19 novembre. — Je suis nommé membre de la commission d'examen du message [1].

Lettre du comte de Falloux

20 novembre 1872.

Mon cher ami,

Votre lettre me fait bien plaisir et l'événement prouve de plus en plus, je le crois, qu'on ne peut plus traiter avec M. Thiers que de haute lutte, et qu'il s'est plu lui-même à rendre son joug absolument intolérable. Je suis particulièrement ravi de vous voir dans la commission Kerdrel, parce que je suis sûr que votre nom frappera M. Thiers, et parce que j'espère que votre langage, ferme et lucide, va contribuer à éclairer le pays. La tribune ! la tribune ! c'est la grande puissance, et vous l'avez tous trop négligée depuis deux ans. Aujourd'hui, vous êtes tous au pied du mur, la bataille est engagée, il faut maintenant la pousser à fond et la gagner, sous peine du plus déplorable et du plus dangereux abaissement, abaissement qui ne profitera même pas à M. Thiers, mais à ses plus implacables ennemis comme aux nôtres.

ALFRED.

22 novembre. — M. Thiers vient à la commission [2]; il veut que la responsabilité ministérielle ne soit examinée

1. Elle était composée de : MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, président ; R. Duval, secrétaire; Batbie, rapporteur; de Lasteyrie, Ricard, Martel, Arago, de la Bassetière, Fournier, Gauthier de Rumilly, Lucien Brun, de Lacombe, Grivart, Ernoul, Albert Grévy.

2. *Notes et souvenirs de M. Thiers*, p. 363.

[illegible] questions constitutionnelles et qui [illegible] avec les [illegible] les partis [illegible] ne répond. [illegible] cette attitude. J'a[illegible] silence.

[illegible] nous [illegible] dans [illegible] nous délibérons [illegible] sur le [illegible] propose qu'a[illegible] ministérielle, [illegible] la réso[illegible] ministère. Je [illegible] sur la néces[illegible] qui nous [illegible] et Batbie [illegible] de 1851 : [illegible] pas alors [illegible] discussion [1]. Ce [illegible] qu'il vaudrait [illegible] discussion et fût [illegible]

[illegible] Chacun aupara[illegible] solennel, comme le [illegible] n'ayant rien dit. Arago [illegible] de chacun avant [illegible] Batbie dit qu'il ne se séparera pas de la majorité. Je dis que nous avons été élus pour délivrer la France des Prussiens et pour la préserver des

1 *Histoire de la seconde République française*, par P. de la Gorce. T. II, livre XIX, VII, p. 423 et suiv.

démagogues; que nous ne pouvons atteindre ce dernier but, lié au premier (car M. Thiers lui-même a reconnu que le discours de Grenoble avait entravé la libération), que par l'application des principes de la majorité réalisée par la responsabilité ministérielle, et que quelque déchirement que je puisse en éprouver, j'irai jusqu'au bout de mon devoir. Batbie est nommé.

25 novembre. — Nous allons (les neuf de la majorité) le matin chez Batbie, rue Jacob; il nous lit son rapport. Le duc de Broglie avait été convoqué par Batbie, mais comme il n'est pas de la commission, nous jugeons, comme lui-même, qu'il est préférable qu'il ne vienne pas.

Le soir, le rapport est lu à la commission. Réclamations d'Arago. Martel approuve ce qui est dit sur les radicaux [1].

28 novembre. — Jour de la discussion. M. Dufaure propose un amendement [2], qu'il fait précéder d'un exposé dans lequel, contre l'attente générale, il s'abstient de toute déclaration contre les démagogues et feint de croire qu'il ne s'agit que d'une question de métaphysique constitutionnelle, éludant ainsi la question, la vraie question, l'urgence d'un changement de politique.

On renvoie l'amendement à la commission; nous restons en séance de trois heures à six heures et demie. M. Dufaure vient d'abord seul; il accepte un amende-

1. Ce rapport (*Annales de l'Assemblée nationale*, t. XIV, séance du 26 nov., p. 254) concluait à la nomination d'une commission de quinze membres, à l'effet de présenter dans le plus bref délai, à l'Assemblée nationale, un projet de loi sur la responsabilité ministérielle. C'est dans ce rapport que M. Batbie demanda l'organisation du « gouvernement de combat ». H. Pessard, *Mes petits papiers*, p. 289-290; Vinois, p. 100.

2. Il était ainsi conçu : « Une commission de trente membres sera nommée dans les bureaux à l'effet de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi sur les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle. » *Ann. de l'Ass. nat.*, t. VII, p. 287.

ment de Brun consistant à ajouter aux mots les pouvoirs publics ceux-ci : *Actuels, existants*, ce qui écarte l'idée d'une deuxième Chambre. Mais M. Thiers, qui arrive ensuite et qui persiste dans l'idée de faire un tout de toutes les réformes, repousse l'amendement. Grivart en propose un autre : une commission serait nommée, pour préparer, dans le *plus bref délai*, un projet d'organisation de la responsabilité ministérielle. Les projets constitutionnels lui seront renvoyés. Malgré l'opposition d'Arago et de Grévy, qui ne reconnaissent pas le pouvoir constituant, M. Thiers accepte, mais à la condition qu'on retranche dans le *plus bref délai;* nous proposons toute autre expression, indiquant seulement un tour de priorité pour la responsabilité ministérielle; tout est refusé. Mais M. Thiers, qui vient deux fois dans la commission, laisse indécise la question de savoir si, en fait, il s'opposera à cette priorité, tantôt donnant l'espérance d'un acquiescement, tantôt la détruisant par d'autres explications. C'est l'équivoque continuée. Pourtant, lorsqu'il est parti, le duc Pasquier, notre président, dit devant la minorité que les propositions lui semblent acceptables, que nous serions ridicules de ne pas les accepter; que, pour lui, il ne se chargerait pas de soutenir un refus à la tribune; stupeur et silence. La gauche elle-même est étonnée que de pareils aveux soient faits devant elle. La majorité est consternée, mais nul n'est ébranlé. Pasquier se promène dans la salle, passe devant nous, me dit tout bas : « Je ne comprends pas qu'on refuse. » Je lui réponds de même : « Ne le dites pas devant eux. » Mais le coup est porté; le refus n'en est pas moins mis aux voix et voté par huit, Pasquier s'abstenant. Nous nous séparons en désarroi; un souffle de défaite passe sur nous; nous nous disons que nous allons être absolument battus, et cependant nul de

nous n'est tenté de céder. A la sortie du corridor, beaucoup de membres nous attendent anxieux ; nous passons sans rien dire, l'air triste : « Pas d'accord? » nous dit-on. Nous répondons : « non », mais sans commentaires. Nous avons hâte d'éviter les questions.

Nous entrons en séance. Il est sept heures du soir ; une agitation immense règne dans la salle. Batbie déclare, au milieu d'un profond silence, que la commission maintient ses conclusions. On demande, à gauche surtout, le vote immédiat. M. Thiers dit qu'il est prêt à engager le débat ; mais Barthélemy Saint-Hilaire dit à la gauche d'insister pour la clôture, et j'entends Ricard dire derrière moi : « Oui, oui, la clôture ; ils pourraient travailler cette nuit pour recruter des voix. » Batbie s'en rapporte à l'avis de la Chambre ; on est hésitant, lorsque Ernoul, pris d'un grand et beau mouvement, monte à la tribune et, au nom de l'honneur de tous, demande une discussion complète. M. Thiers adhère. On renvoie à demain.

29 novembre. — Ernoul est très beau, très ample, il a des airs de Berryer ; il est puissant et généreux.

M. Thiers parle de ses engagements ; impression profonde [1].

1. Par 372 voix contre 335, l'amendement de M. Dufaure fut voté. De ce vote sortit la commission des trente, chargée de présenter un projet de lois constitutionnelles. Elle fut ainsi composée : M. de Larcy, président ; le duc d'Audiffret-Pasquier, vice-président ; le vicomte d'Haussonville et Amédée Lefèvre-Pontalis, secrétaires ; Batbie, Théry, Delacour, Duchatel, Barthe, Ricard, Duclerc, le duc de Broglie, Martel, Arago, Bertauld, de la Bassetière, Lacaze, Fournier, de Cumont, de la Germonière, le duc Decazes, Lucien Brun, l'Ebraly, de Lacombe, Grivart, Deseilligny, Ernoul, Baze, Max Richard, Albert Grévy. *Ann. de l'Ass. nat.*, t. XIV, p. 285 et suiv. Sur la commission des trente, Hector Pessard, *Mes petits papiers*, 2e série, p. 292, 314 ; *Notes et souvenirs de M. Thiers*, p. 372.

Décembre 1872

1er décembre. — Le pauvre Lefranc a été blâmé [1]; j'ai bien hésité à voter et j'ai été bien attristé de déposer mon vote contre cet excellent homme; mais la politique a des nécessités cruelles; je ne pouvais me séparer de l'opinion vaincue la veille, et l'abus des adresses est devenu si scandaleux qu'il était impossible, la question soulevée, que la Chambre ne se prononçât pas; seulement, c'est l'innocent qui a payé pour le coupable. Barthélemy Saint-Hilaire aurait dû monter à la tribune et dire : *Me, me, adsum qui feci;* mais il a gardé un piteux silence, et la Chambre ne pouvait frapper que le ministre, lequel, d'ailleurs, me disait encore avant la séance qu'il n'avait pas pu empêcher ce qu'il blâmait, mais il aurait dû avoir l'énergie de mettre M. Thiers en demeure de choisir entre lui et Barthélemy Saint-Hilaire, et ce sont là des actes dont les ministres d'aujourd'hui ne paraissent même pas se douter. La séance de la veille a été solennelle. Ernoul a été superbe : c'est évidemment un très grand orateur, ayant le geste, la voix, la pose, non sans quelques souvenirs de M. Berryer et avec une grande ampleur de parole. Pour moi, c'est le premier orateur de la Chambre. M. Thiers a fait un discours qu'on trouvera sans doute très beau à la lecture, mais il est trop évident qu'il ne veut pas rompre avec les radicaux, engager, sinon la politique de combat à laquelle il a persisté de prêter un sens qu'elle n'avait pas, du moins cette guerre du bien qu'il recommandait

1. Le 30 novembre, M. Prax-Paris interpella le ministre de l'intérieur sur les adresses formulées par les conseils municipaux en faveur de M. Thiers. L'assemblée vota, par 305 voix contre 298, un ordre du jour de blâme contre le ministre de l'intérieur.

si vivement, en 1850, à Louis-Napoléon. La révélation qu'il a faite de l'engagement pris avec les radicaux du Midi a laissé dans tous les rangs une impression pénible, et l'homme, il faut bien le dire, n'est pas sorti grandi dans l'estime. On s'étonnait que nous n'ayons pu nous entendre dans la commission; tout vient de ce que M. Thiers a persisté à faire d'une question de pratique politique une question de métaphysique, se refusant absolument à laisser discuter et organiser préalablement la responsabilité ministérielle. Brun avait proposé au projet du gouvernement un amendement que M. Dufaure avait formellement et devant nous tous accepté; M. Thiers est venu ensuite et l'a refusé, et Dufaure a dit que M. le président représentant le gouvernement, il retirait ce qu'il avait pu dire. Ce qu'on nous proposait, c'était l'équivoque continuée et le conflit ajourné à quelques semaines. Mieux valait éclaircir la situation; les conservateurs sont unis; le centre gauche fort embarrassé de ses alliés; peut-être arrivera-t-on à se réunir, mais sur un terrain nettement déterminé.

12 décembre. — La dissolution de l'Assemblée est à l'ordre du jour. Gambetta parlera le premier et je répondrai. C'est une grande tâche dont je suis bien effrayé, comme chaque fois que j'ai pensé à monter à la tribune. J'espère que Dieu me bénira, mais jusque-là, je passerai des heures troublées. Je crois qu'on aura une grande majorité contre la dissolution. J'ai causé avec plusieurs membres du centre gauche! Ah! si M. Thiers voulait, comme cette majorité serait forte et permanente. On voit que les membres du centre gauche désirent ardemment qu'il aille à la politique conservatrice, mais la crainte d'une crise est toujours là qui arrête leurs votes.

25 décembre. — Versailles est très calme; la première

sous-commission n'a rien décidé, n'ayant pu encore entendre M. Thiers; il y aura sans doute des difficultés cependant, si nous pouvons garder avec nous MM. Dufaure et de Goulard [1], j'espère que l'arrangement se fera avec M. Thiers. J'ai été samedi soir à la présidence; il y avait beaucoup de monde : droite et centre droit. Wilson [2] représentait l'élément le plus avancé. M. Thiers m'a serré très affectueusement la main, mais nous n'avons pas eu de conversation. Je vais tâcher d'utiliser ces vacances pour étudier ces questions constitutionnelles, et aussi me préparer pour la loi d'enseignement, à l'égard de laquelle je ne serais pas en ce moment en état d'entamer le débat. L'évêque d'Orléans s'est un peu trop pressé, selon moi, d'en demander la mise à l'ordre du jour; mais quand il a une idée, il faut qu'elle éclate.

Janvier 1873

Lettre du comte de Falloux

5 janvier 1873.

Mon cher ami,

Je m'accorde pour étrennes d'aller passer la semaine prochaine à Paris, sur laquelle je prélèverai vingt-quatre heures pour Versailles; j'ajourne donc jusque-là, et mes vifs remerciements pour votre bonne lettre, et toutes mes inquiétudes politiques, car il est évident que M. Thiers ne vous accorde pas encore la vraie paix. Je suis toujours

1. Goulard (de) (1808-1874), il fut nommé député en 1845 par les électeurs de Bagnères-de-Bigorre. Représentant des Hautes-Pyrénées à la Législative, à l'Assemblée nationale, il fut appelé par M. Thiers au ministère de l'agriculture et du commerce (février 1872), puis à celui des finances (avril 1872), enfin à celui de l'intérieur (décembre 1872); il démissionna lorsque M. Thiers donna à sa politique une orientation nettement républicaine (17 mai 1873).

2. Wilson (1840), député de l'Indre-et-Loire à l'Assemblée nationale; il y siégea à gauche.

avis que ce qui est, étant, il faut beaucoup lui accorder, mais il faut qu'il vous rende dans la même proportion, et c'est à quoi il ne paraît pas encore disposé. Soyez donc sûr que vous ne trouverez nullement en moi un adversaire à outrance, mais un ami comme vous, c'est à-dire un ami qui veut sauver M. Thiers de lui-même, et comprendre la France dans ce salut.

ALFRED.

7 janvier. — L'Assemblée est rentrée hier; beaucoup de députés disent que dans les départements l'opinion s'est améliorée. Moulin dit qu'à Clermont les plus timides parmi les conservateurs sont très montés contre M. Thiers. Ce qu'on demande aux trente, dit-il, c'est une conciliation sans confiance.

La majorité des trente s'est réunie pour entendre le récit de l'entrevue de la première sous-commission avec M. Thiers [1].

Il résulte d'informations diverses qu'on espérait arriver à un arrangement comprenant un règlement des rapports du président avec la Chambre, et, comme concession du président, un article de loi déclarant simplement qu'il y aura dans l'avenir une deuxième Chambre.

C'est sur ce second point que la discussion s'élève; Ernoul le combat très vivement, quoiqu'en termes confus; Brun est également opposé.

1. La commission des trente s'était partagée en deux sous-commissions. La première était chargée d'examiner les attributions des pouvoirs publics et la responsabilité ministérielle. Elle se composait de MM. de Larcy, de Broglie, Grivart, L. Brun, Max Richard, Batbie; la seconde avait pour mission d'étudier la proposition de M. M. Barthe relative aux réformes constitutionnelles. Elle se composait de MM. Lacaze, Marcel Barthe, de Cumont, Théry, Fournier, Duchatel, de Lacombe. La première sous-commission avait eu sa première entrevue avec M. Thiers le 29 décembre 1872. *Notes et souvenirs de M. Thiers*, p. 379-381.

Je réponds à Brun et Ernoul; Brun ayant dit que la sous-commission ne pouvait rien faire avec M. Thiers sans en référer à la grande commission, Ernoul et lui que la concession du principe de la seconde Chambre rendrait M. Thiers plus puissant que jamais, je soutiens: 1° que la grande commission, c'est nous, majorité; nous sommes réunis justement pour examiner ce que la sous-commission peut faire; c'est une négociation où chacun doit concéder; nous voulons concéder le moins possible, mais on en veut autant de l'autre côté, et il faut prévoir les concessions nécessaires; vouloir en référer à la grande commission, ce serait vouloir l'avis de MM. Arago, A. Grévy [1], etc.; il vaut mieux tâcher de n'arriver devant la commission, où les débats se passent les fenêtres toutes grandes ouvertes devant le public, qu'après avoir concerté des propositions avec M. Thiers, car alors les objections ne viendront que de la gauche, et ce qui importe, c'est que nous, majorité, nous soyons unis devant le public; 2° l'adoption du principe de la deuxième Chambre ne fortifie pas M. Thiers; c'est au contraire le résultat inverse de celui que M. Thiers cherchait devant la commission Kerdrel; alors il voulait que la responsabilité ministérielle ne vînt qu'en dernier lieu, comme le couronnement des autres réformes, et fût ainsi ajournée après la Chambre, c'est-à-dire aux calendes grecques. Ici, au contraire, nous organisons d'abord la responsabilité, sauf à mettre une déclaration platonique en faveur de la seconde Chambre. Supposez le contraire: on organise immédiatement la seconde Chambre et l'on déclare que les rapports du président et de l'Assemblée seront l'objet d'un

1. Grévy (Albert) (1824), élu, par le Doubs, représentant à l'Assemblée nationale; il siégea à gauche.

règlement ultérieur ; vous diriez que cette déclaration est illusoire et qu'il n'y a de sérieux que l'organisation immédiate. Comment donc trouvez-vous si importante pareille déclaration en faveur de la seconde Chambre, et si insignifiante l'organisation de la responsabilité ministérielle. Ne perdons pas de vue qu'il faut, en cas d'accord ou de rupture, nous donner le bon droit devant le pays.

Dans la soirée, nous avons une réunion de la deuxième sous-commission.

On décide, malgré l'opposition de Barthe [1], qu'on invitera M. Dufaure à communiquer ses vues sur la seconde Chambre.

Je discute avec Barthe sur cette seconde Chambre. Celui-ci propose le partage de la Chambre en deux sections, avec un renouvellement partiel, qui, selon lui, sera le remède aux erreurs possibles du suffrage universel. Je réponds notamment que le remède serait illusoire : les élections générales ont d'ordinaire lieu sous l'empire d'une sensation exclusive ; si le résultat est mauvais, toute la Chambre, en une ou deux sections, s'en ressent ; la seconde Chambre reproduit le mal, elle ne le répare pas, en voilà pour trois ans ; vient le renouvellement partiel, c'est l'Assemblée sans cesse mise en question ; nous voyons déjà que de quatre ou cinq élections on arguë contre l'Assemblée tout entière. Que sera-ce d'un tiers renouvelé ? Voyez la discussion de 1824 : Royer-Collard disait que le renouvellement partiel de l'Assemblée était monarchique, le renouvellement total républicain [2].

1. Barthe (1813). Envoyé à la Constituante, il prit rang dans le parti de Cavaignac. Nommé membre de l'Assemblée nationale par les Basses-Pyrénées, il soutint Thiers.

2. *La vie politique de Royer-Collard*, par de Barante, p. 218. 3e édition, Paris, Didier, 1878.

Les anciens et les nouveaux venus s'opprimeront successivement, chacun prétendant mieux que l'autre représenter le pays ; exemple : les assemblées du Directoire, et l'on en reviendra à ceci que le pays troublé, dégoûté des Assemblées, se jettera dans les bras du premier dictateur venu. Il faut partir de ce principe qu'une Chambre haute est un frein ; c'est un frein, que le peuple, qui ne peut pas être un souverain plus absolu qu'un roi, se donne à lui-même, contre les erreurs prévues du suffrage universel. Il ne faut donc pas qu'il l'élise dans les mêmes conditions que la première Chambre et par le même vote, car elle refléterait les mêmes erreurs. Il faut qu'elle diffère soit par l'électorat, soit par les conditions d'éligibilité. On comprendra, par exemple, le suffrage universel ne pouvant faire de choix que dans certaines catégories ; mais je n'ai pas encore d'idées arrêtées là-dessus.

14 janvier. — Nous avons eu réunion des trente avec M. Thiers ; il vante beaucoup le projet Tallon [1], tout en se réservant de le modifier. Le ton est conciliant, bonhomme, mais aucune précision ; il accepte ce qu'on lui accorde, mais revient si souvent sur ce qu'il paraît accorder, qu'on ne sait à quoi s'en tenir ; les difficultés viendront quand on arrivera au détail.

D'un autre côté, la majorité de la commission paraît bien excitée. Sur la question des interpellations, on n'admettrait M. Thiers que pour les affaires étrangères, et en même temps elle maintient absolument sa responsabilité : c'est illogique. Le duc de Broglie a vainement essayé de le montrer, très combattu par Decazes. Pour moi, je comprends qu'on lutte d'abord pour obtenir le tout, mais

1. Tallon (1828-1889) fut envoyé par le Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale, où il siégea au centre droit.

je crois qu'il serait dangereux d'engager le conflit sur ce point ; j'attendrai pour le dire qu'on ait livré le premier combat.

Ce qui rend difficile la négociation, c'est qu'on n'a pas confiance en M. Thiers ; il est certain qu'il paralyse M. de Goulard et que, livrés à eux-mêmes, les ministres conservateurs le seraient cent fois plus.

18 janvier. — M. de Falloux est ici depuis hier. Il y a eu réunion le soir chez Rességuier, où il demeure : Kerdrel, Cumont, Ernoul, Baragnon, de Meaux, Dampierre, Sugny, Maillé..... On cause des négociations avec M. Thiers, et tout en engageant à lui demander le plus possible, M. de Falloux croit qu'il faut accepter un traité dans de certaines conditions. Il ne voit pas d'objections à l'idée d'une seconde Chambre, idée monarchique en elle-même. On ne reviendra pas à la monarchie en descendant mais en montant degré par degré. Ne pas prendre une situation de parti devant le pays est s'exposer au reproche d'avoir mieux aimé livrer le pays au hasard que de lui procurer des améliorations dont la République pourrait profiter.

Ernoul et Baragnon (celui-ci avec bien moins d'insistance) élèvent des objections. Ernoul dit que M. Thiers sortira plus puissant; qu'avec la perspective de la deuxième Chambre, il excitera des ambitions et désagrégera la majorité, achevant ainsi l'abdication de l'Assemblée.

Je réponds qu'à l'heure présente, la majorité est réputée victorieuse et qu'il est aussi impolitique qu'inexact, à ses amis, de soutenir le contraire, quand la gauche s'afflige des concessions de M. Thiers. 1° M. Thiers nous avait dit, à la commission Kerdrel, que nos réformes devaient commencer par ces mots : « Le gouvernement

[illegible] deux Chambres. » et [illegible] et l'ac-[illegible] pouvoir [illegible] immédiatement les [illegible] responsa-bilités [illegible] immédiatement [illegible] à la [illegible] mes-[illegible] frappe [illegible] les résul-[illegible] par la [illegible] pas. [illegible] restera [illegible] places [illegible] aux membres [illegible] aura [illegible] Seulement votre [illegible] par la même et [illegible] par conséquent [illegible] reproche [illegible] qu'il [illegible] Chose cu-[illegible] les royalistes [illegible] républicains modérés, [illegible] l'institution de [illegible] comme un obstacle. [illegible] ».

[illegible] dites avec animation, paraissent impres-

1. Mallet du Pan (1749-1800), publiciste suisse, un des conseillers les plus clairvoyants et les moins écoutés du parti contre-révolutionnaire. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. IV. Descotes. *La Révolution vue de l'étranger. Mallet du Pan à Berne et à Londres.* Tours, Mame, 1897, 1 vol. in-8.

sionner la réunion. Falloux m'embrasse en me complimentant. Mes amis me félicitent chaudement.

19 janvier. — Sur mon avis qu'il ferait bien d'aller voir M. Thiers avant son départ, M. de Falloux me prie d'aller, tout de suite, lui demander audience pour le lendemain.

Je ne voulais dire que quelques mots à M. Thiers, mais il me retient près d'une heure, me parlant d'abord de la discussion sur la loi du conseil supérieur de l'instruction publique qu'il trouve très belle, tout en regrettant qu'on n'ait pas conservé son conseil de 1850. Je lui fais remarquer que ce que la gauche a surtout attaqué, c'est l'introduction du clergé déjà prescrite en 1850. Les objections, lui dis-je, ont été faites au nom de ces idées dont vous nous disiez, à la commission des trente, que vous regrettiez de les voir se répandre en matière d'instruction publique, et que vous les combattriez si elles prévalaient dans une Chambre nouvelle. Il me dit qu'il se ferait fort, en quelques séances, de tuer l'idée de la séparation de l'Église et de l'État; il ne faut pas être quinze jours au gouvernement pour en pénétrer l'absurdité.

Avec une deuxième Chambre et l'armée, M. Thiers répond de tout. L'armée est dévouée à la loi, elle n'obéira au caprice personnel d'aucun homme, surtout d'un général. « Moi, je passe les revues en habit noir, cela lui convient; elle sait que j'aime et que je connais les choses militaires. On dit que beaucoup d'officiers avaient demandé d'aller aux obsèques de Napoléon [1] : c'est faux. Mac-Mahon a écrit seulement une lettre de condoléances à l'impératrice.

« Je voudrais une seconde Chambre élue par le suffrage

1. Napoléon III était mort le 9 janvier, à Chislehurst.

universel, mais prise dans des catégories : généraux membres de l'Institut ; il y a là dedans bien peu de voyous on aurait une Chambre conservatrice. »

Je lui dis que je ne méconnais pas l'utilité d'une deuxième Chambre, idée conforme à tous les principes conservateurs, mais avant de réprimer le mal, il faudrait le prévenir; une Chambre radicale, arrivant à Paris, dans l'élan du suffrage universel, serait bien forte contre une deuxième Chambre. Ce qu'il faudrait, c'est une politique décidée, qui, dès maintenant, arrêtât les progrès des radicaux. Il me répète sa vieille thèse, que sa force tient à la certitude qu'on a de sa fidélité à la République; que si l'on attaque les conservateurs, c'est parce qu'on doute de la leur. Je réponds que c'est déplacer la question; après le 4 septembre, pendant la Commune, on lui a adressé les mêmes reproches qu'à nous. La République est le mot de passe de tous les révolutionnaires, et M. Thiers, en l'opposant sans cesse aux réclamations des conservateurs prête à cette tactique et aux passions qu'elle sert l'autorité de son nom. Notre politique, c'est ce que vous avez appelé la guerre du bien en 1850. « C'est bien différent dit-il, alors l'ordre des rues n'existait pas; nous étions sans cesse en crainte d'émeutes. Aujourd'hui l'ordre est absolu, l'apaisement est partout; il n'y a que dans le Midi et encore les choses s'améliorent; à Marseille, la situation est meilleure; à Lyon, les ouvriers vont le dimanche en famille, s'asseoir sur l'herbe, mais ils sont raisonneurs; les têtes sont troublées. » Je lui rappelle que la dernière émeute eut lieu au 13 juin. J'ajoute que si nous ne sommes pas troublés, c'est que nous ne sommes pas à Paris. Il continue en disant : « A l'heure présente, je serais maître des élections; je veux que le gouvernement sans pression, ait ses candidats. Je voudrais des listes

mixtes, allant depuis des hommes comme vous jusqu'à la gauche modérée. » Je lui dis que son système va contre ses projets. Car par cette évocation perpétuelle de la République, il divise les conservateurs. Si, au contraire, vous aviez posé la question entre l'ordre et le désordre, vous auriez eu d'un côté tous les révolutionnaires et de l'autre tous les honnêtes gens, monarchistes ou républicains modérés. Aujourd'hui on perpétue une équivoque. Dans nos départements, les journaux qui prétendent vous soutenir disent que vous n'êtes pas d'accord avec MM. Dufaure et de Goulard, que ceux-ci ne sont au ministère qu'en passant. Il se récrie vivement : « Comment! mais c'est toujours Dufaure que je charge de parler pour moi ! » Je suis convaincu, ajouté-je, que ni vous ni ces messieurs n'accepteriez cette situation, mais enfin voilà ce qu'on dit, et j'ai entendu, le jour du discours de Dufaure, des députés de la gauche répéter : « Dufaure a parlé contre l'avis de Thiers. » Ceci trouble les esprits. Et les hommes qui vous soutiennent ne le font que pour vous renverser plus tard. Ne disent-ils pas, dans leurs journaux : « Les idées de M. Thiers sont absurdes; c'est un routinier, mais la nouvelle Chambre changera tout cela ! — Oh ! répond-il, je serai là. Je réponds de tout avec une deuxième Chambre, et le droit de dissoudre. » J'insiste en disant qu'il vaudrait mieux dès maintenant marcher avec les conservateurs qui, comme moi, lui sont vraiment attachés. « Mais que vos amis ne parlent pas monarchie. — Mais non, ils n'en parlent pas, ils ne veulent pas seulement qu'on les fasse passer sous les fourches caudines d'un serment à la République. Mais dans le présent, ils acceptent la République et ne se refusent pas à l'améliorer. Seulement, c'est un point acquis, il est inutile de prononcer sans cesse le mot de république. Comme vous

le disiez en 1870, il n'y a qu'un mot qui doive être prononcé, c'est celui de l'ordre. — Mais il ne faut pas qu'on ne me donne qu'un délai d'un mois pour provoquer une nouvelle délibération. — Oh! ceci, Monsieur Thiers, ne tient plus à la République; au fond, ce qui s'agite, c'est une question conservatrice; soyez avec nous, et le reste s'arrangera. » Il est très affectueux dans cet entretien et me retient plus d'une fois. Il me parle aussi des sentiments de l'Europe pour lui. « Elle a confiance en moi; la princesse Menntchikoff [1], une vieille amie à moi, un des plus grands noms de Russie, une fortune colossale, me disait ces jours-ci : « J'ai entendu dire du bien de vous dans tout mon voyage; il n'y a qu'en arrivant à Paris que j'en ai entendu dire du mal. »

Février 1873

9 février. — Il ne m'est pas prouvé que notre œuvre soit finie, et je ne suis pas rassuré sur l'accueil qu'y fera le gouvernement. J'espère pourtant qu'il n'élèvera pas de conflits, les points essentiels ayant été traités à l'amiable. Mais le rejet pur et simple de la rédaction qu'il avait proposée sur l'article 3, encore bien que pour les deux premières questions de cet article on soit d'accord sur le fond, aura peut-être excité des susceptibilités. La gauche et le centre gauche croient beaucoup à la rupture; il est vrai que plusieurs la désirent, et il en est malheureusement à droite qui la verraient sans peine, et n'ont guère pris soin d'en éviter les occasions. Baragnon, qui est très modéré et dont la bonne humeur se joue au milieu des

1. Princesse russe qui aurait inspiré à V. Sardou la princesse Bariatin de *Dora*.

difficultés, a dû aller hier soir chez M. Thiers pour tâcher d'effacer les impressions mauvaises que la gauche aura cherché à faire naître. Nous avons eu bien des luttes intérieures avant d'en arriver même à ce projet.

13 février. — A mesure qu'avancent les travaux de la commission des trente, deux courants se dessinent de plus en plus dans la majorité : l'un de conciliation, l'autre de résistance presque à tout prix. M. Thiers est venu deux fois avec M. Dufaure devant la commission.

Une première fois, il revendiquait le droit de rester à la séance, jusqu'à ce que la discussion soit épuisée sur le sujet de son discours. C'était reprendre tout ce qu'il avait paru céder, il n'y a qu'une voix parmi nous pour repousser cette prétention ; il a fini par céder. Sur les interpellations, il propose un mode sur lequel nos dissidences (de la majorité) reparaissent. Les plus ardents à lui fermer l'entrée de la Chambre sont ceux qui tiennent le plus à maintenir sa responsabilité : contradiction évidente. On ne peut lui fermer la bouche tout à fait qu'en le déclarant irresponsable, sauf les cas de forfaiture, ce que, pour ma part, j'admettrais. Débat très vif entre les vingt sur cette question, j'y prends part. Brun présente un amendement, qui est repoussé dans la commission générale.

Dans une deuxième séance, M. Thiers fait de bonnes déclarations sur la loi électorale ; mais il fait présenter par M. Dufaure un projet dont le dernier paragraphe touche à l'organisation du pouvoir exécutif, pendant l'intervalle des deux Assemblées. C'est là le fond de la pensée officielle ; on peut répondre facilement au texte de M. Dufaure, car il restreint les pouvoirs de la Chambre et suppose un intervalle qui n'existera pas, mais il faudrait lui opposer une autre rédaction par laquelle l'Assemblée, prenant la question de haute main, annoncerait qu'elle

organisera le pouvoir exécutif avant de se séparer. Larcy, et Brun, la Bassetière [1], Ernoul, Théry [2] s'opposent à toute idée de ce genre; Decazes, Fournier, qui avaient d'abord voté avec eux, semblent maintenant comprendre la nécessité de faire quelque chose. Le désir d'en finir a fait rejeter purement et simplement les articles de Dufaure; Broglie est nommé rapporteur : il nous fait demander, à Cumont et à moi, d'aller dîner avec lui et d'Haussonville, pour entendre en secret le rapport; il nous paraît un peu terne, avec quelques expressions trop anguleuses; nos conseils ne lui ont pas été inutiles.

15 février. — Réunion des vingt chez Larcy, où Broglie lit son travail, qui a beaucoup meilleure figure et est vraiment très remarquable. Là, je soutiens, avec quelques autres, l'idée de mettre un mot sur l'organisation du pouvoir exécutif. Grande impatience des ultras. On se sépare sans rien décider.

M. de Falloux a vu M. Thiers, qui l'a gardé une heure et demie; il emporte cette impression que le moment est propice pour essayer un arrangement avec M. Thiers [3]; ce dernier assure qu'il est d'accord avec M. de Goulard sur le sectionnement de Lyon et de Nantes; mais à Nantes, les mesures sont suspendues sur la demande même de M. Waldeck-Rousseau [4], que les conservateurs désirent eux-mêmes pour maire. Sur la république, il dit : « Mes

1. La Bassetière (1825-1885), représentant de la Vendée à l'Assemblée nationale; il prit place à l'extrême droite.

2. Théry (1807), représentant du Nord à l'Assemblée nationale; il prit place à l'extrême droite.

3. Sur cette conversation, voir de Falloux : *Mémoires d'un royaliste*, t. II, p. 521.

4. Waldeck-Rousseau (1846-1904), il fut élu député le 6 avril 1879. Réélu en 1881, il devint ministre de l'intérieur dans le ministère Gambetta, portefeuille qu'il garda dans le cabinet Ferry de 1883 à 1885. Le 23 juin 1899, il fut appelé à la présidence du Conseil.

« engagements lient ma conscience, mais ne dirigent pas « ma conduite ; si nous étions sur un théâtre où l'on pût « faire des *apartés*, je pourrais dire, après avoir parlé de « la nécessité de vivre en république, à part moi : « Je « m'en f...., » mais nous n'y sommes pas. J'ai promis de « respecter la république ; si l'on voulait faire la royauté, « je m'effacerais, mais je ne l'empêcherais pas, seulement « je me suis engagé à ne pas la faire moi-même. » Sur les élections, il dit qu'il les fera contre Gambetta, il voudrait des listes modérées, mais allant jusqu'à Arago. Sur la transmission du pouvoir, M. de Falloux lui insinue qu'il gagnerait à s'entendre avec les conservateurs. Ceux-ci préféreront toujours une sorte de monarchie transitoire occupée par un homme, tandis que les républicains ne donneront le pouvoir que pour quelques années. M. Thiers parle d'abord de ses goûts de retraite : « Mon âge, dit-il, « me tient un autre langage que ma santé ; mon âge me « dit de quitter le pouvoir, ma santé me dit d'y rester. » Il dit à un autre moment qu'il croit être un de ces hommes qui sont nécessaires sous tous les régimes. « Un jour, Berryer m'apporta une lettre de M. le comte de Chambord à propos de mon discours sur le Pape ; lettre très flatteuse pour moi ; il voulut me la laisser. Non, dis-je, gardez-la, si M. le comte de Chambord revient, c'est moi qui vous protégerai. » A ce propos, M. de Falloux lui rappelle un joli mot qu'il (M. Thiers) lui dit autrefois : « Plus M. le comte de Chambord se portera à droite, puis il sera obligé de mettre ses institutions à gauche. » M. Thiers demande curieusement des détails sur les conseils qui inspirent M. le comte de Chambord.

.... Nos travaux de la commission des trente, traversés par divers incidents, touchent à leur terme. Je crois qu'on finira par s'arranger, au risque d'exciter bien des

[illegible]

19 février. — Réunion des vingt le matin. Amédée Pontalis[1] : convient lui-même qu'on reconnaît à droite la nécessité de mettre quelque chose sur le pouvoir exécutif. Je soutiens l'amendement Tallon, en faisant observer que le *préambule* réservant l'intégrité du pouvoir constituant, donne son vrai caractère de neutralité à cet amendement. Pasquier propose : l'organisation et le mode de transmission des pouvoirs publics. A la majorité, nous décidons que ces deux versions, celle de Pasquier d'abord, seront proposées au gouvernement et qu'on tâchera

1. Lefèvre-Pontalis (Amédée) (1833-1901), élu député d'Eure-et-Loir à l'Assemblée nationale; il s'inscrivit aux Réservoirs.

de s'entendre avec lui sur ces bases. De Broglie va trouver Dufaure après la réunion, et ne lui parle que de la première version, qui paraissait plus acceptable à la droite. A une heure et un peu avant que la commission ne se réunisse, M. de Fourtou [1] apporte la réponse du gouvernement qui, avec quelques modifications de termes, accepte le nouveau projet. La prétention du premier projet ministériel, qui demandait à bref délai un projet sur la transmission du pouvoir exécutif, et paraissait limiter les pouvoirs à la fixation de l'autorité intérimaire entre les deux Assemblées, cette prétention est écartée. Les termes du projet sont neutres, et s'appliquent indifféremment à une constitution royaliste ou républicaine. Cela est évident, malgré quelques mots fâcheux de Pasquier qui pourraient donner lieu à des interprétations inexactes. Le projet est adopté par le centre droit et le centre gauche réunis ; la droite, c'est-à-dire : Ernoul, Larcy, Brun, La Bassetière, Lefèvre-Pontalis, Théry, Decazes, et la gauche : Arago, Grévy, Marcel Barthe, Duclerc [2], le repoussent. Ricard, pour donner au projet un caractère républicain, fait voter un article additionnel, portant que le gouvernement devra présenter des projets sur les trois ques-

1. Fourtou (1836), représentant de la Dordogne à l'Assemblée nationale. Bonapartiste, il siégea cependant au centre droit, défendit même M. Thiers, qui l'appela au ministère des travaux publics le 8 décembre 1872. Il démissionna le 17 mai 1873, puis accepta le ministère des cultes dans le cabinet du 19 mai 1873, qui ne dura que cinq jours. Le 26 novembre 1873, il fut appelé par Broglie à l'instruction publique. Il passa à l'intérieur dans le cabinet Cissey (mai 1874), mais il dut donner sa démission en juillet. Élu député de Ribérac le 20 février 1876, il fut le ministre de l'intérieur du 16 mai. Le 23 novembre, il dut démissionner avec ses collègues. Réélu à la Chambre, au Sénat, son rôle fut désormais effacé.

2. Duclerc (1812-1888), représentant des Landes à la Constituante, il reçut le portefeuille des finances le 23 avril 1848; représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée nationale, il siégea à gauche. Il redevint ministre en 1882.

tions. La droite, pour faire plaisir au centre droit et nous rendre républicains malgré nous, vote avec la gauche l'article, qui est adopté : La souveraineté est donc accomplie entre la droite et le centre droit. Nous avons été près de deux mois prévoyant les mécontentements de l'extrême droite : la laissant faire pourtant, et survivant même : ayant une première fois, malgré notre mécontentement, évité d'opposer une contre-rédaction au projet de M. Dufaure, et ce n'est que forcés par l'évènement, par le sentiment général, par la certitude d'une défaite qui compromettra la cause conservatrice d'une façon peut-être irrémédiable, que, le gouvernement ayant effacé sa première rédaction, nous avons transigé avec lui. Nous n'avons transigé que parce qu'il cédait ; nous n'avons changé que parce qu'il changeait ; n'importe : voilà qu'on nous accuse de manquement de parole, d'évolutions calculées, et qu'on prête à ces changements une préméditation absolument imaginaire. Mais il y a des gens qui ne comprennent pas une dissidence qui ne soit une trahison !

Parallèlement à nos délibérations avaient eu lieu d'autres négociations auxquelles je suis resté étranger. On agitait l'idée d'une visite des princes au comte de Chambord. Les légitimistes prétendent que Broglie et Pasquier ont tout à coup, après avoir promis d'encourager la visite, pour que Broglie fût nommé rapporteur, changé d'avis et conseillé de la faire ajourner. Or, il y a longtemps que, pour ma part, j'ai entendu Broglie exprimer l'idée que cette visite ne devait se faire qu'après la délibération. Je

1. Le 19 février, la commission des trente adopta le projet suivant proposé par le gouvernement : « L'Assemblée nationale ne se séparera pas sans avoir statué : 1° sur l'organisation des pouvoirs législatif et exécutif; 2° sur la création et l'organisation d'une seconde Chambre; 3° sur la loi électorale. » On laissait au gouvernement le soin de proposer des projets de loi sur les trois questions.

crois qu'il avait raison; la visite faite ne trancherait pas toutes les questions; elle ne ferait pas que le comte de Chambord cédât sur le drapeau, et pendant que toutes ces questions s'agiteraient, M. Thiers profiterait de l'incertitude des esprits pour tourner la Chambre et l'esprit public contre les conservateurs, convaincus, cette fois, de cacher sous le masque conservateur le projet d'un changement de régime. Le discours de novembre se trouverait justifié, d'autant que ces négociations s'agitaient quand nous étions en conflit avec lui. La droite avait mis sur cette carte tout son jeu; elle comptait sur cette visite pour réunir toutes les nuances de la majorité, c'est dans cet espoir qu'elle se refusait à toute concession. Son déplaisir est grand de voir cet espoir lui échapper, et elle aime mieux accuser les autres de trahison que reconnaître son imprévoyance.

28 février. — M. Thiers doit parler demain. Que dira-t-il? Chacun se le demande avec une égale anxiété. Nous sommes en république, sous un gouvernement d'essence impersonnelle, et les destinées du pays sont tenues en suspens par un homme. Les partis, les intérêts, les affaires attendent, comme pour connaître leur sort, ce qu'il dira demain. La gauche fait les plus grands efforts pour le déterminer dans son sens; elle a une peur terrible qu'il ne l'abandonne. Les conservateurs tremblent, à leur tour, qu'une parole imprudente, éveillant les soupçons, les colères, n'amène des nuages et ne rende tout accord impossible. Plusieurs me demandent d'aller voir M. Thiers le soir. J'engage le duc de Broglie à lui faire parler par Rothschild, au nom des intérêts et de l'emprunt. C'est le plus gros argument. Il le fera. Je promets d'aller moi-même à la présidence et de lui demander rendez-vous pour le lendemain, avec Cumont et Baragnon. J'y vais,

en effet, le soir. Je trouve beaucoup de membres de la gauche et quelques-uns du centre droit. Bardoux [1] y est avec le maire de Clermont. L'attitude est gênée. M. Thiers, entre membres d'opinions opposées, ne peut dire un mot agréable à l'un, qui ne soit presque une offense pour l'autre. Un moment, je le prends à part et le supplie de maintenir, dans son discours de demain, l'accord qui se fait. Il est très ému; il me dit, avec des larmes aux yeux : « Vous ne pouvez vous figurer mes tourments. » On dirait d'un homme qui veut revenir au bien, et qui se sent, s'il fait ce pas, sous une menace infernale. « Monsieur Thiers, lui dis-je, vous pouvez inscrire la plus belle page de votre vie demain : vous pouvez faire de votre nom le symbole d'un grand parti national, sinon, je n'ose envisager l'avenir : avec qui serez-vous? avec les hommes du drapeau rouge! Ce n'est pas possible! pour vous, pour votre mémoire, pour le pays! » Il me serre la main, paraît bien convaincu de la vérité et de la sincérité de mes paroles. Il me donne rendez-vous demain, à onze heures et demie, pour recevoir avec moi Cumont et Baragnon. Je reviens le leur annoncer chez Mme de Meaux, où je les ai laissés. Ce pauvre homme, vraiment, m'a fait pitié avec cette bande qui l'assiège.

Lettre au comte de Falloux

Versailles, 26 février 1873.

Cher ami,

Il faut bien, au milieu des préoccupations publiques, que je vous fasse part de ma joie de famille. J'ai un fils depuis dimanche soir, et il va aussi bien que possible,

1. Bardoux (1830-1897), représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale. Il siégea au centre gauche. Il fut appelé au ministère de l'instruction publique dans le cabinet Dufaure (1878).

ainsi que la mère. Je suis sûr que vous accueillerez cette nouvelle avec plaisir.

Que vous dirai-je, d'ailleurs? Vous savez combien la pauvre commission des trente est attaquée. Son œuvre n'est pas parfaite, tant s'en faut. Elle est comme la situation. Nous avions à faire un appareil pour un infirme. Ce n'est pas le manifeste qui a pu nous inspirer le regret de nos déterminations. Où en serions-nous si nous étions arrivés à la Chambre en conflit avec M. Thiers, avec la lettre du comte de Chambord pour nous aider à soutenir la lutte? Ce n'eût pas été une défaite, mais une déroute, et qui sait ce qu'il eût fallu de temps et d'épreuves aux conservateurs pour s'en relever. C'est en voulant aller à Berlin qu'on a perdu Metz et Strasbourg. Nous aurions eu politiquement notre Sedan, et la République en serait sortie une seconde fois. La droite le sent, bien que les amours-propres engagés, les susceptibilités personnelles, les faux départs empêchent un certain nombre, et des plus intelligents, de conformer leur conduite à ce sentiment. La discussion menace d'être longue, et, jusqu'au dernier moment, elle peut avoir des imprévus. Elle en a eu un hier dans un vaillant discours de Castellane, très bien dit, très bien fait, mais que seul il pouvait prononcer, parce que, n'engageant que sa personne, il n'avait pas à se préoccuper des conséquences. Il avait bien choisi son modèle, puisqu'il s'est inspiré de vous; mais les temps n'étaient pas les mêmes, et parlant sur une proposition de revision, dont vous aviez soin de dire qu'elle s'imposait à vous, vous saviez que la question, telle que vous la posiez, ne serait pas l'objet d'un vote spécial qui eût pu être une défaite, mais d'un vote général sur la revision, dans lequel des points de vue divers pourraient se réunir. Toutefois, je n'ai pu me priver du plaisir de dire à

quelques chevaux-légers, enchantés du discours, que cette proposition d'arbitrage entre le pays et les princes, déféré à l'Assemblée, proposition dont ils étaient si ravis, était précisément ce qui, l'an dernier, vous avait valu de leur part tant de violences de langage. Je pense que nous entendrons aujourd'hui Gambetta, qui flatte beaucoup l'extrême droite en ce moment. Le général du Temple nous promet aussi, à nous trente, une charge dont nous nous souviendrons.

Adieu, cher ami, ce serait bien le moment de venir nous voir. Vous nous fortifieriez, et peut-être, si vous étiez là pour me pousser, n'aurais-je pas si peur de la tribune. Veuillez offrir mes hommages les plus respectueux à Mme de Caradeuc et à Mmes de Falloux. Je vous embrasse de tout cœur.

Ch. L.

Lettre du comte de Falloux à M. de Lacombe

Mon cher ami,

J'ai appris avec bien de la joie la naissance de votre fils et avec bien de la reconnaissance votre souvenir, qui m'a été transmis de deux côtés en même temps. Le bon Dieu vous envoie une récompense qui, je l'espère, est un gage d'avenir pour notre malheureux pays. S'il renouvelle les générations qui recevront, avec le sang et l'exemple paternel, la tradition d'un patriotisme intelligent et dévoué, c'est que cette tradition n'est pas irrévocablement condamnée. Il n'y a que ceux de mon âge qui mourront sans consolation. Non, j'ai tort de dire cela et je ne le pense pas, car c'est une consolation aussi puissante que douce d'entrevoir de plus heureuses perspectives pour ceux qu'on aime. Faites bien agréer toutes mes félicitations à Mme de Lacombe, à Mlle Jeanne, qui va être,

j'en suis sûr, une excellente seconde petite maman, et croyez bien, mon cher ami, à tous mes vœux du fond du cœur.

ALFRED.

Angers, 28 février 1873.

Mars 1873

1er mars. — A onze heures et demie, par un temps affreux, je vais chercher Cumont; nous trouvons Baragnon déjà installé chez le président. Il a peur, lui, de l'extrême droite, auprès de laquelle il serait gravement compromis si on le voyait avec nous. Esprit très politique d'ailleurs, très ouvert, d'une facilité merveilleuse. Nous parlons tous très vivement et avec une affection chaleureuse au président, lui promettant, hélas ! sans en être très sûrs, le concours d'une bonne partie de la droite, en même temps que du centre droit. Je lui répète ce que je lui ai dit hier soir, que son thème me paraît devoir être le pacte de Bordeaux, la trêve des partis, à l'ombre de laquelle nous travaillons à la reconstitution de la France. Sur ce terrain, il est invincible. Il se range à l'avis, tout en cherchant à donner à ses paroles de Bordeaux un sens républicain qu'elles n'avaient pas alors. Il a vu, m'a-t-on dit, Rothschild. Comme il est très enrhumé, nous insinuons qu'il pourrait faire ajourner à lundi, ou laisser parler Dufaure à sa place. Il semble préférer l'ajournement; mais il paraît, sur le fond, très ébranlé en notre faveur. Fourtou dit plus tard à l'un de nous qu'il avait interrompu le conseil des ministres pour venir nous voir, et qu'en y revenant, il a paru à tous avoir changé d'avis; il a dit soudain qu'il ne parlerait pas, et qu'il fallait que Dufaure parlât.

Grande anxiété à la Chambre, avant la séance. La gauche très préoccupée : le bruit que Dufaure va parler lui fait craindre une nouvelle séance du 14 décembre. En effet, Dufaure, avec sa manière habituelle, va droit son chemin, et ayant décidé de ramener les conservateurs, frappe dru à gauche [1]. Grand émoi dans la Chambre. La gauche furieuse et consternée. Rolland [2], Langlois, Christophle [3] se précipitent vers M. Thiers pour lui reprocher la désertion du gouvernement. La droite oscille, elle est ballottée entre la crainte d'être trompée ou de se rétracter et le plaisir de faire l'accord sur le dos de la gauche. M. Thiers très ému. Il voit le bataillon du centre gauche ébranlé, sans que la droite lui revienne résolument. « Nos amis, me dit-il, m'abandonnent à la fin.... » Et, un peu plus tard, je le rencontre dans la salle près de la buvette, avec Casimir Périer ; je veux lui donner confiance dans la droite. « Oh ! ils m'abandonnent, » dit-il. Depeyre, cependant, a très habilement pris acte des paroles de M. Dufaure. M. de Larcy est venu rappeler les engagements de M. Thiers, engagements qu'il n'a jamais connus, a-t-il dit. Malgré cela, M. Thiers garde une attitude parfaite.

Le soir, nous allons le revoir, Cumont, Baragnon et moi. Il est content comme un homme qui a fait une bonne action, mais non sans inquiétude. Il calcule ses chiffres de voix, toute sa politique est là. Pour chaque scrutin il lui faut tant de voix, et la politique varie suivant le côté où il lui faut les recruter.

3 mars. — On discute sur le pouvoir constituant, je

1. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XVI, p. 244.

2. Rolland (1818-1876), représentant de la Saône-et-Loire à la Constituante et à l'Assemblée nationale ; il siégea à gauche.

3. Christophle (1830), représentant de l'Orne à l'Assemblée nationale ; il prit place au centre gauche. Il reçut le portefeuille des travaux publics dans les ministères Dufaure (1876) et J. Simon (1878).

dois parler [1] : j'ai un ordre d'idées bien préparé, mais une émotion telle que je n'y vois plus. Le Royer [2] parle ; son discours, dirigé surtout contre la droite, amène Baragnon à la tribune ; mais avant lui, Bertauld était inscrit ; il était inscrit pour et en réalité parle contre le projet, en cherchant à provoquer des explications de M. Thiers. Baragnon, véhément, très agressif, quoique merveilleux d'improvisation. Rampon [3] demande que M. Thiers s'explique ; celui-ci annonce qu'il parlera demain. Rugissement de joie à gauche, consternation des conservateurs mais non pas de l'extrême droite, qui craint une entente. Je m'approche de M. Thiers, qui paraît réellement attristé, et il lit assez sur ma figure mon anxiété. « Vous le voyez, me dit-il, je n'ai pu garder le silence ! De tous côtés, on me met dans la nécessité de parler. » Je le supplie de ne pas défaire l'œuvre commencée. Il assure que telle est son intention. On m'entoure pour savoir ce qu'il m'a dit et mon impression, que je ne dis pas toute ce qu'elle est. Sur la demande de quelques-uns, je télégraphie à Ancel, chez qui je devais dîner à Paris, et je reste pour aller ce soir chez M. Thiers. Cumont et l'Ébraly [4], tous deux des trente, viennent avec moi, vers dix heures, au chemin de fer, où nous trouvons Broglie et d'Haussonville arrivant de Paris, et nous allons en corps à la présidence. Notre entrée produit quelque émotion. Le salon est rempli des membres de la gauche, qui ne se dissimulent pas le motif qui nous amène, de même que nous devinons l'espoir qui les

1. *Ann. de l'Ass. nationale*, t. XVI, p. 260.

2. Le Royer (1816-1897), représentant du Rhône à l'Assemblée nationale. Il siégea à gauche. Il fut ministre de la justice (février 1879) et président du Sénat (1882).

3. Rampon (comte) (1808-1883), député de l'Ardèche en 1839 et 1871. A l'Assemblée nationale, il siégea au centre gauche.

4. L'Ébraly (1843), représentant de la Corrèze à l'Assemblée nationale; il prit place au centre droit.

a attirés. Le salon présente un aspect curieux et vraiment dramatique. Les dames sont dans le salon du fond, avec quelques invités ; mais dans le premier salon se tiennent les députés. On cause par groupes, à voix basse et les yeux errant sur les groupes voisins ; on épie mutuellement ses moindres paroles, ses regards, et dès qu'un mouvement se produit d'un côté vers M. Thiers, tous les autres groupes s'ébranlent en même temps et dans le même sens. M. Thiers nous reçoit avec empressement, il s'assied sur un canapé, nous fait asseoir, quelques-uns à côté de lui, les autres sur des chaises. Aucun membre de la gauche n'est assis ; tous se placent en cercle debout derrière nous. On se regarde d'abord ; Broglie dit quelques mots sur la séance de demain. Thiers témoigne l'espoir que son langage satisfera la majorité. « Il faut pré-« voir, lui dis-je, que des deux côtés extrêmes on cherche un « conflit et qu'on pourra vous interrompre pour le provo-« quer ; c'est là le grand écueil ; ne rendez pas l'Assem-« blée responsable de quelque manifestation isolée et cal-« culée. — Oh ! dit-il en souriant, j'ai, après trente ans, « quelque expérience de la tribune, et j'éviterai, je l'espère, « ces difficultés. » A ces mots, un rire, gros d'adulation pour le président et d'ironie pour moi, éclate bruyamment sur la galerie qui nous entoure. Si je disais un mot, une scène serait inévitable comme à la Chambre, mais je n'ai garde de satisfaire ces espérances et je parais n'avoir rien remarqué. Le duc de Broglie insiste, Cumont parle du déchirement que produirait un langage contraire à celui de M. Dufaure, et comme, à l'autre bout de la galerie, l'amiral Jaurès [1] semble sourire : « Oui, amiral, reprend-il

1. Jaurès (1823-1889), député du Tarn à l'Assemblée nationale. Il siégea au centre gauche. Le 22 février 1889, il entra dans le cabinet Tirard comme ministre de la marine.

« de sa voix traînante et sarcastique, ce serait comme je le « dis, et vous verriez ce que produirait dans la Chambre « l'attitude des membres de la commission venant aban- « donner le projet qu'ils avaient présenté. » Cependant le langage est gêné ; M. Thiers ne veut pas blesser cette gauche qui le surveille, et nous-mêmes, nous ne voudrions pas, devant elle, prononcer des paroles qui, repoussées par lui, l'engageraient fatalement contre nous. Lord Lyons [1] vient du premier salon et se dispose à se retirer. M. Thiers alors va vers lui, pour lui dire adieu. Nous disons au duc de Broglie qu'il faut qu'il prenne le président à part, et que, comme rapporteur, il lui fasse entendre que nous rompons tout, s'il dément en quoi que ce soit le langage de Dufaure. Le duc de Broglie s'approche pour le saisir, dès qu'il aura quitté lord Lyons qu'il accompagne à la porte du salon. Aussitôt, Fourcaud [2] et le général Billot [3] accourent de l'autre extrémité du salon pour se mettre également en faction près de M. Thiers et empêcher un tête-à-tête avec le duc. Chacun, dans le salon, a les yeux tournés vers eux, attendant, avec des dispositions diverses, ce qui va se passer. Enfin, lord Lyons se retire, M. Thiers rentre, le duc de Broglie le prend ; les deux autres s'approchent, mais M. Thiers mène le duc dans un coin, et les deux compagnons en sont pour leur indiscrétion inutile. Le duc et M. Thiers causent quelque temps. Aux gestes du duc, nous voyons ses efforts pour convaincre son interlocuteur ; il a tout à la

1. Lyons (1817-1887), ambassadeur d'Angleterre à Paris.

2. Fourcaud (1819-1881), représentant de la Gironde à l'Assemblée nationale ; il prit place à gauche.

3. Billot (1828), général, élu représentant à l'Assemblée nationale par la Corrèze. Il prit place dans les rangs de la gauche. Nommé ministre de la guerre le 30 janvier 1882, il donna sa démission un an après pour n'avoir pas à signer la mise en disponibilité par retrait d'emploi des princes d'Orléans.

fois la crainte de céder à sa raideur naturelle, et, en voulant la vaincre, de manquer de fermeté. Au bout de quelque temps, il revient à nous. Nous cherchons sur son visage le résultat de l'entretien ; nous n'y voyons guère qu'une inquiétude qui veut se dissimuler. Cependant, c'est à qui restera le dernier dans le salon : la gauche veut demeurer jusqu'au bout. Ricard, vautré sur un canapé, semble dire :

La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir.

Broglie et d'Haussonville, obligés de rejoindre le chemin de fer, se retirent avec l'Ébraly, en nous demandant, à Cumont et à moi, de rester. Rolland dit devant nous à M. Thiers qu'il faut qu'il se repose et qu'on le laisse ; mais, comme il ne s'en va pas lui-même, nous restons, et, quelque impatience qu'ils en aient, il faut que tous les membres de la gauche se décident un à un à s'en aller, nous demeurant là. Il est vrai que Ricard fait bonne garde, et que, les derniers à partir, nous le laissons encore dans le salon, comme le premier huissier de la maison.

4 mars. — Que va-t-il se passer? Jusqu'au dernier moment l'anxiété est grande ; un mot de M. Thiers, une interruption qui l'irrite, peuvent déterminer un orage ou des explications qui provoquent une rupture avec la commission. M. Thiers parle ; il ménage, avec une dextérité merveilleuse, toutes les nuances, couvrant tout du pacte de Bordeaux, et, en définitive, dans la situation présente, indiquant les seules choses à faire. Sans doute, il y aurait mieux à faire, si la monarchie était prête, et il aurait dû contribuer à la préparer ; mais, du moment que, par sa faute, comme par d'autres fautes, on ne peut la réaliser en ce moment, il est certain que les lois constitutionnelles sont la seule ressource, et comme le préambule sur le

pouvoir constituant rend le projet neutre, rien n'empêche plus tard l'Assemblée de constituer, en vertu même de ces lois, la monarchie.

Après le discours, on se presse autour de M. Thiers pour le féliciter; le centre droit est content; la droite est indécise et beaucoup ne veulent pas être rassurés. Une phrase malheureuse sur la fin des travaux de la Chambre, qui semble indiquer la fin de l'année présente, a produit mauvais effet. Baragnon me dit que, si elle n'est pas modifiée, il fera une motion à la tribune. Je m'approche de M. Thiers; j'entends M. Vitet lui dire : « Mon admiration est encore plus grande que ma satisfaction. » Je dis à M. Thiers, en lui serrant la main : « Monsieur le président, je dois vous prévenir qu'il y a dans votre discours une phrase qui inquiète; c'est la phrase sur les élections. — Mais comment! me dit M. Thiers, les travaux mêmes que je demande à l'Assemblée prouvent que je compte sur sa durée. » M. Vitet dit également que cela s'expliquera. J'insiste, en disant qu'il faudra rectifier, parce qu'il pourrait y avoir quelque incident. M. Thiers me dit que ce sera fait, et le lendemain, en effet, on lui fait dire, au *Journal officiel*, que les travaux de l'Assemblée iront aux premiers mois de l'année prochaine. C'est encore insuffisant. Je n'ai dit que ces mots à M. Thiers; je ne l'ai même pas complimenté. Ce qui n'empêche pas que, deux jours après, des journaux d'extrême droite diront : « Nos amis ne sont pas de ceux qui vont serrer les mains à M. Thiers et le féliciter avec MM. de Broglie et de Lacombe. » Quelques jours après, l'*Union* parle de ces royalistes aux noms desquels est accolée la honte, et me cite avec Cumont et Pagès-Duport [1]. Ces deux derniers ré-

1. Pagès-Duport (1823-1884), représentant du Lot à l'Assemblée nationale; il s'inscrivit aux Réservoirs.

pondient. Pour moi, je laisse passer ces vaines calomnies, et je pense à tout ce que M. Berryer a souffert de ce parti.

15 mars. — Exaltation de la droite votant le pour et le contre, etc.

23 mars. — La loi a été votée après des incidents divers[1] : La droite a voté contre ou s'est abstenue, à l'exception de Meaux, Vogüé[2] et quelques autres. Baragnon a voté contre, le regrettant un instant après. Kerdrel s'est abstenu et le regrette : Rességuier de même. Ils tremblent devant l'extrême droite, tout en répudiant ses extravagances.

Mai 1873

Clermont, 3 mai 1873.

.... Les événements électoraux ont causé, malgré tout, ici, une grande impression[3] : elle serait bien plus forte et efficace si un journal était là pour rallier les esprits et les révéler les uns aux autres. J'essaie de profiter de cette disposition pour arriver à cette création ; mais je suis seul ici en ce moment, et c'est un rocher à soulever que d'émouvoir les esprits et les bourses. Je ne désespère pas cepen-

1. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XVI, p. 440, séance du 13 mars. Cette loi comprenait cinq articles ; le premier réglait les rapports de Thiers avec l'Assemblée ; le second le mode de promulgation des lois et consacrait le droit de vote du président ; l'article 3 soustrayait à ce droit le pouvoir constituant de l'Assemblée ; l'article 4 organisait la responsabilité ministérielle ; l'article 5 était relatif à l'organisation constitutionnelle.

2. Vogüé (Léonce, marquis de) (1805-1877), représentant du Cher à la Constituante, à la Législative, à l'Assemblée nationale ; il appartint aux réunions des Réservoirs et Colbert.

3. Le 27 avril, Barodet avait été élu député de Paris par 185,000 voix contre 135,000 à de Rémusat. En même temps, les radicaux étaient victorieux dans les Bouches-du-Rhône, la Gironde, la Corrèze, le Jura, la Marne, la Nièvre, et, quinze jours plus tard, dans le Rhône, le Loir-et-Cher et la Haute-Vienne.

dant, l'occasion est unique. Je suis frappé du langage de gens que j'avais vus, il y a six mois, engoués de la *République conservatrice et de M. Thiers*. L'un d'eux, négociant important, l'un des premiers élus du conseil municipal, qui me disait en octobre : « Il faut marcher avec M. Thiers, » me disait ces jours-ci : « Il faut que M. Thiers « marche avec nous et que les autres s'accordent; j'ai « cru à la République modérée, je reconnais que je me « suis trompé; si M. Thiers ne fait pas de l'ordre carrément, « on ne peut le suivre.... » Chabrol, qui est à Versailles, m'écrit que M. Thiers penche à gauche, « et avec un « aveuglement qui a détaché de lui les plus patients de « nos amis ». Une crise gouvernementale ou ministérielle est donc à prévoir. Mais, pourvu qu'on s'unisse et qu'on soit modéré !

12 mai. — Voilà les élections connues; je regrette bien l'échec de Saint-Marc Girardin en face du succès de Boffinton [1]. Les extrêmes se dressent en face les uns des autres, parce qu'ils apparaissent aux yeux du pays comme des solutions : la politique conservatrice n'en est pas moins une aussi; ce n'est qu'un temps d'arrêt; et quant à la République proclamée, je ne conçois pas qu'on croie à son effet; si j'en juge par mon département, nous ne rassurerions pas un conservateur et nous ne rallierions pas un républicain. Le *Moniteur du Puy-de-Dôme* nous nargue déjà pour le cas où nous ferions ce pas, et le lendemain comme la veille, nous ne serions pas moins des monarchistes. On aura seulement divisé un peu plus les conservateurs, on aura perpétué l'équivoque, puisque le mot de république abrite les nuances les plus contraires, et on aura seulement déplacé la question, en perdant de

1. Boffinton, élu représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée nationale; il siégea au groupe de l'Appel au peuple.

vue le vrai péril et en le montrant là où il n'est pas. Comme si la baisse des fonds, la suspension des affaires, les appréhensions de l'Europe tenaient à ce que les conservateurs ne sont pas assez républicains. Comme si, proclamée, la République n'apporterait pas toujours avec elle l'idée du provisoire. Comme si nous ne voyions pas, dans nos départements, les républicains, même modérés, engagés dans des alliances qu'ils ne rompraient pas parce qu'ils continueraient à se défier de nous et à rencontrer eux-mêmes des défiances parmi les conservateurs. Je ne vois là que la certitude d'une humiliation analogue à celle que M. de Rémusat s'est infligée en affublant tous les costumes, et qui ne serait pas plus fructueuse. Dans la fatale situation qui est faite aux monarchistes, je ne vois à arborer que le drapeau de l'*ordre*, mais bien coupables ceux qui nous empêchent d'en arborer un autre !

18 mai. — M. Thiers, à la veille de la rentrée de la Chambre, a mis au ministère Casimir Périer, remplaçant Goulard, Waddington remplaçant Jules Simon, et Bérenger [1]. C'est la mise en pratique de cette pensée, que toutes les inquiétudes tenaient à ce qu'on n'avait pas affirmé définitivement la république [2]; niaiserie, qui n'avait l'apparence d'une doctrine politique que parce que

1. Sur ces changements ministériels, voir *Notes et souvenirs de M. Thiers*, p. 402-404.

Waddington (1826). En février 1871, il fut envoyé par l'Aisne à l'Assemblée nationale, où il soutint Thiers, qui l'appela à l'instruction publique le 18 mai 1873. Il fut de nouveau appelé à l'instruction publique par Dufaure. Nommé ministre des affaires étrangères le 13 décembre 1877, il devint président du Conseil le 4 février 1879 et tomba, le 27 décembre, sur la question de l'épuration du personnel. Il fut ambassadeur à Londres de 1883 à 1893.

2. MM. Bérenger et Waddington appartenaient au groupe présidé par M. Casimir Périer, lequel avait déclaré ne voir d'autre remède au progrès du radicalisme que la reconnaissance et la pratique de la République conservatrice.

le gouvernement lui donnait la consistance d'une théorie officielle. Le ministère avait d'ailleurs été modifié dans les conditions les moins parlementaires et les plus conformes au gouvernement personnel.

20 mai. — La Chambre a nommé président Buffet; vice-président Goulard ; Larcy a failli l'être contre Martel ; c'est une suite d'échecs pour le gouvernement. Or, M. Thiers s'entête plus que jamais et la majorité est unie et résolue. Mais s'entendra-t-on demain ?

22 mai. — Je dis à M. de Fourtou, passé au ministère des cultes, qu'on ne s'explique pas la retraite de M. de Goulard. « C'est vrai, me répond-il, nous non plus, nous « ne nous l'expliquons pas ; nous ne savons pas pourquoi « il s'est retiré. » Qu'est-ce que des ministres qui, lorsque tous les conservateurs sont préoccupés du départ du ministre qui représentait le mieux leurs principes, ne savent pas, et ne songent pas à savoir ce qui l'a motivé?

Waddington, à qui j'exprimais mon regret de le voir dans cette combinaison, me dit : « Que voulez-vous ? c'est notre « dernière chance pour fonder la république conserva- « trice. Mais je tiens à vous dire que c'est M. Thiers qui « m'a appelé directement. Je ne suis pas entré par l'en- « tremise de Casimir Périer et je n'accepte nullement la « solidarité de ses actes. — Mais, devant le public, vous « l'avez. — Ah ! je le reconnais. » Voilà le régime parlementaire de M. Thiers !

Je vais voir M. Thiers. Il arrive au bout de quelque temps d'attente et me fait passer dans son cabinet. « Eh « bien, Monsieur le président, lui dis-je, nous nous retrou- « vons dans des jours troublés et à la veille de luttes « bien malheureuses. — Oui, j'avais cru, on m'avait pro- « mis un accord, lors de la loi des trente, mais à peine

« était-elle votée, qu'on cherchait à me renverser, en « votant contre moi, dans la pétition pour le prince Napo- « léon. — Mais cette question était née bien avant la loi « des trente ; et on a vivement regretté de ne pouvoir l'é- « carter ; au surplus, les préoccupations sont bien loin de « cette question ; c'est la question sociale qui préoccupe. « — Oh ! on l'a beaucoup exagérée, on a tout exagéré ; les « radicaux ne sont pas ce qu'ils étaient, il y a vingt ans ; « ils ne soutiendraient plus leurs thèses socialistes.... et « puis, je trouve un peu fort qu'on vienne me dire à moi, « qui depuis quarante ans défends les conservateurs, que « je suis avec les radicaux. En 1848, Berryer lui-même ne « disait rien, il a gardé le silence pendant dix-huit mois. « — Je vous demande pardon, je relis ses discours en ce « moment ; il a défendu la loi du 11 mai, et il avait parlé « dans bien d'autres questions. — Enfin, on m'a laissé « seul d'abord, on s'est montré quand j'ai eu engagé les « premières luttes, et maintenant on oublie tout cela. — « On l'oublie si peu, qu'on s'inspire, au contraire, de vos « exemples ; ce que nous vous demandons, c'est de faire « ce que vous recommandiez au pouvoir en 1848, et il est « curieux que vos prétendus amis ne puissent pas précisé- « ment nous adresser de plus grands reproches que de « nous dire : « Vous recommencez la rue de Poitiers, vous « recommencez la campagne réactionnaire de 1848, » c'est- « à-dire la campagne que vous-même avez dirigée. Ils ne « vous louent dans le présent qu'en attaquant votre « passé. Mais Cavaignac, lui aussi, avait vaincu une « insurrection ; cependant vous avez bien accusé sa poli- « tique. — Cavaignac, oui, c'était un honnête homme, mais « il avait des opinions détestables. — Ah ! par exemple, « si vous les jugez telles, comment jugerez-vous celles de « M. Arago et compagnie ? — Vous dites qu'il a réprimé

« l'insurrection, il ne le voulait pas ; il faisait le malade, « nous avons été obligés d'aller le prendre dans son lit. — « En tout cas, votre sévérité pour lui explique la nôtre « pour des hommes qui ne le valent pas. » Il revient encore sur la division en monarchistes et républicains ; c'est son éternelle thèse ; il est pour les opinions moyennes, et comme j'insiste pour lui rappeler que la question est uniquement entre l'ordre et le radicalisme : « Non, non, dit-« il, je ne vous laisserai pas poser la question sur ce ter-« rain.... je connais les choses ; depuis quarante ans, j'ai « tout prévu ; je ne me suis jamais trompé ; j'en sais plus « que vous tous réunis. — Mais enfin, Monsieur Thiers, « Napoléon Ier était un génie incomparable, fallait-il pour « cela qu'on ne lui présentât plus d'observations ? est-ce « qu'il ne s'est jamais trompé ? est-ce qu'un pouvoir n'est « pas souvent aveuglé par son entourage ? Je ne vous le « cache pas, c'est ce que je vois aujourd'hui. » Et comme il me parle encore de la politique moyenne : « Hélas ! nous « en voyons les résultats, lui dis-je. — Comment ! les résul-« tats ! dit-il en bondissant. — Eh oui ! ces élections. — « Ces élections ! mais l'élection de Paris, c'est l'Assemblée « qui l'a amenée par cette absurde loi de Lyon. — Oh ! la « *République française* vous avait signifié qu'elle ne « nommerait pas M. de Rémusat bien avant qu'on ne se « fût occupé de Lyon. Je me rappelle vous l'avoir fait re-« marquer alors. — Oui, je le reconnais, mais on n'eût pas « présenté Barodet, et celui qu'on eût élu aurait eu « bien moins de voix. » Parlant de la candidature de M. de Rémusat, il prétend que le visa mis par celui-ci au bas des affiches de la gauche n'était qu'une formalité légale et n'engageait nullement ses opinions. Puis, revenant à l'Assemblée et répondant aux observations que je lui fais sur le changement des esprits : « Vous êtes l'impopu-

« Lorsque je suis la popularité : le pays est avec moi. — « C'est bien entendu, Monsieur le président, et puis le pays « est avec vous, parce que vous êtes au pouvoir : si vous le « quittez, vous verrez ce qui arrivera au bout de huit jours. « Vous verrez qui ira vous voir place Saint-Georges ; ce « sont ceux que vous regardez aujourd'hui comme vos « adversaires. — Je n'aurai besoin de personne. J'aurai la « majorité, ou plutôt je ne veux rien assurer, je ne veux « pas faire comme vos amis, qui affirment qu'ils l'auront « sans en rien savoir. — Vous avez bien raison : il ne faut « jamais triompher d'avance. — Si vous avez la majorité, « je me retirerai volontiers du pouvoir : ce qui m'affligera, « ce sera de le voir tomber dans les tristes mains qui « l'attendent : il ne se passera pas trois mois avant que « vous ne soyez réduits à demander mon concours. » Je lui cite le mot de M. D., conseiller municipal à Clermont, mot qui résume pour moi la situation. Il y a six mois, il me disait : « Il faut marcher avec M. Thiers. » Aujourd'hui : « Il faut que M. Thiers marche avec vous. »

Notre entretien dure trois quarts d'heure : quoique vif, il est sans aigreur, et au fond assez amical. En le quittant, je lui dis : « Monsieur le président, je tenais « à vous voir : ce sont les jours d'armistice, j'ai voulu en « profiter, mais je suis affligé de cet entretien. » L'homme est aimable, bon enfant, entendant après tout les plus fortes observations avec facilité, malgré ses emportements, mais il est infatué : sa personnalité se dresse entre son esprit et toutes choses ; il ne voit qu'elle et ramène tout à elle. J'oublie que je lui ai dit qu'il y avait une solution naturelle : ce serait de prendre un ministère centre droit et droite modérée et de demeurer au pouvoir ; qu'il aurait encore une forte majorité. J'ajoute que, la veille, j'avais causé dans la soirée avec quel-

ques députés du centre droit et de la droite. C'étaient : Féligonde [1], Flaghac [2], l'Ébraly, d'autres encore, et que tous disaient : « Ah ! s'il voulait changer son ministère, « nous le garderions au pouvoir ; et c'est ce qu'il y aurait « de mieux. » Il paraît s'en défendre. Au fond, il n'est pas à souhaiter qu'il le fasse, car le changement ne serait qu'apparent : il est rivé à la gauche.

On se prépare à la grande bataille de demain. La majorité n'est pas absolument certaine, mais si nous ne l'avons pas, nous en serons bien près et elle nous viendra, le gouvernement ne pouvant marcher sans nous. Les ministres ont un piètre langage.

Le maréchal de Mac-Mahon est très résolu. Il a déclaré qu'il exécuterait la volonté de l'Assemblée, n'y eût-il qu'une voix de majorité.

23 mai. — Discours du duc de Broglie. M. Thiers est présent, contrairement à l'esprit de la loi des trente. Broglie est adroit et modéré, quoique ayant quelques mots terribles. Dufaure faible : il ne sait pas plaider une mauvaise cause.

24 mai. — A neuf heures du matin, première séance [3] ;

1. De Féligonde (1807), représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale ; il siégea à droite.

2. Flaghac (baron de) (1816), représentant de la Haute-Loire à l'Assemblée nationale ; il siégea au centre droit.

3. Le jour de la rentrée, le 19 mai, M. Buffet avait communiqué à l'Assemblée une demande d'interpellation au sujet des dernières modifications ministérielles et de la politique intérieure du gouvernement. La discussion s'ouvrit le 23 mai par un discours du duc de Broglie. Dufaure répondit. Thiers et Casimir Périer parlèrent le lendemain. Ernoul déposa alors l'ordre du jour suivant : « L'Assemblée nationale, considérant que la forme du gouvernement n'est pas en discussion, mais qu'il importe de rassurer le pays en faisant prévaloir une politique résolument conservatrice, regrette que les récentes modifications ministérielles n'aient pas donné aux intérêts conservateurs la satisfaction qu'ils ont le droit d'attendre. » L'ordre du jour pur et simple ayant été rejeté, celui d'Ernoul fut voté par 360 voix contre 344. L'Assemblée décida alors qu'elle tiendrait une nou-

M. Thiers emporté, amer, très mauvais; pas une garantie donnée aux conservateurs. Il résulte de son discours qu'il sera cause du mal. Mauvaise impression sur la Chambre. A deux heures, Casimir Périer lit un discours honnête et prud'homme. Ordre du jour Ernoul. Intervention de Target [1]. Tallon, qui, la veille, me disait qu'il ne fallait pas recommencer le vote de novembre contre M. Thiers, est parmi les signataires. Votes successifs de la majorité. Séance à huit heures trois quarts du soir. A dix heures et demie, Mac-Mahon proclamé. Déjà les conversions commencent. Ricot [2] dit : « Je ne croyais pas que ce fût si facile. » Combarieu [3] : « Que voulez-vous? j'ai soutenu M. Thiers, mais, je le reconnais, vous avez tout fait légalement. » Mazeau [4] (centre gauche) dit à mon frère : « La République est perdue : dans deux mois, nous ne serons pas deux cents à la défendre. » Dans un coin de la buvette, avant la proclamation de Mac-Mahon, je cause avec Broglie du ministère. Il veut les affaires étrangères à cause de Berlin, je l'engage à prendre l'intérieur et à appeler Gontaut aux affaires étrangères, La Bouillerie [5] au commerce.

velle séance le soir. Elle y reçut la démission de M. Thiers et des ministres et elle élut le maréchal de Mac-Mahon président de la République par 391 voix sur 391 votants. La gauche s'abstint. *Ann. de l'Ass. nat.*, t. XVIII, p. 2 et suiv.; *Notes et souvenirs de M. Thiers*, p. 404-410; Falloux, *Mémoires d'un royaliste*, t. II, p. 532-546; *Mémoires de Vinols*, p. 124-133; *Journal et correspondance* de Martial Delpit, p. 261-268; de Meaux, *Souvenirs*, p. 96-103; H. Pessard, *Mes petits papiers*, 2e série, p. 320; de Marcère, *L'Assemblée nationale*, p. 303-332; J. Simon, *Le gouvernement de M. Thiers*, t. II, p. 229-455.

1. Target (1821); élu à l'Assemblée nationale par le Calvados, il détermina la chute de Thiers en faisant voter les quinze membres de son groupe pour l'ordre du jour Ernoul.

2. Ricot (1826), représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée nationale; il prit place au centre droit.

3. Combarieu (1823), représentant de l'Isère à l'Assemblée nationale; il prit place au centre gauche.

4. Mazeau (1825), représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale; il siégea à la gauche républicaine.

5. La Bouillerie (Roullet de) (1822-1874), représentant du Maine-et-Loire à

Ravinel me dit qu'il me met sur la liste et que mon nom sera très populaire dans les rangs du centre gauche ; mais la droite ne considérerait pas du tout ma nomination comme un gage pour elle, et je n'ai pas, d'ailleurs, à refuser une ouverture parfaitement isolée. J'avoue que je n'ai pas songé un instant à moi en tout ceci, et mieux qu'un portefeuille, ce que je voudrais, c'est la force physique et ce courage qui permet d'affronter la tribune et d'y prendre un rôle.

l'Assemblée nationale, où il siégea à l'extrême droite. Le 25 mai 1873, il fut appelé au ministère de l'agriculture et du commerce.

CHAPITRE V

LES DÉBUTS DU PREMIER MINISTÈRE DE BROGLIE

Sommaire : Ministère de Broglie; poursuites contre M. Ranc; funérailles de M. Brousse; travaux de la commission de décentralisation; ajournement des lois constitutionnelles; effondrement de J. Favre; la loi Ernoul; conversations avec le duc Pasquier ; suppression du vocable « sacré » dans la loi déclarant d'utilité publique l'église de Montmartre; prorogation de l'Assemblée.

---

27 mai. — M. Thiers, qui parlait tant de son désir de la retraite, est venu à la Chambre. Je le rencontre dans la galerie des Tombeaux. « Bonjour », me dit-il avec un demi-sourire, mais sans me donner la main. Gambetta annonce son arrivée : la gauche se groupe et applaudit à plusieurs reprises. Après, dans la buvette, Malens dit à un autre : « Eh bien! cela s'est bien passé. » Mais les vrais amis de M. Thiers ont une impression pénible. Waddington me dit que la veille, avec Rémusat, il a tout fait pour détourner M. Thiers de venir. Son entourage l'a emporté. Il va être, dans la presse et à la Chambre, un dissolvant terrible. Comme il a pour les fautes d'autrui une clairvoyance implacable, il pourra être bien dangereux.

29 mai. — Promené avec Mérode. « Comment n'êtes-vous pas ministre ? me dit-il, qui était plus désigné que vous ? -- Mais tout le monde ne pouvait pas l'être ! —

C'est vrai, il était naturel que vous en fussiez, mais il n'est pas étonnant que vous n'en soyez pas. Que va faire la droite ? Il faut qu'on sache si elle a un plan et quel il est? Il faudra bien arrêter quelque chose; elle devrait faire la République, maintenant qu'elle a le pouvoir. »

Puisque je parle de M. de Mérode, je noterai quelques-uns de ses mots. Il en a de nouveaux tous les jours, et qui expriment, sous une forme saisissante et pittoresque, des vérités de bon sens. Il dit que la République est une rente viagère placée sur la tête du comte de Chambord. Le comte de Chambord est comme un évêque *in partibus* qui ne voudrait rentrer dans son diocèse que quand tous ses diocésains feraient leurs pâques. Le comte de Chambord permet le Sénat à ses amis. Ne dirait-on pas, dit Mérode, un évêque qui permet aux fidèles l'usage des œufs?

Juin 1873

9 juin. — Revenu d'Auvergne avec cette double impression : les conservateurs sont contents et en même temps ils craignent que cela ne dure pas. Il faudra faire quelque chose, sinon de définitif, du moins de durable; et si Mac-Mahon convient, ma pensée serait de proroger son pouvoir. En tout cas, si elle ne fait pas de gouvernement définitif, l'Assemblée ne pourra se séparer sans avoir établi pour plusieurs années le pouvoir de quelqu'un.

10 juin. — Interpellation sur la suppression du *Corsaire* et la circulaire Pascal [1]. J'ai vu celui-ci ce matin,

1. Le *Corsaire* ayant ouvert, au sujet de l'élection Barodet, une souscription qui avait un caractère quelque peu révolutionnaire, le gouverneur militaire de Paris avait supprimé ce journal en vertu de l'état de

figure qui ne m'inspire pas confiance. Beulé est accablé sous le poids de la faute commise. Il se défend et faiblement. L'état nerveux l'a dominé et submergé.

Majorité forte. Mais il ne faut pas s'y fier. Comme toutes les divisions latentes se révèlent, c'est comme un bâtiment dont les parties mal jointes menacent au moindre souffle de se séparer. Les légitimistes furieux contre Pascal et saisissant l'occasion de s'en débarrasser. Les orléanistes, mécontents de le voir partir et impatientés de l'empressement des légitimistes. Les bonapartistes prenant en dédain les parlementaires qui se défendent mal, et hâtant de leurs vœux le moment de les remplacer. Près de moi, Raoul Duval, Castellane [1], préparent un ordre du jour qui blâme la circulaire, en exprimant confiance dans le ministère. « Vous allez désorienter la majorité, qui est convenue de voter l'ordre du jour pur et simple, leur dis-je. — Mais non, répliquent-ils, nous ne le voterons pas. » Les bonapartistes sont prêts à en faire autant. Rouher, placé derrière moi, intervient : « On est un homme politique ou on ne l'est pas, leur dit-il, voulez-vous ramener M. Thiers? Nous n'avons pas à nous louer des hommes; on est indigné contre nous dans le cabinet de M. Beulé comme dans celui de M. Pascal, mais avant tout, il faut maintenir le gouvernement; poussons jusqu'au bout la condescendance, je vote l'ordre du jour pur et simple. » Ceci arrête Duval et les autres.

14 juin. — Soirée chez le duc de Broglie. La situation de

siège et comme portant atteinte à l'ordre établi. M. Beulé défendit l'arrêté. Dans sa réponse, Gambetta lut une circulaire de M. Pascal, sous-secrétaire à l'intérieur, où celui-ci demandait aux préfets le prix que les journaux mettraient à aider l'administration. *Ann. de l'Ass. nat.*, t. XVIII, p. 249.

1. Castellane (marquis de) (1844), député du Cantal à l'Assemblée nationale; il siégea à droite.

Beulé est toujours menacée, quoique ses collègues désirent le garder. Il est insuffisant. Mais comme relations je le regretterai fort : c'est le plus aimable des ministres. La *Gazette* l'attaque, ce qui fait bien mauvais effet.

15 juin. — Mon frère a été ces jours-ci voir M. Thiers, il est amer et aigri. Il se défend d'avoir communiqué la lettre de Pascal; il approuve ce qu'on faisait pour la presse, tout en trouvant les procédés maladroits. « Se plaindre qu'on achète les journaux, dit-il, c'est se plaindre que l'on corrompe une fille publique. »

16 juin. — Soirée chez l'amiral d'Hornoy [1]. Je cause avec le duc de Broglie, je l'engage à présenter un projet sur la loi municipale. M. Guizot, lui dis-je, disait, sous l'Empire, que nous n'usions pas de toutes les libertés que nous avions. Je dirai de même au gouvernement qu'il n'use pas de toute sa force. Le pays est partagé entre deux sentiments : le contentement des changements qui sont survenus et l'inquiétude sur la durée du nouveau régime. C'est en affirmant votre force que vous donnerez l'idée de votre durée. Il faut qu'à l'Assemblée, comme au dehors, on sente votre main, votre direction. M. Thiers avait raison de dire que le gouvernement devait être le *leader* de l'Assemblée, seulement il voulait à la fois conduire la droite et la gauche; vous devez être les leaders de la majorité qui vous a élus. N'attendez pas les idées de la commission de décentralisation. C'est à vous à lui porter les vôtres et à lui présenter un projet autour duquel les opinions diverses se réuniront. Il convient de la vérité de ces observations; mais là est le côté faible du cabinet, il n'y a pas une pensée maîtresse et des idées arrêtées.

1. Dompierre d'Hornoy (1816), représentant de la Somme à l'Assemblée nationale; il se fit inscrire à la réunion Colbert et aux Réservoirs.

Chaque ministre va de son côté et attend les impulsions au lieu de les donner.

19 juin. — Débat sur les poursuites de Ranc [1]. Les orateurs sont médiocres à gauche, Cazot, Brisson. Ernoul, un peu intimidé, pas assez l'assurance et l'autorité d'un homme de gouvernement. Depeyre parle après Duvergier de Hauranne, pour couvrir Ernoul. Majorité considérable pour les poursuites. Le centre gauche les vote. Ce groupe est désagrégé et se rapproche du pouvoir; on peut entrevoir le moment où bonapartistes et extrême droite le quitteront.

Soirée chez le maréchal de Mac-Mahon : Rampon, Riotteau, Bertauld, Féray, Max Richard; chaque fois quelques nouveaux adhérents de gauche.

20 juin. — Ce gouvernement serait très fort, si la force des hommes égalait celle de la situation. Au centre droit on discute la question de savoir si on scindera la loi municipale. Giraud [2], Tallon, soutiennent l'idée de décider d'abord la nomination des maires. Je fais observer que, quoi qu'on décide, on ne peut nommer les maires avant d'avoir refait les listes électorales et renouvelé les conseils. Se garder de cette ardeur à tout centraliser, après cette ardeur d'il y a deux ans à tout décentraliser. En conversation, je propose ce biais, qui paraît assez généralement accueilli : le conseil municipal et les plus imposés, présentant trois ou cinq candidats pouvant être pris en dehors du conseil

1. Le 12 juin, M. Buffet avait donné communication à la Chambre d'une lettre par laquelle le général de Ladmirault, gouverneur de Paris, demandait à l'Assemblée nationale l'autorisation de poursuivre M. Ranc, député, sous l'inculpation de participation à l'insurrection. L'autorisation fut accordée par 420 voix contre 135.

2. Giraud (1827-1880), représentant de la Vendée à l'Assemblée nationale; il fit partie de la réunion Saint-Marc Girardin.

unicipal, parmi lesquels le gouvernement choisirait. Aujourd'hui a eu lieu l'enterrement civil d'un député l'Aude, M. Brousse [1]. En apprenant ce que serait cet terrement, le bureau de la Chambre a décidé qu'il n'acmpagnerait pas le convoi. M. Buffet s'est prononcé très ergiquement dans ce sens. Un ordre conforme a été nné au détachement de cuirassiers; le bureau et les solts, à la levée du corps, ont pris un chemin opposé à lui du convoi.

Le Royer dépose une demande d'interpellation sur un rêté du préfet de Lyon relatif aux enterrements civils [2]; pisode de Versailles y sera mêlé. La conduite du bureau les instructions données aux troupes sont irréproables. On ne peut empêcher ces enterrements civils; ais on n'a pas le droit d'exiger que les représentants de France, que nos soldats, dans lesquels le sentiment reieux fortifie la discipline, viennent rehausser de leur ésence des manifestations qui sont un outrage non pas alement à tel ou tel culte, mais à la croyance en Dieu dans l'âme immortelle.

21 juin. — Commission de décentralisation. Nos séances tiennent chaque jour. Aujourd'hui vient Beulé, mistre de l'intérieur. Arrivés de bonne heure ensemble, us causons, avant la séance, de la loi municipale. Je lui nouvelle ma prière instante de parler au nom du gournement, avec décision, à la Chambre. Si le gouvernent n'a pas des idées arrêtées et ne les exprime pas,

Brousse (1811-1873), représentant de l'Aude à l'Assemblée nationale; il lt inscrire à l'Union républicaine. Ses obsèques purement civiles donent lieu à l'incident raconté ici et à une interpellation.

Le préfet de Lyon, voulant réprimer les manifestations tumultueuses it beaucoup d'enterrements civils avaient été l'occasion, avait arrêté les inhumations qui se feraient sans l'assistance d'aucun culte ne irraient avoir lieu après sept heures du matin.

nous tournerons dans un cercle sans fin. Un gouvernement doit être le chef de la majorité qui l'a élu. Il écoute d'un regard vague, comme un observateur indifférent. Son esprit semble à l'état d'interrogation perpétuelle. Il me parle de la loi que le gouvernement s'est faite de respecter les opinions de la Chambre et de ne pas troubler la majorité. Nous entrons dans la commission; il propose ses vues timidement, comme un homme qui marche en pays inconnu, qui craint de trop préciser les choses de peur de se tromper. Toute opinion exprimée lui semble nouvelle et il est sans défense contre elle. La commission, après son départ, vote sur les différents points qu'il a touchés, et en sens contraire à celui qu'il a indiqué. Il avait demandé notamment que la commission présentât isolément le titre relatif à l'électorat municipal, pour qu'on pût le discuter avant les vacances. Sous prétexte qu'il faut présenter un tout, et sans se préoccuper de savoir si le temps ne manquera pas pour cette œuvre, on décide que la commission ne soumettra à la Chambre que le projet complet. La droite et Target soutiennent cette idée, appuyés par Bethmont [1], Lucet [2], Magnin [3], Lenoël [4], de la gauche, qui n'ont qu'une idée, faire ajourner la loi et réduire la commission à l'impuissance. Bethmont me dit en riant : « Il faut avouer que vos amis ne sont pas intelligents. Ah! mais non. C'est la répétition de ce que j'ai vu à la commission des trente. »

1. Bethmont (1833-1889), représentant de la Charente à l'Assemblée nationale; il siégea au centre gauche; puis devint premier président de la Cour des comptes.

2. Lucet (1816-1883), représentant de l'Algérie à l'Assemblée nationale; il prit place à gauche.

3. Magnin (1824), représentant de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale; il prit place à gauche.

4. Lenoël (1827-1895), représentant de la Manche à l'Assemblée nationale; il prit place au centre gauche.

22 juin. — Octave de la Fête-Dieu. Le temps splendide permet la procession qui n'avait pas eu lieu dimanche dernier. Beaucoup de députés marchent derrière le saint Sacrement. Les rues de la Paroisse, la Pompe, les Réservoirs sont non seulement tendues, mais ornées avec un soin qui montre l'accord de la population avec l'inspiration de la cérémonie. Essayez donc des enterrements civils au milieu de ces démonstrations. Essayez surtout de remplacer les fêtes de la religion pour élever un peuple, pour unir les âmes dans un seul sentiment, pour inspirer à toute une population l'impression vive du bien.

Le soir, je dîne chez Cumont avec Beulé, Ernoul, Desseiligny, M. et Mme de Meaux, Sugny, M. et Mme de Saint-Pierre, Joubert. Fête splendide au parc, illumination du bassin de Neptune.

23 juin. — Discussion à la Décentralisation. Bocher défend avec vigueur et un vrai langage politique la nomination des maires par le gouvernement; Raudot [1], avec une chaleur concentrée, l'élection. Ce vieillard a vraiment des accents éloquents et d'une saveur antique, en s'élevant contre la mobilité des hommes et contre la vaine ambition des gouvernements qui croient trouver une force dans une concentration mensongère de tous les pouvoirs. Plusieurs projets se produisent : celui de Decazes, celui du marquis d'Andelarre [2]. Le mercredi 25, M. Raudot m'invite à exposer le mien; c'est la nomination par le gouvernement, sur une liste de cinq candidats, dressée par le conseil municipal, assisté des plus imposés, les candidats pouvant être pris en dehors du conseil. J'expose

1. Raudot (1801-1879), représentant de l'Yonne à l'Assemblée nationale; il siégea à droite.

2. Andelarre (marquis d'), représentant de la Haute-Saône à l'Assemblée nationale, membre du centre droit.

que, sans être engagé personnellement sur le principe de la nomination, j'ai souci de la dignité de la commission et de la Chambre. Je reconnais, et j'ai souvent répété cette idée, qui maintenant circule sur bien des lèvres, que je comprendrais que le gouvernement nous présentât une loi politique et temporaire, appuyée sur les faits dont ses agents lui font le rapport, sur la mission que nous lui avons confiée, et lui donnant, jusqu'à ce que nous ayons fait une loi complète et organique, le droit de nommer les maires. Mais cette loi, le gouvernement seul peut nous la présenter, je la voterais parce que j'ai confiance en lui. Cela est très parlementaire ; c'est ce qui se passe en Angleterre, lorsqu'on suspend une liberté. Mais ce n'est pas à une commission instituée pour préparer des lois organiques, à préconiser des mesures de ce genre. Si cette loi ne nous est pas présentée, j'offre mon avis comme une transaction. Il rattache le maire au gouvernement en lui donnant le droit de nomination. Mais il rattache le maire à la commune, en obligeant le gouvernement à le choisir sur une liste de candidats. D'un autre côté, si on oblige le gouvernement à prendre le maire dans le conseil, c'est un droit souvent illusoire et dangereux ; si on lui donne le droit de le prendre à lui seul en dehors du conseil, c'est un droit abusif. Et cependant, il peut être nécessaire de le prendre en dehors du conseil ; je réponds aux deux objections, en donnant au gouvernement le droit de prendre le maire en dehors du conseil, mais à la condition qu'il lui ait été désigné par les hommes de la commune, conseillers municipaux ou plus imposés. L'introduction des plus imposés est le point de départ d'une réforme qui se développera dans nos lois électorales ; le suffrage universel représente une grande force : le nombre ; il lui faut faire sa place, mais non lui donner

tout. Entre le gouvernement et le suffrage universel, il y a souvent un antagonisme trop absolu. Tantôt on donne tout à l'un, tantôt tout à l'autre. Si le suffrage universel opprime le gouvernement, c'est la perturbation; si le gouvernement domine le suffrage universel, c'est le despotisme. Il faut placer entre ces deux forces des pouvoirs intermédiaires, qui soient des tampons, qui empêchent à la fois les chocs où tout se brise, et les rapprochements où l'un des deux éléments absorbe l'autre. Ces forces, ce sont les intérêts, les agrégations, etc.; les plus imposés sont une de ces forces. Je veux armer le pouvoir sans désarmer la société. Ce n'est pas une chose inouïe en France qu'un changement de gouvernement; prenons garde qu'en armant jusqu'aux dents le pouvoir, qui est nôtre, nous pouvons nous désarmer absolument vis-à-vis du pouvoir de demain, qui sera peut-être notre ennemi. Maintenons une réserve de forces conservatrices, de forces indépendantes qui soient notre refuge et notre rempart pour le jour où une nouvelle révolution aurait mis au pouvoir nos ennemis. D'ailleurs, pas de pouvoirs absolus, des forces qui se contrôlent et se pondèrent les unes les autres. Voilà la vérité politique, que déjà nous avons appliquée dans la loi du jury, dans la loi d'enseignement, etc. On m'écoute avec attention et beaucoup avec faveur; l'amendement est rejeté par douze voix contre dix, mais on ne s'accorde sur aucun, et si, comme pour d'autres, on eût voté au scrutin secret, il est à peu près sûr qu'on l'eût adopté. Moment de découragement de la commission quand on voit tous les amendements successivement rejetés. Scène émouvante.

27 juin. — Vendredi, les trois ministres, Broglie, Batbie et Beulé, ont une conférence avec le bureau de la commission dont je fais partie. Mon amendement, recom-

mandé par le bureau, a surtout attiré l'attention du gouvernement, qui l'adopterait, mais sans les plus imposés, c'est-à-dire sans l'élément qui le corrige. J'explique bien encore que je voterais une loi politique et je fais en quelque sorte le thème de ce que le gouvernement pourrait dire pour la justifier. Mais rien n'est proposé, et Broglie me dit qu'Ernoul s'oppose à toute loi de ce genre.

28 juin. — Nouvelle réunion de la commission de décentralisation. Broglie et Beulé viennent. Broglie, tout en faisant part de l'opinion des préfets sur la nécessité de nommer les maires, dit que le gouvernement est indécis, comme la commission, et demande le renvoi après les vacances, l'électorat municipal étant seul voté maintenant. La motion est votée après un débat assez vif, Amédée Pontalis, Brun, etc., votant avec la gauche. Mais l'indécision du ministère produit une impression pénible. « Nous attendions l'opinion du gouvernement, dit Jouve-« nel [1] ; son opinion, c'est qu'il n'a pas d'opinion. »

30 juin. — On commence à croire que la discussion des lois municipales ne viendra pas du tout et que l'Assemblée ne tardera pas à se séparer. Les esprits sont fatigués; heaucoup de députés partis; bancs dégarnis, surtout à droite. Comment engager, dans ces conditions, la discussion la plus grave, cette grande bataille sur l'électorat?

Réunion du centre droit. On y parle des lois constitutionnelles, dont M. Dufaure doit demander la mise à l'ordre du jour. La réunion se prononce contre l'ajournement. Je vote dans ce sens, sans ajouter à la décision qui

1. Jouvenel (baron de) (1811-1886), représentant de la Corrèze à l'Assemblée nationale; il siégea à droite.

sera prise autant d'importance que le font d'autres personnes. Tout dépend de la façon dont on présentera les choses. Ce qui fait qu'on sent, sous cette question d'ajournement, gronder une sourde tempête, c'est que ceux qui le repoussent veulent nettement faire des lois constitutionnelles, c'est que la plupart de ceux qui le réclament repoussent au fond ces lois, et que, pour eux, l'ajournement c'est le rejet. Cependant, même au centre droit, on est divisé. Le soir, chez le maréchal, Deseiligny, Drouin, président du tribunal de commerce, etc., s'en entretiennent. Deseiligny, appuyé par les deux autres, dit que le monde des affaires redoute ce débat et voudrait l'ajournement. Je dis que, dans ce cas, l'ajournement devrait être demandé, ou par Deseiligny ou, s'il ne veut pas parler comme ministre, par un député s'étant formellement engagé pour les lois constitutionnelles. Il avait cité Baragnon ou Kerdrel; je les récuse, parce qu'on les soupçonnerait de vouloir faire rejeter les lois. Il faut un député qu'on ne puisse soupçonner de cette arrière-pensée. Autrement, vous provoquerez la lutte en voulant l'éviter. Matthieu-Bodet [1] serait un bon introducteur de la question. Broglie me dit que le cabinet attendra la décision de la Chambre : « Nous sommes les chiens du berger; nous veillons autour du troupeau, mais nous ne le conduisons pas. — Pardon, lui dis-je, je l'admets pour les lois constitutionnelles, il est peut-être bon que vous montriez, sur ce point, qu'à la différence du précédent gouvernement, vous n'entendez pas peser sur l'Assemblée, dont la souveraineté doit rester entière. Mais sur les questions politiques, comme la question municipale, vous devez con-

1. Matthieu-Bodet (1816), député de la Charente à la Constituante, à la Législative et à l'Assemblée nationale, où il siégea au centre droit. Il fut ministre des finances du 20 juillet 1874 au 10 mai 1875.

duire l'Assemblée, prendre la tête, et on vous reproche de ne pas le faire. » Il en convient, et dit que, sans Ernoul, il eût proposé une loi sur la nomination des maires.

Juillet 1873

1er juillet. — Deseiligny me dit que mon amendement sur la nomination des maires avait été vivement soutenu dans le conseil; Magne et lui, Deseiligny, l'appuyaient; Matthieu Bodet, et au dehors du Parlement M. de Parieu [1], sont pour lui. M. Thiers vient à la séance avec M. Dufaure. La question ne sera posée que demain. L'ajournement prend le dessus dans la majorité; mais l'effacement du ministère en toutes choses fait mauvaise impression.

Dîné chez Récamier. Lemercier me dit qu'à Saintes, les vingt-sept plus imposés sont venus très exactement, pour une loi sur les dépenses faites par les communes pour les mobilisés, loi qui prescrivait partout l'intervention des plus imposés. Ils paraissaient contents d'avoir été appelés à voter et à vérifier la loi.

2 juillet. — Le ministère s'est relevé; après de nouveaux pourparlers, le centre droit et la droite se sont mis d'accord pour consentir à l'ajournement, avec époque déterminée, soit le mois qui suivra la rentrée. Dufaure pose la question assez longuement et avec peu d'habileté [2]. Trait mordant contre Target. Leurent [3] répond très

1. De Parieu (1815-1893), député à la Constituante et à la Législative. Il fut ministre de l'instruction publique du 31 octobre 1849 au 13 février 1851. Il fut, après le 2 décembre, président de la section des finances du Conseil d'État, puis vice-président de cette assemblée; dans le ministère Ollivier, il eut le rang de ministre présidant le Conseil d'État.

2. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XIX.

3 Leurent (1813-1883), représentant du Nord à l'Assemblée nationale; il siégea à droite.

bien au nom de l'intérêt des affaires. Gambetta reprend sa vieille thèse contre le pouvoir constituant de la Chambre. Broglie réplique à merveille, avec sobriété, mesure et autorité. La majorité est enchantée, sauf l'extrême droite, Grasset [1], du Temple [2], etc., qui ne voient que l'échéance déterminée par les lois constitutionnelles. A leur point de vue, ils n'ont pas tort, et Say est bien maladroit en ne se ralliant pas, au nom du centre gauche, à l'ordre du jour proposé par Leurent. La Chambre adopte cet ordre du jour [3] et la manœuvre du centre gauche, menée, dit-on, par M. Thiers, ne sert qu'à fortifier le cabinet.

3 juillet. — Dîné à Trianon chez le duc de Broglie, son frère, l'abbé, sa belle-fille, son fils, M. de Sahune, ancien député, Grivart, Ancel, Depeyre, Buisson. Le salon au rez-de-chaussée donne sur les jardins, dont la vue surprend et charme à l'entrée. Il ne croit pas que l'Assemblée veuille faire les lois constitutionnelles à la rentrée; il pense qu'on se contentera de prolonger de cinq ans les pouvoirs du président, et de deux ans ceux de la Chambre. Il dit que Mac-Mahon est un vrai roi constitutionnel, donnant son avis, et toujours juste, mais ne l'imposant pas, sauf dans les choses où il a pleine compétence. Le soir, je vais chez Deseiligny et le président. Soirée magnifique à la présidence : les princes d'Orléans, le duc de Nemours en grand uniforme, le duc d'Aumale en petite tenue. Le duc de Nemours prie le maréchal de le présenter au maréchal Canrobert qui venait d'adresser la même

1. De Grasset (1821), représentant de l'Hérault à l'Assemblée nationale; il prit place à droite.

2. Du Temple (1823), représentant de l'Ille-et-Vilaine à l'Assemblée nationale; il siégea à l'extrême droite.

3. Cet ordre du jour demandait d'ajourner à un mois après la rentrée la nomination des commissaires demandée par M. Dufaure.

demande par rapport au prince. Emphase de Canrobert. Comme le duc lui dit : « Vous avez fait de grandes choses. — Ah! Monseigneur, j'ai fait comme le centurion de l'Évangile à qui l'on dit : va! et il y va. »

4 juillet. — Il est probable qu'on ajournera la loi municipale. Le centre droit voudrait que le gouvernement demandât la nomination des maires. Beulé dit qu'à l'unanimité, le conseil des ministres a déclaré qu'on ne proposerait rien en ce moment, les préfets disant qu'on ne pouvait donner le droit de nommer les maires avant d'avoir fait la loi municipale, et cette loi ne pouvant être faite dans les dispositions actuelles de l'Assemblée.

Aujourd'hui, mauvaise séance. Discussion sur la façon dont l'Assemblée assistera à la revue donnée pour le shah de Perse. Demande d'interpellations sur l'état de siège. Le gouvernement ne bouge pas. L'interpellation est renvoyée au 15 novembre. Très mauvaise impression produite par l'effacement du gouvernement [1].

8 juillet. — Le shah vient à Versailles, il va d'abord rendre visite au président de l'Assemblée, puis au président de la République. L'impression générale est qu'il a la figure fausse et mauvaise. Tous ces Persans ont une démarche singulière. Le soir, splendide spectacle de l'illumination de Neptune. Je le vois des fenêtres de l'appartement d'Anatole des Glajeux, où s'est rendue une société nombreuse : la comtesse de Montalembert et ses filles. La grande comtesse toujours royale beauté. Je me rappelle les jours où, jeune homme, je l'admirais.

20 juillet. — Je rentre du Puy-de-Dôme appelé par des dépêches de Chabrol qui me mandait pour la discussion des interpellations. La gauche, en effet (Jules Favre, Le Royer),

1. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XIX, p. 99.

a déposé une demande d'interpellation sur la politique intérieure; on dit que M. Thiers, après l'avoir conseillée, voudrait qu'on la retirât. Toujours est-il que le centre gauche la blâme et que plusieurs signataires se sont retirés.

21 juillet. — C'est J. Favre qui développe l'interpellation [1]. Il excite dans l'Assemblée un sentiment d'horreur [2] qu'il ne m'inspire pas; je lui crois d'immenses lacunes, avec certaine capacité d'élans généreux. Je le compare à ces édifices en ruines dans lesquels on voit quelque belle ogive à demi brisée, quelque reste de dessin grandiose, mais sans rien qui tienne, sans un ciment solide où l'on puisse s'appuyer, avec des vides immenses comme des oubliettes. On le croit systématiquement faux, venimeux, méchant; je ne lui impute pas cette suite dans la perversité. Il commence au milieu d'un grand silence, et on voit à droite des efforts résolus pour dominer les impressions qui fermentent sous sa parole. Comme ce silence l'importune, il accentue son langage; il parle justice, morale, autorité, toutes choses qui, dans sa bouche, hurlent comme un scandale, et on voit à la houle frémissante que le moment est proche où la digue rompra sous l'indignation. C'est fait! la patience est à bout, et les interruptions, une fois déchaînées, se croisent comme des flots en furie. A un moment, Gavini [3], Abattucci [4], sont hors d'eux-mêmes, c'est un débordement d'injures qu'il feint de ne pas entendre, car toutes sont telles, qu'on ne les pourrait venger que dans le sang.

1. *Annales de l'Assemblée nationale*, t. XIX, p. 216.
2. Un procès récent, en révélant la vie privée de M. Favre, avait laissé les plus tristes impressions.
3. Gavini (1820), représentant de la Corse à l'Assemblée nationale; il fut un des chefs du parti bonapartiste.
4. Abattucci (1816), représentant de la Corse à l'Assemblée nationale; il se fit inscrire au groupe de l'Appel au peuple.

Le duc de Broglie monte à la tribune, on lui crie de ne pas répondre, et peut être est-il tenté d'écouter ce conseil. Chose impossible. Le public ne comprendrait pas ce silence. Le discours est faible ; impression pénible quand il dit qu'il ne s'adresse qu'à la majorité du 24 mai. Mais cette majorité, il faut la grossir, et comment y arriver si on exclut de sa réponse ceux qui n'en étaient pas? Le vieux colonel Rampon, poussé par ses entours, proteste. Le mot conservateur revient sans cesse dans la bouche du duc; on le voit s'annoncer avec terreur, et à chaque fois qu'il est répété, il y a une souffrance dans la majorité. Il paraît que le duc a veillé cette nuit sa belle-fille très malade. L'inexorable politique ne s'arrête pas à ces tristesses privées. Majorité forte néanmoins [1]. Et M. Thiers qui niait cette majorité, et qui épuisait trois heures d'éloquence pour arriver à en obtenir une moindre !

23 juillet. — Discussion de la loi Ernoul sur les poursuites contre les journaux [2]. Brun, très vif et impertinent pour Gambetta, bien qu'à la fin il essaie d'atténuer ses paroles, Bethmont se plaint du silence du ministère. Ernoul s'approche de la tribune. Buffet [3] hésite à lui don-

1. 338 voix contre 263 votèrent l'ordre du jour du général Changarnier : « L'Assemblée nationale, confiante dans la politique du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

2. Cette loi n'avait qu'un article ainsi conçu : « La commission de permanence exercera, pendant les vacances de l'Assemblée nationale, le droit qui est attribué à l'Assemblée elle-même par l'article 2 de la loi du 26 mai 1819. » Ce droit consistait à autoriser les poursuites pour délits d'offense commis contre l'Assemblée nationale. La loi Ernoul fut votée par 383 voix contre 254.

3. Buffet (1818-1898) ; les Vosges l'envoyèrent à la Constituante. Il fut appelé au ministère de l'agriculture et du commerce. Réélu à la Législative, il redevint ministre. Il fut, avec E. Ollivier, un des inventeurs de l'empire libéral. Il reçut le portefeuille des finances dans le cabinet du 2 janvier 1870. Il donna sa démission le 2 avril, quand fut décidé le plébiscite. Les Vosges l'envoyèrent à l'Assemblée nationale, qui l'appela à la présider le 4 avril 1872, fonction qu'il conserva jusqu'au 10 mars 1875. A cette date, il fut appelé à la présidence du Conseil.

ner la parole. Ernoul reste au pied de la tribune le visage troublé, l'œil plein d'un éclat fauve et comme chargé de la foudre oratoire. Il parle avec grand talent. On sent l'âme. Belle manière de dire. Il fait certainement penser à Berryer.

24 juillet. — Deux conversations avec le duc Pasquier. Comme hier matin avec Decazes, je résume ma pensée sur l'œuvre de la rentrée en ces deux termes : faire, si nous le pouvons, du *définitif*, c'est-à-dire la monarchie; sinon faire quelque chose de *durable*, c'est-à-dire un gouvernement établi pour quelques années et une organisation destinée à le soutenir; des lois constitutionnelles avec une prolongation des pouvoirs du maréchal ou du chef du pouvoir qu'on aura désigné. C'est l'avis de Pasquier, comme de Decazes. Je parle à Pasquier des cancans des journaux sur sa prétendue brouille avec le duc de Broglie, sur ses alliances contre le ministère avec le centre gauche, etc. Je lui dis qu'il faut éviter tout ce qui pourrait donner prétexte à de pareils bruits et saisir toute occasion de les démentir par son attitude. Il accueille bien mes observations, ne se méprenant pas, je le crois, sur mon sentiment; mais, au fond, il est impatienté, et avec sa vivacité habituelle, il s'emporte peu à peu contre le cabinet et m'ouvre son cœur.... On ne l'a pas consulté pour former le gouvernement nouveau; une fois formé, on lui a demandé son concours. Il ne l'a jamais refusé ni au centre droit, comme président, ni, il y a deux jours, en signant l'ordre du jour de confiance; mais il y a terme à tout, on ne le consulte sur rien, et quand on est embarrassé, on s'adresse à lui. En même temps, on laisse dire, dans les feuilles bonapartistes, que son exclusion du cabinet a été une condition *sine qua non* du concours des bonapartistes. Cela ne peut durer ainsi. Broglie, qu'il a surtout en vue,

a tout supporté pour entrer au ministère,.... aujourd
il craint de faire un pas, de peur d'en sortir.

25 juillet. — Le lendemain, dans la réunion du bur
il me reprend encore sur le même sujet. « Je reçois
dit-il, des propositions du centre gauche, du centre d
d'une partie de la gauche et on me promet 400 voi
je veux rompre avec les tendances cléricales et trop
plaisantes pour les bonapartistes du cabinet. Je ne
pas, j'ai dit que, si le cabinet versait trop du côté
bonapartistes, je me prononcerais contre lui; mais j
cède pas.... » Je lui dis qu'il faut se défier des gens
jouent auprès de lui le rôle de *tentateurs*, comme ils
joué auprès de M. Thiers; ils veulent se servir de
nom et de sa grande situation; c'est à lui à ne pa
aider, non pas seulement par une adhésion, mais par
plaintes jetées à des indiscrets qui ne sauraient qu
répandre et les envenimer. Il continue, en me di
qu'il n'en continue pas moins son rôle de conciliatio
est question, ceci en confidence, d'un voyage du com
Paris à Frohsdorf; il y pousse beaucoup et doit dîn
soir avec deux des princes pour en conférer. Mais on
faire la chose en secret et soudain, pour que le com
Chambord n'ait pas le temps de faire un manifeste
comme précédemment, arrêterait tout. On aura ainsi
tous les bons procédés de son côté; si on échoue, on
dégagé et il faudra faire du *durable* comme nous disi
ne pouvant faire du définitif.

26 juillet. — Discussion sur l'église de Montmart
Sacré-Cœur [1]. L'*Union* attaque très violemment les d
tés qui ont signé un amendement tendant à effacer le

1. Le 5 mars 1873, Mgr Guibert, archevêque de Paris, avait écrit a
nistre des cultes, lui demandant d'associer l'Assemblée nationale à l'
de Montmartre. M. Batbie présenta alors un projet de loi accord

cables de la loi. Exaspération de Depeyre ainsi attaqué. Mais quelle politique de dénoncer et de tourner ainsi contre soi tous ses amis!

Les vacances sont ouvertes, je remarque que les bonapartistes insistent beaucoup dans leurs journaux sur la nécessité de faire du définitif. Il est possible que, d'ici à la rentrée, le mouvement des esprits se développe assez pour rendre bien insuffisante une solution temporaire comme celle de la prolongation des pouvoirs; solution qui pourtant, en l'absence d'une monarchie, me semble la meilleure avec des lois constitutionnelles.

Lettre du comte de Chambord à Cazenove [1]; c'est un parti pris de défier la société actuelle et de s'aliéner même les amis. De pareilles lettres sont, pour les feuilles légitimistes de province, le signal d'un nouveau débordement d'attaques contre les modérés; j'en ai la preuve dans notre *Gazette d'Auvergne;* et cependant le comte de Paris s'est décidé à la grande démarche; je crois qu'il a bien fait.

déclaration d'utilité publique à la construction de l'église du Sacré-Cœur. Le 11 juillet, M. Keller avait déposé un rapport concluant à l'adoption du projet de loi avec la rédaction suivante : « Est déclarée d'utilité publique, la construction de l'église que l'archevêque de Paris propose d'élever sur la colline de Montmartre, en l'honneur du Sacré Cœur. » Après des pourparlers, on décida de supprimer le vocable du Sacré-Cœur. *Vie du cardinal Guibert*, par Paguelle de Follenay, t. II, p. 589 et suivantes.

1. « Frohsdorf, 28 juillet 1873.

« J'achève à l'instant même, mon cher Cazenove, dans le *Journal offi-* « *ciel*, la lecture de la séance du 24 juillet.

« Vous me connaissez trop pour attendre de moi une phrase banale sur « votre énergique insistance dans la mémorable lutte dont vous êtes sorti, « comme à Patay, le glorieux *vainqueur*.

« Je vous félicite, je vous remercie et je vous embrasse, heureux d'a- « jouter au témoignage de votre conscience celui de mon admiration et « de ma vieille amitié. »

« HENRI. »

Dans la séance du 24 juillet, Cazenove de Pradine avait demandé que l'Assemblée se fasse représenter à la cérémonie de la pose de la première pierre de l'église du Sacré-Cœur de Montmartre. Sa proposition avait été repoussée par 262 voix contre 103. *Ann. de l'Ass. nationale*, t. XIX, p. 417.

Pasquier m'en avait prévenu confidentiellement à Paris, en ajoutant qu'on voulait faire le voyage soudain, pour éviter une nouvelle lettre jetée à la traverse. On n'aura pas évité la lettre à Cazenove.

J'ai peine à me figurer ce que pourra être cette session.... Aujourd'hui, les conjectures sont prématurées, mais autant j'étais porté, il y a quelques mois, pour une organisation constitutionnelle des pouvoirs, autant je crains maintenant que ces expédients ne soient insuffisants et que l'idée d'une solution définitive, ayant été, dans un sens ou dans l'autre, évoquée devant le pays, il ne devienne difficile de le ramener à l'intelligence et à l'acceptation d'une combinaison temporaire; le résultat ne m'effraierait pas si la solution était prête et facilitée par tous; mais comment espérer que le comte de Chambord sorte de son attitude!

Il est difficile d'espérer qu'une fusion complète puisse en résulter dans un pareil état d'esprit. Du moins, le comte de Paris aura mis de son côté tous les procédés et enlevé prétexte aux calomnies. Pour peu que son cousin continue, il facilitera lui-même une transition aux royalistes comme Depeyre, Baragnon, etc., qui, déjà exaspérés de l'article de l'*Union*, doivent être révoltés de l'encouragement indirect que lui donne le prince. La partie était pourtant bien belle, et je crois que la royauté, autrement représentée, était facile à rétablir, car il me paraît chaque jour plus certain que le mouvement qui se prépare vers une solution définitive trouvera dans les lois constitutionnelles une satisfaction bien insuffisante.

CHAPITRE VI

L'ÉCHEC DE LA CAMPAGNE MONARCHIQUE

SOMMAIRE : Visite du comte de Paris au comte de Chambord; la situation; espérances; réunion royaliste du 25 septembre; réunion du 4 octobre; la commission des Neuf; réunions du 22 octobre; le procès-verbal du centre droit est démenti; inquiétudes; la lettre du 27 octobre; impressions.

Août 1873

7 août. — Visite du comte de Paris à Frohsdorf. Pasquier avait raison, la chose a été préparée directement et soudain réalisée. Le comte de Chambord n'a appris le projet de son cousin que quand celui-ci était à Vienne. Vanssay [1] a été chargé de régler avec le prince les formules de la visite. Il paraît qu'on a été d'une grande condescendance pour les additions et les suppressions qu'a réclamées le comte de Paris. Mais le comte de Chambord a affecté de ne point toucher un mot de politique. Le comte de Paris lui ayant dit qu'il n'avait pas la prétention de lui donner des conseils, mais qu'il était bien sûr que son cousin aurait pour ses idées le même respect qu'il aurait pour les siennes, le comte de Chambord n'a rien répondu [2].

1. Vanssay (comte de), après avoir fait partie à Paris du bureau de M. le comte de Chambord, il était devenu un des hôtes habituels de Frohsdorf.
2. *Le comte de Paris*, par le marquis de Flers, p. 175 et suiv. *Le duc*

Les républicains et les bonapartistes consternés par cet événement; ils croient déjà la monarchie faite. Jozon [1] disait à d'Haussonville : « Oui, vous ferez la monarchie, « je ne lui ferai pas d'opposition systématique, mais je « m'ensevelirai dans ma douleur. » Schérer [2] à Dufeuille [3] : « Oui, vous ferez la monarchie, mais vous verrez trois « mois après. » Les *Débats* opèrent peu à peu leur évolution. Article de J. Lemoinne [4] disant aux radicaux : « Dé- « fendez la république, nous vous regarderons faire.... » Puis, disant que le comte de Chambord est le seul roi, mais qu'il dépend de lui de rendre la monarchie possible. Broët [5], du centre gauche, dit que lui et ses amis se rallieront à la monarchie avec le drapeau tricolore, et il désire qu'on s'y puisse rallier. Gavini en conférence avec Gambetta ; les journaux bonapartistes empruntant contre l'Assemblée et contre la fusion le langage des radicaux. J'estime de six cents à six cent cinquante voix la majorité pour une telle combinaison. - Mais si le comte de Chambord n'accepte pas le drapeau, je n'estime pas la majorité des votants à plus de cent cinquante ou deux cents voix et, malheureusement, on a le plus grand doute sur son acceptation. Quelle responsabilité il assume s'il rend la monarchie impossible ! Un retour à l'idée d'une prolongation des

d'Aumale, par Ernest Daudet, p. 268; *Notes et souvenirs du marquis de Dreux-Brezé*, p. 87 ; Daudet : *La vérité sur l'essai de restauration monarchique*, p. 1 et suiv.; Chesnelong : *La campagne monarchique d'octobre 1873*, p. 1.

1. Jozon (1836-1881). La Seine-et-Marne l'envoya à l'Assemblée nationale. Il fit partie de la gauche.

2. Schérer (1815-1889). Le département de Seine-et-Oise l'envoya à l'Assemblée nationale ; il y siégea au centre gauche.

3. Dufeuille, ancien rédacteur des *Débats*, devint chef de cabinet de M. Buffet et fit partie du bureau de M. le comte de Paris.

4. J. Lemoinne (1815-1892), rédacteur en chef du *Journal des Débats*.

5. Broët (1811-1884), représentant de l'Ardèche à l'Assemblée nationale ; il fit partie de la droite.

pouvoirs est une victoire pour les radicaux, qui y montreront une consécration de la république et une déception pour le pays, chez qui on avait éveillé l'espoir d'une solution définitive. Il est possible, cependant, qu'on soit obligé d'en revenir à cet expédient.

Septembre 1873

7 septembre. — Nervo [1], arrivant de Paris, pour le concours de Lezoux [2], nous dit que le comte de Chambord refuse toutes les conditions, et qu'il veut que les deux princes quittent l'Assemblée. M. de Broglie aurait dit à Rambuteau [3] : « Notre instruction aux préfets est de « préparer l'idée de la prorogation de l'Assemblée pour « trois ans et de la prolongation des pouvoirs pour cinq « ans. Comme homme, je vous dirai que le comte de « Chambord refuse tout, et que je ne puis travailler à « une monarchie arrivant avec le drapeau blanc. » Je remarque qu'à Lezoux, les légitimistes partagent la tristesse que nous causent ces nouvelles et sentent la responsabilité qu'assume le comte de Chambord. X., si légitimiste, va jusqu'à dire que, dans l'intérêt du pays, il souhaiterait qu'il fût mort. C'est là ce qui peut, à un moment donné, déterminer ou une concession ou une abdication. — L'Assemblée proclamant la monarchie, il peut se former soit en France, soit en Europe, un tel flot d'indignation contre ce refus obstiné du prince, qu'il soit obligé de céder ou de se retirer. On rapporte que l'empereur d'Allemagne a dit :

1. Nervo (baron de), petit-fils du baron de Barante et l'un des notables du parti conservateur en Auvergne.
2. Chef-lieu de canton du Puy-de-Dôme.
3. Rambuteau (comte de), ancien préfet.

« Je ne comprends pas le comte de Chambord ; croit-il « que je pourrais faire accepter à l'Allemagne le drapeau « des Hohenzollern ? »

Pasquier, qui est toujours à Dinard [1], est d'avis que ces pourparlers sont inutiles ; il faut attendre la nomination de la commission des lois constitutionnelles : on verra alors ce que veut décidément le comte de Chambord, et s'il refuse, on prolongera les pouvoirs, en ayant soin d'enlever à la gauche l'initiative de cette proposition.

11 septembre. — Falloux est d'avis qu'il faut proclamer la monarchie, sauf à faire après un régent ou un lieutenant général du royaume. — Je ne crois pas qu'on puisse avoir encore un plan arrêté : on en est réduit aux conjectures, comme un médecin au commencement d'une crise, alors que tous les symptômes se brouillent et sont à la fois applicables à une indisposition passagère ou à une maladie mortelle. Déjà, depuis le 5 août, la situation a souvent varié et les impressions se sont modifiées. D'ici à deux mois, bien des incidents, bien des impressions peuvent se produire qui rendent la monarchie tout indiquée, ou conduisent inévitablement, au contraire, à l'idée d'une prolongation des pouvoirs. Cette dernière idée, écartée il y a quinze jours, reprend beaucoup de terrain, on ne peut se le dissimuler ; elle gagnera en proportion de ce que l'on apprendra des résistances du comte de Chambord.

Ma tendance serait, comme celle de M. de Falloux, pour une proclamation de la monarchie. Même avant l'événement du 5 août, je sentais tout ce qu'aurait de grêle et d'insuffisant, avec le mouvement des esprits, une prolongation des pouvoirs, que j'aurais cependant

1. Chef-lieu de canton de l'Ille-et-Vilaine, station balnéaire.

votée il y a deux mois. Mais, dans l'action parlementaire, notre premier souci doit être de ne pas rompre la majorité, ou, si nous perdons quelques éléments d'un côté, d'être d'avance assurés que nous les retrouverons ailleurs. On peut donc avoir isolément des préférences ; mais il faut les subordonner à l'idée qui se dégagera de ces éléments divers de la majorité. Je crains qu'on n'arrive pas à en constituer une pour cette combinaison d'une monarchie sans monarque désigné, avec une lieutenance ou une régence ayant en face de soi un roi qu'on tiendrait pour démissionnaire et qui protesterait contre cette supposition en maintenant ses prétentions. La seule ressource serait donc ce courant, d'une portée incalculable, que pourrait produire le scandale de son refus en face du péril de la nation. Mais trouverait-on une majorité pour hasarder les conséquences de ce qui ne serait qu'une conjecture ? Je reconnais tout ce qu'aura de fâcheux, après l'événement du 5 août, après l'idée donnée à tous, même aux ennemis de la monarchie, que la monarchie va se faire, un retour, si déguisé que ce soit, vers la forme républicaine : c'est une question pour moi de savoir si, en prolongeant les pouvoirs du maréchal, on ne pourrait pas changer son titre et le nommer régent. Et ce qui serait encore préférable, à cause de l'idée d'avenir qu'inspirerait le rang, non à cause de la personnalité (car je n'en connais aucune qui soit préférable à celle du maréchal), si on ne pourrait pas nommer régent un prince d'Orléans. La droite s'y prêtera-t-elle ? Ce serait le cas pour les légitimistes de parler haut au roi et, devant son refus, après le gage donné par les princes d'Orléans, de ne prendre conseil que des périls du pays. Je n'ai guère foi dans ces résolutions. Nous en revenons donc alors à l'idée pure et simple d'une prolongation des pouvoirs. Du

moins il conviendrait qu'en ce cas, on expliquât à la tribune par suite de quelles circonstances, de quelles fautes, on est amené à cette résolution et qu'on montrât dans la république l'intérim de la royauté.

11 septembre. — Mon frère m'écrit que le comte de Paris est plein d'espérance et croit, au fond, que le comte de Chambord cédera. Il a de même cédé sur des formules qu'il proposait au comte de Paris, et que celui-ci n'a pas acceptées.

16 septembre. — J'arrive à Clermont pour la réunion d'un comité électoral; dix ou douze personnes ont été convoquées. Nous sommes quatre : M. Martha Becker, Barante, Chabrol et moi. T., qui avait le plus poussé à cette organisation, est absent. Pendant ce temps, les légitimistes sont vingt-cinq ; ils ont le zèle sans l'esprit politique. Ils parlent de demander au candidat de s'engager à voter avec la droite et le centre droit réunis, mais la droite, où commence-t-elle? Où finit-elle? On pense beaucoup à la candidature du duc de Chartres, mais acceptera-t-il? Je crains que non, et, sans un journal, réussira-t-on? Le préfet est revenu de Paris. Il est ahuri, il ne voit pas, ou ne veut pas voir que cette situation, qu'il déplore, remonte à des causes antérieures; que, se laissant paralyser par la politique de M. Thiers, il n'a rien fait pour unir le parti conservateur; qu'il a gravité, jusqu'au 24 mai, autour du monde où Girot-Pouzol [1] est porté. Il veut, en un instant, trouver un candidat et un parti organisé. C'est comme l'empereur, demandant, une fois la guerre engagée, une armée prête. C'était plus tôt qu'il y fallait songer.

1. Girot-Pouzol (1832), élu député du Puy-de-Dôme le 8 février 1871, il avait voté contre les préliminaires de la paix et donné sa démission. Ses compatriotes le renvoyèrent à l'Assemblée nationale en 1873.

17 septembre. — On n'a toujours rien de nouveau de Frohsdorf, ou plutôt, on n'en espère rien. La *Presse*, les *Débats*, la *Revue des Deux Mondes* demandent des explications; la *Presse* les demande au nom du centre droit; les journaux légitimistes refusent ou éludent. Il semble que quand on a dit le Roi, tout est dit. Il est certain que l'idée monarchique, ranimée après le 5 août, et qui semblait près du succès, a baissé et semble s'éteindre. L'Empire est là, épiant le moment pour s'offrir à ce pays, dégoûté de la République et déserté par la monarchie. L'Empire! quel mal pourtant a fait ce régime! Comme on en calcule les profondeurs lorsqu'on envisage l'état d'esprit des conservateurs! Ils n'ont qu'une idée : un pouvoir fort qui sabre leurs ennemis et les protège eux-mêmes, sans qu'ils aient à s'en mêler. Quant à un effort personnel, quant au sentiment du droit, quant à la légitimité des moyens, ils n'y songent pas. L'Empire les a pervertis et désarmés.

19 septembre. — Article de l'*Union* cité par la *Gazette :* il est plus raisonnable, il paraît accepter la pensée de négociations entre l'Assemblée et le Roi, une fois proclamé. Il faut sans doute sauvegarder la dignité du prince, et qu'officiellement son droit ait la part qui lui est due, mais en ceci comme en tout traité, il n'en faut pas moins un accord préalable officieusement constaté, et sans lequel on ne réunira pas une majorité. On ne supprime pas l'obstacle en le niant. On ne fera pas accepter purement et simplement la monarchie à bon nombre d'esprits flottants, uniquement parce qu'on aura dit qu'il faut l'accepter.

20 septembre. — Je retourne à Clermont, rappelé par une nouvelle lettre. Je constate de nouveau le profond désarroi du parti conservateur. Le duc de Chartres, auquel on avait pensé, a refusé. C'était probable. Je trouve

à Clermont M. Martha Becker, président du comité insaisissable, Barante, Tallon. M. refuse de plus belle toute candidature, il jette tout à l'abandon, dans un état de relâchement moral impossible à décrire. Il ne veut plus faire de convocations, il demande qui paiera les frais. Il s'interroge tout seul et ne sort de cette espèce de prostration agitée que pour s'écrier avec énergie : « Il n'y a rien à faire ! » Un des hommes considérables du département, Tallon, propose de nouveau Mège [1]. X., qui ne sourit pas à cette idée, demande, non sans raison, si l'on connaît son programme, et si l'on en a un à lui proposer. Tallon semble ne pas vouloir élever de question là-dessus. Je fais observer que la loyauté de tous exige, en effet, qu'il n'y ait pas d'équivoque. Il y a un terrain commun à tous les conservateurs : approbation du 24 mai et reconnaissance des droits souverains de l'Assemblée. Ces deux points, que repoussent les radicaux, doivent réunir leurs adversaires, et l'on ne pourrait voter pour un candidat qui ne les admettrait pas. Du reste, sans vouloir m'associer à la visite que l'on va faire à M. Mège, je le soutiendrai, si la candidature est adoptée par les conservateurs, dans ces conditions. Barante, Tallon, vont chez Mège, qui refuse de nouveau, et l'on a cru voir qu'il aurait soutenu le drapeau de l'appel au peuple Il n'y aura donc pas de candidat conservateur. Quelle situation pour un grand parti ! Résultat dû à bien des causes, à l'effacement et à l'inertie auxquels l'Empire a réduit les honnêtes gens, à la politique de M. Thiers, divisant les conservateurs et introduisant parmi eux, comme un coin, l'idée républi-

1. Mège (1817-1878), député au Corps législatif de 1863 à 1870, vice-président de la Chambre et ministre de l'instruction publique dans le cabinet du 13 mai 1870. Il fut élu sénateur du Puy-de-Dôme en 1876. Il siégea dan le groupe de l'Appel au peuple.

caine, et paralysant les préfets honnêtes, en leur faisant transmettre ses instructions par des membres de la minorité, comme Bardoux à Clermont.

22 septembre. — On me dit que nous devrions nous entendre avec le journal légitimiste. Hélas ! ce serait nous achever ! L'énormité des prétentions, l'arrogance des thèses qui vont à nous dire chaque jour que le Roi réorganisera la société religieuse et civile, le retentissement provoqué autour des pèlerinages, et qui, par la faute, calculée ou non, de quelques-uns, prête à ces manifestations pieuses une apparence politique, tout cela rend bien difficile une entente avec eux. Pour nous, tant que nous n'aurons pas d'organe conservateur, nous n'arriverons à rien.... Il paraît que Sugny est à Frohsdorf avec Merveilleux du Vignaux [1] ; on aura sans doute, avant la rentrée, une réponse du prince, le silence prolongé n'est pas possible.

Article de l'*Union*, disant que le prince n'a, jusqu'ici, parlé que comme particulier ; il ne pourra parler comme roi qu'une fois proclamé. Est-ce une façon anticipée d'expliquer des variations ? En réalité, tout est bien vague.

Lettre du comte de Chambord à M. de Rodez [2], répudiant toute idée de dîmes et de privilèges ; la colère des radicaux, l'attitude des conservateurs, indiquent que la lettre a produit bon effet. Indice de ce que seraient des déclarations plus complètes. Malheureusement, les grands points ne sont pas touchés. Rien sur le drapeau, et sans ce point éclairci, rien n'est possible.

1. Merveilleux du Vignaux (1828), député de la Vienne à l'Assemblée nationale ; il s'inscrivit aux réunions Colbert et des Réservoirs.

2. Rodez-Benavent (vicomte de), représentant de l'Hérault à l'Assemblée nationale ; il prit place à l'extrême droite.

28 septembre. — Au retour de Frohsdorf, Sugny et Merveilleux n'ont pas fait de rapport sur les paroles du prince ; ils ont seulement fait part d'impressions personnelles [1]. C'est M. de Maillé qui a pris la parole pour dire expressément que la monarchie qu'on voulait était la monarchie constitutionnelle avec le drapeau tricolore. La Rochefoucauld [2], présent avec quelques autres de l'extrême droite, n'a pas contredit. D'Audiffret, aux applaudissements de la réunion, dit que l'on est d'accord pour soutenir la monarchie parlementaire, seul moyen de sauver le pays. Mais on ne sait rien des intentions du comte de Chambord, et on croit seulement, malgré le mécontentement visible des hommes du drapeau blanc, que la droite et le centre droit resteront d'accord pour faire la monarchie, ou autre chose, si le comte de Chambord ne s'y prête pas. Buffet et Broglie très réservés ; Beulé et le ministère de l'intérieur monarchiques jusqu'à l'imprudence.

Octobre 1873

Lettre du comte de Falloux

6 octobre 1873.

Mon cher ami.

Les nouvelles présentes ne sont pas aisées à résumer et plus on les voit de près, plus on est frappé de leur enchevêtrement. Une des meilleures formules, selon moi,

1. M. Ernoul, à titre officieux, mais sans dissimuler le fait au duc de Broglie, avait envoyé à Frohsdorf MM. de Sugny et Merveilleux du Vignaux, exposer au prince ce qu'il appelait les réalités positives. Voir *Ernoul*, par Merveilleux du Vignaux.

2. La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, puis de Doudeauville (1825), représentant de la Sarthe à l'Assemblée nationale. Il prit place à l'extrême droite.

se trouve dans une lettre de M. Édouard Hervé [1], que je reçois à l'instant même : « Le comte de Chambord n'est pas encore décidé à céder, mais déjà il n'est plus décidé à résister. » Cela est très évident, mais aussi très dangereux. Tout le temps qu'il perd sans se prononcer fait naître la méfiance chez ceux qui n'en avaient pas, ou la fortifie chez ceux qui l'avaient déjà. Quant à la réunion de samedi, les journaux vous ont dit qu'elle n'avait rien produit de décisif, mais une commission qui se réunit aujourd'hui même, pour discuter les termes écrits de l'accord qui devient nécessairement un ultimatum [2]; car M. Thiers ayant déclaré la guerre et M. Say ayant convoqué le centre gauche pour le 23, il faut absolument que le centre droit ait son terrain tout tracé avant ce jour-là, et il ne peut plus être question d'attendre jusqu'au 5 novembre, but évident des manœuvres de l'extrême droite. Voilà les nouvelles d'aujourd'hui; comme celles de demain seront beaucoup plus graves et que j'en serai probablement informé avant l'heure de la poste, je suspends ma lettre jusqu'à demain. Je ne la fermerai que quand j'aurai épuisé mes dernières informations. Je partirai ensuite pour Rochecotte, où mon frère vient me dire un dernier adieu avant de regagner Rome, puis pour le Bourg-d'Iré, d'où je ne bougerai plus, afin de demeurer tout entier au travail sur M. Cochin [3].

Mardi. — La réunion d'hier s'est prolongée jusqu'à

1. Édouard Hervé (1825-1899), directeur du journal *le Soleil*, organe pour ainsi dire officiel du comte de Paris.

2. La commission des neuf, composée de MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, Callet, Tarteron, Combier, de Larcy, Baragnon, Daru, Chesnelong, et présidée par le général Changarnier.

3. Augustin Cochin (1823-1872), ancien maire du Xe arrondissement, administrateur d'importantes sociétés industrielles, préfet de Seine-et-Oise, membre de l'Institut, dont M. de Falloux devait écrire la vie.

huit heures et demie du soir, en se prorogeant à ce matin neuf heures. A huit, un des membres considérables de la réunion est venu me dire que les résolutions étaient prises, que la rédaction était arrêtée et que la besogne de ce matin consisterait en un court mémoire qui sera aussitôt porté à Frohsdorf. Ce mémoire exposera qu'on ne peut plus changer les résolutions et les rédactions dans les conditions essentielles, qu'on ne peut plus recevoir qu'une acceptation ou un refus, d'ici au 18, date de la réunion générale de toutes les fractions de la majorité. Veuillez garder le secret absolu sur tout cela, cher ami, car vous concevrez qu'on enveminerait tout, si les journaux s'emparaient de ce qu'ils nommeraient un *ultimatum*. En cas de refus, puisqu'on est condamné à le considérer comme possible, divers avis s'agitèrent, mais on est très résolu à ne pas les aborder avant ce refus même, pour ne pas encourir d'injurieux soupçons. Pour moi, je n'ai plus rien à faire ici, puisque j'ai épuisé tous les efforts qui pouvaient dépendre de moi près des orléanistes pour les rendre plus patients, et près de nos amis pour les rendre plus raisonnables. Quant à vous tous, Messieurs de l'Assemblée, je crois que vous remplirez un grand devoir en arrivant avant la date officielle, car il est impossible de ne pas vous présenter dès le premier jour avec des plans très nets et tout prêts à être déposés à la tribune en face de M. Thiers, dont le travail est d'une activité prestigieuse depuis son retour à Paris.

Mille vœux.

ALFRED.

10 octobre. — M. Thiers a écrit ces jours derniers une lettre au maire de Nancy, pour décliner l'invitation que celui-ci lui avait adressée. La lettre n'est qu'un prétexte

pour une déclaration de guerre contre la monarchie, et un signal de ralliement aux républicains [1]. Voilà un homme qui, pendant quarante ans, a exalté la monarchie constitutionnelle, réprouvé ou ridiculisé la république, et qui la donne comme le seul gouvernement possible, accusant tous ceux qui ne partagent pas son avis soudain de renier 1789 et la société moderne ! Quel deuil !

Léon Say convoque le centre gauche pour le 23. Féray, Christophle, Antonin Lefèvre-Pontalis écrivent pour adhérer de plus belle à la république. L'attitude de Pontalis est un symptôme des chances qu'a perdues depuis quelques jours la monarchie.

16-17 octobre. — Les journaux annoncent une réponse favorable. Brun et Chesnelong [2], de retour [3], disent que le comte de Chambord consent au maintien du drapeau, qui ne pourrait être modifié que d'accord avec la représentation nationale. Les principes constitutifs de notre droit public seraient maintenus. La carrière semble rouverte à la monarchie. Je n'ose plus compter sur les quatre cent cinquante voix possibles il y a un mois, mais peut-être en aura-t-on de 380 à 401.

19 octobre. — Arrivé le matin à Versailles. Je trouve, après la messe de dix heures : Baragnon, Ernoul, Sugny,

1. Dans cette lettre, M. Thiers attirait l'attention du pays sur les dangers d'une restauration menaçant « tous les droits de la France, ses libertés civiles, politiques et religieuses, son drapeau, son état social, les principes de 1789 devenus ceux du monde entier. »

2. Chesnelong (1820-1899), représentant des Basses-Pyrénées à l'Assemblée nationale. Il joua le rôle le plus actif dans les tentatives de restauration monarchique.

3. MM. Chesnelong et Brun avaient été chargés de porter au comte de Chambord les déclarations arrêtées par la commission des neuf, qui devaient être faites lors de son appel au trône. L'entrevue avait eu lieu à Salzbourg. V. *La campagne monarchique d'octobre 1873*, par Chesnelong, 1895 ; *Souvenirs politiques du vicomte de Meaux*, p. 170.

Le Guay [1], Tarteron [2]. Ils sont résolus, mais ils ne semblent pas assurés du succès. Je leur dis qu'il faudrait veiller de près au langage des journaux légitimistes, qui semblent annuler toutes les concessions du comte de Chambord : « Que voulez-vous? il faut prendre son parti de tout cela, il faut marcher. » Mais encore faut-il se rendre compte des difficultés pour les vaincre. Dernière question pour les partis, surtout pour les légitimistes qui, une fois lancés, ne veulent pas être arrêtés par la réflexion, dussent-ils trouver la chute au bout.

20 octobre. — Baze, le questeur, ne croit pas au succès, il dit que les provinces sont très antipathiques. En somme, les choses me semblent moins avancées qu'on ne le croit. Cumont écrit à mon frère qu'on est d'accord sur les conditions nécessaires de la monarchie, mais qu'à défaut du comte de Chambord, il serait d'avis d'une régence du comte de Paris, ou d'une lieutenance générale de Mac-Mahon.

Il me semble qu'on marche à l'aventure ; compter qu'on restera d'accord, droite et centre droit, sans rien combiner d'avance, et alors que ceux-ci peuvent se flatter d'entraîner la droite à leurs vues de régence, ceux-là d'entraîner le centre droit à accepter le drapeau blanc, la monarchie étant une fois proclamée, c'est un jeu bien hasardeux dans des circonstances si graves. Brûler ses vaisseaux, pour n'avoir plus qu'à vaincre ou mourir, cela est possible à un corps d'armée, mais à une majorité qui porte avec elle les destinées de la société française, est-ce permis? Je voudrais qu'on se réservât un arrière-plan précis, et qu'on fût d'accord pour le suivre, au cas où le premier échoue-

1. Le Guay (1827), secrétaire général du ministère de l'intérieur, devint sénateur du Maine-et-Loire (1876).

2. Tarteron (1821-1888), représentant du Gard à l'Assemblée nationale ; il fit partie de la réunion des Réservoirs.

rait par la faute du prince. Falloux, à qui j'écrivais dernièrement à propos de son discours à Segré contre le provisoire : « Vous tuez le provisoire, mais vous ne le remplacez pas. » Falloux, arrivé à Versailles, me paraît y avoir vu des difficultés, dont, de loin, il ne tenait pas compte. Les choses lui paraissent enchevêtrées. Hervé lui écrit : « Le comte de Chambord n'est pas décidé à céder, mais il n'est plus décidé à résister. » Progrès bien insuffisant devant la rapidité des opérations de M. Thiers. Ces lenteurs aggravent ou réveillent les défiances, et retournent les flottants vers le *statu quo ;* on aurait moins de voix aujourd'hui qu'il y a quinze jours. Aussi le Comité, nommé par la réunion des bureaux. a décidé d'envoyer immédiatement un court mémoire au Prince, posant nettement les conditions dans lesquelles la monarchie peut se rétablir, et lui demandant une réponse catégorique qu'on ferait connaître, le 18, aux diverses fractions de la majorité.

On n'a pas encore examiné la conduite à tenir, pour le cas d'un refus, afin de ne point éveiller d'injurieux soupçons. Hélas! c'est ce sentiment des ombrages mutuels, c'est ce vague laissé sur les éventualités ultérieures qui aurait dû dicter la réserve à tous et empêcher ces appels bruyants et précipités à la monarchie, alors qu'on n'avait ni combiné les moyens de la faire ni calculé les déterminations subsidiaires, qu'un refus pourrait commander. On s'est coupé le pont de retraite, avant d'avoir concerté la victoire.

21 octobre. — Voyagé avec Plichon [1] et Daru. Daru [2]

1. Plichon (1814-1888), représentant du Nord à l'Assemblée nationale; il siégea au centre droit.

2. Daru (1807-1890), ministre des affaires étrangères dans le cabinet Ollivier, représentant de la Manche à l'Assemblée nationale; il siégea au centre droit.

est de la commission des neuf : « C'est un accouchement « difficile, me dit-il ; l'enfant se présente mal ; le Prince « n'aide en rien, il ne se doute pas de l'état du pays ; si « on le laissait seul, une fois rétabli, il ne ferait pas ses « cent jours. Je vois les légitimistes à la commission : « ils sont excellents, les plus honnêtes gens du monde, « mais ils n'ont pas le sens commun. Ils disent simple- « ment des choses énormes. La Bassetière va à l'*Union ;* « Combier [1] à l'*Univers ;* ils n'en obtiennent rien, et ne « se rendent même pas compte de ce qu'il faut dire. Ce- « pendant, Combier a obtenu le retrait d'un article de « l'*Univers*. Et avec cela, si nous ne réussissons pas, nous « sommes perdus. » Avec tous les calculs, on n'arrive guère qu'à 330 ou 337 sûrs. Plichon espère ramener Matthieu-Bodet ; on doute de Brame [2].

Vu Janicot, très impressionné en noir. Une note du *Constitutionnel*, disant que le maréchal de Mac-Mahon restera en tout état de cause, va rallier les hésitants contre la monarchie. Je lui dis que Daru a vu le maréchal, que celui-ci va faire publier une note pour démentir ce bruit.

L'affaire n'est pas conduite, les neuf parlent et se promènent au lieu d'agir. Le centre gauche est cependant très embarrassé, il n'a pas confiance en M. Thiers. Say est allé à la présidence pour demander qu'on arrête la conspiration monarchique ; on lui dit : « Ne comptez pas sur la prolongation des pouvoirs du maréchal comme ligne de retraite. Il n'acceptera pas. Mais vous avez M. Thiers. — Ah ! dit-il vivement, ce n'est pas le Thiers d'il y a six mois ! »

22 octobre. — Déjeuné avec Chabrol, de Meaux et Ba-

1. Combier (1819-1880), représentant des Ardennes à l'Assemblée nationale ; il siégea à l'extrême droite.

2. Brame (1837-1887), représentant du Nord à l'Assemblée nationale ; il siégea au groupe de l'Appel au peuple.

ragnon. Au fond, grande incertitude. Meaux, Chabrol, de Witt et moi, nous allons chez Broglie pour savoir ce que le gouvernement pense d'une convocation anticipée. Il y a en ce moment des mouvements de troupes qui ne seront terminés que le 29 ; pas moyen de convoquer plus tôt. Broglie cependant dit qu'on pourrait convoquer pour mercredi ; au fond, il le désire. Mais le gouvernement est divisé, et Magne, qui veut que le cabinet reste neutre jusqu'au bout, donnerait peut-être en ce cas sa démission. Chose très grave. Witt a été à Anzin avec M. Thiers. Celui-ci lui a paru triste au fond. Ils n'ont pas parlé de la grande question ; seulement des questions militaires. Thiers a critiqué Chanzy ; il a dit de Mac-Mahon : « Il n'a d'opinion sur rien, sauf qu'il est légitimiste. » Il a dit à la princesse Troubetzkoï : « Vous qui voyez les monarchistes, croyez-vous qu'ils fassent beaucoup d'arrestations? » De Witt me dit que M. Guizot est plein d'espoir ; il lui écrit ce matin : « Maintenant, je puis chanter mon *nunc dimittis*. »

22 octobre. — A une heure, réunion du centre droit et des Réservoirs. Au centre droit, où je vais d'abord, Pasquier raconte les diverses péripéties de la négociation. Il pose le projet comme un pacte qui engage le roi, et fait ressortir les conditions obtenues par le centre droit. Il est habile et très éloquent. On est de cinquante à soixante ; vingt-deux à vingt-cinq membres ont écrit qu'ils adhéraient. On accepte l'idée, mais avec réflexion, sans entraînement. Pasquier lit le projet, qui est très constitutionnel. Vingtain [1], Savary [2] demandent que le mot *responsabilité*

1. Vingtain (1828-1879), représentant de l'Eure-et-Loir à l'Assemblée nationale ; il fit partie du centre droit.

2. Savary (1845-1889), représentant de la Manche à l'Assemblée nationale ; il siégea au centre droit.

ministérielle soit placé dans l'article qui implique les garanties inviolables. Mettetal, Plichon, Laurier [1] s'élèvent contre « l'organisation du suffrage universel. » Laurier appelle le projet « la déclaration de Saint-Ouen du Parlement. » Pasquier, avec son ardeur, propose d'aller en masse aux Réservoirs. Vingtain fait sagement observer que ce serait prématuré et qu'on risquerait ainsi de perdre toute action sur le centre gauche. A vingt-six voix contre vingt-cinq, on se prononce pour la convocation prochaine. Mais, aux Réservoirs, on a pris une décision contraire. Pasquier s'y rend après la séance du centre droit, et y refait son discours en l'appropriant à son auditoire, plus chaleureux que celui du centre droit. M. de Larcy, qui préside, remercie Pasquier, et rappelle que quand il est sorti du ministère, son premier mot aux Réservoirs a été que l'union de la droite et du centre droit sauverait la France. Malgré tout, on n'est pas sans quelque anxiété, on a des doutes sur bien des noms.

23 octobre. — Commission de permanence. Dans les galeries des Tombeaux, bien des députés des deux nuances vont et viennent. On essaie de se convertir mutuellement. Le centre gauche a refusé toute communication officielle. Say annonce que tels et tels se sont prononcés contre la monarchie; il va un peu vite, si j'en juge par Lanet [2], qui me dit qu'il ne s'est pas engagé du tout. Il y a, je crois, la même incertitude des deux côtés. Les deux partis se disent vainqueurs sans le croire. Picard nous dit : « Vous ne déposerez pas la proposition. »

1. Laurier (1832-1878), représentant du Var à l'Assemblée nationale; il fit d'abord partie de la gauche, puis se rallia au centre droit.

2. Lanet, représentant de la Seine à l'Assemblée nationale; il siégea au centre gaucha.

Le soir, je vais chez Mme de Montalembert, à la soirée de contrat de Mlle Madeleine. qui épouse le comte de Grune. Le duc de Nemours et le duc d'Aumale. Broglie, très confiant, dit que tout va à merveille, et que Mac-Mahon dispose partout ses troupes comme à Magenta.

24 octobre. — Déjeuné chez Beulé, avec Le Guay, secrétaire général. Beulé est peu rassuré sur l'issue. Je vois, dans l'après-midi, notre président, M. Buffet, qui a même impression et trouve que tout est mal conduit ou plutôt pas conduit, ce qui est la vérité. Il ne comprendrait pas, si on échoue, qu'on ne se préoccupât pas d'une solution à proposer tout de suite. « Dans un manège, dit-il, quand « un élève tombe de cheval, on le fait remonter de suite « sur un autre cheval, pour qu'il ne reste pas sur l'im- « pression de l'accident; il faut de même que le parti « conservateur remonte immédiatement à cheval, qu'il « ne laisse pas un instant le pays sous l'impression de « son échec. Ce serait un crime que de s'abstenir ou de « se retirer parce qu'on n'aurait pas réussi. » Il voudrait un écrit, les esprits flottants ne se reconnaissent pas au milieu des articles des journaux; rien ne saisit fortement leurs regards.

25 octobre. — Buffet me disait hier que M. Thiers avait dit à un légitimiste : « Eh bien, votre roi va revenir, vous aurez la majorité; je m'en serais bien accommodé si ç'avait été un Léopold, mais ce n'est pas cela. »

Vu au ministère des travaux publics Deseiligny. Il aurait préféré une marche plus lente, que la commission des lois constitutionnelles fît d'abord les lois organiques. Le lit de la monarchie prêt, on l'eût offert au monarque. Il croit à la majorité, mais petite. Je lui dis qu'elle ira croissant, une fois l'article qui propose la monarchie voté ; que la question étant posée, les esprits tiraillés, ceux-ci à

droite, ceux-là à gauche, une majorité serait presque impossible à former. La monarchie faite, le centre gauche s'y ralliera naturellement. Je trouve d'ailleurs qu'on a été bien vite, et je ne suis pas d'avis, comme d'autres, de couper les ponts.

Le soir, en rentrant à Versailles, je trouve dans la *Gazette d'Auvergne* la correspondance Saint-Chéron, publiant une note pour démentir le procès-verbal du centre droit [1], et ceci, ajouté aux articles de l'*Union* et de l'*Univers*, va se répéter dans les quatre-vingt-six départements. Comment veut-on que le public s'y reconnaisse, et que les députés indécis ne se détournent pas? Nous-mêmes, pouvons-nous nous engager dans de semblables conditions? J'arrive avec ces impressions très vives chez le duc, où je rencontre, arrivant en même temps que moi, Decazes et d'Haussonville. Je lui montre ma correspondance, ainsi qu'à Broglie et Decazes, et leur dis qu'il faut une rectification officielle; qu'on ne peut se débattre plus longtemps dans ces obscurités; nous arrivons au scrutin en perdant chaque jour des voix. Il faut une note confirmant les termes dont s'est servi M. Chesnelong. Si elle est bonne, tant mieux; si elle est mauvaise, on saura à quoi s'en tenir. Le beau idéal, dit Decazes, serait de voter la monarchie et que le comte de Chambord n'acceptât pas. Mais dans ces termes, avec cette incertitude, vous n'aurez pas cette majorité.

M. Gavard, chef du cabinet des affaires étrangères, pendant que nous sommes à table, reçoit une note envoyée par exprès, dans laquelle on lui dit qu'il n'y a pas de rectification officielle; tout est perdu.

1. Le procès-verbal de la réunion du 22 octobre, où M. Chesnelong avait fait le récit de l'entrevue de Salzbourg. Sur ce procès-verbal, voir *La campagne monarchique*, p. 311 et suivantes.

Après dîner, le duc envoie chercher Baragnon, Chesnelong, La Bouillerie; il parle très vivement à La Bouillerie : « Cela ne peut durer ainsi, il faut qu'on s'explique, « ce n'est pas possible. » La Bouillerie, avec son air carré, très bon au fond : « Eh bien! que voulez-vous? je n'y suis pour rien, si vous voulez que nous nous tournions le dos, soit! »

D'Haussonville dit ce mot à son oncle, et voici le pauvre duc qui, de sa voix la plus douce, dit : « Oui.... cher ami.... certainement.... » Nous répétons à Chesnelong qu'il faut une note et que lui-même ferait bien d'écrire. Il est embarrassé. On voit peser sur tous la crainte de ce que pourra faire le comte de Chambord. Cependant, une demande de rectification officielle est résolue.

26 octobre. — A la messe du château, Broglie, Chabrol, Baragnon, etc.; impressions tristes. La note résolue, on a télégraphié à Brun d'arriver. Après dîner, chez le duc, nous sommes au fumoir : sir Henri Ow, Decazes, Chabrol, moi, le prince de Broglie, M. d'Armaillé, M. de Labaume, secrétaire à Londres. Sir Henri Ow s'étonne de la gaieté avec laquelle nous parlons en de si graves circonstances : « Ne prenez pas cela pour de la frivolité, « dit Decazes; nous savons que nous avons engagé nos « fortunes, nos familles, nos têtes; nous ne nous dissimu- « lons pas la gravité des circonstances. Mais il faut bien « se donner courage avec un peu de brio dans la parole. » Sir Henri Ow lui demande, en le regardant, si une abdication ne serait pas possible. « Ce serait une grande complication », réplique Decazes avec un sérieux étonnant, et au fond, il ne demande que cela.

28 octobre. — Vu Ernoul et Beulé. Celui-ci inquiet, cherchant à dégager sa responsabilité de l'affaire, épiant les avis et paraissant n'en avoir guère. Celui-là, prévoyant

de grandes difficultés, mais résolu ; il me dit que le général du Barail et le maréchal leur ont lu ce matin, au conseil, deux proclamations à l'armée, recommandant la discipline et destituant le général de Bellemare, qui a écrit qu'il ne pourrait servir la monarchie.

Dans la Côte-d'Or, on a saisi une société secrète où serait compromis Boysset [1], député, qui aurait déjà désigné des otages. Lettre de Raoul Duval au général Changarnier pour décliner la monarchie, sans pourtant s'engager formellement contre. Acloque [2], Limayrac [3], Joubert [4] se prononcent pour.

29 octobre. — Les impressions sont meilleures. On attend une lettre de Frohsdorf. Hier, Vogüé, ambassadeur à Constantinople, me disait qu'on désirait la monarchie à l'étranger, qu'on la regardait comme faite, et que depuis le 24 mai, sa position s'était affermie à Constantinople, parce qu'on avait vu dans le 24 mai un acheminement vers la monarchie. Broglie, qui me voit passer dans le parc de Versailles, m'appelle de la fenêtre du château où est son cabinet. Il est aussi plus content. Il serait d'avis de faire nommer d'abord la commission des lois constitutionnelles, soit au scrutin de liste, soit dans le bureau. Oui, à moins qu'on ne soit, dès le premier moment, sûr du succès; il vaudrait mieux, en ce cas, proposer d'emblée la monarchie. Baragnon me dit ce mot authentique du comte de Chambord, « que les deux plus beaux jours

1. Boysset, représentant de la Saône-et-Loire à l'Assemblée nationale; il fit partie de l'extrême gauche.

2. Acloque (1834), représentant de l'Ariège à l'Assemblée nationale; il siégea au centre gauche, puis passa au centre droit.

3. Limayrac (1819-1887), représentant du Lot à l'Assemblée nationale; il prit place au centre droit.

4. Joubert (1829), représentant du Maine-et-Loire à l'Assemblée nationale; il siégea au centre droit.

de sa vie étaient : sa première communion et le jour de la visite du comte de Paris. » Broglie a vu Limperani [1] et Antonin Pontalis, qui tous deux voudraient le scrutin secret. Incendie de l'Opéra. La cavalerie a été appelée, et il se trouve que le premier escadron arrivé au feu était commandé par le duc de Chartres.

31 octobre. — Quel coup de foudre! Hier soir a paru dans l'*Union* une lettre du comte de Chambord à M. Chesnelong. Sous une forme affectueuse, elle dément absolument son récit et maintient plus que jamais le drapeau blanc! Ainsi, au moment où la monarchie allait se faire, où les esprits y revenaient chaque jour, c'est le prince qui la renverse d'un coup de main, et qui vient encore une fois fermer cette perspective d'avenir pour notre malheureux pays! Quel état d'esprit! Il y a de beaux accents dans cette lettre, même une sensibilité d'esprit qu'il ne témoigne pas d'ordinaire, et pourtant, quel mal inconscient il commet! Loin de son pays, sans partager aucun des périls que courent ceux qui travaillent à le relever, à l'abri des nouveaux malheurs que sa résolution peut déchaîner, sans avoir un mot pour cette Assemblée qui déploie tant d'efforts et qui mettait tant de bon vouloir pour le rendre possible, il s'enferme dans un point d'honneur que l'idée de son droit ne suffit pas à justifier. Il se personnifie à ce point dans son principe, qu'il réclame pour lui-même une plénitude absolue de pouvoir. « Les « prétentions de la veille m'annoncent, dit-il, les exigences « du lendemain. » Quelles prétentions, grand Dieu! Quand vit-on un peuple faire plus large porte à son prince? Quand vit-on une pareille résignation aux choses qu'on eût cru

1. Limperani (1831), représentant de la Corse à l'Assemblée nationale; il siégea au centre gauche.

les moins acceptables, et n'y avait-il pas quelque chose de touchant dans l'attitude de tant d'hommes bouleversant toutes leurs idées, renonçant à tous leurs points de vue antérieurs, transformant, non sans brisement, le fond même de leur âme, pour faciliter à leur pays, avec le retour de la royauté, un ordre de choses stable et réparateur? De tout cela, il ne paraît pas se douter; ce mouvement, que d'un coup de télégraphe il pouvait arrêter à sa naissance, il l'a laissé se développer, grandir, toucher presque à son terme, et quand il le voit, sur la foi de sa parole, prêt à donner son fruit, il le ruine. Il consomme simplement cet acte, présage peut-être des plus grandes catastrophes. Malheureux pays! périssant par la faute d'un roi, comme pour expier le crime d'avoir fait périr un roi! Les vues de la Providence sont impénétrables. J'ai une dernière lueur d'espérance qu'elle n'abandonne pas la France, et cependant, je l'avoue, tous mes calculs sont déconcertés. Il me semblait que, depuis six mois, la Providence avait pris en main, d'une façon visible, l'œuvre de notre salut, et qu'elle en préparait le couronnement par ce retour de la maison royale. Tout est brisé. C'est Chabrol qui m'apporte cette nouvelle à neuf heures du soir. Il en est accablé, et moi-même, lisant cette lettre qu'il me donne, je sens les paroles s'arrêter sur mes lèvres. Dans la matinée, j'avais été à Paris chez le général Changarnier; il était plein d'espoir, jeune, rayonnant comme à la veille d'une bataille et de la victoire. Arrivent là : Lambert de Sainte-Croix, Buisson, Mornay, Castellane, Larcy, Callet [1], Hulin [2], Daru, Pasquier; les impres-

1. Callet (1812), député de la Loire à l'Assemblée nationale; il siégea au centre droit.

2. Hulin (1822), représentant de l'Indre-et-Loire à l'Assemblée nationale; il siégea au centre droit.

sions sont bonnes; les membres du centre gauche reviennent à la monarchie. Cazenove a envoyé un télégramme annonçant sa venue pour trois heures. On croit qu'il apportera la lettre et tout le monde la croit bonne. On s'attend à une note de quelques lignes confirmant M. Chesnelong. On se demande s'il vaudra mieux la publier de suite ou à la veille de la rentrée. Hélas! Une adresse se signe dans le haut commerce pour la monarchie. Ce soir, la *Gazette de France*, que Frohsdorf laisse à l'écart, affirme qu'il n'y a aucune lettre du prince et qu'on en attend une confirmant les excellents renseignements de M. Chesnelong. Nous allons, Chabrol et moi, chez le duc de Broglie; il est chez Deseiligny. Nous y poussons et y trouvons : Buffet, Andral, Dufeuille, Gavard. Le duc est profondément ulcéré : « Avoir tout risqué, dit-il, son nom, son « honneur, sa vie, sa fortune, ses amitiés, tout cela pour « être désavoué, pour recevoir ce coup du prince pour qui « on sacrifie tout. Et pas un mot pour les négociateurs! « pas un mot pour cette pauvre Assemblée si courageuse « et si patriote! » Puis, faisant un retour sur les incidents passés : « On s'affligera, on s'indignera aujourd'hui, de« main peut-être, et vous le verrez, dans quarante-huit « heures, c'est le duc de Broglie et le duc Pasquier qui « seront cause de tout; ils auront préparé, prémédité tout « cela; comme lorsque la lettre à l'évêque d'Orléans fut « écrite [1], le premier jour on vint m'en parler indigné; le « lendemain, c'était moi et Pasquier qui avions tout empê« ché. » Nous lui faisons observer que la situation n'est pas la même, que la visite du comte de Paris couvre tout, et que la responsabilité exclusive du comte de Chambord

1. Allusion à la lettre du comte de Chambord du 5 juillet 1871, publiée le lendemain de la visite à Chambord de Mgr Dupanloup.

est criante pour tous. Malgré cela, hélas! il est certain que bien des injustices vont se produire dans les camps légitimistes

Buffet est très résolu; il veut que le gouvernement s'affirme, propose immédiatement des lois énergiques, une sorte de dictature appuyée et contrôlée par le Parlement; le pays, qui va être terrifié, se serrera autour de lui. Je voudrais un changement du titre du maréchal, pour exclure ce nom de république qui est évidemment un drapeau pour tous les factieux et qui les transforme en gens officiels. Buffet est tout à fait de cet avis; il croit que le centre gauche accepterait le titre de régent, mais il craint les oppositions de la droite.

Broglie a vu Ernoul et La Bouillerie consternés, mais se refusant également, et à une *régence* qui blesserait le comte de Chambord, et à une organisation de la république qui blesserait le principe!

Que serons-nous dans huit jours? impossible de le prévoir. Les impressions se modifient sans cesse, et tandis qu'un courant règne à Versailles, un autre se forme et se développe à Paris.

Je vois devant la chancellerie Ernoul et Merveilleux, secrétaire général Ernoul est désolé. « C'est extravagant, « me dit-il, mais il faut tenir ferme la barre du gouver- « nail, j'ai été cette nuit le dire au maréchal. » Il n'est pas d'avis du changement de titre et ne pense qu'à la prorogation. Merveilleux croit que les légitimistes ne l'accepteraient pas. Je vais au château. Je trouve Merveilleux, le frère du secrétaire général, Bigot, puis Chabrol et Tallon. Merveilleux repousse également l'idée d'une régence. Tout en causant et en voyant la difficulté de réunir une majorité sur le changement de titre, je me dis qu'il faut se rabattre sur la durée du titre, l'idée

de la présidence à vie surgit dans mon esprit, et je la communique à mes collègues. Broglie arrive; nous allons avec lui, Bigot, Tallon et Chabrol, dans un des bureaux; je développe ma pensée. Le mot de république nous tue; il est la force à l'aide de laquelle les radicaux ruinent toute la politique conservatrice, se montrant, par cet étalage du titre de républicains, plus partisans du gouvernement que nous qui, monarchistes, le faisons vivre. Si on ne peut changer le mot, il faut chercher dans la constitution de la présidence un caractère qui saisisse l'esprit public et mette au fond de l'organisation républicaine un principe monarchique. Jamais les républicains ne voteront cela, ils pourront voter les cinq ans. Le centre gauche même pourra les proposer; il ne faut pas qu'il ait l'initiative de la proposition. Il faut une proposition à laquelle le centre gauche se rallie, au moins pour bon nombre de ses membres, mais qui porte la marque de la majorité : il n'y a que la présidence à vie. Je me rabattrais, faute de mieux, sur la présidence à dix ans; mais il faut, autant que possible, tenir à la présidence à vie. Nous devons, d'ailleurs, un dédommagement au pays. Nous l'avons leurré, sans le vouloir, de la perspective d'un avenir, de cet avenir que peut seule donner la monarchie; il faut lui donner au moins et tout de suite une stabilité relative. La présidence à vie n'éveille aucune idée d'échéance fixe vers laquelle le porteraient dès maintenant les ambitions.

Autre considération : le duc d'Aumale grandit tous les jours, par la supériorité avec laquelle il préside le conseil de guerre. La détermination des princes au 5 août, les ayant engagés dans la fusion, donnera forcément au duc une attitude plus nette; il sera tenu à moins de ménagements, il peut être plus résolument conservateur.

Si l'on voyait une échéance fixe, à chaque action qui la ferait remarquer, les défiances légitimistes pourraient soupçonner de lui une prétention au pouvoir. Si l'on se repose sur un avenir indéfini, on se laissera aller à la confiance, à l'abandon envers le prince, et si un malheur arrivait, il se pourrait que, tout naturellement, les légitimistes le portent au pouvoir. Tout cela est à considérer; maintenant, sous cette présidence à vie, on ferait des lois constitutionnelles; on ferait une véritable monarchie constitutionnelle. Le jour où la monarchie serait possible, le maréchal est homme à se retirer immédiatement. Il ferait honnêtement et légalement ce que Napoléon a fait illégalement, lorsque, après le 2 décembre, nommé pour dix ans, il a préparé son empire, auquel il n'a plus eu, le jour de la proclamation définitive, qu'à mettre le nom. Mes collègues et Broglie partagent cet avis.

Dans la journée, je vais voir M. Buffet, qui est absolument dans les mêmes idées. Il ajoute qu'il faut que le maréchal fasse ses conditions et qu'il dise nettement qu'il acceptera le pouvoir — ce pouvoir auquel chacun sait bien qu'il ne tient pas, — dans telles conditions, sous telle forme, pour tel temps, et pas autrement.

Desjardins et Savary viennent pendant notre entretien; ils disent qu'à Paris, Pasquier soulève l'idée du comte de Paris; ce serait bien dangereux de sa part. L'idée ne peut venir que de la droite. Le maréchal arrive pendant ce temps, et Buffet le conduit dans un salon voisin. Je rencontre Broglie plus tard, et j'insiste sur ce qu'a dit Buffet, que le maréchal devait faire ses conditions. « Ce n'est pas « vous, lui dis-je, qui pouvez les faire, c'est le maréchal. « Il faut qu'il parle fermement à Ernoul et à La Bouille- « rie, qui, à leur tour, feront entendre raison à la droite « et à l'extrême droite. »

Dans la journée, rentré à l'Assemblée, je parle vivement pour la présidence à vie, dont l'idée se propage, bien qu'elle soulève parmi les légitimistes des objections. Cependant, il est bien certain que la présidence pour cinq ans, c'est la république sans les princes, et l'empire dans l'avenir. La présidence à vie, c'est l'idée monarchique dans le présent et l'avenir neutralisé. Grasset, du Bodan [1], de l'extrême droite, font des raisonnements impossibles; du Bodan dit que ce sera exposer le maréchal aux assassinats!

D'autres idées ont cours à Paris. La commission des neuf, avec d'autres collègues, s'est réunie chez Changarnier . . . . . .

. . . . . .

On agite l'idée de la lieutenance générale pour un des princes. Ce serait, je crois, remettre de nouveau le pays en suspens et exposer les princes aux injures de tous les partis, en jetant un soupçon sur leur bonne foi.

Novembre 1873

1er novembre. — Je rencontre Ernoul au salut; il paraît agité et me dit que la droite pense au comte de Paris comme régent. Ce serait M. de Maillé qui aurait soulevé l'idée. Ceci serait différent et admissible, si tous les légitimistes étaient d'accord; mais, en France, on sacrifie trop l'institution à l'homme pour adopter ce parti qu'embrasserait l'Angleterre.

2 novembre. — Décidément toute idée des princes est écartée. Ceux-ci ont refusé, hier soir, toute combinaison

1. Du Bodan (1827), représentant du Finistère à l'Assemblée nationale; il prit place à l'extrême droite.

[illegible] pour. Il a [illegible] et habilement agi. On me dit que le général Changarnier ayant dit vivement au prince de Joinville qu'il ne pouvait lui donner la main avant qu'il eût dit oui, le prince lui a donné toutes ses raisons et a ajouté : « Il y a une autre raison de notre « [illegible] : ce le souvenir de la mémoire de notre père. Les « [illegible] qui se portaient sur notre conduite semble- « [illegible] confirmer celles dont il a été l'objet. Ce qui le « justifie, c'est qu'il était alors la seule solution possible ; « aujourd'hui il y a Mac-Mahon. » Un député légitimiste me dit : « Quelle différence que celle de Monseigneur ! « Nous avons veillé pour lui, loin de tout honneur, par « [illegible], et il se sequestre de nous, au moment où « nous avons tout fait pour préparer son retour. Ah ! je « ne veux pas sonder les motifs de sa résolution, je crain- « drais d'y trouver quelque défaillance indigne. »

A deux heures, on se réunit au centre droit chez Lambert de Sainte-Croix. Bigot[1] et moi, nous soutenons la prorogation à vie. Laurier, le général Chabaud-Latour, Lambert, Lasteyrie parlent pour les dix ans. Après que j'ai parlé, Chabaud me dit : « Vous avez parfaitement « parlé, seulement on sent trop l'écrivain qui cherche la « correction de sa phrase. » Je sens bien moi-même combien j'aurais besoin d'exercer ma parole pour lui donner la souplesse. Ce matin, Emmanuel d'Harcourt[2] me montre une lettre de Lasteyrie, lui disant que bon nombre de ses amis sont prêts à se grouper autour du maréchal.

3 novembre. — Le soir, à quatre heures, réunion des Réservoirs. D'abord les dispositions de l'extrême droite sem-

1. Bigot (1831), représentant de la Mayenne à l'Assemblée nationale ; il fit partie du centre droit.

2. Harcourt (Emmanuel, comte d'), secrétaire général de la présidence de la République

blent hostiles à la présidence de dix ans. Larcy, rendant compte de la visite que les délégués ont faite auprès du maréchal, dit avec accent : « Chacun descendra au fond « de sa conscience pour mesurer les conséquences de son « vote. » Pasquier reprend l'histoire de toute la campagne, il est superbe. Gavard et Franclieu contredisent. Mais Larochejaquelein, Fresneau, Combier appuient. La Bassetière, qui s'oppose aux dix ans, est très rudoyé par la plupart des chevau-légers. Ceux qui nous reprochaient avec tant d'amertume l'œuvre de la commission des trente se préparent à la faire eux-mêmes, ne supportant plus d'être contredits par ceux qui ne font que reprendre leurs arguments de l'an passé. On vote à la presque unanimité pour les dix ans, comme minimum.

4 novembre. — Réunion du centre droit chez Vatel. Pasquier recommence son discours d'hier, avec une très belle comparaison sur le navire ayant à sa poupe le nom de Mac-Mahon. Nous l'entendrons probablement à la tribune. Quelle merveilleuse activité ! Comme dit Cumont, il passe en un instant d'un pôle à l'autre. On le croit sous les tropiques, il est au pôle nord Nature riche, ardente, trop mobile, mais attachante et d'un entrain endiablé.

En sortant de la réunion, nous rencontrons Baragnon. Il nous apprend que la droite lâche et refuse de voter.

Hier, Cazenove et Brun avaient promis à Larcy de voter pour ; ce matin ils lui ont déclaré qu'ils voteraient contre. Il leur a fait une scène terrible, et le pauvre homme en est malade.

Vers cinq heures, nous allons, Cumont, Chabrol et moi, chez Ernoul, pour le prévenir de ce qui se passe. Il avait leur promesse à tous et ne se doutait pas des faits ; il sort avec nous pour aller chercher Brun, avant la réunion des chevau-légers de ce soir. A neuf heures du soir, change-

ment à vue. Nous apprenons que les chevau-légers, à l'unanimité, ont décidé de voter *pour*, sur la motion de la Rochette, Cazenove, etc. Et Brun, qui voit Depeyre, lui dit : « Oui, nous l'avons décidé. »

Lettre du comte de Falloux

Bourg-d'Iré, 6 novembre 1873.

Mon cher ami, M. le comte de Chambord achève l'œuvre fatale qu'il semble s'être proposée durant toute sa vie ; par l'abstention, il a détruit ce qui restait d'influence aux classes élevées ; par son dernier acte, il oblige les hommes monarchiques à prolonger la république. Il faut courber la tête sous de tels coups, mais cela est bien dur, et en outre, je le crains, bien dangereux. Je ne me permettrai désormais aucune réflexion, car votre responsabilité est si grave et les difficultés qu'on vous a créées si lourdes, que les amis qui ne possèdent pas plus que vous le secret du salut, doivent au moins ne pas augmenter vos embarras.

ALFRED.

CHAPITRE VII

LE VOTE DU SEPTENNAT

Sommaire : Vote de la proposition Changarnier; nomination de la commission chargée de l'examen de la proposition Changarnier; vote du septennat; remaniements ministériels : deuxième ministère de Broglie; nomination de la commission des lois constitutionnelles.

Novembre 1873

5 novembre. — Rentrée de la Chambre : grande anxiété et agitation sourde des groupes. Même en les voyant immobiles, on sent, aux regards, aux paroles, le monde d'orages qui fermente dans les âmes.

M. Buffet lit la proposition des dix ans [1]. Eschassériaux [2] lit celle de l'Appel au peuple [3]. M. de Goulard demande l'urgence, appuyée par Broglie; Dufaure demande l'urgence pour tous. L'urgence est votée pour la nôtre, elle est repoussée pour celle d'Eschassériaux, mais la gauche et M. Thiers votent avec les bonapartistes. M. Buffet fait

1. Proposition de Changarnier qui confiait le pouvoir pour dix ans au maréchal de Mac-Mahon.

2. Eschassériaux (baron) (1823), représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée nationale.

3. Proposition qui demandait que le peuple français soit convoqué dans ses comices, le dimanche 4 janvier 1874, pour se prononcer sur la forme du gouvernement. *Ann. de l'Ass. nat.*, t. XXVII, p. 5 et suiv.

faire ce vote par assis et levés, comme pour étaler la honte de cette alliance. Je dis à Abattucci : « Eh bien! « vous votez avec M. Thiers. — Ne parlez pas de cela, dit-« il, en s'emportant, vous n'avez vaincu que par nous au « 24 mai, puis vous avez rompu la trêve, vous verrez ce « qu'il vous en coûtera! »

On passe au vote sur la proposition Dufaure, demandant que le projet soit renvoyé à la même commission que les lois constitutionnelles [1]. On va au scrutin; le dépouillement est long. La buvette est pleine de groupes dont les allures se modifient suivant les nouvelles. D'abord, on annonce que nous avons neuf voix de majorité; mais on craint de s'être trompé et on vérifie à droite; on calcule les doubles votes, les absents pour qui on a voté; ce qui me rassure, c'est que la gauche en fait pis d'ordinaire. Il y a des moments où on se croit battu, les visages en portent la trace; la gauche est plus impassible, quoique ayant peu d'espoir; enfin on annonce quatorze, quatorze voix! Ce chiffre du 24 mai, et cette fois, sans les bonapartistes! C'est une fortune; Rouher, devant qui je passe, répète : « Quatorze! quatorze! » Au fond, ils ne s'attendaient pas à cela, et de nous avoir dégagés, sans être vainqueurs, c'est une mauvaise campagne pour eux.

En sortant de la séance, X., qui, comme ton de conversation, n'est qu'un *butor*, dit : « Et voilà comment on « perd son pays en gardant son portefeuille! » D'Haussonville, qui passe près de lui, reprend : « Et voilà com-« ment on n'attrape pas de portefeuille, et comment on « perd son pays tout de même. »

6 novembre. — Nomination de la commission dans les

1. Le gouvernement demandait une commission spéciale.

bureaux. La répartition dans les bureaux est mauvaise.

Je suis dans le même bureau que Pasquier, et en très petite minorité. Cependant, comme il ne faut pas que Pasquier, à cause de sa campagne royaliste, soit battu, on me demande de parler; je me dévouerai. Depuis que je sais que je dois parler, je n'ai plus ma tête libre comme hier. Marc Dufraisse [1] parle le premier, et très vigoureusement écarte d'abord le plébiscite, qu'il soit proposé par la gauche ou les bonapartistes. Tamisier [2] lui répond en distinguant les vrais et les faux bonapartistes; puis vient Laboulaye [3], qui parle des plébiscites d'Amérique, et ensuite du projet, supposant que nous voulons confier la dictature à un homme sans aucune organisation. Batbie, qui doit parler après le président, Gauthier de Rumilly [4], m'engagent à parler. Je finis par prendre la parole. Relevant d'abord la contradiction de nos adversaires, qui ne s'entendent ni sur le plébiscite ni sur les lois constitutionnelles adoptées par les uns, rejetées par les autres; nous, au contraire, d'accord sur les conditions nécessaires de tout régime constitutionnel. Je me dis très nettement monarchiste constitutionnel; mais décidé, en bon Français, à faire prévaloir sous tous les régimes l'organisation que je croirais la meilleure, sous le régime même qui aurait mes préférences. Nous voulons deux choses : stabilité dans le pouvoir suprême, responsabilité dans les agents de ce pouvoir. Ces conditions, qui ne se réaliseront

1. Dufraisse (1811-1876), représentant des Alpes-Maritimes à l'Assemblée nationale; il siégea à gauche.

2. Tamisier (1809-1880), représentant du Jura à l'Assemblée nationale; il siégea dans les rangs de la gauche modérée.

3. Laboulaye (1811-1883), représentant de la Seine à l'Assemblée nationale; il siégea au centre gauche.

4. Gauthier de Rumilly (1792-1884), représentant de la Seine à l'Assemblée nationale; il fit partie du groupe Feray et soutint M. Thiers.

bien que sous la monarchie, nous essayons, autant qu'il est en nous, de les réaliser sous une autre forme. La république dans le passé, c'est le pouvoir sans cesse renouvelé; dans le présent: MM. Thiers, Grévy, Gambetta, Louis Blanc. Il faut donc au pays une sécurité de stabilité immédiate. C'est aussi le meilleur moyen de rendre la responsabilité ministérielle sérieuse, car le pouvoir qui n'a pas une stabilité garantie étendra sur les moindres objets sa responsabilité pour agrandir son pouvoir en excitant la crainte d'une crise gouvernementale. On parle de nous lier à un homme, de conflits entre la nouvelle assemblée et le président. Mais nous entendons faire deux Chambres, et j'y ai travaillé avec M. B. dans la commission des trente. Quant aux lois dictatoriales, Montesquieu a dit : « L'usage « des peuples libres prouve qu'il y a des temps où il « faut voiler la liberté, comme on cache les statues des « dieux. » Je n'évoque pas ces paroles pour en appliquer toute la rigueur, mais je les invoque, comme j'invoque les exemples du gouvernement britannique, pour montrer la différence qu'il y a entre des lois fortes données à un pouvoir soumis au contrôle des Chambres, avec la responsabilité ministérielle pour en diriger l'application, et ces dictatures qui s'élèvent elles-mêmes sur les ruines des assemblées et des conseils électifs; qui imposent au pays les lois qu'elles ont faites sans avoir eu ni mandat pour les faire ni accepté de contrôle pour en surveiller l'application. Dans ces conditions, je ne comprends pas que M. Laboulaye se plaigne de ne pouvoir s'entendre avec nous. Cette entente, nous la lui offrons sur le terrain des lois constitutionnelles, que nous ferons, mais en prenant soin de défendre la société contre ceux qui la menacent, et qui se parent du nom de la république, faisant à cette cause plus de mal cent fois que ses pires ennemis. Viva-

cité de Pasquier que la gauche veut faire parler. « Char-« les de Lacombe a parlé parce que ça lui a plu ; je me « tais parce que ça me plaît, et je n'admets pas qu'on es-« saie de me faire parler. » La séance ajournée à demain, malgré nos protestations contre cette façon de traîner en longueur. Au sortir du bureau, nous apprenons que les nominations donnent la majorité (huit et sept) à la gauche. Cela tient à l'inégale répartition des bureaux. Mais l'effet est fâcheux. Broglie et Ernoul visiblement émus. Il faudra arriver à une transaction, et sur le titre plutôt que sur la durée. Le titre restera ce qu'il est, il faut espérer que l'extrême droite ne s'y opposera pas. Les bonapartistes ont ouvertement connivé avec les radicaux. Il faut les laisser là, sans les irriter d'ailleurs, et chercher des secours dans le centre gauche modéré. Ces surprises ont un bon côté, elles sont un lest, et l'Assemblée, par les nuances diverses dont elle se compose, joue vis-à-vis d'elle-même le rôle d'une seconde Chambre. L'esprit politique, avec ses transactions nécessaires, se forme dans ces difficultés. Le soir, Cumont, Chabrol, Baragnon et moi, allons chez Broglie, qui est un peu remonté. Il faut céder sur le titre, mais être ferme sur le reste.

8 novembre. — Les trois bureaux qui ont ajourné sont mauvais ; on s'y attendait. Les commissaires se réunissent à quatre heures et font entendre que ce sera très long : c'est leur tactique. On avait espéré que Wolowski [1] se rapprocherait de Goulard, mais il a voté pour Rémusat, président.

L'évêque d'Orléans a vu ce matin le maréchal, qui paraît résolu ; il ne veut être ni marchandé ni lanterné ; il

1. Wolowski (1810-1876), représentant de la Seine à l'Assemblée nationale ; il siégea au centre gauche.

ne se séparera pas de son ministère avant qu'on ait voté sur la prorogation.

9 novembre. — Prières publiques au château. Bon discours de l'évêque de Versailles, modéré et apostolique. Spectacle touchant que tous ces députés à genoux sous la bénédiction de l'évêque, et implorant sincèrement le secours d'en haut. Pour moi, je demande à Dieu qu'il inspire au comte de Chambord une abdication qui sauverait la France. Sans lui, la monarchie serait faite.

Le soir, Cumont, de Meaux, Baragnon dînent à la maison. Cumont raconte qu'en juillet, lors du premier manifeste, M. de la Ferté vint, devant lui et de Meaux, voir M. de Falloux. Ils s'arrêtèrent, ne sachant dans quel sentiment il venait ; mais il prit les mains de Falloux en disant : « Je viens m'associer à vos douleurs. » Et cet homme, d'ailleurs si raide, éclata en sanglots. Pourvu, dit-il, qu'on n'accuse pas le comte de Chambord de manquer à sa parole, car les princes ont des lettres de lui.... Il avait toujours réservé la question.... La Ferté leur raconta que pendant la guerre, il dit au comte de Chambord : « Monseigneur, voici l'ennemi en France, allez « dans votre royaume, faites appel à vos fidèles ; ils se « grouperont autour de vous ; si vous survivez, c'est la « couronne sur votre front, aux acclamations de la France ; « si vous mourez, ce sera pour un Bourbon la plus belle « fin. » Le Prince l'écouta froidement et lui dit : « Ce que « vous me proposez est grave : nous en reparlerons de- « main. » Et le lendemain : « La Ferté, votre projet n'est « qu'une chimère, n'en parlons plus. »

14 novembre. — La commission a nommé pour rapporteur M. Laboulaye. Un projet de Casimir Périer, trois fois amendé, a été adopté par les huit, sur lesquels deux mem-

bres de la gauche qui ne veulent pas de ces lois constitutionnelles pour lesquelles ils votent [1].

Je cause avec quelques membres du centre gauche, et je constate l'accord latent. Il est évident que le centre gauche, le centre droit et la droite modérée pensent de même sur beaucoup de points et sont bien plus près les uns des autres que ceux-ci de l'extrême droite et ceux-là de la gauche, et avec cela, on se combat, on se méconnaît, on vit séparés par des malentendus qui feront peut-être la ruine du pays. Le malheur du centre gauche, c'est qu'il ne compte pas de caractères et qu'il compte en revanche beaucoup d'ambitions; trop veulent être ministres. Mais avec l'habileté dans le maniement des hommes, on eût pu en ramener un certain nombre; Broglie n'a pas cet art. En ce moment, il ne ménage que l'extrême droite, craignant ses incartades, et sachant que la droite et le centre droit suivront le gouvernement. Il en arrive à accepter des rédactions presque inacceptables et qui lassent le centre droit et la droite.

Hier, la commission a été reçue par le maréchal. Celui-ci a bredouillé, mais a dit de fort bonnes choses, et non sans finesse. On dit que M. de Rémusat a été fort inconvenant et que Casimir Périer lui-même souffrait de

1. Ce projet de loi était ainsi conçu :

ARTICLE PREMIER. — Les pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon, président de la république, lui sont continués pour une période de cinq ans, au delà du jour de la réunion de la présente législature.

ART. 2. — Ces pouvoirs s'exerceront dans les conditions actuelles jusqu'au vote des lois constitutionnelles.

ART. 3. — La disposition énoncée à l'article premier prendra place dans les lois organiques et n'aura le caractère constitutionnel qu'après le vote de ces lois.

ART. 4. — Dans les trois jours qui suivront la promulgation de la présente loi, une commission de trente membres sera nommée dans les bureaux pour l'examen des lois constitutionnelles présentées à l'Assemblée nationale les 19 et 20 mai 1873.

[illegible]

[illegible] Il [illegible] des lois [illegible] pas [illegible] voter [illegible] je pen- [illegible] avoir en [illegible] esprits. Et [illegible] ans? [illegible]

[illegible] un mes- [illegible] cette com- [illegible] M. de [illegible] conditions. [illegible] une effroyable [illegible] suspensions [illegible] la phrase est [illegible] de Cham- [illegible] heures. Le [illegible] toute la nuit; [illegible] neuf heures. [illegible] arrêté et qu'on [illegible] le renvoi à demain. Je [illegible] la commission aurait pu, du [illegible] le résultat de ses délibérations. On [illegible] quel terrain on marchait. Tous ces retards donnent au gouvernement l'apparence de la défaite.

Le matin l'extrême droite a arrêté un projet de déclaration, se terminant par l'expression de la confiance dans

1 Voir Appendice XI

le désintéressement du maréchal, qui ne résisterait pas au vœu légalement exprimé du pays. La déclaration, lue à la réunion Colbert [1], y a soulevé un véritable *tolle*. Quelques membres, Kerdrel, de Meaux, Sugny, etc., ont été en porter le désaveu au maréchal. On dit, d'un autre côté, que d'Aboville [2] et un autre de l'extrême droite ont été trouver le maréchal qui, sur leur question, a répondu qu'on ne pourrait, si son gouvernement était prorogé, réclamer pendant sa durée une autre forme de gouvernement. Mais s'ils font leur déclaration et que la gauche demande l'avis du gouvernement, que répondra celui-ci? « Je laisserai Broglie répondre, » me dit Ernoul, comme si tous les ministres n'étaient pas solidaires de la réponse, quel que soit celui qui la fera. L'extrême droite se couvrait de l'approbation d'Ernoul. Celui-ci n'a pas approuvé; mais il est bien vrai qu'entendant à son déjeuner la lecture que lui en faisait Tarteron, il a fait des objections de détails, sans donner à la chose l'attention sérieuse qu'elle comportait.

La commission s'est réunie le soir. Jouvenel nous raconte que la majorité persiste. Rémusat a été vif, disant que sa confiance dans le maréchal était très diminuée. Broglie, Ernoul et Batbie sont venus; les deux premiers habiles, nous dit Jouvenel, mais Batbie déclarant que l'Assemblée, étant souveraine, pouvait défaire ce qu'elle avait fait.

18 novembre. — C'est aujourd'hui que s'agitera ce grand débat. La commission, après beaucoup d'hésitations, a adopté une prorogation de cinq ans, mais subordonnée au

1. Après le manifeste du 5 juillet 1871, une scission s'était faite dans la droite qui se réunissait à l'hôtel des Réservoirs. La droite modérée se réunit dès lors à l'impasse Colbert et en garda le nom.

2. Aboville (vicomte d') (1819), représentant du Loiret à l'Assemblée nationale; il siégea à l'extrême droite.

vote des lois constitutionnelles, et dans les huit voix qui ont pris cette décision, il en est deux, celles de Cherpin [1] et Le Royer, qui avaient commencé par nier à l'Assemblée le droit de prorogation et qui lui refusent également le pouvoir constituant; en sorte qu'ils subordonnent une prorogation, qu'ils n'admettent pas, à des lois constitutionnelles qu'ils ne veulent pas faire. — On est préoccupé du côté de l'extrême droite qui, après avoir fait prévaloir sa rédaction, veut maintenant, ou voter contre, ou la faire précéder d'une déclaration qui risque d'enlever des voix au centre gauche.

19 novembre. — La discussion continue : hier, Bertauld, habile, venimeux; un exemple de ce que les révolutions peuvent faire d'un honnête homme. Castellane, belle fin, un vrai talent. Tout le monde impatienté de le voir à la tribune, ne sacrifiant pas un discours à la nécessité d'aller vite; mais pour le public, il a la satisfaction d'avoir prononcé un discours qui fera briller son nom. Jules Simon, éloquent, insinuant, quoique violent. Chesnelong, sa déclaration splendide d'honnêteté, mais accablante pour le comte de Chambord [2]; l'extrême droite ne s'en aperçoit pas et en est enchantée. Ernoul, très éloquent d'abord, puis s'embarrassant. Le ministère et le président de l'Assemblée font dire de demander séance de nuit, puis on se rabat à demain neuf heures du matin, puis à une heure. Incertitude fâcheuse; ce n'est pas ainsi qu'un parti montre sa décision. Avant la séance, réunion du centre droit. Pasquier, qui préside, insiste sur la nécessité de faire au centre droit une déclaration, si l'extrême

1. Cherpin (1813-1884), représentant de la Loire à l'Assemblée nationale; il siégea au centre gauche.

2. Voir *Chesnelong*, par M. de Marcey, dans l'*Université catholique* d'août 1904.

droite fait la sienne. Le centre droit le soutient beaucoup, Prax-Paris [1], Chaper [2], etc. Je fais des réserves, non sur le fond, mais sur la ligne de conduite, en insistant sur le danger d'atteindre la droite, tout en ne visant que l'extrême droite. Le mieux serait, ou qu'un membre de la droite fît une déclaration, ou qu'on se concertât avec la droite pour la déclaration du centre droit. La réunion m'approuve. Du reste, la déclaration de Chesnelong nous préservera probablement de celle de l'extrême droite. Mais ce soir, les chevau-légers [3] paraissent agités. Le succès de Chesnelong, succès d'estime théorique, leur a fait croire à la possibilité du retour de la proposition monarchique. On dit le comte de Chambord en France, et qu'il ne serait pas impossible qu'on vît de lui demain une lettre avant le vote final.

Rouher parle sur l'appel au peuple. Grande puissance. Charlatanisme et sophisme comme autrefois. Mais l'allure de la force. Naquet parle dans le même sens et dit que la République est le *provisoire perpétuel*. Laboulaye, phrase sans ornement, précise et non sans esprit. Raoul Duval interrompu et répudié par l'Assemblée. A la lecture, son discours m'a paru mieux. L'amendement [4] est rejeté par 500 voix contre 88. Je croyais la minorité plus forte. Simon et ses amis retirent

1. Prax-Paris (1820), représentant du Tarn-et-Garonne à l'Assemblée nationale. Il s'inscrivit au groupe bonapartiste et vota constamment avec la droite.

2. Chaper (1827-1890), représentant de l'Isère à l'Assemblée nationale; il siégea au centre droit.

3. Comme on l'a vu, p. 237, note 1, une scission s'était faite dans la droite qui se réunissait à l'hôtel des Réservoirs. La droite radicale, qui poussait à l'obéissance passive et qui donnait au roi le pas sur le pays, se réunit à l'impasse des Chevau-Légers et en garda le nom. MM. Lucien Brun, de la Rochette, de Carayon-Latour prirent la tête de ce mouvement.

4. L'amendement Eschassériaux.

[illegible] sur la République. De[illegible] I[illegible] et nerveux [illegible] dans la procédure [illegible] sur le maréchal de Mac-Mahon, [illegible] Harle[illegible] qu'il a agi de Sedan [illegible] Broglie annonce qu'il répondra à la [illegible] « Nous serions [illegible] ne répondons pas. » [illegible] sa position [illegible] grande préoccupation [illegible] discours de Broglie. L'extrême droite [illegible] « [illegible] la République, me dit [illegible] » Le duc paraît rassuré; [illegible] gouvernement reste [illegible] bruit ré[illegible] droite. [illegible] longtemps à la [illegible] prononcé [illegible] que l'Assemblée est supérieurement [illegible] M. Thiers et comme [illegible] de contentement [illegible] Un peu plus, [illegible] six fois, en crachotant un [illegible]

[illegible] Bernard et je lui dis : « [illegible] je voudrais vous féliciter, et

[illegible]

ART. [illegible]. — Le pouvoir exécutif est confié pour sept ans au maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, à partir de la promulgation de la présente loi. Le pouvoir [illegible] sera exercé sous le titre de président de la République et dans les conditions actuelles, jusqu'aux modifications qui pourraient y être apportées par les lois constitutionnelles.

ART. 2. — Dans les trois jours qui suivront la promulgation de la présente loi, une commission de trente membres sera nommée en séance publique et à scrutin de liste pour l'examen des lois constitutionnelles.

d'un autre côté, je souffre de voir, en un pareil temps, tant de talent employé, dans un tel orage, à aigrir et à diviser les esprits. « Non, me répond-il, je ne divise pas les esprits, mais je ne pardonne pas à M. le duc de Broglie; il m'a manqué vingt fois; on dit qu'il va m'attaquer; s'il le fait, qu'il y prenne garde : quand je m'attache à une peau, je ne la lâche pas. » Et sa figure crispée en dit plus encore que ses paroles. Grévy parle ensuite : large, raide, droit, le front pâle et brillant comme l'ivoire, l'œil et le parler grave, le geste rare et lourd, il parle pesamment, lentement, mais avec je ne sais quelle puissance. Il a une sorte d'ironie concentrée et lourde, qui tombe comme une masse. Du reste, beaucoup de sophismes rehaussés par l'autorité rude du débit. Pendant le scrutin, Gambetta me fait le plus grand éloge de Grévy. Admiration réelle ou factice! Causé avec Challemel-Lacour sur l'attitude de la gauche envers M. Thiers. Il est très poli, avec un œil teinté de sang. Les scrutins donnent une grande majorité aux conservateurs, finalement 68 voix [1]. C'est inespéré. M. Thiers en reste jusqu'au bout, pâle et déçu.

20 novembre. — Voilà la Chambre en vacances pour trois jours. Vers deux heures, je vais chez le duc de Broglie. D'Haussonville me dit de le pousser. J'insiste pour que le ministère soit remanié avant l'interpellation de lundi, et que des lois fortes soient rapidement présentées. « Il vous faut, dans les allures, de la décision. » Et, comme il paraît ajourner à plus tard toute réflexion : « Il faut pourtant, continuai-je, que vous recueilliez les impressions diverses avant de vous prononcer. » Je pressens la même hésitation et les mêmes lenteurs qu'après le

1. Le contre-projet Depeyre fut voté par 378 voix contre 310. *Ann. de l'Ass. nationale*, t. XXVII, p. 110 et suiv.

24 mai. « Au fond, me dit d'Haussonville, tous les ministres ont été d'avis d'ajourner à lundi, parce qu'aucun ne veut s'en aller. » Le maréchal avait été, ces jours-ci, pénétré de l'idée qu'il fallait confier à Goulard la formation du cabinet. Le succès de Broglie a tout changé. Le maréchal est allé à Paris pour se recueillir. J'insiste auprès d'Haussonville pour qu'Ernoul reste, et en tout cas ne soit pas remplacé au même ministère par Depeyre. Il me demande si, au cas où la Bouillerie ne voudrait pas sévir, si c'était nécessaire, contre les manifestations légitimistes, il vaudrait mieux le remplacer par un membre du centre gauche ou de la droite. Je dis que si un membre de la droite, comme Depeyre, consentait à frapper ces manifestations, il vaudrait bien mieux lui confier ce soin qu'à un membre du centre gauche, naturellement suspect aux légitimistes. Causé avec de Meaux et Cumont, chez ce dernier. Nous parlons des lois à faire. Cumont nous lit une page de ses notes. Il est blessé des manières de Broglie, mais il l'a félicité, mettant, comme il le dit, la vérité au-dessus de ses froissements personnels. C'est un brave cœur et généreux.

22 novembre. — Jeudi soir, dîné à la présidence de l'Assemblée, avec le bureau et quelques députés ; l'impression générale est pour un remaniement immédiat. Buffet ne comprend pas qu'on hésite.

23 novembre. — Dimanche. Décidément, tout reste jusqu'à lundi. Baragnon blâme beaucoup cet ajournement qui rendra les ministres ridicules. Ernoul est pour l'ajournement. Il cause, au sortir de la messe, avec Chabrol, qui est effrayé de ses propos. Je suis convaincu que, hors du ministère, il redeviendrait ce qu'il a été dans la commission des trente. Depeyre nous dit, à de Meaux et à moi, qu'il est sorti du lit, malade, parce qu'on avait rap-

porté que le maréchal voulait écarter Broglie, et optait pour des combinaisons dans lesquelles était son nom à lui, Depeyre. Aussitôt il va chez Broglie, lui dire qu'il ne consentira pas à entrer au ministère sans lui ; Emmanuel d'Harcourt, qui est là, lui dit que le maréchal n'a pas du tout l'idée d'écarter Broglie. « Je suis un sot, dit alors Depeyre, ma démarche n'a pas le sens commun, mais j'ai obéi à mon premier mouvement. » Il paraît (dimanche) qu'en dernier lieu, Broglie a opiné pour qu'on remaniât immédiatement le ministère. Mais, comme il avait hésité trois jours, ses collègues ont été forts pour rejeter son avis.

26 novembre. — Le *Journal officiel* ne contient pas encore le nouveau ministère. Lundi on a pressé Pasquier d'accepter le ministère de l'intérieur, il a refusé ; la droite ne veut pas de Goulard qui, du reste, a aussi refusé les affaires étrangères, ne trouvant pas la base du ministère assez large. En effet, tous les ministres veulent rester ; il n'y a que Beulé qui se conduit noblement. Il a très bien parlé dans l'interpellation Léon Say [1] (lundi 24). On voulait lui donner l'instruction publique, mais Batbie n'est pas disposé à en sortir, et on ne pourra l'en déloger que quand on lui aura assuré par une loi la présidence du Conseil d'État. On a offert à Depeyre les cultes séparément. Il a refusé : « Ce n'est pas, me dit-il hier soir, que je trouvasse ce ministère trop petit, il serait plutôt trop grand pour moi, et s'il existait déjà, à titre isolé, je l'accepterais. Mais on le détacherait pour moi ; on ferait ce

1. Le 24 novembre, Léon Say interpella le gouvernement sur la non-convocation des collèges électoraux dans les départements où des sièges étaient vacants, l'accusant d'avoir voulu fausser la volonté du pays au moment où un vote de la majorité pouvait décider de ses destinées. L'ordre du jour pur et simple, accepté par le gouvernement, fut voté par 360 voix contre 311.

que M. Thiers, blâmé par nous, a fait pour Fourtou ; je ne veux pas qu'une discussion de budget s'engage ainsi sur moi. » Il me dit qu'il aurait en tous cas refusé de remplacer Fourtou à la justice, ne voulant rien de ce qui aurait le caractère d'une revanche personnelle. On dit que Broglie prendrait l'intérieur et Decazes les affaires étrangères. Celui-ci aurait voulu demeurer dans son ambassade, mais Broglie lui a fait entendre qu'il devait demeurer à sa disposition. On citerait des sous-secrétaires d'État : Desjardins, Lefèbure[1], Savary, Baragnon. Il paraît qu'on a parlé de moi et que Savary a vivement insisté auprès du duc de Broglie. Je serais curieux de savoir ce qu'a dit celui-ci. Mais, quant à moi, j'étais bien décidé à refuser.

On nomme aujourd'hui la commission constitutionnelle. La confection de la liste a été laborieuse. Que d'intrigues! Au centre droit, tout le monde voulait en être. Hier, j'ai parlé à la réunion de midi, et sans l'avoir prévu, j'ai été amené à dire un mot sur les lois constitutionnelles. On m'a applaudi, et je crois que ma candidature a été posée les lois. Mais je ne l'ai pas annoncée ni ne me suis fait inscrire. Le soir, on m'apprend que des membres qui s'étaient réunis pendant la séance de l'Assemblée ont chargé le président et le vice-président de faire la liste du centre droit, et il se trouve que j'y suis, en médiocre compagnie, ma foi! Du moins, je ne me serai pas remué pour être élu, c'est le côté honorable. Chabrol n'y est pas. Lui non plus ne se remuait pas, et y eût été mieux placé que bien d'autres. De Witt non plus : il ne s'est pas présenté, dit-on. On n'en peut dire autant de X, Y. Aussi ont-ils été mis sur la liste.

1. Lefébure (1836), représentant de la Seine à l'Assemblée nationale; il prit place au centre droit. Il fut nommé sous-secrétaire d'État aux finances, sous Magne (1873).

28 novembre. — Hier matin, en ouvrant le *Journal officiel*, j'ai vu que j'avais été élu le sixième sur les treize membres qui seuls ont obtenu la majorité absolue. Les cinq premiers sont : Dufaure, Laboulaye, Waddington (que nous portions sur la liste de la majorité), Talhouët, Kerdrel. J'avoue que je suis très sensible à ce témoignage. J'avais quitté la Chambre avant la fin de la séance [1].

En quittant la Chambre, j'ai dit un mot à Ernoul de la crise ; il me parut irrité, défendant, me dit-il, non pas son portefeuille, mais son parti, et prévoyant qu'il va être remplacé par Depeyre. Cependant, les bruits les plus contradictoires circulent. Tantôt c'est le ministère tout entier qui s'en va, sauf Broglie et Magne [2], tantôt c'est le ministère qui reste, moins Broglie. Vers cinq heures, on me dit que le ministère a été offert à Larcy et Depeyre, mais que sur l'injonction de Brun, ils ont refusé. Le soir, nous dînons chez M. Harel, procureur de la République, où devait dîner Larcy. Nous apprenons que le maréchal vient de l'envoyer chercher. Il revient après le dîner et nous annonce qu'il est ministre. Il s'est jeté aux genoux du maréchal, il l'a supplié; mais le maréchal a été inflexible. Il a dit qu'il se retirerait lui-même, que les no-

1. L'élection de la commission des lois constitutionnelles, commencée le 26 novembre, dura jusqu'au 4 décembre. Il ne fallut pas moins de dix tours de scrutin pour la constituer. Elle fut composée de cinq membres de la gauche : MM. Dufaure, Laboulaye, Waddington, Vacherot et Cezanne, et de vingt-cinq membres de la majorité.

2. Magne (1806-1870), député de Périgueux (1843); il se fit remarquer dans les discussions d'affaires. La révolution de 1848 le trouva sous-secrétaire d'État à la guerre. Il se rallia à Louis-Napoléon, qui l'appela au ministère des travaux publics. Il démissionna lors de la confiscation des biens des princes d'Orléans. Il reprit son portefeuille en 1854 et le garda jusqu'au 4 septembre 1870. Envoyé par la Dordogne à l'Assemblée nationale, il siégea au centre droit et reprit le portefeuille des finances du 25 mai 1873 au 10 juillet 1874.

minations étaient au *Moniteur*, qu'il les désavouerait, s'il lui plaisait, mais que lui, le maréchal, ne pouvait rien changer. « J'ai vu Lucien Brun, dit Larcy, qui m'a dit qu'il prierait pour moi; mais ce ne sera que le soir qu'il priera, et dans la journée, je voudrais bien qu'il ne me combatte pas. »

Le soir, dîné chez le maréchal. Beaucoup de députés. Je suis dans un coin de table avec Pasquier, Cumont, Baragnon. « C'est le coin des bons enfants », dit Pasquier, qui est vraiment d'humeur charmante, mais terrible contre Broglie. Celui-ci vient le soir et, sans rien dire, pendant que je cause sur un canapé avec Corcelles, il s'assoit à côté de moi. « Eh bien! monsieur le ministre, lui dis-je, vous avez changé de portefeuille? — Oui, j'ai fait ce sacrifice, je vais m'user. — Je vous plains, en effet, lui dis-je, vous aurez de grandes difficultés. » Me parlant des raisons qui auraient dû pousser Ernoul et Lucien Brun à se retirer : « C'est comme moi, continue-t-il, sans mon discours de la séance de nuit, j'aurais compris que je devais me retirer et aujourd'hui je sens que je vais m'user, et je me serais retiré si j'avais eu mon équivalent à la Chambre, mais je n'ai pas d'équivalent. » Et il le répète à plusieurs reprises.

Décembre 1873

13 décembre. — Le maréchal Bazaine a été condamné à mort à l'unanimité, mercredi soir 10 décembre, vers huit heures et demie; j'étais au centre droit lorsque la nouvelle est venue; on devait, le soir, inaugurer une nouvelle salle de réunion, mais l'attente du jugement a fait décommander toute apparence de fête. On entend le bruit des voitures qui reviennent de Trianon. Les cochers

jettent ces mots : « Condamné à mort ! » aux passants qui les interrogent. La tristesse domine dans notre réunion et on pense en même temps à la joie hideuse que vont ressentir des hommes qui mériteraient eux-mêmes de passer en justice. Il paraît qu'aux abords de Trianon, et j'apprends plus tard qu'aux abords de la gare, à Paris, la foule a applaudi, en apprenant la nouvelle; toujours la *vile multitude*. Lundi, j'avais été à ce procès; Lachaud [1] avait parlé avec un talent incontestable, mais d'ordre déconsidéré. Comédien de l'Ambigu : roulant les yeux, haussant tout à coup et baissant la voix, menaçant des gestes, frappant des pieds, sans que l'on sente sous cette agitation une émotion vraie ! C'était souffrance que de voir ce grand drame ainsi abaissé. Bazaine, que j'avais déjà vu, à une précédente audience, n'a rien qui intéresse. Ce visage est impassible, mais sans élévation. On y cherche une âme, on ne pénètre pas ces gros yeux tranquilles où n'éclate ni grandeur ni franchise. Il n'y a d'intéressant que la situation de l'homme.

19 décembre. — Je parle à la commission constitutionnelle. Les *Débats*, le *XIX*e *Siècle*, l'*Assemblée nationale*, donnaient, réunis, un résumé assez fidèle de ce que j'ai dit. J'ai parlé le dernier, et cette attente m'est toujours pénible. Je parle trop vite et sans assez de confiance en moi. Pourtant, plusieurs, et surtout Talhouët, me félicitent ; ce que j'ai dit était nouveau, je crois, pour beaucoup, et les frappait ; mais je l'aurais mieux fait valoir en parlant plus lentement et avec plus d'assurance, même

1. Charles-Alexandre Lachaud (1818-1882). Avocat; il plaida surtout devant la cour d'assises (procès Lafarge, Bocarmé, La Pommerais, de Mercy, Troppmann, etc.). Lachaud défendit Bazaine devant le conseil de guerre de Trianon.

[illegible] Pasquier, pendant la séance, me prend à part, pour me dire que la droite veut s'engager dans une [illegible] sur le changement du titre de [illegible] et que le [illegible] ne la suivra pas. Il est [illegible] on ne peut tenter des choses qu'à coup sûr ; et que vouloir [illegible] sans y réussir, c'est le [illegible] [illegible] qui me promet d'en parler à [illegible].

21 décembre. — Nous allons avec Chabrol et M. de [illegible] voir [illegible] au ministère. Quel aimable [illegible] et [illegible] Il y a plaisir à parler des affaires avec lui. La nouvelle [illegible] nous le bassiner des demandes de [illegible] : est [illegible] et [illegible] ! Des gens qui, dans la [illegible], se [illegible] comme des parisiennes légitimistes, [illegible] une préfecture. Ils nous accusent, sans [illegible] [illegible] des [illegible].

22 décembre. — La politique est toujours troublée. [illegible] et ses [illegible] de gauche attaquent de plus en plus le [illegible] de Broglie. Dans la Chambre, l'extrême droite [illegible] à se [illegible]. [illegible] a accepté l'ambassade de [illegible] ce qui [illegible] les opposants. Nous avons [illegible] notre [illegible] de la commission constitutionnelle. [illegible] a refusé de faire partie de la sous-commission d'études pour la loi des pouvoirs publics ; il se réserve, et l'on peut prévoir à un moment donné des refus de l'extrême droite.

22 décembre. — Ce que j'écrivais est toujours vrai : la majorité est agitée ; dans la discussion du budget, plusieurs votes contre le ministère, soit par suite de l'absence d'un certain nombre de membres conserva-

1. La nouvelle commission des trente avait décidé qu'elle s'occuperait d'abord de la question électorale. M. de Lacombe avait sur cette matière élaboré un projet de loi.

teurs, soit par suite du vote de quelques intransigeants.

Nomination de préfets avant-hier. Nous n'en avons pas encore dans le Puy-de-Dôme. Pendant quelques jours, ce devait être le docteur Michon, ami du comte de Paris, excellent comme nuance politique, mais grande part d'inconnu dans son inexpérience. Mardi, Barante, qui a mené cette affaire, me demande de parler au duc de Broglie, qui approchait. Celui-ci, avec un air de mauvaise humeur qui se contraint, me dit : « J'aimerais « bien qu'on ne me parlât pas de préfecture dans les cou- « loirs. » Je m'anime à ce début : « Alors, Monsieur le « duc, nous en parlerons ailleurs si vous le voulez, car « je pense que vous voudrez prendre l'avis des députés « conservateurs, le contraire serait nouveau, permettez- « moi de vous le dire. Je ne demande rien, ni pour moi « ni pour les miens ; c'est bien le moins que je sois en- « tendu sur des questions de politique générale, les « seules qui me préoccupent. — Mais certainement, « cher ami, dit le duc éploré et radouci, mais oui. » Je continue toujours : « Il y a dans notre département une situation stratégique très importante, politiquement parlant ; il s'agit de ne se livrer ni au centre gauche ni au bonapartisme, qui est la formule d'un trop grand nombre de conservateurs. Nous ne pouvons pas commettre une faute, et un échec serait d'autant plus grave qu'il porterait sur le nom d'un ami des princes. Ce n'est pas seulement le département, c'est la région qui se ressentira de l'influence conquise au Puy-de-Dôme. Je ne m'oppose donc pas à la nomination de M. Michon ; mais il y a des doutes qu'il est de mon devoir de vous soumettre, et je le fais — je vous assure — dans un sentiment bien impersonnel et bien désintéressé. — Oh ! je le sais bien, cher ami.... Je réfléchirai.... C'est très grave, etc. » Plus tard, il revient

teurs du pays, il se relèverait plus grand. Le duc écoute, il est hésitant et craintif.

26 décembre. — Batbie a fait un intéressant résumé dans la commission constitutionnelle; il incline pour le suffrage à deux degrés, avec intervention des plus imposés. Le premier président Gilardin propose le système prussien des catégories. Delsol me dit que son article a beaucoup frappé au palais. Depuis quelques jours, l'idée de la représentation des intérêts fait beaucoup de chemin; on n'en rit plus, on cherche, on hésite sur les formules, mais l'idée pénètre toutes les têtes. C'est un progrès.

APPENDICE

A.

CHARLES DE LACOMBE, PAR M. LE VICOMTE DE MEAUX

Le *Correspondant* passe de deuil en deuil, de funérailles en funérailles. Après Lavedan, Charles de Lacombe ! Après le directeur, qui assurait la prospérité croissante de notre œuvre, tandis qu'autour de nous s'accumulaient les échecs, le chroniqueur politique, notre organe à tous, qui perpétuait, à travers les temps nouveaux, en face des événements contraires, les principes de « liberté civile et religieuse » inaugurés par nos devanciers, gage de succès jadis et, s'il plaît à Dieu, gage de revanche dans l'avenir.

Charles de Lacombe était destiné d'avance à cette tâche, où s'est terminée sa vie laborieuse et sans reproche. Il sortait du collège, quand il écrivit ici même, il y a près de cinquante ans, son premier article. Le P. Gratry, qui fut un grand éducateur avant de devenir un grand écrivain, avait formé son esprit et son âme. Charles Lenormant l'avait initié à l'étude de l'histoire. Sous les auspices de Mgr Dupanloup, il s'enrôla d'abord à l'*Ami de la Religion*, dans la phalange résolue à défendre l'Église, à la fois contre l'école révolutionnaire qui l'attaquait, contre l'école intolérante qui la compromettait et contre le gouvernement impérial qui la trahissait. Au service de cette cause, et sans abandonner le *Correspondant*, il avait passé successivement de l'*Ami de la Religion* à la *Gazette de France*, à la *Défense*. Il n'oubliait pas, d'ailleurs, que la liberté religieuse en France a pour condition nécessaire la

vous attacher à lui plus qu'à moi, » montrant ainsi quel prix il mettait à cette jeune amitié. M. Berryer et M. Thiers l'attiraient auprès d'eux, et l'une et l'autre relations devaient tenir, dans le reste de sa vie, une place considérable.

Lui-même a raconté quel mandat il a reçu de Berryer mourant : la mémoire du grand orateur, du grand royaliste, du grand patriote, à sauvegarder et perpétuer, et tous savent comment il a rempli le mandat. Aujourd'hui cette mémoire immortelle est indissolublement liée à celle de l'habile, intègre et fidèle biographe ; elles se conservent ensemble.

Quant à M. Thiers, après l'avoir fréquenté dans sa retraite, il devait le retrouver au pouvoir à Bordeaux et à Versailles. Son alliance avec une famille singulièrement respectée en Auvergne l'avait attiré et accrédité en ce pays et, s'étant promptement fait place à Clermont parmi les meilleurs défenseurs des bonnes causes, il était devenu, en 1871, député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale. Il avait dû de la sorte à son mariage, à la fois le bonheur domestique et l'entrée dans la carrière politique, et, cette carrière se brisant, il allait lui devoir un autre et plus rare bienfait : la sérénité dans les mécomptes.

J'ai donc vu, durant notre commune vie publique, Charles de Lacombe se rencontrant à l'Assemblée nationale avec M. Thiers, et je ne saurais dire ce que j'ai davantage admiré : la constance de son affection ou l'indépendance de son opinion. Jamais son cœur ne s'est détaché de M. Thiers, et jamais non plus il ne lui a sacrifié ni ses principes ni ses amis. Entre la droite et M. Thiers, il était un intermédiaire naturel, intermédiaire toujours avisé, sûr et discret ; plût à Dieu qu'il eût toujours été écouté. Ce rôle de conciliateur lui était d'ailleurs habituel : soit dans les entretiens particuliers où il excellait à gagner la confiance des collègues les plus divers, soit à la tribune, il cherchait ce qui rapproche, il écartait ce qui divise. Que l'on relise son discours sur la décentralisation où il faisait appel aux libéraux de toute origine, son discours sur le jury où il soutenait une réforme conserva-

rance proposée par M. Dufaure, son discours sur les lois constitutionnelles où il convient la droite aux transactions nécessaires : de toutes les opinions honnêtes, il réclamait la mesure pour parvenir à l'accord. Et cette inspiration, il prétendait la tenir de Berryer. Selon lui, le plus redoutable des orateurs était le plus conciliant des politiques.

La même inspiration se retrouve dans ses chroniques. Elle provenait de sa conscience constamment en éveil, plus encore que de son généreux caractère. Aussi, lorsque, se voyant mourir, il a dû jeter sur sa carrière le regard sévère du chrétien qui, selon la parole de l'Écriture, se juge lui-même pour n'être pas jugé, il lui a sans doute été permis d'avoir confiance, car, du début au terme de cette carrière, n'ayant jamais cessé de travailler ni d'écrire, il s'était toujours proposé de servir la vérité sans manquer à l'équité.

C. DE MEAUX.

B.

LETTRE DE M. CHARLES DE LACOMBE AU COMTE DE CHAMBORD

MONSEIGNEUR,

J'ai appris par M. de Belleval la communication dont vous avez daigné charger pour moi M. le duc de Lévis. Quelque douleur que j'en aie ressentie, je ne puis songer sans une profonde reconnaissance à la bienveillante attention que Monseigneur me fait l'honneur d'accorder à ce que j'écris, et mon premier devoir est de lui en exprimer ma gratitude. Mais cette bienveillance, Monseigneur, me rend plus cruel le malheur d'avoir pu vous déplaire. J'ai besoin de me justifier auprès de vous ; j'ai besoin de vous dire, avec la plus respectueuse franchise, quelles dispositions m'animent, persuadé qu'après m'avoir entendu, vous jugerez que je n'ai pas démérité de votre confiance.

On m'accuse d'avoir voulu faire acte d'opposition contre Monseigneur, en écrivant mon article sur les élections. Je n'ai jamais eu pareille intention. Ainsi que je l'ai dit à M. de Belleval, j'ai toujours cru que Monseigneur laissait toutes les opinions libres, et je le crois toujours. C'est le vice du régime actuel, de substituer le commandement à la discussion et de menacer de destitution quiconque préfère sa conscience à un mot d'ordre. De telles maximes n'ont jamais trouvé crédit auprès de vous, Monseigneur. Vous avez déclaré que, tout en donnant votre avis à ceux qui vous le demandaient, vous reconnaissiez à chacun le droit de suivre la ligne de conduite qu'il jugeait la meilleure. Mais ce droit n'existerait pas, Monseigneur, si on ne pouvait l'exercer qu'en encourant votre blâme. Pour nous, il ne saurait être question de destitution; notre peine la plus sensible serait de vous en faire, Monseigneur : ce serait là, pour nous, un malheur mille fois plus grand que toutes les destitutions. Et prétendre, comme on l'a fait, que nous sommes libres de soutenir telle ou telle opinion, mais qu'en la soutenant, nous nous exposons à votre désapprobation, ce serait détruire cette liberté au moment même où on la proclamerait.

J'ai ajouté que je n'avais jamais pensé qu'on eût ainsi le droit de mettre le nom de Monseigneur en cause dans les discussions qui s'élèvent au sein des royalistes; c'est encore une habitude des hommes du régime impérial de faire intervenir à tout propos le nom de leur chef, soit pour couvrir leurs opinions, soit pour imposer silence à leurs adversaires. Monseigneur est au-dessus de tous nos débats; il ne nous est pas permis de le faire descendre dans cette arène. La souveraineté serait déplacée, si quelques personnes avaient le droit de s'abriter sous son nom. Monseigneur l'a souvent dit, il veut être le roi de France, non le roi d'un parti; on ferait de lui, non pas même le roi d'un parti, mais le roi d'un système dans un parti. En même temps, on exercerait une véritable contrainte morale sur de faibles serviteurs, en transformant en actes de rébellion des dissentiments inspirés par le plus pur et le plus loyal dévouement.

Ai-je donc prétendu, comme on l'a dit, faire moi-même de mon opinion une règle absolue? Il me suffira, Monseigneur, pour répondre à ce reproche, de mettre sous vos yeux les premières phrases de mon article : « *Il serait téméraire assurément,* disais-je, *de poser une règle absolue en pareille matière et de méconnaître ce que des circonstances locales ou des motifs exceptionnels peuvent apporter çà et là de diversité dans les résolutions. Mais sans viser à une uniformité trop rigoureuse,* on peut tirer de l'ensemble de la situation un plan général sur la conduite à tenir; c'est ce plan que nous voudrions exposer ici, tel qu'il se présente à notre pensée. »

Un homme éminent, dont on a peut-être, à ce sujet, invoqué le nom auprès de Monseigneur, M. Sauzet, prévenu par certains commentaires, avait cru voir dans mon article une forme trop absolue. Il voulut bien s'en expliquer avec moi, d'autant plus, me disait-il, qu'il partageait au fond mes opinions, et qu'il donnait à ses électeurs les mêmes conseils, tout en se trouvant empêché par sa situation exceptionnelle de se présenter à leurs suffrages. Je l'ai prié alors de lire le passage que j'ai eu l'honneur de citer à Monseigneur. Il me dit aussitôt, en propres termes : « Je vous fais mes excuses. Je n'avais pas pris garde au commencement de votre article : oui, par là, vous avez tout sauvegardé. »

J'étais si loin, Monseigneur, de vouloir imposer une règle absolue que je combattais cette prétention dans les personnes favorables à l'abstention, et, en la désavouant, je pensais à ces personnes autant qu'à moi. Bien plus, j'ai pris soin d'expliquer les circonstances qui avaient pu, jusque-là, motiver l'abstention, faisant ainsi la part du système que je discutais. Je racontais ma propre histoire, en parlant de ceux qui, avant les derniers événements, sans prétendre d'ailleurs y contraindre personne, avaient suivi cette tactique et je me gardais de tout point de vue trop exclusif. Ces réserves faites, Monseigneur, j'ai défendu chaleureusement la pensée de l'action électorale. Du moment que c'était pour moi la vérité, du moment que j'y voyais un intérêt pressant, comment ne l'aurais-

je pas dit ? J'étais convaincu que la France était entrée dans une voie nouvelle, que sous l'influence de ses inquiétudes et de ses défiances, elle serait de plus en plus portée à s'occuper de ses affaires et à chercher des guides en dehors de l'Empire; j'étais convaincu qu'il fallait saisir ce mouvement à son origine, sous peine de l'abandonner à des mains étrangères ou hostiles, qu'il fallait dès maintenant placer les royalistes à sa tête, afin qu'au jour où il se serait développé et chercherait son terme, ils fussent là pour le lui montrer. J'aurais cru manquer à tous mes devoirs envers le roi et le pays, si, ayant une telle conviction, je ne l'avais pas exprimée avec d'autant plus d'énergie qu'à un moment où les hommes les plus considérables et les plus divers : M. Berryer, M. de Falloux, le duc de Noailles, le général de Lamoricière, M. de Saint-Priest, M. de Vogüé, tant d'autres étaient pour l'action électorale, où des hommes mêmes qui, autrefois, l'avaient combattue la soutenaient, on écrivait dans les départements que les principaux membres du parti à Paris, notamment M. Berryer et M. de Falloux, étaient pour l'abstention.

On a parlé de menaces contenues dans mon article; il y en avait en effet, mais non pas dans le sens où certaines personnes l'ont entendu. Les journaux du gouvernement ne s'y sont pas trompés, Monseigneur. Je ne vous parlerai pas de l'adhésion qu'ont bien voulu m'adresser vos serviteurs les plus éprouvés et les plus illustres. J'aime mieux vous supplier de daigner lire ce qu'écrivait par exemple, contre mon article, le journal de M. de Persigny : le *Courrier de Saint-Étienne :* « Si ces exhortations, disait ce journal, après m'avoir cité, ne sont pas comprises du gouvernement et des préfets, c'est qu'ils y mettront de la bonne volonté, car c'est bien significatif. Le parti clérical dit carrément à ses adeptes qu'ils doivent se créer dans chaque arrondissement, dans chaque commune, « des influences, des forces indépendantes, qui mettent leur poids dans les affaires » sans être liées au gouvernement. »

Et comme j'avais rappelé, par l'exemple des députés de

1813, qu'un petit nombre d'hommes suffit parfois pour entraîner une assemblée, ce journal reprenait : « Ainsi, c'est en rappelant les jours néfastes de 1813, les trahisons de cette époque, que les hommes patronnés par l'*Ami de la Religion* se présenteront aux élections prochaines. Faut-il s'étonner de cette impudeur ou rire de cette naïveté ? Quoi qu'il en soit, le gouvernement fera bien de mettre à profit ces étranges recommandations, ces touchants aveux.... L'*Ami de la Religion* ne s'arrête pas en si beau chemin, il suppose qu'un jour peut venir où les conseils électifs auront à prendre quelque grave résolution, « où, par la force des choses, » ils se trouveront « appelés à formuler des vœux importants, » à donner, « dans des circonstances solennelles, » une impulsion au pays. Il veut donc que ses amis soient dans les conseils généraux, comme au Corps législatif. A moins de ne pas vouloir comprendre ce que parler veut dire, il est facile de saisir ce que l'*Ami de la Religion* entend par « grave résolution, » par « force des choses » et « circonstances solennelles. »

Voilà, Monseigneur, comment un article, pour lequel j'ai eu la douleur d'encourir votre blâme, a été jugé et dénoncé par les organes du gouvernement.

Ai-je eu tort dans mes appréciations ? Je voudrais pouvoir le dire, puisque j'aurais ainsi l'espoir d'être agréable à Monseigneur, mais comment avouer que ma conviction s'est modifiée, lorsque les événements, loin de l'ébranler, l'ont, au contraire, rendue plus forte, puisque je n'avais jamais attendu ni annoncé la majorité, loin de là ? Ce que je désirais, c'était une lutte énergique, et elle s'est produite, et presque partout où un nom important s'est présenté, il a triomphé. Je suis persuadé que si d'autres élections avaient lieu cette année, l'exemple de ce qui vient de se passer stimulerait encore le pays. Aussi le gouvernement en est-il visiblement effrayé. Avant le scrutin, plusieurs préfets avaient envoyé au ministre des rapports favorables à la dissolution de la Chambre, en se fondant sur l'abstention présumée des royalistes. Aujourd'hui, ils écrivent que les populations échappent

décidément à l'administration, et M. Billault vient d'annoncer que le Corps législatif ne serait pas dissous. Le *Constitutionnel* peut bien faire le mensonge de mettre les abstentions, qui naturellement sont anonymes, au compte du gouvernement. Mais devant des noms comme ceux de M. de La Rochefoucauld, de M. de Gontaut-Biron, de M. de Civrac, devant des noms qui semblent le désaveu, non pas seulement de l'Empire, mais de toute idée révolutionnaire, devant des noms qu'on ne peut prononcer sans penser à vous, Monseigneur, toute illusion est impossible. Faut-il donc que, parce que ces élections ne rentrent pas dans le système de l'abstention, nous les dissimulions, nous aussi, comme des échecs ? Faut-il, comme quelques-uns le font, aller chercher parmi les candidats vaincus des hommes assurément très honorables, mais qui, jusqu'ici, n'avaient pas une couleur royaliste, pour réclamer notre part de leur défaite et nous en prévaloir en faveur de l'abstention ? Ne serait-ce pas oublier le principe lui-même, pour la question de tactique ? Mon frère s'occupe, en ce moment même, de constater les avantages obtenus dans les élections. On l'accusera peut-être, Monseigneur, comme on m'a accusé. Non, ses sentiments sont les miens et j'affirme qu'il vous sert, en s'attachant à mettre en relief les victoires remportées pour votre cause.

Au reste, quelque avis que l'on ait sur ce point, ce que j'ose revendiquer avec une pleine confiance auprès de Monseigneur, c'est la liberté des opinions. Je ne me serais jamais permis, dans toute autre circonstance, de l'entretenir d'un sujet qui pourtant me préoccupe vivement, mais Monseigneur voudra bien considérer que j'ai été amené à me défendre devant lui : mon âge même lui semblera peut-être un titre à son indulgente attention, en lui montrant dans mes explications respectueuses un symptôme des dispositions de la jeunesse, de cette génération qui est la plus intéressée au retour et à la gloire du roi

La pensée de tous nos travaux, Monseigneur, est de rattacher à la royauté toutes les forces du pays. Pour nous, la

mission des royalistes, en quelque rang et à quelque poste qu'ils se trouvent placés, est d'étudier le pays, d'interroger ses vœux, de s'en faire les interprètes, de nouer des rapprochements, d'être toujours et partout les premiers à prendre en main les droits et les intérêts chers à la France, afin de la bien convaincre que sa cause et celle du roi ne sont qu'une même cause. C'est là aussi, nous le croyons fermement, se conformer aux vues de Monseigneur, et la bienveillante approbation dont il a daigné honorer quelques-uns d'entre nous nous en est un gage assuré. Tel n'est pas cependant le système de l'école qui domine et qui tend à dominer de plus en plus dans le parti. Elle ne songe qu'à mettre le parti en surveillance au lieu de le confondre avec la nation, de le pousser à se pénétrer de sa vie, de ses besoins, de ses désirs; elle le tient à l'écart, elle le croit d'autant plus fort qu'il est plus isolé; elle laisse là le mouvement et la conciliation des idées, pour ne s'occuper que de détails de personnes, envoyant des mots d'ordre, toujours prêts, en dépit de la bienveillance des hommes, à condamner comme factieuse toute divergence. Je le dis avec la conviction la plus douloureuse et la plus profonde, il n'est pas à ma connaissance un seul jeune homme de quelque valeur qui ne constate ces tendances et ne s'en afflige. Nous rendons justice aux hommes, nous honorons leur dévouement et leur loyauté, mais leur système nous semble funeste et nous pouvons d'autant moins nous soumettre que nous sommes plus dévoués à Monseigneur.

Parlent-ils en leur nom ? Ils ne sauraient s'étonner de n'être point écoutés, ils ne connaissent pas le pays, et n'en sont pas connus....

Parlent-ils au nom de Monseigneur? Ils nous mettent dans la situation la plus cruelle. Nous croyons d'abord qu'on exagère le caractère des instructions de Monseigneur, en leur prêtant une portée obligatoire, qu'il n'a pas entendu leur assigner; nous sommes persuadés que les renseignements qui lui sont transmis, n'étant pris que dans un cercle très restreint d'idées et de personnes, doivent être souvent inexacts,

malgré l'entière bonne foi qui les a dictés, et lorsque nous considérons l'état des choses, il nous est impossible de ne pas supposer que des informations plus complètes modifieraient les résolutions de Monseigneur. A travers ces perplexités, ce qui nous semble certain, ce qui détermine notre conduite, c'est que Monseigneur ne nous approuverait pas si, même pour lui plaire, nous nous réduisions à taire ce que nous croyons utile à la cause ou à soutenir ce que nous lui croyons contraire....

.... Ah ! que je m'inquiéterais moins, si le pays, Monseigneur, pouvait vous approcher, vous voir, vous entendre !

.... La France est, à l'heure présente, dans une disposition unique : ses croyances alarmées, ses intérêts lésés, son dégoût croissant de l'arbitraire, tout la porte à chercher en dehors du régime actuel un abri et une garantie Tout la porte à resserrer sur un terrain commun ses forces et ses efforts. Laissez, Monseigneur, laissez les royalistes se mettre à sa tête ; laissez les hommes qui ont action sur le pays former des rapprochements dont vous recueillerez le fruit. Laissez cette jeunesse, qui vous est si dévouée, travailler librement à votre service. Veuillez croire que si elle réclame l'indépendance de ses résolutions, c'est qu'elle est sûre de sa fidélité ; c'est qu'elle voit de près ses contemporains, c'est qu'elle entend leurs objections, leurs vœux, leurs griefs, et qu'enflammée du désir de les rallier à vous, elle cherche à diriger sa conduite et ses luttes suivant leurs dispositions....

Vous êtes pour nous, Monseigneur, le principe et la garantie de toute liberté, de tout droit, de tout progrès. Jugez si, quoi que nous fassions, nous pouvons avoir une autre pensée que de faire partager cette conviction à la France et de hâter votre règne !

J'ai besoin, Monseigneur, de placer ma témérité sous l'auspice de ces sentiments. Il m'a semblé que si j'avais en ce moment l'honneur de vous approcher, vous daigneriez m'entendre, et dans votre magnanime désir de connaître toute la vérité, m'approuver de vous avoir dit ce qui, pour moi, était,

en effet, la vérité. J'ose espérer que vous voudrez bien accorder la même bienveillance aux explications que j'ai pris la liberté de vous soumettre. J'ose espérer que vous voudrez bien y reconnaître la marque de ce qui est bien réellement au fond de mon cœur, du dévouement le plus absolu et de la plus ardente fidélité.

Daignez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre très humble, très obéissant et très fidèle serviteur.

Paris, le 26 juin 1861.

Ch. Mercier de Lacombe.

I.

LETTRE DU COMTE DE CHAMBORD A M. DE CARAYON-LATOUR

8 mai 1871.

Comme vous, mon cher ami, j'assiste, l'âme navrée, aux cruelles péripéties de cette abominable guerre civile, qui a suivi de si près les désastres de l'invasion.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien je m'associe aux tristes réflexions qu'elle vous inspire et combien je comprends vos angoisses.

Lorsque la première bombe étrangère éclata sur Paris, je ne me suis souvenu que des grandeurs de la ville où je suis né. J'ai jeté au monde un cri qui a été entendu. Je ne pouvais rien de plus, et, aujourd'hui comme alors, je suis réduit à gémir sur les horreurs de cette guerre fratricide.

Mais ayez confiance, les difficultés de cette douloureuse entreprise ne sont pas au-dessus de l'héroïsme de notre armée.

Vous vivez, me dites-vous, au milieu d'hommes de tous les partis, préoccupés de savoir ce que je veux, ce que je désire, ce que j'espère?

Faites-leur bien connaître mes pensées les plus intimes, et tous les sentiments dont je suis animé.

Dites-leur que je ne les ai jamais trompés, que je ne les tromperai jamais, et que je leur demande, au nom de nos intérêts les plus chers et les plus sacrés, au nom de la civilisation, au nom du monde entier témoin de nos malheurs, d'oublier nos dissensions, nos préjugés et nos rancunes.

Prémunissez-les contre les calomnies répandues dans l'intention de faire croire que, découragé par l'excès de nos infortunes, et désespérant de l'avenir de mon pays, j'ai renoncé au bonheur de le sauver.

Il sera sauvé le jour où il cessera de confondre la licence avec la liberté; il le sera surtout, quand il n'attendra plus son salut de ces gouvernements d'aventure qui, après quelques années de fausse sécurité, le jettent dans d'effroyables abîmes.

Au-dessus des agitations de la politique, il y a une France qui souffre, une France qui ne veut pas périr, et qui ne périra pas, car lorsque Dieu soumet une nation à de pareilles épreuves, c'est qu'il a encore sur elle de grands desseins.

Sachons reconnaître enfin que l'abandon des principes est la vraie cause de nos désastres.

Une nation chrétienne ne peut pas impunément déchirer les pages séculaires de son histoire, rompre la chaîne de ses traditions, inscrire en tête de sa constitution la négation des droits de Dieu, bannir toute pensée religieuse de ses codes et de son enseignement public.

Dans ces conditions, elle ne fera jamais qu'une halte dans le désordre, elle oscillera perpétuellement entre le césarisme et l'anarchie, ces deux formes également honteuses des décadences païennes, et n'échappera pas au sort des peuples infidèles à leur mission.

Le pays l'a bien compris quand il a choisi pour mandataires des hommes éclairés comme vous sur les besoins de leur temps, mais non moins pénétrés des principes nécessaires à toute société qui veut vivre dans l'honneur et dans la liberté.

C'est pourquoi, mon cher ami, malgré ce qui reste des préjugés, tout le bon sens de la France aspire à la monarchie. Les leçons de l'incendie lui font apercevoir son chemin; elle sent qu'il lui faut l'ordre, la justice, l'honnêteté, et qu'en dehors de la monarchie traditionnelle, elle ne peut rien espérer de tout cela.

Combattez avec énergie les erreurs et les préventions, qui trouvent un accès trop facile jusque dans les âmes les plus généreuses.

On dit que je prétends me faire décerner un pouvoir sans limite. Plût à Dieu qu'on n'eût pas accordé si légèrement ce pouvoir à ceux qui, dans les jours d'orage, se sont présentés sous le nom de sauveurs, nous n'aurions pas la douleur de gémir aujourd'hui sur les maux de la patrie !

Ce que je demande, vous le savez, c'est de travailler à la régénération du pays, c'est de donner l'essor à toutes ses aspirations légitimes; c'est, à la tête de toute la Maison de France, de présider à ses destinées, en soumettant avec confiance les actes du Gouvernement au sérieux contrôle de représentants librement élus.

On dit que la monarchie traditionnelle est incompatible avec l'égalité de tous devant la loi.

Répétez bien que je n'ignore pas à ce point les leçons de l'histoire et les conditions de la vie des peuples. Comment tolérerais-je des privilèges pour d'autres, moi qui ne demande que celui de consacrer tous les instants de ma vie à la sécurité et au bonheur de la France, et d'être toujours à la peine, avant d'être avec elle à l'honneur?

On dit que l'indépendance de la papauté m'est chère, et que je suis résolu à lui obtenir d'efficaces garanties. On dit vrai.

La liberté de l'Église est la première condition de la paix des esprits et de l'ordre dans le monde. Protéger le Saint-Siège fut toujours l'honneur de notre patrie, et la cause la plus incontestable de sa grandeur parmi les nations. Ce n'est qu'aux époques de ses plus grands malheurs que la France a abandonné ce glorieux patronage.

Croyez-le bien, je serai appelé, non seulement parce que je suis le droit, mais parce que je suis l'ordre, parce que je suis la réforme, parce que je suis le fondé de pouvoir nécessaire pour remettre en sa place ce qui n'y est pas, et gouverner avec la justice et les lois, dans le but de réparer les maux du passé et de préparer enfin un avenir.

On se dira que j'ai la vieille épée de la France dans la main, et dans la poitrine ce cœur de Roi et de père qui n'a point de parti. Je ne suis point un parti, je ne veux pas revenir pour régner par un parti. Je n'ai ni injure à venger, ni ennemi à écarter, ni fortune à refaire, sauf celle de la France; et je puis choisir partout les ouvriers qui voudront loyalement s'associer à ce grand ouvrage.

Je ne ramène que la religion, la concorde et la paix; et je ne veux exercer de dictature que celle de la clémence; parce que dans mes mains, et dans mes mains seulement, la clémence est encore la justice.

Voilà, mon cher ami, pourquoi je ne désespère pas de mon pays, et pourquoi je ne recule pas devant l'immensité de la tâche.

La parole est à la France, et l'heure à Dieu.

HENRI.

II.

PROPOSITION DE LOI PRÉSENTÉE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 12 AOUT 1871, PAR MM. RIVET, LÉON DE MALLEVILLE, PICARD, DE TOCQUEVILLE, DE PRESSENSÉ, DUVERGIER DE HAURANNE, ETC.

L'Assemblée,

Considérant qu'il importe, pour répondre aux vœux du pays et satisfaire aux intérêts les plus pressants du travail et du crédit, de donner des garanties nouvelles de durée et de stabilité au gouvernement établi,

Décrète :

ARTICLE 1er. — M. Thiers exercera, sous le titre de Président de la République, les fonctions qui lui ont été dévolues par le décret du 17 février dernier.

ARTICLE 2. — Ses pouvoirs sont prorogés de trois ans.

Toutefois, si dans cet intervalle, l'Assemblée jugeait à propos de se dissoudre, les pouvoirs de M. Thiers, liés à ceux de l'Assemblée, ne dureraient que le temps nécessaire pour la constitution d'une Assemblée nouvelle, laquelle, à son tour, aurait à statuer sur le pouvoir exécutif.

ARTICLE 3. — Le Président de la République est chargé de la promulgation des lois.

Il surveille et assure leur exécution. Il fait présenter les projets de loi à l'Assemblée par les ministres.

Les envoyés et les ambassadeurs des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

Il réside au lieu où siège l'Assemblée nationale, est logé aux frais de la République, et reçoit un traitement alloué par la loi des finances.

ARTICLE 4. — Il préside le conseil des ministres dont il nomme et révoque les membres.

Il désigne, dans le conseil, un vice-président. En cas d'absence ou d'empêchement, le vice-président le remplace dans la présidence du conseil et l'exercice de ses autres fonctions.

ARTICLE 5. — Les agents diplomatiques, les commandants d'armée de terre et de mer, et tous les magistrats et fonctionnaires d'un ordre supérieur sont nommés ou révoqués en conseil des ministres.

ARTICLE 6. — Tous les actes du pouvoir exécutif doivent être contresignés par un ministre.

Les ministres sont responsables devant l'Assemblée.

III.

DISCOURS DE M. DE LACOMBE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE, SUR LES CONSEILS GÉNÉRAUX ET LA DÉCENTRALISATION, PRONONCÉ LE 28 JUIN 1871

MESSIEURS,

Quelles que soient les objections que puisse soulever le projet de loi qui vous est soumis, il a un caractère que l'on ne saurait méconnaître et que l'on ne songera pas à lui reprocher, c'est un grand témoignage de confiance envers le pays (*Très bien!*); cette confiance, c'est à vous qu'il l'a empruntée.

Cette confiance dans le pays, cette foi dans le sentiment public, elle respire dans tous vos actes et dans toutes vos déterminations; elle est le caractère, elle est l'honneur, et, si vous me permettez de le dire, elle est l'originalité de cette Assemblée. (*Très bien!*)

Nous avons vu des régimes qui ont proclamé bien haut la souveraineté du peuple, et qui, en fait, ont confisqué ses droits; qui se sont dits les élus ou les représentants du suffrage universel, et qui, en fait, n'ont tendu qu'à le fausser, qu'à le mutiler ou à le supprimer. (*Nombreuses marques d'approbation.*)

Ces régimes, quel que fût leur nom, qu'ils s'appelassent la délégation républicaine de Bordeaux, que nos provinces ont vue à l'œuvre.... (*Murmures à gauche. — Vives adhésions à droite.*)

Si un jour le débat s'engage sur ce point, je vous promets de prouver ce que j'avance. (*Parlez! Parlez!*)

Ces régimes, dis-je, quel que fût leur nom, qu'ils s'appelassent la délégation républicaine de Bordeaux, que nos provinces ont vue à l'œuvre, ou l'empire, que toute la France a pu juger, ces régimes reposaient sur la défiance du pays.

C'est le sentiment contraire qui vous anime, messieurs.

Dans les crises les plus périlleuses, vous n'avez jamais douté de la nation : vous n'avez pas cessé de vous appuyer sur elle.

Dès votre réunion à Bordeaux, et plus tard, à travers de cruelles épreuves, vous vous êtes préoccupés de donner à ce pays des institutions municipales, d'assurer, par des prescriptions nouvelles sur les incompatibilités, la liberté électorale ; vous avez, enfin, été pénétrés de cette pensée, et vous avez toujours cherché à la faire entrer dans l'esprit du pays, qu'il devait désormais, pour se mettre à l'abri des révolutions comme des coups d'État, chercher en lui-même, dans la libre disposition de ses forces, les moyens de se conduire et de se sauver. (*Très bien! Très bien!*)

C'est dans cette vue que vous avez institué une commission de décentralisation.

Cette pensée que vous lui avez transmise, la commission vous la rapporte aujourd'hui, dans un projet dont on peut critiquer les détails, dont je ne prétends pas défendre absolument toutes les dispositions, mais dont il serait bien difficile de répudier le principe dans cette enceinte, car ce principe, c'est le vôtre. (*Marques d'assentiment.*)

Messieurs, sommes-nous allés trop loin dans l'application de ce principe ?

Tout à l'heure j'entendais l'honorable M. de Guiraud nous faire, ce me semble, deux reproches à la fois : il nous reprochait d'avoir été peut-être un peu loin, et cependant de nous être montrés trop timides.

Je conviens que c'est une tendance assez accoutumée dans notre pays de se jeter tour à tour dans les extrémités contraires, de donner un jour tout à un système, pour lui refuser tout le lendemain et donner tout au système opposé. (*C'est vrai!*) Nous aurions pu nous laisser glisser sur cette pente, si nous n'avions écouté que le souvenir des abus dont les préfets, dans ces dernières années, nous avaient tous plus ou moins rendus les témoins ou les victimes. (*Très bien! Très bien!*)

Nous aurions pu, sous l'impression de ces souvenirs, nous

laisser aller à supprimer l'institution préfectorale elle-même; c'eût été un tort, c'eût été compromettre les réformes que nous voulions opérer.

Mais, depuis ce temps, de grandes leçons nous ont été données et un honorable orateur y faisait hier allusion, de grandes leçons qui nous commandaient la prudence. Les événements terribles dont parlait hier l'honorable M. d'Haussonville, ces tentatives de fédération, ces délibérations irrégulières et coupables de certains conseils municipaux, tout cela était bien fait pour nous éclairer et pour nous rappeler, au moment où nous nous préoccupions d'étendre les droits du pays, la nécessité de maintenir les droits du pouvoir central et de préserver de toute atteinte l'unité politique.

Je ne crois pas que la commission ait manqué à l'un ou à l'autre de ces devoirs. Ce que l'honorable M. de Guiraud appelait tout à l'heure, dans l'œuvre de la commission, des tiraillements, des réticences, je lui demande la permission de l'appeler cet esprit de modération, de mesure, de transaction, qui, en politique, est la vraie sagesse. (*Très bien! Très bien!*)

Je n'ai pas à vous rappeler ce qu'étaient les préfets dans ces derniers temps. Un d'entre eux, homme d'esprit, résumait lui-même d'une façon expressive l'avantage énorme que lui créait sa situation, lorsqu'il disait à un des membres les plus respectés de cette Assemblée, alors candidat au conseil général : « Vous engagez une lutte impossible; vous pêchez à la ligne dans un étang où j'ai partout mes filets tendus. »

Il disait vrai, messieurs; ce sont ces filets qu'il s'agit de rompre et d'enlever aux mains qui les détenaient et pouvaient en faire un usage trop facile, au moment propice, je veux dire dans la saison électorale. (*Sourires approbatifs.*)

A ce propos, je veux répondre tout de suite à une objection de l'honorable M. Target. Au fond, il n'est pas aussi opposé à notre projet qu'on pourrait le croire; il prenait soin de réserver l'avenir dans son remarquable discours, et c'était beaucoup plus, ce me semble, des objections d'opportunité qu'il nous faisait que des objections de principe.

Il ne faut pas oublier que les inconvénients de la centralisation dont nous avons souffert, l'Empire a pu les grossir; il les a poussés au dernier excès; mais le principe de ces dangers existait avant lui.

Certes, ce n'est pas moi qui méconnaîtrai le bienfait de ces trente années du régime de la monarchie constitutionnelle, le meilleur, le plus honnête, le plus libre que, dans ce siècle orageux et tourmenté, notre pays ait connu (*Très bien !*); l'action bienfaisante de ce régime corrigeait, atténuait les inconvénients de la centralisation, mais elle ne les détruisait pas. Dès ce moment, des voix autorisées les signalaient, dès ce moment, Royer-Collard disait : « Le gouvernement représentatif a été non seulement subverti, mais perverti par le gouvernement impérial. » Il parlait du premier, bien entendu, et il ajoutait : « Aussi longtemps que la France sera dépourvue d'institutions gardiennes de ses droits et capables de rendre un long gémissement quand elle sera frappée, le gouvernement représentatif ne sera qu'une ombre. » (*Marques d'assentiment.*)

Eh bien, ces inconvénients, comment les détruire? Suffit-il de la responsabilité ministérielle, ce principe nécessaire du régime parlementaire? Mais la toute-puissance des préfets se traduisait par une foule de détails dont on ne pourrait, à chaque instant, saisir une Assemblée et qui formaient en quelque sorte les mailles de ce filet dans lequel les populations pouvaient, à un moment donné, se trouver enlacées.

Assurément, je n'ai pas aujourd'hui les craintes que nous pouvions éprouver à d'autres époques; je n'ai pour me rassurer complètement, et je le dis sans aucune affectation, qu'à penser à l'illustre chef du pouvoir exécutif, et qu'à regarder le ministre qui siège au département de l'intérieur [1]; mais ces garanties que nous tenons du caractère des hommes et que personne ne reconnaît plus que moi, elles ne peuvent pas nous suffire : il nous faut des institutions. (*Très bien ! Très bien !*)

1. M. Lambrecht.

Suivant une parole mémorable, le caractère des hommes n'est pas une institution.

Ce n'en était pas une hier, ce n'en est pas une aujourd'hui, ce n'en sera pas une demain. (*Marques d'adhésion.*)

Est-ce donc que nous voudrions affaiblir l'autorité du préfet? S'il en était ainsi, je serais l'adversaire décidé du projet, car je veux un pouvoir fort, parce que je veux une liberté stable.

Il ne faut pas confondre la puissance matérielle avec l'autorité morale; la première ne va pas sans la seconde; et vous avez vu bien des fois des préfets qui devaient à l'excès de puissance dont ils étaient investis leur victoire sur les populations, et qui, au moment où ils remportaient cette victoire, par l'effet même de cette victoire, compromettaient leur autorité morale dans l'esprit des populations. (*Très bien! Très bien!*)

Cet excès de puissance servait au préfet, savez-vous quand? dans les temps calmes. Dans les temps de crise, c'est-à-dire dans le moment où elle leur aurait été le plus nécessaire, cette puissance leur faisait défaut.

Nous en avons fait l'épreuve au début de cette fatale guerre, nous avons tous vu les administrateurs des départements habitués à recevoir d'en haut leur impulsion et à supprimer en bas toute initiative, nous les avons vus, ne retrouvant plus cette impulsion, perdre la tête, parce que le pouvoir avait l'esprit troublé, et en même temps ayant tout à la fois besoin et peur du concours des particuliers : en ayant besoin, parce qu'ils sentaient que sans eux, sans l'appui des citoyens, ils ne pouvaient rien faire; en ayant peur, parce qu'au moment où ils les invoquaient, ils se disaient qu'en provoquant leurs services, ils pouvaient leur rendre de l'influence. (*C'est cela! Très bien!*)

J'entends, je tiens à le déclarer, j'entends constituer les conseils généraux et les commissions départementales sur lesquelles nous reviendrons dans la discussion des articles, j'entends les constituer dans le domaine purement administratif:

[illegible] dans ce discours, permettez-moi de le dire, les objections qui ont fait naître des commissions ont été faites à tous les régimes [illegible] le régime constitutionnel.

M. de Lamartine a parlé avec [illegible] l'heure de ce préjugé du pays qui tend à [illegible] la puissance dans un homme. Je ne nie pas l'existence de ce préjugé. C'est pourquoi je veux réagir [illegible] nous savons trop bien quel parti certains chefs d'État ont tiré de ce préjugé populaire en l'exploitant contre les assemblées. Bien mieux, nous n'avons pas ce péril à craindre quand nous voyons à la tête du pouvoir l'un des maîtres de la vie parlementaire, l'homme d'État qui a soutenu avec tant d'éclat et en tout temps les droits et la nécessité des Assemblées. (*Mouvement.*)

Mais ces attaques contre les Assemblées, ces injustes attaques n'essaient pas moins de se reproduire, et pourtant quel plus grand exemple que je vous dire, messieurs, pour les confondre!

Rappelez-vous ce qui se passait il y a deux mois. Au moment de cette crise terrible, quand des commissions municipales, des conseils municipaux, des délégués de je ne sais quelles mains républicaines venaient demander au pouvoir une réconciliation avec la Commune, quelle force aurait eue le pouvoir s'il n'avait pas eu à côté de lui une Assemblée? (*Très bien.*)

Certes, le pouvoir aurait eu de la résolution, de la sagesse, des lumières, mais devant ces manifestations trompeuses, mensongères et cependant apparentes, de la volonté populaire, quelle force aurait-il eue? Quelle force, quel encouragement aurait-il pu communiquer à cette vaillante armée, dont la réorganisation sera l'honneur du chef du pouvoir exécutif? Quelle force aurait-il pu lui donner s'il n'avait eu auprès de lui un témoin de la volonté nationale? Ce témoin, messieurs, ce témoin nécessaire et incontesté, c'était vous! Vous, les élus du pays, vous avez refoulé dans le néant ces détestables obsessions; vous avez été la voix de la France, protestant contre ces indignes conseils de transaction et de conciliation. Vous avez été la France elle-même, poussant, soutenant, con-

firmant le pouvoir et l'armée dans la voie du droit, de la justice, de la liberté et de l'honneur. (*Très bien! Très bien! Applaudissements.*)

Eh bien, messieurs, descendons de ce faîte, pénétrons dans l'ordre administratif, dans ces modestes assemblées des départements; croyez-vous que dans les temps de crise, dans ces temps que je rappelais tout à l'heure, si le préfet avait eu autour de lui ces faisceaux de forces, s'il avait eu des conseils généraux, des commissions habituées au maniement des affaires, ayant conquis par la pratique régulière des services publics la confiance des populations, ayant pris action sur elles, croyez-vous que ces conseils, ces commissions départementales n'auraient pas été pour lui d'un précieux secours? Est-ce qu'elles ne lui auraient pas été bien utiles pour provoquer les sacrifices, pour encourager, pour diriger le dévouement et le patriotisme des populations? (*Marques nombreuses d'adhésion.*)

On a dit hier et on disait encore tout à l'heure que nous ne trouverions pas d'hommes. Il me semble qu'on n'est pas juste pour notre pays. On ne trouvera pas d'hommes, dit-on, mais qu'a-t-on fait jusqu'ici pour en trouver? Qu'a-t-on fait pour développer dans les esprits l'initiative, pour les habituer à la pratique des affaires, pour leur donner intérêt à la chose publique?

Et d'abord ne méconnaissons pas le rôle des conseils généraux. Ils ont rendu, même au milieu des entraves dont ils étaient chargés, d'immenses services.

S'ils n'en ont pas rendu davantage, si, comme on le leur objecte quelquefois, ils étaient trop pressés de se disperser, si on avait trop de peine à les retenir pendant les quelques jours de leur session, eh, messieurs, n'était-ce pas aux conditions de leur travail qu'il fallait l'attribuer?

On ne s'attache bien qu'aux travaux qu'on a pu sérieusement approfondir; on ne s'intéresse qu'aux œuvres auxquelles on a pu donner sa peine, son labeur et l'effort libre de son intelligence.

Mais vous savez très bien comment les conseils généraux se réunissaient, dans quelles conditions ils trouvaient les travaux qu'on leur confiait : c'étaient des dossiers tout faits, c'était une besogne toute faite.

Quand ils avaient pris une délibération, arrêté un devis, ils savaient que, dans l'année qui allait suivre, la délibération pouvait être mise de côté, que les devis pouvaient être dépassés ; ils savaient qu'au bout de l'année ils se trouveraient en face de faits accomplis qu'il ne dépendrait pas d'eux de détruire, et qu'après avoir fait des remontrances inutiles quant au passé, ils ne pourraient également prendre que des précautions trop souvent inutiles pour l'avenir. (*Très bien !*)

Est-ce que, dans une telle situation, il ne faut pas plutôt s'étonner que les conseils généraux aient pu rendre tant de services ? Changez les conditions du travail, et les dispositions changeront aussi.

Je ne prétends pas que la transformation pourra s'opérer dans un jour. Mais laissez faire les premiers essais, laissez les premières hésitations se dissiper, vous trouverez peut-être dans nos départements, dans nos cantons, des aptitudes, des capacités, des dévouements que vous ne soupçonnez pas.

La Providence a mis au cœur de chaque homme, comme de chaque pays, des dons cachés qui, pour se produire au jour, ne demandent qu'une occasion ; cette occasion, vous pouvez la fournir à nos provinces ; n'hésitez pas à la leur donner. (*Bravos et applaudissements.*) Louis XIV disait un jour, c'était à l'époque de ses revers, et quand l'Europe coalisée, calculant nos pertes, présageait déjà notre ruine ; Louis XIV disait : « Le roi d'Angleterre peut voir quelles sont mes forces, mais il ne connaît pas mon cœur ! » (*Très bien! très bien !*)

Eh bien, messieurs, en face de nos revers, en face de nos douleurs, en face même de nos ruines, j'ose dire qu'on ne connaît pas le cœur de la France ! (*Vives et nombreuses marques d'assentiment.*)

On ne sait pas ce qu'il y a en elle d'élan, de générosité, de ressources, d'intelligence. On a trop souvent essayé de refou-

ler tout ce qu'il y avait dans notre pays de talent, d'initiative et d'indépendance.

Faites le contraire, messieurs, frappez à ce cœur et à cette intelligence, et vous verrez ce que librement, sincèrement, persévéramment interrogés, ils sauront vous répondre. (*Très bien ! très bien !*)

Pour moi, je ne puis pas ne pas laisser entrevoir quelques-unes des espérances que je forme au delà du régime administratif que nous prétendons inaugurer, car ce n'est qu'un commencement.

Le dernier mot du régime administratif que nous avons connu, c'était l'égoïsme de l'individu relégué dans son isolement, attendant tout du pouvoir, préoccupé seulement d'obtenir ses faveurs, et, en même temps, cherchant à se reculer, se mettre à l'écart, à s'accroupir pour laisser passer, sans en être atteint, l'orage qui allait frapper ses concitoyens. (*C'est cela ! c'est cela !*)

Le dernier mot du régime que nous prétendons inaugurer, c'est l'esprit d'initiative et de solidarité revivant dans le pays; l'esprit d'initiative que l'Amérique résume dans cette fière maxime : « Ne t'attends qu'à toi-même. » L'esprit de solidarité ! Ces conseils généraux tenant des réunions plus fréquentes, ces commissions départementales fonctionnant habituellement, administrant elles-mêmes les affaires de leurs départements, ces conseils des départements limitrophes délibérant sur leurs intérêts communs, savez-vous ce que c'est ?

Ce sont les habitants d'un même pays, s'habituant à se connaître les uns les autres, à tenir compte les uns des autres, comprenant que les intérêts les plus différents, les droits les plus divers, se lient les uns aux autres, arrivant enfin peu à peu à cet état de société que définissait en Angleterre une belle parole d'un magistrat anglais, parole que la France a le droit de redire : « Quand la liberté d'un sujet est atteinte, c'est une provocation à tous les sujets de l'Angleterre ! » (*Très bien !*)

Oui, messieurs, il faut que dans notre pays chacun sente

également qu'il est chargé, qu'il est responsable des droits de tous. Il faut qu'on puisse dire aussi : « Lorsqu'en France la liberté d'un citoyen est atteinte, c'est la liberté de la nation tout entière qui est mise en péril ! » (*Très bien ! très bien ! — Applaudissements.*)

Sans doute, messieurs, cette œuvre ne s'accomplira pas en un jour ; sans doute, il faut pour cela le concours de tous, il faut que dans chaque département, dans chaque canton, tous ceux qui aspirent et qui ont droit d'aspirer par leur situation, par leur fortune, par leur intelligence, par leur profession, à exercer quelque influence ; il faut que tous ceux-là prennent les devants. Dans notre société démocratique, et je dirai, dans notre société chrétienne, à quelque condition qu'on appartienne, on ne vaut que par ses œuvres. C'est à ceux qui veulent être les premiers dans leur pays, à se montrer les plus capables, les plus laborieux, les plus dévoués. (*Nouveaux bravos.*)

Cette vérité, qui est la condition de la société moderne, il vous appartient de la faire entrer dans les lois, et par les lois dans les mœurs.

Il vous appartient de convier les citoyens à ce généreux concours ; il vous appartient d'animer, de provoquer, de relever vers ces nobles objets, le bien du pays, la prospérité du département, l'estime des concitoyens, le salut de cette patrie si malheureuse et si attachante, de cette patrie qui ne se compose pas seulement de la grande nation, mais qui comprend en même temps le cercle plus restreint où sont nos intérêts, nos affections, nos souvenirs ; il vous appartient d'élever vers ces nobles objets ces intelligences, ces volontés, ces ambitions qui se dévoraient elles-mêmes dans leur oisiveté, ou que d'autres régimes avaient détournées et abaissées vers des objets inférieurs et trop souvent indignes. (*Très bien ! très bien ! — Applaudissements sur un grand nombre de bancs.*)

En ouvrant cette noble lutte, messieurs, en provoquant entre les citoyens cette loyale et féconde émulation, vous leur aurez donné d'avance la plus haute des sanctions, le plus

puissant des encouragements, votre propre exemple. (*Très bien ! très bien ! — Salve de bravos et d'applaudissements prolongés.*)

L'orateur, en descendant de la tribune, est accueilli par les félicitations chaleureuses d'un grand nombre de ses collègues qui s'empressent autour de lui.

IV.

MANIFESTE DU COMTE DE CHAMBORD DU 5 JUILLET 1871

FRANÇAIS,

Je suis au milieu de vous, vous m'avez ouvert les portes de la France et je n'ai pu me refuser le bonheur de revoir ma patrie, mais je ne veux pas donner par ma présence prolongée de nouveaux prétextes à l'agitation des esprits, si troublés en ce moment.

Je quitte donc ce Chambord que vous m'avez donné et dont j'ai porté le nom avec fierté, depuis quarante ans, sur les chemins de l'exil.

En m'éloignant, je tiens à vous le dire, je ne me sépare pas de vous, la France sait que je lui appartiens.

Je ne puis oublier que le droit monarchique est le patrimoine de la nation, ni décliner les devoirs qu'il m'impose envers elle.

Ces devoirs, je les remplirai, croyez-en ma parole d'honnête homme et de roi. Dieu aidant, nous fonderons ensemble, et quand vous le voudrez, sur les larges assises de la décentralisation administrative et des franchises locales, un gouvernement conforme aux besoins réels du pays.

Nous donnerons pour garantie à ces libertés publiques, auxquelles tout peuple chrétien a droit, le suffrage universel hon-

nétement pratiqué et le contrôle des deux Chambres, et nous reprendrons, en lui restituant son caractère véritable, le mouvement national de la fin du dernier siècle.

Une minorité, révoltée contre les vœux du pays, en a fait le point de départ d'une période de démoralisation par le mensonge et de désorganisation par la violence. Ses criminels attentats ont imposé la révolution à une nation qui ne demandait que des réformes et l'ont, dès lors, poussée vers l'abîme où, hier, elle eût péri, sans l'héroïque effort de notre armée.

Ce sont les classes laborieuses, ces ouvriers des champs et des villes dont le sort a fait l'objet de mes plus vives préoccupations et de mes plus chères études, qui ont le plus souffert de ce désordre social.

Mais la France, cruellement désabusée par des désastres sans exemple, comprendra qu'on ne revient pas à la vérité en changeant d'erreur : qu'on n'échappe pas par des expédients à des nécessités éternelles.

Elle m'appellera et je viendrai à elle tout entier, avec mon dévouement, mon principe et mon drapeau.

A l'occasion de ce drapeau, on a parlé de conditions que je ne dois pas subir.

Français ! je suis prêt à tout pour aider mon pays à se relever de ses ruines et à reprendre son rang dans le monde ; le seul sacrifice que je ne puisse lui faire, c'est celui de mon honneur.

Je suis et veux être de mon temps. Je rends un sincère hommage à toutes ses grandeurs, et quelle que fût la couleur du drapeau sous lequel marchaient nos soldats, j'ai admiré leur héroïsme et rendu grâces à Dieu de tout ce que leur bravoure ajoutait au trésor des gloires de la France.

Entre vous et moi, il ne doit subsister ni malentendu ni arrière-pensée.

Non, je ne laisserai pas, parce que l'ignorance et la crédulité auront parlé de privilèges, d'absolutisme ou d'intolérance, que sais-je encore? de dîme, de droits féodaux, fan-

tômes que la plus audacieuse mauvaise foi essaie de ressusciter à vos yeux, je ne laisserai pas arracher de mes mains l'étendard de Henri IV, de François Ier et de Jeanne d'Arc.

C'est avec lui que s'est faite l'unité nationale, c'est avec lui que vos pères, conduits par les miens, ont conquis cette Alsace et cette Lorraine, dont la fidélité sera la consolation de nos malheurs.

Il a vaincu la barbarie sur cette terre d'Afrique, témoin des premiers faits d'armes des princes de ma famille, c'est lui qui vaincra la barbarie nouvelle dont le monde est menacé.

Je le confierai sans crainte à la vaillance de notre armée. Il n'a jamais suivi, elle le sait, que le chemin de l'honneur.

Je l'ai reçu comme un dépôt sacré du vieux roi, mon aïeul, mourant en exil. Il a toujours été pour moi inséparable de la patrie absente; il a flotté sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe.

Dans les plis glorieux de cet étendard sans tache, je vous apporterai l'ordre et la liberté.

Français, Henri V ne peut abandonner le drapeau blanc de Henri IV.

HENRI.

Chambord, 5 juillet 1871.

V.

EXTRAIT DU MESSAGE DE M. THIERS LU A L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 17 DÉCEMBRE 1871

En terminant ce long exposé, il me reste à toucher un sujet grave, délicat, brûlant. (*Écoutez! écoutez! écoutez!*)

Après avoir parlé de nos affaires du dehors et du dedans, de diplomatie, d'administration de finances, d'armée, il semble étrange de dire que je ne vous ai point parlé de politique, ou du moins de cette politique ardente du moment qui

occupe tous les esprits. Et pourtant, il est vrai que la situation est si extraordinaire, que tous ces objets, diplomatie, finances, organisation militaire, ne semblent pas être la politique, en présence de tant de gouvernements détruits depuis cinquante années et de tant de partis se disputant la création d'un gouvernement nouveau. Mais ici, messieurs, commence votre tâche, car vous êtes le souverain, et nous ne sommes, nous, que des administrateurs délégués pour opérer ce que j'ai appelé la réorganisation du pays. (*Très bien!*)

Eh bien, cette politique actuelle, ayant pour objet la constitution d'un gouvernement définitif, c'est vous surtout qu'elle regarde, et nous empiéterions sur vos droits si nous prenions à cet égard une initiative précipitée. (*Très bien! très bien!*)

Quant à moi, accablé de fatigue et quelquefois de douleur, lorsque je me détourne un moment d'un travail incessant pour penser à nos malheurs, je n'ai accepté qu'une tâche, c'est de réorganiser le pays brisé par sa chute, en refaisant au dehors ses relations, au dedans son administration, ses finances, son armée, en maintenant un ordre rigoureux pendant que cette tâche s'accomplit, et en me tenant toujours prêt à vous remettre intact dans sa forme, scrupuleusement et loyalement conservé, le dépôt que vous m'avez confié. (*Très bien!*) Le voilà, en effet, tel que vous me l'avez remis, en partie réorganisé et surtout conformément au contrat passé entre nous. Je vous le remets.... Qu'en ferez-vous? Vous êtes le souverain, je ne le suis pas, moi simple administrateur délégué; vous êtes le souverain, ou le mot de droit n'est qu'un vain mot, car vous êtes les élus, librement élus du pays. (*Très bien! Très bien!*)

Vous faire aujourd'hui des propositions sur tout ce qui est constitutif serait, de notre part, à mes collègues et à moi, une témérité, une entreprise sur vos droits. (*Très bien!*) Mais nous sommes, nous aussi, des élus du pays, et nous avons des devoirs à remplir comme membres de cette Assemblée et comme membres du gouvernement. Lorsque, soulevant vous-mêmes les graves questions qui préoccupent les esprits, vous

nous provoquerez à nous expliquer sur leur solution, nous vous répondrons avec franchise et loyauté. Jusque-là nous n'avions, mes collègues et moi, qu'un compte à rendre, loyal, exact, et nous vous l'avons rendu.

Il nous reste un mot à vous dire pour mettre, si j'ose ainsi parler, le comble à la sincérité.

Le pays, dans son ensemble, sauf quelques exceptions peu nombreuses, le pays est sage. Il sent nos malheurs, veut les réparer, et si l'esprit de parti se montre quelquefois, cet esprit est bientôt comprimé par une majorité modérée qui sent la nécessité d'immoler toutes les passions de parti à l'intérêt public, évident, démontré. Le pays, je le répète avec une conviction profonde, le pays est sage. Les partis seuls ne voudraient pas l'être. C'est d'eux seuls qu'il y a quelque chose à craindre, c'est d'eux seuls qu'il faut vous garder, contre lesquels il faut vous armer de sang-froid, de courage, d'énergie. C'est contre les partis, leurs passions même les plus honnêtes, qu'il faut vous raidir, et, dans une situation où une longue suite de révolutions a laissé sur le sol tant de partis et de subdivisions de partis, vous élever au-dessus d'eux à une suprême justice, à une suprême modération, à une suprême fermeté.

Vous l'avez fait déjà bien souvent, et dans les jours les plus agités, lorsqu'il semblait devoir sortir de vos délibérations des tempêtes, il en a jailli sur-le-champ des volontés d'une haute et profonde sagesse. C'est à la majorité, auteur de ces volontés salutaires, que je m'adresse en ce moment; et tout fatigué que je suis, si dans cette même voie de sagesse, mon dévouement vous est utile quelques jours encore, vous y pouvez compter. Mais s'il ne vous est pas indispensable, si votre sagesse n'approuvait pas mes vues à quelque degré, oh! n'hésitez pas, faites un signe, un seul; et, redevenu ouvrier fidèle et soumis, je vous remettrai l'œuvre que vous m'avez confiée, et, grâce au loyal et habile concours de mes collègues, en meilleur état que je ne l'ai reçue. (*Mouvement.*) Et je ne m'exprime ainsi que parce que vous tous,

vous pourrez en dire autant et même plus, lorsque le jour sera venu de reparaître devant le pays. Ce jour-là, il vous devra, il vous rendra des actions de grâces, — s'il est juste, et il le sera, — pour les immenses services que vous lui avez rendus et pour ceux que, probablement, vous lui rendrez encore. (*Très bien! très bien! Bravos et applaudissements prolongés.*)

M. LE PRÉSIDENT. — L'Assemblée nationale donne acte à M. le président de la République du message dont elle vient d'entendre la lecture.

VI.

LETTRES DU PRINCE DE JOINVILLE ET DU DUC D'AUMALE A LEURS ÉLECTEURS

Publiées dans le *Journal des Débats* du 18 décembre 1871

A MM. les électeurs de la Haute-Marne

MESSIEURS LES ÉLECTEURS,

Au moment où l'Assemblée nationale se réunit pour la seconde fois, vous auriez lieu de vous étonner si je ne venais vous rendre compte des motifs qui m'ont empêché jusqu'ici et m'empêchent encore aujourd'hui d'y exercer le mandat que vous m'avez fait l'honneur de me confier.

Lorsque, après trois mois d'attente, mon élection a été soumise à l'Assemblée, plusieurs de mes collègues sont venus me demander de prendre l'engagement de n'y point siéger. A ce prix-là, disaient-ils, M. le président du conseil, chef du pouvoir exécutif, retirerait l'opposition qu'il avait faite jusqu'alors à la validation de mon élection et au rappel des lois d'exil qui en étaient la conséquence.

J'ai pris cet engagement.

Je l'ai pris sans hésiter, parce qu'il assurait le vote qui,

justifiant votre choix, me rendait ma patrie, et parce qu'à mes yeux il ne pouvait être que temporaire et révocable. S'il en eût été autrement, on m'eût demandé ma démission, ce qu'on n'a point fait.

J'ai donc considéré cet engagement comme un simple ajournement dont j'avais hâte, pour vous comme pour moi, de voir le terme.

Le moment d'y mettre fin et de nous faire sortir les uns et les autres d'une situation exceptionnelle, me semble venu aujourd'hui.

Les circonstances sont changées depuis six mois. Le gouvernement s'est consolidé. Le chef du pouvoir exécutif est devenu le Président de la République et a vu la durée de son pouvoir liée à celle de l'Assemblée. Le rappel des lois d'exil n'a justifié aucune des défiances de ceux qui oublient que j'appartiens à une famille dont la devise est : le respect des lois.

Rien, selon moi, ne devait donc vous priver plus longtemps d'un de vos députés, ni m'imposer une abstention qui ne convient à personne dans les temps difficiles que traverse votre pays.

Fort de cette conviction, j'ai cru que j'avais le droit et le devoir de déclarer nul l'engagement qui m'a tenu jusqu'ici hors de l'Assemblée.

Mais M. le Président de la République n'ayant pas admis la même interprétation que moi, je me suis arrêté devant la crainte de manquer à la parole donnée.

J'attendrai donc que les décisions d'un tribunal supérieur ou de nouvelles circonstances me tracent une nouvelle conduite. Heureux si elles me permettent de vous témoigner ma reconnaissance en prenant la défense de vos intérêts et en joignant mes efforts à ceux de mes collègues pour relever le drapeau de la France et faire triompher de toute atteinte le droit souverain des majorités.

Fr. D'ORLÉANS,
Député de la Haute-Marne.

A MM. les électeurs de l'Oise

MESSIEURS,

Au mois de février dernier, vous m'avez fait l'honneur de me choisir pour l'un de vos députés. J'avais en vain revendiqué une place dans les armées françaises au moment de l'invasion; vous m'avez du moins permis d'en prendre une dans les conseils de mon pays.

Le 8 juin, l'Assemblée nationale a validé mon élection et abrogé la loi d'exil qui frappait ma famille. Ainsi disparut l'obstacle légal qui m'avait arrêté dans l'accomplissement de mon mandat.

Et pourtant je n'ai pas encore pu m'acquitter d'un devoir que je place au-dessus de tous les autres. Je dois vous dire pourquoi; je dois vous le dire surtout au moment où je cherche à sortir d'une abstention qui n'a jamais été volontaire et qui, selon moi, devait prendre fin.

La veille du jour où l'Assemblée nationale allait, par un acte solennel, me rendre tous mes droits de Français et me reconnaître en particulier le droit de vous représenter, plusieurs députés, membres d'une commission spéciale, vinrent me demander l'engagement de ne pas siéger dans l'Assemblée. A ce prix, M. le président du conseil, chef du pouvoir exécutif, retirerait l'opposition qu'il avait faite jusqu'alors à l'abrogation des lois d'exil et à la validation des trois élections réservées de la Manche, de la Haute-Marne et de l'Oise.

Cet engagement verbal n'a été l'objet d'aucune rédaction; je l'accepte dans le sens le plus strict. J'ai consenti à ne pas occuper mon siège, et l'Assemblée nationale en a été informée par M. le chef du pouvoir exécutif.

Mais si j'ai accepté cet engagement qui m'était demandé au nom de la paix publique et dans des circonstances exceptionnelles, c'est qu'il était de sa nature essentiellement révocable. Il y avait suspension et non suppression du mandat. Il était impossible d'admettre non seulement que vous fussiez

privés d'être représentés par un des élus de votre choix, mais encore que vous fussiez condamnés sans recours à n'avoir qu'une représentation incomplète. Si insolite que fût ma situation, elle devait, dans ma pensée, cesser avec l'état insolite qui en était la cause.

Or, ce changement s'est produit.

Affirmant son pouvoir constituant, l'Assemblée nationale a substitué au chef du pouvoir exécutif un président de république, elle a défini ses pouvoirs, elle en a fixé la durée.

Du jour où cette transformation constitutionnelle s'est opérée, j'ai pensé que l'engagement devait prendre fin, qu'il me restait non pas un droit à revendiquer, mais un devoir à remplir.

J'ai attendu pourtant, ne voulant pas qu'une démarche précipitée pût recevoir une fausse interprétation. Je tenais d'ailleurs à laisser écouler assez de temps après le rappel des lois d'exil, pour désarmer les plus injustes défiances et dissiper les inquiétudes que certains esprits prévenus pouvaient avoir sur les conséquences de ce grand acte.

Aujourd'hui que l'Assemblée nationale a repris le cours de ses travaux, je croyais pouvoir donner une réparation aux intérêts lésés de mes électeurs, défendre votre droit, Messieurs, et occuper le siège auquel vous m'avez appelé.

Mais l'honorable M. Thiers qui, comme chef du pouvoir exécutif, s'était trouvé partie à l'engagement que j'avais contracté, l'interprète autrement que moi. Or, les questions de parole et d'honneur doivent être traitées et résolues au plein jour, de façon à ne laisser de doute dans aucun esprit. J'attends donc qu'un tribunal supérieur reconnaisse que l'obstacle qui m'a jusqu'ici arrêté dans l'exercice de mon mandat n'existe plus, et j'ai tenu à vous faire cet exposé public de la conduite de celui qui a l'honneur d'être

Votre député,

H. D'ORLÉANS.

VII.

MANIFESTE DU COMTE DE CHAMBORD DU 25 JANVIER 1872

La persistance des efforts qui s'attachent à dénaturer mes paroles, mes sentiments et mes actes m'oblige à une protestation que la loyauté commande et que l'honneur m'impose.

On s'étonne de m'avoir vu m'éloigner de Chambord, alors qu'il m'eût été si doux d'y prolonger mon séjour, et l'on attribue ma résolution à une secrète pensée d'abdication.

Je n'ai pas à justifier la voie que je me suis tracée. Je plains ceux qui ne m'ont pas compris; mais toutes les espérances basées sur l'oubli de mes devoirs sont vaines.

Je n'abdiquerai jamais.

Je ne laisserai pas porter atteinte, après l'avoir conservé intact pendant quarante années, au principe monarchique, patrimoine de la France, dernier espoir de sa grandeur et de ses libertés.

Le césarisme et l'anarchie nous menacent encore, parce que l'on cherche dans des questions de personnes le salut du pays, au lieu de le chercher dans les principes.

L'erreur de notre époque est de compter sur les expédients de la politique, pour échapper aux périls d'une crise sociale.

Et cependant, la France, au lendemain de nos désastres, en affirmant dans un admirable élan sa foi monarchique, a prouvé qu'elle ne voulait pas mourir.

Je ne devais pas, dit-on, demander à nos valeureux soldats de marcher sous un nouvel étendard.

Je n'arbore pas un nouveau drapeau, je maintiens celui de la France, et j'ai la fierté de croire qu'il rendrait à nos armées leur antique prestige.

Si le drapeau blanc a éprouvé des revers, il y a des humiliations qu'il n'a pas connues.

J'ai dit que j'étais la réforme ; on a feint de comprendre que j'étais la réaction.

Je n'ai pu assister aux épreuves de l'Église sans me souvenir des traditions de ma patrie. Ce langage a soulevé les plus aveugles passions.

Par mon inébranlable fidélité à ma foi et à mon drapeau, c'est l'honneur même de la France et de son glorieux passé que je défends, c'est son avenir que je prépare.

Chaque heure perdue à la recherche de combinaisons stériles profite à tous ceux qui triomphent de nos abaissements.

En dehors du principe national de l'hérédité monarchique sans lequel je ne suis rien, avec lequel je puis tout, où seront nos alliances ? Qui donnera une forte organisation à notre armée ? Qui rendra à notre diplomatie son autorité ? à la France son crédit et son rang ?

Qui assurera aux classes laborieuses le bienfait de la paix, à l'ouvrier la dignité de sa vie, les fruits de son travail, la sécurité de sa vieillesse ?

Je l'ai répété souvent, je suis prêt à tous les sacrifices compatibles avec l'honneur, à toutes les concessions qui ne seraient pas des actes de faiblesse.

Dieu m'en est témoin, je n'ai qu'une passion au cœur, le bonheur de la France ; je n'ai qu'une ambition, avoir ma part dans l'œuvre de reconstitution qui ne peut être l'œuvre exclusive d'un parti, mais qui réclame le loyal concours de tous les dévouements.

Rien n'ébranlera mes résolutions, rien ne lassera ma patience, et personne, sous aucun prétexte, n'obtiendra de moi que je consente à devenir le roi légitime de la Révolution.

25 janvier 1872.

HENRI.

VIII.

EXTRAIT DU MESSAGE DE M. THIERS DU 13 NOVEMBRE 1872

J'approche inévitablement des sujets brûlants du jour, je dirai à ceux qui depuis longtemps ont donné leur foi à la République comme à l'idéal de gouvernement le plus conforme à leur pensée, et le plus approprié à la marche des sociétés modernes, je leur dirai : « C'est par vous surtout que l'ordre doit être passionnément désiré.... (*Oui! oui! Très bien! à gauche.... Exclamations et rires ironiques à droite*), car si la République, déjà essayée à deux reprises et sans succès, peut réussir cette fois, c'est à l'ordre que vous le devrez. (*C'est vrai! Très bien! au centre gauche et à gauche.*)

Faites-en donc votre œuvre, votre souci de tous les jours! Si l'exercice de certains droits qui appartiennent aux peuples libres peut inquiéter le pays, sachez y renoncer momentanément et faites à la sécurité publique un sacrifice qui profitera surtout à la République. S'il était possible de dire que l'ordre n'est pas un intérêt égal pour tous, j'oserais affirmer qu'il est votre intérêt essentiel à vous, et que lorsque nous travaillons à le maintenir, nous travaillons pour vous, presque plus que pour nous-mêmes. (*Mouvement approbatif au centre gauche.*)

M. DE BELCASTEL. — C'est pour la France qu'il faut travailler!

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Messieurs, les événements ont donné la République, et remonter à ses causes pour les discuter et pour les juger, serait aujourd'hui une entreprise aussi dangereuse qu'inutile. La République existe....

Voix à droite. — Non! non!

M. LE BARON CHAURAND. — Nous avons dit le contraire à Bordeaux.

M. LE PRÉSIDENT. — Veuillez, Messieurs, ne pas interrompre! Vous n'avez pas de réponse individuelle à faire à un message à l'Assemblée nationale. (*C'est vrai! Très bien!*)

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — Je prie toutes les opinions d'attendre et de ne pas se hâter de blâmer ou d'approuver.

Je reprends.

La République existe, elle est le gouvernement légal du pays : vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. Ne perdons pas notre temps à la proclamer; mais employons-le à lui imprimer ses caractères désirables et nécessaires. Une commission nommée par vous, il y a quelques mois, lui donnait le titre de République conservatrice. Emparons-nous de ce titre, et tâchons surtout qu'il soit mérité. (*Très bien !*)

Tout gouvernement doit être conservateur et nulle société ne pourrait vivre sous un gouvernement qui ne le serait point. (*Assentiment général.*)

La République sera conservatrice, ou elle ne sera pas. (*Sensation.*)

Une voix au centre gauche. — Très bien ! Nous acceptons !

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — La France ne veut pas vivre dans de continuelles alarmes : elle veut pouvoir vivre en repos, afin de travailler pour se nourrir, pour faire face à ses immenses charges; et si on ne lui laisse pas le calme dont elle a indispensablement besoin, quel que soit le gouvernement qui lui refusera ce calme, elle ne le souffrira pas longtemps. (*C'est vrai ! Très bien ! sur un grand nombre de bancs à gauche et au centre gauche.*) Qu'on ne se fasse pas d'illusions ! On peut croire que, grâce au suffrage universel, et appuyé ainsi sur la puissance du nombre, on pourrait établir une république qui serait celle d'un parti ! Ce serait là une œuvre d'un jour. Le nombre lui-même a besoin de repos, de sécurité, de travail. (*C'est vrai ! Très bien ! très bien !*) Il peut vivre d'agitations quelques jours, il n'en vit pas longtemps. (*Nouvelles et nombreuses marques d'adhésion.*) Après avoir fait peur aux autres, il prend peur de lui-même; il se jette dans les bras d'un maître d'aventure, et paie de vingt

[illegible] l'esclavage quelques jours d'une désastreuse licence. (*C'est vrai, c'est vrai! Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.*)

Et cela, il le fait souvent, vous le savez, et ne croyez pas qu'il ne soit pas capable de le refaire encore. Il recommencera cent fois ce triste et humiliant voyage de l'anarchie au despotisme, du despotisme à l'anarchie, semé de hontes et de calamités, où la France a trouvé la perte de deux provinces, une dette tripiée, l'incendie de la capitale, la ruine de ses monuments et ce massacre des otages qu'on n'aurait jamais cru revoir! (*Profonde émotion.*)

Je vous en conjure, Messieurs, n'oubliez pas ces termes si terriblement liés l'un à l'autre : République agitée d'abord; puis retour à un pouvoir qu'on appelle fort, parce qu'il est sans contrôle, et avec l'absence du contrôle la ruine certaine et irrémédiable. (*Vive et générale adhésion.*)

Oui, rompons la chaîne fatale qui lie ces termes funestes entre eux, et calmons au lieu d'agiter; faisons à la sécurité générale les sacrifices nécessaires, faisons même ceux qui sembleraient excessifs et surtout ne laissons pas entrevoir le règne d'un parti... (*Très bien! très bien!*) Car la République n'est qu'un contresens si, au lieu d'être le gouvernement de tous, elle est le gouvernement d'un parti quel qu'il soit. (*Bravos et applaudissements sur un grand nombre de bancs.*) Si par exemple on veut la représenter comme le triomphe d'une classe sur une autre, à l'instant on éloigne d'elle une partie du pays, une partie d'abord et le tout ensuite. (*Oui! oui! C'est vrai!*)

La révolution de 1789 a été faite pour qu'il n'y eût plus de classes, pour qu'il n'y eût dans la nation que la nation elle-même, la nation une, vivant tout entière sous une même loi, supportant les mêmes charges, jouissant des mêmes avantages, et où chacun, en un mot, fût récompensé ou puni suivant ses œuvres. (*Très bien! et applaudissements à gauche.*)

En agissant ainsi, la Révolution de 1789 a établi sur la base de la véritable justice sociale l'existence de tous; et ces prin-

cipes ont envahi le monde, parce qu'ils n'étaient autre chose que cette justice sociale proclamée et appliquée.... (*Nouveaux applaudissements à gauche*) pour la première fois sur la terre. Et c'est parce qu'il avait cette signification qu'on a pu dire du drapeau tricolore qu'il ferait le tour du monde. Longtemps à la suite d'un conquérant il s'est promené victorieux chez les nations européennes; mais ses œuvres matérielles ont péri, ses œuvres morales subsistent et sont la plus solide gloire de la France, bien plus que des victoires qui, selon les hasards de la force, passent d'un drapeau à un autre drapeau. (*Mouvement.*)

Quant à moi, je ne comprends, je n'admets la République qu'en la prenant comme elle doit être, comme le gouvernement de la nation, qui, ayant voulu longtemps et de bonne foi laisser à un pouvoir héréditaire la direction partagée de ses destinées, mais n'y ayant pas réussi, par des fautes impossibles à juger aujourd'hui, prend enfin le parti de se régir elle-même, elle seule, par ses élus librement, sagement désignés, sans acception de parti, de classe, d'origine, ne les cherchant ni en haut ni en bas, ni à droite ni à gauche, mais dans cette lumière de l'estime publique, où les caractères, les qualités, les défauts se dessinent en traits impossibles à méconnaître, et les choisissant avec cette liberté dont on ne jouit qu'au sein de l'ordre, du calme et de la sécurité! (*Bravos et acclamations à gauche.*)

Deux années écoulées sous vos yeux, sous votre influence, sous votre contrôle, dans un calme presque complet, peuvent nous donner l'espérance de fonder cette République conservatrice, mais l'espérance seule; et qu'on ne l'oublie pas, il suffirait de la moindre faute pour faire évanouir cette espérance dans une désolante réalité. (*Mouvement et rumeurs à droite.*)

Permettez-moi d'ajouter une dernière réflexion. Ce n'est pas à la France seule que la République a besoin d'inspirer confiance, c'est au monde. Quoique vaincue, la France n'a pas cessé d'attirer, de fixer les regards des nations qui s'alarment ou se rassurent selon ce qui se passe chez elle, et cette atten-

tion inquiète n'est qu'un hommage rendu à son influence sur les peuples. (*Mouvement.*)

Nous entendons dire quelquefois : La France est isolée ! Et la plupart du temps, ce n'est chez les partis qui le disent qu'une illusion de leur orgueil. Les gouvernements étrangers ont eu à d'autres époques un penchant à se mêler des affaires intérieures des pays voisins ; mais de cruelles expériences les ont éclairés et ils n'y songent plus. Mais ils sont maîtres de leur estime, et personne ne peut se passer de l'estime d'autrui. L'homme a besoin de l'estime des hommes, et les nations ont besoin de l'estime des nations. (*C'est vrai ! Très bien ! très bien !*) Un jour vient d'ailleurs, où l'on a besoin d'appui, d'appui moral au moins, et on ne le trouve que lorsqu'on l'a mérité.

Les gouvernements étrangers sont assez éclairés aujourd'hui pour ne voir dans la France que la France elle-même. Elle est ordonnée, elle convient à tous ; elle est non seulement ordonnée mais forte, elle convient à ceux qui désirent un juste équilibre entre les puissances de l'univers. Or, j'ose affirmer que les efforts que la France a faits depuis bientôt deux ans lui ont valu une estime dont elle a déjà reçu de nombreux témoignages, mais à la France, à la France seule, et à la conduite qu'elle tient pour réparer ses fautes qu'elle n'a pas commises, mais qu'elle expie parce qu'elle les a laissé commettre. (*Vives et nombreuses adhésions.*)

Eh bien, je le déclare, parce que j'ai par devoir les yeux sans cesse fixés sur l'Europe, la France n'est pas isolée, et il dépend d'elle d'être au contraire entourée d'amis confiants et utiles. Qu'elle soit paisible sous la République, et elle n'éloignera personne. Qu'elle soit agitée sous une monarchie chancelante, et elle verra le vide se faire autour d'elle sous une forme de gouvernement aussi bien que sous l'autre. (*Vives approbations à gauche.*)

Nous touchons, Messieurs, à un moment décisif. La forme de cette République n'a été qu'une forme de circonstance donnée par les événements, reposant sur votre sagesse et sur

votre union avec le pouvoir que vous aviez temporairement choisi ; mais tous les esprits vous attendent, tous se demandent quel jour.... (*Murmures à droite*), quelle forme vous choisirez pour donner à la République cette force conservatrice dont elle ne peut se passer.

M. DE LA ROCHEFOUCAULD, DUC DE BISACCIA. — Mais nous n'en voulons pas !

M. LE VICOMTE DE LORGERIL. — Et le pacte de Bordeaux ?

M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. — C'est à vous de choisir l'un et l'autre. Le pays, en vous donnant ses pouvoirs, vous a donné la mission évidente de le sauver, en lui procurant la paix d'abord, après la paix l'ordre, avec l'ordre le rétablissement de sa puissance, et enfin un gouvernement régulier. Vous l'avez proclamé ainsi, et dès lors c'est à vous de fixer la succession, l'heure de ces diverses parties de l'œuvre de salut qui vous est confiée. (*Oui! Très bien! très bien! à droite.*) Dieu nous garde de nous substituer à vous ! Mais, à la date que vous aurez déterminée, lorsque vous aurez choisi quelques-uns d'entre vous pour méditer sur cette œuvre capitale, si vous désirez notre avis, nous vous le donnerons loyalement et résolument. (*Exclamations et rumeurs à droite.*) Jusque-là comptez sur notre profond attachement au pays, à vous, à cette chose si belle et si chère à nos cœurs qui était avant nous et qui sera après nous, à la France, qui seule mérite tous nos efforts et tous nos sacrifices. (*Vives et nombreuses approbations.*)

Voici une grande, une décisive session qui s'ouvre devant vous ; ce ne sera de notre part ni la déférence, ni le concours, ni le dévouement, ni la résolution qui manqueront au succès de votre œuvre, que Dieu veuille bénir, rendre complète et surtout durable, ce qui ne nous a pas encore été accordé depuis le commencement du siècle ! (*Longues acclamations et applaudissements réitérés au centre gauche et à gauche.*)

IX.

DISCOURS DE M. DE LACOMBE SUR LE JURY

Séance du 15 novembre 1876

Messieurs,

Je viens défendre le projet de loi qui a été combattu par le précédent orateur [1].

L'honorable préopinant, pour attaquer ce projet, s'est fondé sur deux motifs, qu'il a déclarés lui-même fondamentaux. Il a reproché au projet de loi de porter atteinte à ce principe que tout électeur est de droit juré; et il lui a fait un second reproche, relatif à l'intervention de la magistrature dans la formation des commissions chargées de dresser les listes du jury.

Je répondrai à ces deux reproches; mais permettez-moi tout d'abord d'établir quel est, selon moi, le caractère distinctif de l'institution du jury.

Ce qui distingue, à mes yeux, l'institution du jury, c'est ceci : les jurés sont des citoyens pris dans tous les rangs de la société, en dehors de toute action du pouvoir, et investis momentanément du droit de juger. Ce sont des citoyens, ce ne sont pas des magistrats de profession, ce ne sont pas des juges permanents, ce sont des citoyens enlevés pour un instant à leurs occupations habituelles, appelés à juger une série de faits incriminés, et qui, cette série épuisée, rentrent dans leur condition. (*Très bien ! très bien ! sur divers bancs.*)

Ils ne jugent pas le point de droit, ils ne jugent que le point de fait ; ils ne sont pas obligés, comme le magistrat, de rattacher leur jugement, soit qu'ils acquittent, soit qu'ils condamnent, à une définition légale ; ils sont interrogés sur des faits, ils les apprécient, en envisageant l'ensemble des circons-

1. M. Boysset.

tances qui peuvent atténuer ou aggraver les délits, et ils ont à répondre : oui ou non, l'accusé est coupable ou il ne l'est pas. (*Très bien! très bien!*)

Voilà, selon moi, quel est le vrai caractère de l'institution du jury. Et pour que le jury remplisse cette mission, que faut-il ? Deux conditions : la capacité et l'indépendance. (*Assentiment.*) Je pourrais dire qu'il n'en faut qu'une, car il n'y a pas d'indépendance réelle là où il n'y a pas capacité. (*Nouvelle approbation.*) Aussi, j'en demande pardon aux membres du barreau qui sont dans cette enceinte, c'est une erreur que commet quelquefois la défense, lorsqu'elle récuse de préférence les jurés les plus éclairés. (*Dénégations à gauche.*)

M. Le Royer. — C'est une erreur !

M. Charles de Lacombe. — Je ne parle que sur ce qui m'a été dit par des personnes fort autorisées ; mais si cela n'est pas, cela ne fait que confirmer l'observation que je présentais ; cela me prouve que je rencontre sur ce point dans le barreau, — et j'en suis très honoré, — une adhésion à l'opinion que je me permettais d'exprimer. (*Très bien! très bien!*)

Je dis donc, pour ceux qui pourraient partager cette erreur, que le juré ignorant sera fatalement l'esclave du juré plus éclairé. Si ce dernier est porté à l'indulgence, sans doute l'accusé en bénéficiera, mais s'il est porté à la rigueur, soyez sûrs que l'accusé en souffrira, lui aussi. (*Mouvements en sens divers*)

Par conséquent, je crois qu'il est utile que des conditions de capacité très réelle président à l'établissement des règles d'après lesquelles seront formées les listes des jurés.

Mais, messieurs, comment sera réglée cette capacité, comment seront fixées ces conditions ?

Ici je rencontre l'objection de l'honorable préopinant.

L'honorable M. Boysset vous a dit que tout électeur était de droit juré, et il a ajouté qu'il ne ferait pas un historique de la législation pour ne pas vous fatiguer. Il ne vous aurait certainement pas fatigués, messieurs, et je regrette qu'il ne se soit

pas livré à cette excursion, car il y aurait peut-être trouvé des objections au système qu'il établissait devant vous.

En effet, dans la législation, vous ne trouverez pas appliqué ce principe que tout électeur est juré de droit ; vous ne le rencontrez à aucune époque de la législation; vous ne le trouvez pas dans les pays étrangers, même dans les deux pays où le jury a le plus de racines ; vous ne le trouvez ni en Angleterre, où le jury repose sur la propriété foncière, ni en Amérique, où la législation n'est pas uniforme. Dans plusieurs États, par exemple dans le grand État de New-York, ce sont des commissions cantonales ou municipales, investies des pouvoirs les plus arbitraires et les plus étendus, qui dressent la liste générale du jury, et c'est sur cette liste que la cour du comté tire au sort les noms des jurés qui seront appelés à juger telles ou telles affaires.

Et maintenant, quant à la France, je demande qu'on me cite une époque où l'on ait appliqué ce principe que l'électeur est juré de droit. Ah ! qu'on l'ait proclamé quelquefois, cela est possible ; mais que de choses n'a-t-on pas proclamées, et qu'on n'a pas appliquées ! (*Très bien ! très bien ! à droite.*) Que de mots ont été lancés sous lesquels se sont placées les réalités les plus contraires au sens que présentaient ces mots !

Eh bien, ce principe, la Constituante elle-même ne l'a pas proclamé ; elle a établi seulement qu'on ne pouvait prendre les jurés que sur la liste des électeurs ; mais elle n'a pas dit pour cela que tout électeur était juré de droit, et ses lois ont contredit à ce principe. Ainsi, par exemple, la Constituante, suivie en cela par toutes les Assemblées de la Révolution, la Constituante a établi des jurys spéciaux au moment même où elle disait que les jurés ne devaient être pris que sur la liste des électeurs ; elle a établi, pour certaines catégories d'affaires qui passent aujourd'hui quotidiennement sous les yeux du jury, les faux, les banqueroutes, les vols en matières commerciales et financières, des jurés spéciaux choisis par les procureurs-syndics ou par les procureurs généraux parmi

les hommes que leurs connaissances habituelles rendaient plus familiers avec les questions qui leur étaient soumises.

Par conséquent, il y avait choix, et du moment qu'il y avait choix, il n'y avait plus droit.

Quant à la Convention, vous ne soutiendrez pas que la Convention a établi ce principe. Elle l'a proclamé, cela est vrai ; dans la loi du 2 nivôse an II, elle a proclamé que tout électeur était appelé aux fonctions de juré ; mais à l'article 6 elle établissait que les listes des jurés seraient formées par les agents des districts ou par les agents communaux, suivant leurs connaissances personnelles et les renseignements qu'ils pourraient se donner les uns aux autres. C'est-à-dire que l'on conflait à quelques petits Robespierre ou Saint-Just de cantons ou de districts le soin de former les listes des jurés. (*Très bien ! très bien ! à droite. — Applaudissements.*)

Je comprends qu'on ne soit pas remonté dans le passé ! Je pourrais citer la loi du 22 prairial an II, qui établissait le jury central révolutionnaire à Paris, jury composé de membres nommés directement par la Convention. Dans cette loi, il était dit que toutes les formes habituelles des témoignages étaient supprimées, que la Convention donnait aux innocents pour défenseurs des jurés patriotes, et qu'elle en refusait aux conspirateurs. (*Exclamations à droite et en face de la tribune.*)

Il faut rappeler cela dans un moment où nous voyons des hommes qui prétendent rattacher à ces dates sanglantes le gouvernement qu'ils rêvent de fonder. (*Très bien ! très bien ! à droite.*) Je les engage à relire ces pages, car je suppose qu'ils les ont oubliées ; autrement, ils n'en feraient pas l'apologie devant nous. (*Nouvel assentiment à droite.*)

Il est donc établi que dans cette partie de notre législation, ne se trouve pas le principe que tout électeur est juré de droit. Vous ne le trouverez pas dans la législation impériale, qui conflait aux préfets le soin de former les listes de jurés et qui déclarait que Sa Majesté donnerait des témoignages de sa satisfaction aux jurés qui se seraient distingués par leur zèle ; ce n'est pas là que vous pouvez chercher un précédent.

Sous la Restauration et sous le gouvernement de juillet, les électeurs ont été jurés de droit, parce que l'électorat, à cette époque, était une fonction.

Vient le gouvernement de 1848. Oui, à cette époque seulement, le gouvernement a proposé l'application pleine et entière du principe. Il a proposé d'établir que tous les électeurs seraient jurés et qu'on tirerait au sort les noms des jurés. C'était le jury livré au hasard et à l'arbitraire, c'était la mort du jury; mais la théorie était sauve, et c'est là l'erreur d'une école, bien intentionnée, je le crois, mais absolument chimérique, de s'exposer souvent, pour l'amour d'une théorie, pour une ombre de popularité, à compromettre les institutions mêmes qu'elle veut défendre. (*Très bien! très bien! à droite.*)

L'Assemblée nationale de 1848 n'a pas admis le principe; ou, du moins, elle ne l'a pas appliqué et elle a établi ces commissions cantonales qui ne fonctionnaient qu'au premier degré et qui étaient chargées, avec les pouvoirs les plus étendus, de former les listes des jurés.

Je dirai en quoi ces commissions ne présentaient pas, selon moi, les garanties qui ont été indiquées par l'honorable M. Boysset.

Le gouvernement qui a succédé à la Constituante de 1848, — on sait comment, — le gouvernement de 1852 a établi deux commissions : une commission chargée de dresser la liste générale, sur les lieux mêmes, commission composée des maires, présidée par le juge de paix, tous nommés par le pouvoir; et une seconde commission composée des juges de paix, présidée par le sous-préfet, ce qui était le renversement, je dirai même la profanation de l'ordre judiciaire; car l'administration, toutes les fois qu'elle sort ainsi de son domaine, se nuit à elle-même autant qu'à la justice. (*Très bien! très bien!*)

Messieurs, le projet de loi actuel — c'est en quoi je me permets de féliciter M. le garde des sceaux de l'avoir présenté — le projet de loi actuel me paraît réunir ce qu'il y avait de bon dans les deux législations de 1848 et de 1852 et éviter ce qu'il y avait de dangereux dans ces deux lois.

Je vous demande, messieurs, la permission d'appliquer au projet une formule dont s'est souvent servi, à cette tribune même, M. le président de la République. M. le président de la République a souvent dit, en vantant l'excellence de la monarchie constitutionnelle, que ce régime avait le mérite de placer le pouvoir à égale distance des passions d'en haut et des passions d'en bas. C'est cette formule que j'appliquerai au projet de loi qui nous est présenté par M. le garde des sceaux. La loi de 1853 livrant au pouvoir, exclusivement au pouvoir, la formation des listes du jury, donnait tout aux passions d'en haut. La loi de 1848, livrant à l'élection seule la formation des listes du jury, donnait tout aux passions d'en bas; j'appelle ainsi les passions des partis et les passions locales, souvent aussi exclusives que les passions des partis. (*C'est vrai! — Très bien!*)

Le projet de loi présenté par M. le garde des sceaux évite ces deux inconvénients, et il met en présence deux forces également nécessaires : l'une, la justice, qui représente, si je puis ainsi dire, les intérêts permanents, les principes fondamentaux de la société ; l'autre, l'élection, qui représente les exigences variables et mobiles de l'opinion publique. Eh bien, il faut que ces deux éléments se tempèrent, se complètent, se contrôlent l'un l'autre. C'est pour cela que j'applaudis à la combinaison proposée par M. le garde des sceaux.

L'honorable préopinant s'est élevé contre l'intervention de la magistrature. J'avoue que dans une question où il s'agit d'une mission judiciaire, il me semble assez naturel que la justice donne son avis, et ce n'est qu'un avis.

Je ferai, messieurs, à propos de cette intervention de la magistrature, une réflexion plus générale. Je suis convaincu que la magistrature est appelée, dans notre pays et dans notre société, à prendre une influence de plus en plus considérable. (*Très bien! à droite.*)

Sous quelque forme de gouvernement que nous devions vivre, nous sommes une société démocratique, il n'y a pas à revenir là-dessus; mais c'est un fait constant et l'exemple de

M. LE GÉNÉRAL PELLISSIER. — Vous avez fait la citadelle, nous y avons mis garnison!

M. CHARLES DE LACOMBE. — Je conclus de ces exemples, qu'il est utile que les deux éléments, que les deux forces dont je parlais tout à l'heure se retrouvent en présence dans les deux commissions; je le répète, elles exerceront l'une sur l'autre un contrôle salutaire. Si la magistrature était tentée d'user de trop de rigueur, elle serait tempérée par l'élément électif, et, si les membres électifs étaient tentés d'user de trop de complaisance ou de trop d'exclusion, — car les deux excès peuvent se rencontrer, — la magistrature interviendra et rappellera à tous le devoir et le droit. (*Très bien! très bien!*)

C'est ainsi que le projet me paraît concilier ces deux choses que vous n'avez jamais séparées : l'ordre et la liberté; il sauvegarde les intérêts de la société, il garantit la liberté. Car, comme on l'a dit, la liberté ne résulte pas tant de la séparation des pouvoirs que de ce principe qu'aucun des pouvoirs ne doit être absolu. (*Nombreuses marques d'assentiment.*)

Mais, messieurs, quand vous aurez voté cette loi, aurez-vous tout fait pour l'institution du jury? M. le garde des sceaux qui vous l'a proposée, qui, à la fin de la dernière session, vous demandait en grâce — c'était son expression — au nom de la société, de voter cette loi, M. le garde des sceaux pense-t-il qu'il aura suffisamment sauvegardé par là les intérêts dont il se montrait, avec sa droite et vigoureuse éloquence, si justement préoccupé?

Dans les lois de ce genre, qui touchent à de grandes questions politiques, à de grandes questions sociales, il y a deux ordres de considérations : il y a les considérations qui se tirent des principes; il y a les considérations qui se tirent des faits. On change une loi parce qu'elle est mauvaise, mais on la change parce que des faits ont révélé qu'elle était mauvaise.

C'est ainsi que parlait, à propos d'une autre loi, que je n'entends nullement apprécier ici, et à laquelle j'aurais beaucoup de critiques à faire, le chef actuel du gouvernement. En

1850, à propos d'une loi célèbre, l'honorable M. Thiers disait au sujet des élections d'alors :

« Ce qu'ont fait ces deux élections, c'est de donner au danger une telle évidence, que cette évidence est devenue l'opportunité de la loi. » (*Interruptions en sens divers.*)

M. Gambetta. — Ce n'est pas aussi clair qu'hier !

M. Charles de Lacombe. — Et, puisqu'on a souvent assimilé les verdicts du jury et les décisions des électeurs, il me sera permis d'invoquer encore les paroles que prononçait alors l'homme illustre que je viens de citer.

Il disait, en parlant de la situation d'alors, qui avait tant de similitude avec celle où nous sommes.... (*C'est vrai ! Très bien ! à droite. — Réclamations à gauche*) ....avec cette différence que des faits bien plus graves se sont produits il y a dix-huit mois :

« Nous sommes convaincus que le danger est réel, qu'il est immense.... Nous voudrions bien pouvoir nous dire à nous-mêmes avec quelque sérieux que c'est une illusion; nous voudrions bien n'être que des maniaques ayant peur, mais nous craignons de n'être que des hommes prévoyants qui peut-être ne se font qu'une illusion, celle de ne pas croire assez à toute l'étendue du mal. »

Et il ajoutait :

« Si deux élections pareilles n'ont pas parlé clairement à tous les esprits, il faut renoncer à toute intelligence des choses, et je n'aurais qu'à m'en rapporter aux cris de triomphe poussés par les vrais auteurs de ces élections pour vous prouver que nous avons eu raison de les comprendre comme nous l'avons fait. » (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Cependant, messieurs, je le remarque incidemment, à cette époque l'ordre matériel régnait. Il avait été garanti une fois pour toutes par l'énergique décision du général Changarnier, qui, au 13 juin, en avait fini avec les émeutes. (*Exclamations ironiques sur plusieurs bancs à gauche. — Vive approbation et applaudissements répétés à droite.*)

Je voudrais distinguer les interruptions; il m'est impos-

sible d'y répondre, si je n'entends qu'un murmure confus.

A droite. — Ne vous y arrêtez pas !

M. Charles de Lacombe. — Eh bien, messieurs, c'est là ce que je veux établir, quelle était la conclusion de l'orateur que j'ai cité ? Comme M. le garde des sceaux et la commission aujourd'hui, il en concluait qu'une loi était nécessaire. Mais il en tirait encore une conclusion que je veux en tirer à mon tour, et c'est sous son autorité que je place mes paroles, ce qui me semble bien légitime : c'est que des lois de ce genre ne pouvaient valoir que si elles étaient appuyées sur une politique ferme et résolue. (*Très bien ! à droite.*)

« Savez-vous, disait-il quelques mois plus tard, ce qui est arrivé ? Ce qui arrive toujours quand le pouvoir n'est pas aussi fortement représenté qu'il pourrait l'être ; les esprits, — remarquez ces mots, messieurs, — n'étant pas dirigés, tombent dans le vagne, et du vague, ils vont bientôt à l'aigreur. Cet état des esprits s'est révélé, savez-vous quand ? Dans les élections....

Voix à gauche. — Parlez du jury ! A la question !

M. Charles de Lacombe. — Comment, est-ce que je ne suis pas dans la question ?

A droite. — Si ! si ! Parlez !

M. Charles de Lacombe. — Vous verrez que je ne la perds pas de vue un instant. Mais permettez-moi de vous rappeler les précédents de toutes les assemblées délibérantes : dans les lois de ce genre, dans la discussion générale, un examen de la situation a toujours été fait. (*Certainement ! Très bien ! à droite.*)

M. le président. — Le règlement dit que c'est le président seul qui rappelle à la question, et ce n'est ici certainement pas le cas. (*Vives marques d'approbation et applaudissements à droite.*)

M. Charles de Lacombe. — Eh bien, messieurs, que veux-le conclure de ces observations ? J'en conclus que toutes les lois sur le jury, même les meilleures, seront vaines dans le trouble des esprits ; j'en conclus que l'institution du jury, de

quelque façon qu'on le compose, se ressentira toujours de l'état moral du pays. (*Très bien ! très bien! à droite.*)

Supposez, par exemple, une société pénétrée, gangrenée de ces doctrines abominables qui, à la face du ciel, se font honneur de nier la divinité, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, qui se font gloire, qui se font en quelque sorte un point de ralliement de ces tristes cérémonies où l'on enterre les hommes comme des chiens, suivant l'énergique expression de M. le ministre de la guerre.... (*Bravos et applaudissements à droite. — Interruptions à gauche.*)

M. Langlois. — Et vous appelez cela la liberté de conscience, vous ! Je peux bien mourir comme je veux !

M. Schœlcher. — On n'a donc plus la liberté de se faire enterrer comme on veut sans être insulté ?

M. Charles de Lacombe. — Parfaitement, monsieur, on a la liberté....

A droite. — Ne répondez pas ! ne répondez pas !

M. Charles de Lacombe. — Je ne puis cependant pas laisser transformer mon opinion. On a la liberté de se faire enterrer comme on veut, mais j'ai bien la liberté d'apprécier les préférences de chacun. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

M. Schœlcher. — Ceux qui disent que nous mourons comme des chiens meurent comme des imbéciles ! (*Bruit et exclamations à droite.*)

M. Malartre. — Le mal n'est pas d'être enterré comme on l'entend, mais de l'être parfois comme on ne l'a pas voulu.

M. Charles de Lacombe. — Je dis seulement, messieurs, que dans une telle société, les meilleures lois sur le jury seraient absolument vaines ; la barbarie aurait pénétré dans le temple de la justice comme partout ailleurs. (*Assentiment à droite.*)

Voulez-vous un autre exemple de l'influence de la situation morale d'un pays sur les décisions des tribunaux ? Je l'emprunte à ce que disait, il y a quelques mois, un illustre général que mon cordial et respectueux souvenir va chercher dans sa retraite, M. le général Trochu.... (*Rumeurs sur plusieurs bancs*

à gauche. — Très bien! très bien! en haut et à droite de la tribune.)

Messieurs, c'est une page du gouvernement du 4 septembre; elle fait honneur à ce gouvernement, et je ne vois pas vraiment ce qui motive les rumeurs qui viennent de se produire. (*Très bien! très bien! à droite.*)

M. le général Trochu disait qu'il avait établi six cours martiales pour juger les attentats qui se commettaient alors, et il ajoutait qu'aucune d'elles n'avait prononcé de condamnation.

« Pourquoi? disait-il. C'est que les hommes, au milieu de ces terribles épreuves, n'ont pas le cœur attaché à sa place ordinaire. »

M. Tolain. — Ils l'ont mis à droite! (*Exclamations diverses.*)

M. Charles de Lacombe. — Je continue :

« On ne sait pas ce qui arrivera le lendemain, on se ménage, on attend; on n'a pas les fermes convictions et l'énergie qui sont naturelles dans les temps réguliers. »

Dans les temps réguliers! Eh bien, messieurs, je demande si cette situation a complètement cessé. Nous sommes, comme le disait à la fin de la session dernière M. le président de la République, dans un état révolutionnaire....

Une voix à gauche. — Il y a un an!

M. Charles de Lacombe. — Il y a quelques mois, et le propre de ces crises, c'est précisément le trouble des hommes et des choses, des situations et des opinions.

M. Jules Favre. — C'est comme cela qu'on ramène la confiance! (*Exclamations à droite.*)

M. Charles de Lacombe. — Je m'étonne que ce soit l'honorable M. Jules Favre.... (*Très bien! très bien! et applaudissements à droite*) qui m'adresse ces paroles; lui qui, lorsqu'il attaquait l'expédition du Mexique et tant d'autres choses, s'est vu adresser si souvent cette objection et qui a pu en mesurer l'inanité. (*Très bien! à droite.*)

Je dis que le propre de ces situations, dans un pays surtout

qui a été secoué par tant de révolutions, c'est le trouble, c'est le découragement, c'est ce double sentiment qui porte les citoyens à donner tout à un pouvoir pendant qu'il existe et, en même temps, avec une égale facilité, à l'abandonner dès qu'il est ébranlé, pour se ranger sous un autre.

Voix à droite. — C'est vrai !

Voix à gauche. — A la question !

M. Charles de Lacombe. — J'attendrai que M. le président me rappelle à la question. (*Bruit à gauche.*)

A droite. — Oui ! oui ! — Très bien ! — Continuez !

M. Charles de Lacombe, s'adressant à la gauche. — Je ne puis, messieurs, me défendre d'une réflexion : si j'exprime des opinions qui sont contraires aux vôtres, permettez-moi de vous le dire, je ne les exprime pas dans une réunion où je sois sûr de ne pas rencontrer mes adversaires.... (*Très bien ! très bien ! et applaudissements prolongés à droite*), je les exprime devant vous, vous pourrez me répondre, et comme vous avez le droit de me combattre, vous avez le devoir de m'écouter.

M. Emmanuel Arago. — Vous devriez bien inviter vos amis à en faire autant à notre égard !

M. Charles de Lacombe. — Je défie, pour mon compte personnel, qu'on me dise que j'aie jamais interrompu un orateur.

J'en demande pardon à l'Assemblée, mais si je la fatigue de mes longueurs.... (*Non ! non !*), elle voudra bien reconnaître que je ne suis pas le seul coupable. (*Interruptions à gauche.*)

A droite. — Parlez ! Parlez !

M. Charles de Lacombe. — Je disais que tout à la fois on s'empresse autour du gouvernement qui existe tant qu'il est, et qu'on cherche à deviner celui qui pourra lui succéder afin de se ménager son appui.

Cette disposition, les gouvernements en ont trop souvent profité pour n'en tirer que les avantages qu'elle leur offrait, sans penser au lendemain qu'elle leur préparait. (*Très bien !*

[illegible] . Il y a mieux à faire cependant pour un [illegible] pour un pouvoir composé d'hommes dont [illegible] en faveur de la liberté. Il y a mieux à [illegible] de profiter de cette facilité avec laquelle une na[illegible] à un gouvernement, pour élever son âme, pour [illegible], pour diriger, pour grandir ses généreux instincts, [illegible] les idées sociales, toutes les opinions [illegible] à l'œuvre commune de la réorganisation et du salut [illegible] (*Vives marques d'assentiment à droite.*)

[illegible] vous l'avez connue dans un [illegible] Il y a [illegible] les hommes qui sont aujourd'hui au [illegible] qui en étaient alors au pouvoir exé[illegible] « Être au pouvoir, c'est un fait [illegible] qui se fait, on ne l'attribue qu'au pou[illegible] : les œuvres de cette majo[illegible] au pouvoir. » C'est ainsi que [illegible] gouvernement. (*Exclamations* [illegible])

[illegible] de cette Assemblée.... [illegible] (*Mouvements divers à gauche.*)

[illegible] — [illegible] une question.

M. [illegible] de Lamartine. — C'est une question que je ré[illegible] dans un sens opposé.

M. le président. — N'interrompez pas, et laissez l'orateur [illegible]

M. [illegible] de Lamartine. — Dans ce pays qui veut le [illegible] (*Exclamations à gauche. — Ap*[illegible])

M. [illegible] — Non [illegible] C'est une question. (*Bruit.*)

M. [illegible] de Lamartine. — [illegible] car les auteurs de cette [illegible] voir qu'elle n'avait pas d'écho [illegible] pays.

[illegible] — Mais si ! — Et les élections ?

M. [illegible] de Lamartine. — Dans ce pays, il y a une ten[illegible] d'une longue habitude, qui porte chacun à [illegible] vers le pouvoir, et je me permets de dire

aux membres du gouvernement : « Profitez-en pour accoutumer le pays à se conduire lui-même, pour lui apprendre à pratiquer ces principes de liberté que vous avez défendus, et pour qu'il vous suive et reconnaisse en vous un guide, faites que votre politique soit claire et qu'il y voie nettement. (*Mouvements divers.*)

Eh bien, il y a une équivoque déjà souvent atteinte, je le reconnais, mais qu'un parti a intérêt à entretenir, et qu'il est du devoir du gouvernement de dissiper sans relâche ni trêve. Ce parti qui a tant attaqué M. Thiers avant le 8 février, qui, au moment de la Commune, l'enveloppait dans les outrages dont il honorait et dont il honore encore cette Assemblée, qui, sous l'empire, s'unissait aux candidats officiels pour combattre son élection, aussi bien que celle de M. Dufaure, ce parti s'est avisé que le moyen de se développer dans le pays, c'était de s'abriter sous le nom du chef du pouvoir exécutif, de simuler entre lui et le pouvoir une entente impossible ; et voici ce qui est grave, et ce qui vous prouve que je ne perds pas de vue l'objet de la discussion.... (*Rires ironiques sur plusieurs bancs à gauche*), c'est que c'est dans les rangs ou dans le voisinage de ce parti, — je parle uniquement au point de vue politique, — que se recrute le personnel qui comparaît le plus souvent devant les cours d'assises et devant les tribunaux correctionnels. (*Approbation et rires d'assentiment à droite.*)

L'équivoque, je le reconnais, a été plus d'une fois atteinte ; elle l'a été par les paroles prononcées dans la commission de permanence contre le discours de Grenoble. (*Interruption à gauche.*)

Sur divers bancs de la gauche. — Restez dans la question — Remettez cela à lundi !

A droite. — Parlez ! Parlez !

M. Charles de Lacombe. — Certes, c'est l'accusation la plus grave qu'on puisse porter que d'accuser une politique, une doctrine politique, — car je ne parle pas ici des personnes, — d'avoir entravé la libération du territoire. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

A gauche. – A la question !

M. Charles de Lacombe. — J'y suis.

M. Édouard Millaud. — C'est une provocation !

M. Charles de Lacombe. — Ce n'est pas moi qui dis ces choses, c'est à la commission de permanence qu'elles ont été dites.

Mais voici en quoi les observations que je présente, et que j'abrège, touchent de près à la question. C'est que depuis que cette équivoque a été dissipée, de nouveaux efforts ont été faits pour la reproduire. Ceux qui s'étaient si longtemps abrités sous le nom du pouvoir, et qui avaient, un moment, oublié de se maintenir sous son égide, ont reconnu leur erreur, et nous avons vu alors porter des toasts dans lesquels....

Plusieurs membres à gauche. — Parlez donc du jury !

M. Charles de Lacombe. — .... des toasts dans lesquels des adjoints, nommés par le gouvernement, assimilaient les deux politiques et disaient d'elles — car je ne veux pas toujours parler des personnes — qu'elles formaient un tout indivisible.

Eh bien, voici la conclusion que je tire : Supposez que, au même moment, un journal ait développé les thèses provocatrices, antisociales, exposées dans ces discours, supposez qu'un journaliste ait développé par exemple cette phrase prononcée, il y a quelques mois, un an après le massacre des otages : « La lèpre dévorante du clergé, » supposez qu'il ait attaqué l'Assemblée dans des termes factieux, et qu'il ait été traduit devant les tribunaux, devant la cour d'assises, pour excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, pour attaques à la morale publique et religieuse.... (*Exclamations et rumeurs à gauche*).... Ce sont des suppositions que je fais.... Eh bien, comment ne voyez-vous pas ce contraste d'un homme accusé, peut-être condamné par un tribunal ou par une cour, et en même temps d'un orateur soutenant la même thèse, — il en a le droit, je le reconnais, — mais enfin d'un orateur qui, soutenant la même thèse, est comparé au chef de l'État par un adjoint nommé par le gouvernement? (*Bruit à gauche.*)

N'a-t-on pas dit, messieurs, que les deux hommes faisaient un tout indivisible? (*Très bien! — Applaudissements à droite.*)

Je dis que dans le cœur du jury, en présence d'un tel contraste, le sentiment d'équité s'élèvera contre l'application de la loi.

Voilà, messieurs, les observations que je voulais vous présenter sur la loi du jury et sur les moyens de rendre efficace cette loi. Je dis qu'il y a une équivoque que, j'en suis sûr, le gouvernement a eu plus d'une fois l'intention de détruire, mais qu'il ne saurait assez dissiper. Il faut qu'il y ait un « jamais! » un solennel « jamais! » entre la politique du gouvernement et cette politique-là. (*Mouvements divers.*)

Si vous me permettez d'emprunter un exemple à une époque dont je n'ai pas été témoin, mais que beaucoup d'entre vous ont connue, je rappellerai un temps où deux politiques étaient en présence : c'était peu après la révolution de juillet; il y avait la politique qu'on a appelée la politique du « laisser aller », de la « condescendance », et une autre politique qu'on a appelée la politique de la « résistance », et que j'appelle la politique de « l'ordre ». La politique du « laisser aller » était personnifiée par un homme, aux intentions droites, qui voulait l'ordre, M. Laffitte....

A gauche. — Ah! ah! — A la question!

A droite. — Parlez! Parlez!

M. Charles de Lacombe. — .... mais qui croyait que le moyen d'arrêter les progrès du parti révolutionnaire, c'était d'user envers lui de condescendance et de ménagements. Un jour qu'un homme considérable, un diplomate, lui faisait des observations sur les dangers de cette politique, il répondit, — je n'invente rien, vous lirez ces choses dans les mémoires d'un contemporain illustre, de M. Guizot, — il répondit : « J'arrêterai tout ce travail; je me fais fort de ramener à la raison mes propres amis les républicains et les libéraux chimériques. » Et cependant le parti qu'il croyait arrêter ainsi montait toujours, l'esprit public s'inquiétait, l'opinion conserva-

trice se décourageait, se désorientait, et à la Chambre, même à cette époque....

Voix à gauche. — A la question!

A droite. — Laissez parler l'orateur.

M. Charles de Lacombe. — .... il y eut un moment où un changement dans la politique fut réputé nécessaire; et j'aime à le rappeler, l'un des hommes qui insistèrent pour ce changement, ce fut le sous-secrétaire d'État du ministre des finances, du président du conseil, ce fut M. Thiers. Vous savez quel est l'homme qui personnifia ce changement politique et qui comprit que le besoin du pays était la politique de l'ordre, sans aucune espèce d'obscurité ni d'équivoque, ce fut M. Casimir Périer. (*Rires et applaudissements à droite.*)

Quelques membres à droite. — Le père! le père!

M. Charles de Lacombe. — Son nom est porté dans cette enceinte par un homme avec qui je puis regretter, pour moi-même, d'être en quelques dissidences qui ne sont pas aussi profondes, j'en suis sûr, qu'on pourrait le supposer, mais auquel je ne cesserai de témoigner la plus affectueuse déférence. (*Très bien! très bien! sur divers bancs. — Rumeurs sur d'autres.*)

M. Casimir Périer comprit la nécessité de cette politique de l'ordre, il y mit tous ses efforts, sa vie même, car il est mort à la peine ; mais la postérité a recueilli son nom et l'a entouré d'une gloire immortelle. (*Très bien! Applaudissements à droite.*)

Savez-vous ce qu'il disait à la Chambre? « Il faut donner un avenir au pays. » Il disait encore : « Ce sont les indécisions d'en haut qui font les inquiétudes d'en bas. » (*Applaudissements à droite.*)

C'est lui qui parle, messieurs, ce n'est pas moi. Il conviait tous les citoyens honnêtes, toute la grande opinion conservatrice à se reformer sous sa direction, prévoyant, car il l'avait prévu, qu'il resterait peu au pouvoir, que la mort viendrait l'y ravir, mais ayant la patriotique ambition de laisser après lui un grand parti organisé, et la nation capable de traverser les

crises que sa mort pourrait faire naître. (*Très bien! très bien! à droite.*)

C'est cette politique que je me permets de recommander et au gouvernement et à l'Assemblée. C'est avec une pareille politique que les lois sur le jury, que toutes les lois de ce genre que vous pourrez voter porteront leurs fruits. Non, il n'est pas possible que le gouvernement se méprenne sur ces réflexions; il n'est pas possible qu'il se méprenne sur les intentions qui dictent mes paroles. Je ne suis pas de ceux qui, pour témoigner leurs sentiments au chef du pouvoir exécutif, ont attendu qu'il fût au pouvoir.

Voilà plus de dix ans qu'il m'honore de sa bienveillante amitié.... (*Interruptions et rumeurs à gauche*), et je crois que mon principal titre à son estime a été précisément l'indépendance absolue de langage que j'ai toujours conservée vis-à-vis de lui. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Je dis donc : Unissez-vous! unissez-vous, membres du gouvernement, membres de l'Assemblée, dans une politique nettement conservatrice, dans une politique qui puisse rallier les efforts de tous les gens de bien, de tous les honnêtes gens pour le salut de la patrie; c'est la patrie qui vous le demande elle-même.

Et puisque nous traitons une question judiciaire, laissez-moi vous rappeler ces mots.... (*Bruit à gauche. — Parlez! parlez! à droite*) ces exhortations souvent répétées dans les rapports des premiers présidents des cours d'appel, ces exhortations insérées à la suite des dépositions de l'enquête du 18 mars, et qui vous disent : Il n'y a qu'une ligue des gens de bien, une ligue des conservateurs sans distinction d'opinion, républicains ou monarchistes, qui puisse sauver le pays. (*Très bien! très bien! à droite.*)

C'est sous la réserve de ces considérations, c'est avec le confiant espoir qu'elles seront favorablement accueillies par le gouvernement, que je voterai le projet de loi. Mais je ne veux pas terminer sans remercier encore M. le garde des sceaux et la commission de l'avoir présenté. (*Très bien! très*

[illegible] *à droite et au centre droit. — En retournant à ces bancs, l'orateur reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.*

V.

[illegible] DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON DU 17 MAI 1873

Messieurs,

Appelé par l'Assemblée nationale à la présidence de la République, j'ai accepté sans retard le pouvoir que vous m'aviez confié et fait choix d'un ministère dont tous les membres sont sortis de vos rangs.

La pensée qui m'a guidé dans la composition de ce ministère, et celle qui devra l'inspirer lui-même dans tous ses actes, c'est le respect de vos volontés et le désir d'en être toujours le scrupuleux exécuteur. (*Très bien! très bien! à droite.*)

Le droit de la majorité est la règle de tous les gouvernements parlementaires. (*Très bien.*) Mais cette règle est surtout nécessaire dans les institutions qui nous régissent, en vertu desquelles le magistrat chargé du pouvoir exécutif n'est que le délégué de l'Assemblée... (*Très bien.*) en qui réside la seule autorité véritable et qui est l'expression vivante de la loi. (*Très bien! très bien.*)

Cette Assemblée, dans le cours des deux années d'existence qu'elle a déjà parcourue, a eu deux grandes tâches à remplir : libérer notre territoire envahi après d'affreux malheurs et rétablir l'ordre dans une société travaillée par l'esprit révolutionnaire.

La première de ces deux tâches a été poursuivie avec un dévouement constant, non par la majorité seulement, mais par l'unanimité de ses représentants, la France peut le dire

avec orgueil. (*Très bien! très bien!*) Aucune des grandes mesures qui ont eu pour but le rachat de notre indépendance nationale n'a soulevé dans cette enceinte un débat, ni rencontré un contradicteur.

Disons bien haut que ces mesures n'auraient pu être prises, si le pays tout entier ne s'y était prêté, quelque onéreuses qu'elles fussent, avec une patience héroïque qui n'a laissé échapper ni une réclamation ni un murmure. (*Très bien! très bien!*) Ce concours de toutes les classes est la force principale qui est venue en aide, dans d'habiles et patriotiques négociations, à l'homme illustre que je remplace et dont une dissidence que je déplore sur la politique intérieure a seule pu vous séparer. (*Très bien! très bien! sur plusieurs bancs au centre.*)

Je compte sur vous, messieurs, pour retrouver la même force dans les efforts que je devrai faire, afin d'achever, par l'entière exécution de nos engagements, cette œuvre aujourd'hui, grâce à Dieu, presque accomplie.

La tâche, d'ailleurs, sera facilitée par les excellents rapports que le dernier gouvernement a su rétablir entre la France et les puissances étrangères et que je m'efforcerai d'entretenir.

Ma ligne de conduite à cet égard sera exactement celle qui a été indiquée plusieurs fois par mon prédécesseur, à cette tribune, et que vous avez toujours approuvée : maintien assez hautement professé et pratiqué pour que l'Europe, convaincue de notre sincérité, ne puisse voir dans la réorganisation de notre armée — à laquelle je continuerai de travailler sans relâche — que le désir légitime de réparer nos forces et de conserver le rang qui nous appartient. (*Très bien! très bien!*)

Dans la politique intérieure, le sentiment qui a dicté tous vos actes est le sentiment de conservation sociale. Toutes les grandes lois que vous avez votées à d'immenses majorités ont eu le caractère essentiellement conservateur Quelquefois divisés sur les questions purement politiques, vous vous êtes trouvés aisément réunis sur le terrain de la défense des grands

principes fondamentaux sur lesquels repose la société et que menacent aujourd'hui tant d'ambitieuses attaques.

Le gouvernement qui vous représente doit donc être et sera, je vous le promets, énergiquement et résolument conservateur. (*Vive approbation à droite et au centre droit.*)

Des lois très importantes sur l'organisation de l'armée, sur l'administration municipale, sur l'enseignement public, sur d'autres questions encore qui touchent à des intérêts de premier ordre, commerciaux et financiers, sont préparées ou déjà prêtes en ce moment dans vos commissions. Je crois avoir choisi des ministres compétents pour en traiter avec vous.

D'autres lois qui soulèvent des questions constitutionnelles d'une haute gravité ont été présentées par mon prédécesseur, qui me déclare expressément de vous en avait chargé. Vous en êtes saisis : vous les examinerez, le gouvernement les examinera avec soin, et quand viendra le jour où vous jugerez nécessaire de les discuter, il vous donnera sur elles son opinion réfléchie.

Mais pendant que vous délibérez, messieurs, le gouvernement a le devoir et le droit d'agir. Sa tâche est avant tout d'administrer, c'est-à-dire d'assurer par une application journalière l'exécution des lois que vous faites et d'en faire pénétrer l'esprit dans les populations. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Imprimer à l'administration entière l'unité, la cohésion, l'esprit de suite, faire respecter partout et à tout instant la loi, en lui donnant à tous les degrés des organes qui la respectent et se respectent eux-mêmes.... (*Applaudissements à droite*) c'est un devoir étroit, souvent pénible, mais par là même plus nécessaire à remplir à la suite des temps révolutionnaires. Le gouvernement n'y faillira pas. (*Très bien !*)

Telles sont, messieurs, mes intentions, qui ne sont autres que de me conformer aux vôtres. A tous les titres qui commandent notre obéissance, l'Assemblée joint celui d'être le véritable boulevard de la société menacée en France et en Europe par une faction qui met en péril le repos de tous les

peuples, et qui ne hâte votre dissolution que parce qu'elle voit en vous le principal obstacle à ses desseins. (*Très bien! très bien! à droite et au centre droit.*)

Je considère le poste où vous m'avez placé comme celui d'une sentinelle qui veille au maintien de l'intégrité de votre pouvoir souverain. (*Bravos et applaudissements répétés à droite et au centre.*)

Maréchal DE MAC-MAHON.

XI.

LETTRE DU COMTE DE CHAMBORD A M. CHESNELONG

Salzbourg, 27 octobre 1873.

J'ai conservé, monsieur, de votre visite à Salzbourg un si bon souvenir, j'ai conçu pour votre noble caractère une si profonde estime, que je n'hésite pas à m'adresser loyalement à vous, comme vous êtes venu vous-même loyalement vers moi.

Vous m'avez entretenu, durant de longues heures, des destinées de notre chère et bien-aimée patrie, et je sais qu'au retour vous avez prononcé, au milieu de vos collègues, des paroles qui vous vaudront mon éternelle reconnaissance. Je vous remercie d'avoir si bien compris les angoisses de mon âme, et de n'avoir rien caché de l'inébranlable fermeté de mes résolutions

Aussi ne me suis-je point ému quand l'opinion publique, emportée par un courant que je déplore, a prétendu que je consentais enfin à devenir le roi légitime de la Révolution. J'avais pour garant le témoignage d'un homme de cœur, et j'étais résolu à garder le silence, tant qu'on ne me forcerait pas à faire appel à votre loyauté.

Mais puisque, malgré vos efforts, les malentendus s'accumulent, cherchant à rendre obscure ma politique à ciel ouvert,

je dois toute la vérité à ce pays dont je puis être méconnu, mais qui rend hommage à ma sincérité, parce qu'il sait que je ne l'ai jamais trompé et que je ne le tromperai jamais.

On me demande aujourd'hui le sacrifice de mon honneur. Que puis-je répondre, sinon que je ne rétracte rien, que je ne retranche rien de mes précédentes déclarations ? Les prétentions de la veille me donnent la mesure des exigences du lendemain, et je ne puis consentir à inaugurer un règne réparateur et fort par un acte de faiblesse. Il est de mode, vous le savez, d'opposer à la fermeté de Henri V l'habileté de Henri IV. « La violente amour que je porte à mes sujets, disait-il souvent, me rend tout possible et honorable. »

Je prétends, sur ce point, ne lui céder en rien; mais je voudrais bien savoir quelle leçon se fût attirée l'imprudent assez osé pour lui persuader de renier l'étendard d'Arques et d'Ivry.

Vous appartenez, monsieur, à la province qui l'a vu naître, et vous serez, comme moi, d'avis qu'il eût promptement désarmé son interlocuteur, en lui disant avec sa verve béarnaise : « Mon ami, prenez mon drapeau blanc, il vous conduira toujours au chemin de l'honneur et de la victoire. »

On m'accuse de ne pas tenir en assez haute estime la valeur de nos soldats, et cela au moment où je n'aspire qu'à leur confier tout ce que j'ai de plus cher. On oublie donc que l'honneur est le patrimoine commun de la maison de Bourbon et de l'armée française, et que, sur ce terrain-là, on ne peut manquer de s'entendre ?

Non, je ne méconnais aucune des gloires de ma patrie, et Dieu seul, au fond de mon exil, a vu couler mes larmes de reconnaissance toutes les fois que, dans la bonne ou dans la mauvaise fortune, les enfants de la France se sont montrés dignes d'elle.

Mais nous avons ensemble une grande œuvre à accomplir. Je suis prêt, tout prêt à l'entreprendre quand on le voudra, dès demain, dès ce soir, dès ce moment. C'est pourquoi je veux rester tout entier ce que je suis. Amoindri aujourd'hui, je serais impuissant demain.

Il ne s'agit de rien moins que de reconstituer sur ses bases une société profondément troublée, d'assurer avec énergie le règne de la loi, de faire renaître la prospérité au dedans, de contracter au dehors des alliances durables, et surtout de ne pas craindre d'employer la force au service de l'ordre et de la justice.

On parle de conditions : m'en a-t-il posé ce jeune prince dont j'ai ressenti avec tant de bonheur la loyale étreinte, et qui, n'écoutant que son patriotisme, venait spontanément à moi, m'apportant, au nom de tous les siens, des assurances de paix, de dévouement et de réconciliation ?

On veut des garanties : en a-t-on demandé à ce Bayard des temps modernes, dans cette nuit mémorable du 24 mai, où l'on imposait à sa modestie la glorieuse mission de calmer son pays par une de ces paroles d'honnête homme et de soldat, qui rassurent les bons et font trembler les méchants ?

Je n'ai pas, c'est vrai, porté comme lui l'épée de la France sur vingt champs de bataille, mais j'ai conservé intact, pendant quarante-trois ans, le dépôt sacré de nos traditions et de nos libertés. J'ai donc le droit de compter sur la même confiance et je dois inspirer la même sécurité.

Ma personne n'est rien; mon principe est tout. La France verra la fin de ses épreuves quand elle voudra le comprendre. Je suis le pilote nécessaire, le seul capable de conduire le navire au port, parce que j'ai mission et autorité pour cela.

Vous pourrez beaucoup, monsieur, pour dissiper les malentendus et arrêter les défaillances à l'heure de la lutte. Vos consolantes paroles, en quittant Salzbourg, sont sans cesse présentes à ma pensée : la France ne peut pas périr, car le Christ aime encore les Francs, et lorsque Dieu a résolu de sauver un peuple, il veille à ce que le sceptre de la justice ne soit remis qu'en des mains assez fermes pour le porter.

HENRI.

Quel que soit le dépositaire du pouvoir, il ne peut faire un bien durable si son droit de gouverner est chaque jour remis en question, et s'il n'a devant lui la garantie d'une existence assez longue pour éviter au pays la perspective d'agitations sans cesse renouvelées. Avec un pouvoir qui peut changer à tout moment, on peut assurer la paix du jour, mais non la sécurité du lendemain ; toute grande entreprise est par là même rendue impossible ; le travail languit ; la France, qui ne demande qu'à renaître, est arrêtée dans son développement. Dans les relations avec les puissances étrangères, la politique ne peut acquérir l'esprit de suite et de persévérance qui seul à la longue inspire la confiance et maintient ou rétablit la grandeur d'une nation.

Si la stabilité manque au pouvoir actuel, l'autorité, aussi, lui fait souvent défaut. Il n'est pas suffisamment armé par les lois pour décourager les factions et même pour se faire obéir de ses propres agents. La presse se livre avec impunité à des écarts et des violences qui finiraient par corrompre l'esprit des populations ; les municipalités élues oublient qu'elles sont les organes de la loi et laissent l'autorité centrale sans représentant sur bien des parties du territoire. (*Nouvelles marques d'assentiment.*)

Vous songerez à ces périls et vous ferez don à la société d'un pouvoir exécutif durable et fort qui prenne souci de son avenir et puisse la défendre énergiquement. (*Bravos et applaudissements à droite et au centre droit.*)

TABLE DES MATIÈRES

NOTICE BIOGRAPHIQUE VII

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE XLVIII

CHAPITRE I. — L'Assemblée à Bordeaux et la Commune. — L'Assemblée nationale à Bordeaux; Thiers est nommé chef du pouvoir exécutif de la République française; premiers dissentiments dans l'Assemblée; discussion et vote du traité de Versailles; translation de l'Assemblée à Versailles; la Commune; correspondance avec le comte de Falloux 1

CHAPITRE II. — La proposition Rivet. — Scène de comédie au conseil des ministres; la proposition Rivet et la question de la présence des princes d'Orléans à l'Assemblée; conversations avec M. Thiers; discours de M. de Lacombe; manifeste du comte de Chambord; lettre de M. de Lacombe à M. Thiers; correspondance avec le comte de Falloux; conversation avec M. de Monti de Rezé, représentant du comte de Chambord; correspondance avec le baron de Larcy 29

CHAPITRE III. — Les princes à l'Assemblée. — La question du retour de l'Assemblée à Paris. — Message de M. Thiers; les princes à l'Assemblée; la question du retour de l'Assemblée à Paris; conversation avec M. Thiers; visite aux princes; manifeste du comte de Chambord; correspondance avec le comte de Falloux. 74

CHAPITRE IV. — La chute de Thiers. — Hostilité sourde entre le président et la majorité; elle éclate à l'occasion du message; la commission d'examen du message; le rapport Batbie; la commission des Trente; le rapport du duc de Broglie; élections républicaines d'avril et de mai; changements ministériels; interpellation sur ces changements; rejet de l'ordre du jour demandé par le gouvernement; adoption de l'ordre du jour Ernoul; démission de M. Thiers 127

CHAPITRE V. — Les débuts du premier ministère de Broglie. — Ministère de Broglie; poursuites contre M. Ranc; funérailles de M. Brousse; travaux de la commission de décentralisation; ajournement des lois constitutionnelles; effondrement de J. Favre; la loi Ernoul; conversations avec le duc Pasquier; suppression du vocable « sacré » dans la loi déclarant d'utilité publique l'église de Montmartre; prorogation de l'Assemblée 176

CHAPITRE VI. — L'échec de la campagne monarchique. — Visite du comte de Paris au comte de Chambord; la situation; espérances; réunion royaliste du 25 septembre; réunion du 4 octobre; la commission des Neuf; réunion du 22 octobre; le procès-verbal du centre droit est démenti; inquiétudes; la lettre du 27 octobre; impressions. 197

CHAPITRE VII. — Le vote du septennat. — Vote de la proposition Changarnier; nomination de la commission chargée de l'examen de la proposition Changarnier; vote du septennat; remaniements ministériels : deuxième ministère de Broglie; nomination de la commission des lois constitutionnelles 229

APPENDICE

A. — Charles de Lacombe, par M. le vicomte de Meaux 253
B. — Lettre de M. Charles de Lacombe au comte de Chambord . 256
I. — Lettre du comte de Chambord à M. de Carayon-Latour (8 mai 1871) 264
II. — La proposition Rivet 267
III. — Discours de M. de Lacombe sur les Conseils généraux (28 juin 1871) 269
IV. — Manifeste du comte de Chambord, du 3 juillet 1871 279
V. — Extrait du message de M. Thiers, du 17 décembre 1871. . . 281
VI. — Lettres du prince de Joinville et du duc d'Aumale à leurs électeurs (18 décembre 1871). 284
VII. — Manifeste du comte de Chambord, du 25 janvier 1872 . . . 288
VIII. — Extrait du message de M. Thiers, du 13 novembre 1872. . . 290
IX. — Discours de M. de Lacombe sur le jury (14 novembre 1872) . 296
X. — Message du maréchal de Mac-Mahon, du 27 mai 1873 316
XI. — Lettre du comte de Chambord à M. Chesnelong (27 octobre 1873) 319
XII. — Message du maréchal de Mac-Mahon, du 5 novembre 1873 . 322

Table des matières 325

BESANÇON. — IMPRIMERIE JACQUIN.

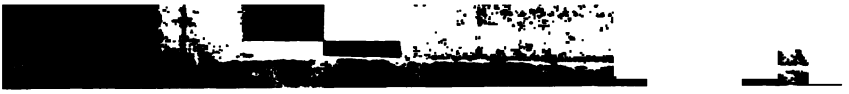

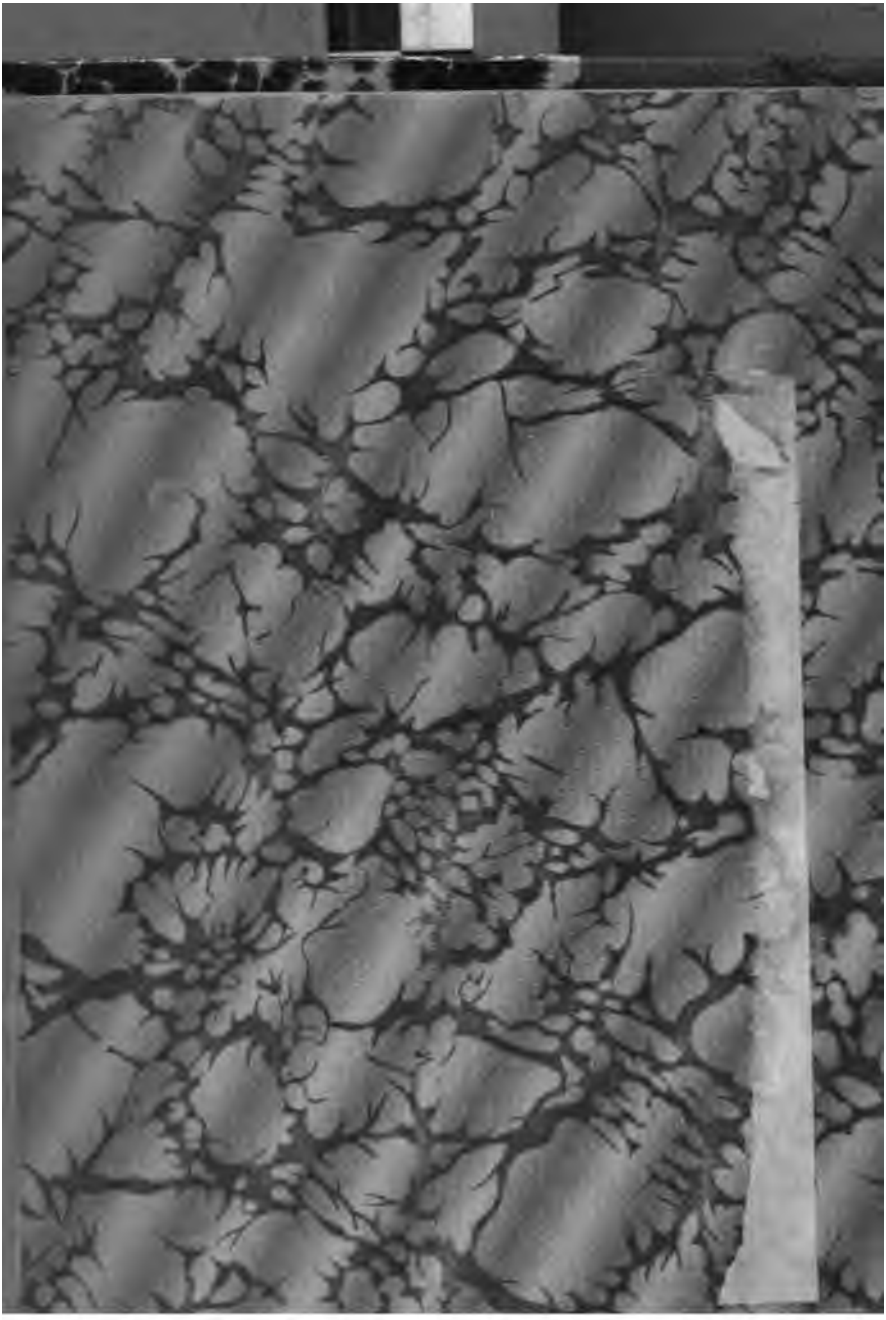

Stanford University Libraries
Stanford, California

Return this book on or before date due.

G. E. STECHERT & Co.